



UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE

# Thèse de Doctorat

MENTION : GEOGRAPHIE

## **LA MIGRATION DES ETUDIANTS SENEGALAIS EN FRANCE : ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants et leur devenir**

*Présentée par*

**Monsieur Magatte FALL**

*Sous la direction du professeur*

**Monsieur Michel BATTIAU**

*Membres du Jury*

**M. Michel BATTIAU, Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille**

**M. Frédéric DUMONT, Maître de conférences à l'Université des Sciences et Technologies de Lille**

**M. Michel LESOURD, Professeur à l'Université de Rouen**

**M. Claude MAROIS, Professeur titulaire à l'Université de Montréal**

Lille, le 03 mars 2009

# DEDICACE

**À** mon Père Babacar Fall, qui a été toujours présent pour ses enfants et qui m'a soutenu jusqu'au bout pour la réalisation de cette thèse, Papa merci mille fois

**À** ma mère Aissatou Sarr, grande Dame, qui aime ses enfants et ceux des autres, maman les études sont finies maintenant.

**À** toute ma famille : Abibou, Elhadji, Lamine, Marème, Mor, Asaane et Fatou, petite sœur je t'encourage dans tes études je pense que tu iras plus loin que tes frères et sœurs, sans oublier Ndiaya bienvenue dans la famille Fall.

**À** tous mes cousins et cousines et leurs conjoints et conjointes

**À** mes amitiés : Massar Diallo et sa famille, Chiekh T Seck et sa famille sans oublier le petit Magatte, mon professeur et ami Diène Dione et sa famille, Moussa Mbaye, Atoumane Sy, Papa Doudou Dièye, Nadra Tabèche, Pape Alioune Ndiaye, Alioune Cissé et sa famille à Paris, Demba Savané, Mamadou Sawané, Alpha Thiam, Pape Thiam, Bassirou Seck, Clément et Gwénaëlle Philip, Diabel Touré et madame, Awa Ndaw, Aissatou Bacoura Dém, Babacar Niang, Bassirou Diop, Mainouna Ida Sakho, Dia Ahmadou, Badiane Daouda, Aminata Sylla, Karine Mariette et l'ensemble des membres de l'amicale 1D2C.

# REMERCIEMENTS

**J**e pense que, quand on arrive au terme d'un travail de doctorat, on a forcément des personnes qu'on doit énormément remercier.

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui m'ont aidé à réaliser ce travail.

Monsieur le Professeur Michel Battiau, pour son entière disponibilité, pour ses conseils méthodologiques, et surtout pour sa patience.

**J'**associe à ces remerciements :

Monsieur Frédéric Dumont, Michel Lesourd, et Claude Marois, qui m'ont beaucoup soutenu et ont accepté de constituer ce jury.

**J**e remercie également l'ensemble des personnes qui ont accepté de répondre à mes questions d'une part les personnes enquêtées, d'autre part, les autorités administratives, des sociétés publiques et privées sénégalaises, des universités de Dakar et de Saint-Louis.

**S**ans oublier des personnes qui ont été d'un grand soutien :

Ma famille à Dakar, et monsieur Diène Dione Maître-assistant à l'université de Dakar, Moussa Mbaye doctorant à l'université de Montpellier, Nadra Tabeche, Pape Alioune Ndiaye, sans leur aide mon travail aurait été incomplet.

# RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Cette thèse propose une étude sur la migration des étudiants sénégalais en France. En effet, le phénomène de la migration estudiantine a trouvé son importance dans le processus des migrations internationales. Ainsi, de nombreux travaux ont été réalisés dans ce domaine notamment aux États-Unis, contrairement en France, surtout en ce qui concerne la migration des étudiants étrangers des pays en voie de développement et le Sénégal en particulier où les études sont rares et surtout faites de thèses préparées par les ressortissants du pays des étudiants étrangers à étudier. Les disciplines qui étudient ce phénomène se trouvent être souvent : la sociologie, l'histoire, les sciences de l'éducation, la psychologie, et les études linguistiques. Dans le cadre de notre doctorat, nous avons pensé que ce phénomène pouvait aussi être étudié par la géographie, en mettant l'accent sur l'espace. Mais dans le cadre de nos analyses, l'apport des autres disciplines dans ce domaine a été sollicité. Pour une bonne compréhension de notre sujet, nous avons analysé, d'une part les facteurs déterminants de cette migration des étudiants sénégalais en France, à travers les caractéristiques socio-économiques et démographiques des étudiants, et les conditions de séjour des étudiants sénégalais à travers, le logement, les démarches administratives, l'intégration. D'autre part, de s'interroger sur le devenir socioprofessionnel de cette catégorie de migrants qualifiés faisant la différence avec les migrants sénégalais non qualifiés, à travers : une analyse du phénomène de la « fuite des cerveaux » et de l'insertion des étudiants sénégalais diplômés en France qui retournent dans leur pays d'origine. Cette thèse permet de comprendre ce phénomène qui a pris une ampleur importante à partir de 1998 au Sénégal. Et amènera les autorités sénégalaises à changer les méthodes qui sont en place pour favoriser le retour des étudiants sénégalais, qui plus est de les intégrer dans des projets de développement à l'intérieur du pays, pour favoriser un certain équilibre économique au Sénégal.

## **Mots clés :**

Étudiants étrangers — Étudiants sénégalais — Migrations internationales — Insertion — Retour — Enseignement supérieur — Pays d'accueil — Pays d'origine — Migration étudiante — Réseaux — Sénégal — France

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE -----	7
PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE -----	13
CHAPITRE I : La problématique de la recherche-----	14
1. Définition et justification du thème retenu -----	14
1.1. Définition du sujet-----	14
1.1.1. Définition démo- géographique du sujet-----	14
1.2. Justification du sujet-----	17
1.2.1. Apport démo géographique du sujet -----	17
1.2.2. Intérêt du choix de terrain d'études -----	21
2. Les objectifs et les hypothèses de la recherche -----	27
2.1 Les objectifs de la recherche -----	27
2.2 Les hypothèses de la recherche -----	31
3. Concepts de la recherche -----	Erreur ! Signet non défini.
3.1.. Mobilité spatiale et migrations internationales. -----	33
3..2. La mobilité pour les études -----	Erreur ! Signet non défini.
3..2.1. La migration étudiante et le « brain drain »-----	46
3..2.2. Etudiants et immigrés -----	48
3. 3. Le Retour -----	51
3..4. L'insertion -----	52
3.5. Le Réseau -----	53
CHAPITRE II : Méthodologie de la recherche-----	55
1. Sources, Méthodes, les limites méthodologiques, les difficultés rencontrées, et la présentation des grilles des entretiens -----	57
1.1 Sources-----	57
1.2. Méthodes et le traitement des données statistiques -----	58
1.3. Les limites méthodologiques et difficultés rencontrées-----	62
2. Présentation de la grille des entretiens -----	65
DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE DE LA MIGRATION AU SENEGAL-----	67
CHAPITRE I : La multi polarisation de la migration sénégalaise et l'immigration au Sénégal -----	70
1. Evolution des flux migratoires au Sénégal-----	70
1.1 Evolution de la migration internationale sénégalaise -----	70
1.2 La densification de l'espace migratoire au Sénégal-----	85
2. L'immigration vers le Sénégal -----	90

<b>CHAPITRE II : Les caractéristiques de l’émigration sénégalaise pour études et la crise de l’enseignement supérieur au Sénégal</b> -----	<b>97</b>
1. L’espace migratoire des étudiants sénégalais-----	97
1-1 Les flux d’étudiants sénégalais en mobilité internationale à travers les différents continents du monde-----	97
1.2 La France principal pays d’accueil des étudiants sénégalais.-----	104
2. Evolution des flux d’étudiants vers la France : l’ouverture récente de la politique française d’accueil des étudiants étrangers-----	106
2. 1. La politique d’accueil des étudiants étrangers en France-----	106
2.2 Statistiques des étudiants sénégalais en France -----	121
2.2.1 Les effectifs-----	121
2.2.2 Les formations suivies-----	132
3. La crise de l’enseignement supérieur au Sénégal-----	136
3.1 Description générale de l’enseignement supérieur au Sénégal -----	136
3.2. Causes et manifestations de la crise-----	145
3.3 Les difficultés d’adaptation des formations aux besoins réels d’emploi et le chômage des diplômés-----	153
<b>TROISIEME PARTIE : LA MIGRATION DES ETUDIANTS SENEGALAIS EN FRANCE : SES DETERMINANTS, LES CONDITIONS DE SEJOUR DES ETUDIANTS</b> -----	<b>161</b>
<b>CHAPITRE I : Les déterminants de la migration des étudiants sénégalais en France</b> -----	<b>164</b>
1. Caractéristiques socio-démographiques des étudiants sénégalais en France-----	164
1.1 Motivations de départ des étudiants sénégalais en France -----	164
1.2 Origine géographique et ethnique-----	166
1.3 Répartition par sexes des étudiants sénégalais en France : une prédominance masculine -----	169
2. Caractéristiques économiques des étudiants sénégalais en France -----	175
2.1 Modes de financements des études : étudiants boursiers et non boursiers-----	175
2.2 Les étudiants boursiers -----	180
2.3 Les étudiants non-boursiers-----	189
<b>CHAPITRE II : Les conditions de séjour des étudiants sénégalais en France</b> -----	<b>206</b>
1. Le logement étudiant-----	206
2. Les démarches administratives (Inscriptions et la carte de séjour)-----	219
3. L’intégration -----	227
<b>QUATRIEME PARTIE : LA MIGRATION DES ETUDIANTS SENEGALAIS EN FRANCE : LE DEVENIR SOCIOPROFESSIONNEL DES ETUDIANTS DIPLOMES DE RETOUR DANS LEUR PAYS D’ORIGINE</b> -----	<b>232</b>
<b>CHAPITRE I : Le phénomène de la « fuite des cerveaux », retour et non retour des étudiants, et l’impact de l’exode sur le développement du Sénégal</b> -----	<b>233</b>
1. Le phénomène de la « fuite des cerveaux » -----	233
2. La question du retour et du non retour à la fin des études -----	247

<b>3. L'impact de l'exode des étudiants sénégalais sur le développement du Sénégal-----</b>	<b>252</b>
<b>CHAPITRE II : L'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine -----</b>	<b>256</b>
<b>1. L'Etat sénégalais et le retour des diplômés -----</b>	<b>257</b>
<b>2. Exemples de secteurs d'activités qui recrutent les diplômés sénégalais de France-----</b>	<b>261</b>
<b>3. Analyse des situations d'insertion socioprofessionnelle : la chance de trouver un emploi et les méthodes de recherche d'emploi -----</b>	<b>264</b>
<b>CONCLUSION GENERALE -----</b>	<b>302</b>
<b>ABREVIATIONS -----</b>	<b>308</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE -----</b>	<b>310</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS-----</b>	<b>320</b>
<b>TABLE DES ANNEXES -----</b>	<b>324</b>

# **INTRODUCTION GENERALE**

Les migrations internationales sont sans aucun doute l'une des expressions majeures de l'ensemble des phénomènes que l'on désigne aujourd'hui sous le terme de « mondialisation ». Ce qui fait qu'elles sont devenues l'objet de recherches en sciences sociales. De tous les temps, les études qui sont menées dans ce cadre concernent généralement les flux des travailleurs qui n'ont pas de qualification, et longtemps caché l'ampleur des autres formes de mobilité. Aujourd'hui, on assiste à un intérêt particulier pour les chercheurs de réfléchir sur le sujet du « brain drain » encore appelé « la fuite des cerveaux ». Mais sur la mobilité et le retour des étudiants étrangers, la connaissance de ce dernier reste encore trop superficielle dans le domaine de l'installation et le retour. Les études s'agencent en gros autour de trois thèmes :

- La fuite des cerveaux donc de l'installation dans les pays développés des cadres et diplômés du tiers monde.
- L'histoire de la politique française en matière d'enseignement supérieur dans ses anciennes colonies africaines.
- Les politiques de retour et les différentes législations sur les conditions d'entrées et de séjour des immigrés.

Il convient de remarquer que la mobilité internationale des personnes hautement qualifiées dans un monde globalisé est une migration aux contours flous. Nous ne développerons pas ici les définitions liées à cette mobilité, nous allons rappeler seulement que la mobilité des personnes hautement qualifiées (dans leur sens large) a toujours été profondément difficile à évaluer. Ainsi, nous pouvons remarquer deux difficultés majeures selon Gaillard Anne Marie qui sont les suivantes :

- « La première difficulté est celle de l'identification des populations qui entrent dans la catégorie observée. Il est impossible, dans cet objectif d'utiliser les catégorisations statistiques nationales qui basées sur des principes et théories différents rendent les chiffres incomparables au niveau international. Toutefois, il existe des outils qui bien qu'imparfaits, permettent d'homogénéiser les informations. Actuellement, trois types de classifications sont disponibles : celle de l'UNESCO (norme CITE 97), qui est de plus en plus utilisée dans les études internationales. Cette norme classe les catégories professionnelles en fonction des études effectuées : le niveau 1 correspondant aux études primaires et le niveau 6 aux études universitaires de troisième cycle. Le Bureau international du travail et

L'OCDE proposent également leur classification (ISCO 1998 pour le BIT et "The Camberra Manuel" pour L'OCDE).

- La deuxième difficulté est celle de mesurer les mobilités elles — mêmes, d'une part parce que ces dernières sont multiples et varient dans leur nature et dans leur durée (on peut s'expatrier pour trois mois pour deux ans, dix ans ou pour toute sa vie), et d'autre part parce qu'il n'y a pas ou peu de données disponibles au niveau international. »<sup>1</sup>

En effet, beaucoup de pays d'origine de ces migrants ne disposent souvent d'aucun moyen d'observation des départs. Les pays qui les accueillent ont mis en place des dispositifs d'observations produisant le plus souvent aussi des données qui ne sont ni fiables, ni comparables entre elles.

C'est l'absence de ces données qui est le plus souvent propice à toutes les sortes d'exagérations qui alimentent les craintes de déperdition qui, périodiquement, est relayée par les médias nationaux. En effet, la mobilité des personnes hautement qualifiées est devenue exclusivement synonyme de perte pour les pays d'origine et de gains pour le pays d'accueil. Or qu'en est – il réellement? Une analyse à la fois historique et ancrée dans notre monde globalisé devrait nous permettre d'y voir un peu plus clair.

En ce qui concerne notre sujet, il faut dire que la migration des étudiants sénégalais vers les universités occidentales et particulièrement françaises n'est pas un phénomène nouveau. Mais il faut d'abord se rappeler que pendant le début de la colonisation la plupart des intellectuels africains et sénégalais en particulier étaient formés sur le continent africain, où nous avons au Sénégal :

- La création de l'école mutuelle de Saint-Louis en 1816.
- De l'école des Otages en 1847.
- Des écoles de Podor, Sédhiou, Dagana, Bakel, Louga, Rufisque, Matam, en 1857-1903.
- L'école Faidherbe en 1903.
- De l'école professionnelle Pinet – La Prade à Dakar en 1903.

---

<sup>1</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, pp15-16.

Cependant, la Seconde Guerre va marquer une étape importante dans l'évolution des peuples de l'Afrique noire, puisque nous assistons à la fin de la guerre, à la naissance et le développement de l'enseignement supérieur et selon Moumouni (À) : « Soit à l'origine liée à la volonté de contrôler le rythme de la formation des cadres supérieurs africains (université française en métropole s'y prêtent très mal), et surtout de soustraire les étudiants africains à l'influence prétendument "nuisible" exercée sur eux par les milieux progressistes français »<sup>2</sup>.

Ainsi dès 1950 naissait à Dakar l'institut des hautes études, qui étaient constituées de professeurs de lycée de Dakar. Il devrait se développer pour devenir l'université de Dakar en 1958. Pendant cette période, les étudiants étaient divisés en deux catégories ceux de l'institut des hautes études et ceux des étudiants boursiers de l'Afrique noire en France. Dans le cadre du Sénégal, seuls les habitants des quatre communes à savoir (Dakar, Gorée, Rufisque, et Saint-Louis) pouvaient bénéficier de ces bourses, car ils étaient considérés comme les citoyens français par opposition aux sujets français que constituait le reste de la population. Ainsi Moumouni (À) de dire : « Seules les municipalités des quatre communes du Sénégal (Dakar, Saint-Louis, Rufisque, et Gorée) pouvaient jusqu'en 1957 donner les bourses d'enseignement supérieur et technique supérieur et cela sous contrôle de plus en plus étroit du gouvernement général de l'AOF ». »<sup>2</sup>

Ce n'est qu'après les indépendances après 1970 que la migration étudiante est devenue un phénomène de grande ampleur. Paradoxalement, cependant, celui — ci n'a fait l'objet jusqu'ici, d'aucune tentative sérieuse d'évaluation globale. On peut dire que l'on se trouve dans une double méconnaissance du phénomène, à la fois quantitative et qualitative.

Le Sénégal semble être un terrain particulièrement intéressant pour mener une étude sur la mobilité internationale des étudiants étrangers, dans la mesure où il se situe dans une région de l'Afrique occidentale qui connaît une forte dynamique migratoire depuis plusieurs décennies. Ainsi d'après Robin (N) : « Sur les 130 millions de migrants internationaux, 40 millions se trouveraient en Afrique subsaharienne (les quarante-six pays situés au sud du Sahara); soit près du tiers mondial sur un continent qui regroupe 10 % de la population. Dans cet ensemble, l'Afrique de l'Ouest, d'une part est la région qui compte la plus forte concentration de migrants intra régionaux, et d'autre part, la première région d'émigration vers l'Europe ». <sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Mamouni (À), L'éducation en Afrique, Paris, Présence africaine, 1998, 317 p

<sup>3</sup> Robin (N), Espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : panorama statistique, in hommes et migrations, 19992, n° 1160.

Il est important de souligner que depuis son indépendance, le Sénégal considère son système éducatif comme le secteur le plus fondamental pour son développement, en lui consacrant près du tiers de son budget. En 1998, l'État a entamé la mise en œuvre d'un programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) qui définit les nouvelles orientations du gouvernement en matière d'éducation pour les dix prochaines années. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été introduit par le gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement, la société civile, et les acteurs du système de l'éducation pour impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif. Les objectifs majeurs définis par les différents niveaux d'enseignements sont les suivants : la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010, la ré-allocation de 49 % du budget de l'éducation nationale à l'enseignement élémentaire, favoriser l'accès et la rétention des filles dans tous les niveaux d'enseignements, un accès plus important d'élèves dans l'enseignement moyen et secondaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la recherche universitaire.

Le Sénégal se lance ainsi dans la création d'emplois générateurs de revenus qui sont un volet important du programme national de lutte contre la pauvreté lancé en 2001, dont l'objectif est de réduire de moitié le nombre de pauvres à l'horizon 2015. En effet, l'ampleur du chômage et du sous-emploi particulièrement des jeunes constitue un des fléaux que les pouvoirs publics s'attèlent à éradiquer.

Par ailleurs, s'intéresser à la migration des étudiants sénégalais en France suppose de s'intéresser à la problématique de la migration au Sénégal. Ainsi, les questions soulevées par ce sujet sont d'ordres multiples, car plusieurs paramètres agissent sur les migrations étudiantes, qui sont comme toutes les autres formes de migrations, des phénomènes complexes, situées à l'intersection du politique, de la sociologie, de l'économie et du culturel. Il s'agira pour nous de dégager la dynamique de processus migratoire des étudiants sénégalais en France c'est-à-dire de l'émigration vers la France, les conditions de vie, à leur insertion socio — professionnelle à la fin de leurs études. Et les projets migratoires seront mesurés dans des conditions objectives de leur réalisation.

La question principale que nous allons nous poser est de savoir si ces migrations représentent-elles une perte pour le Sénégal ou bien est-on en présence d'un schéma « gagnant/gagnant »? La France recevant des cadres grâce aux étudiants qui restent et diffusent sa culture par l'intermédiaire de ceux qui retournent. Le Sénégal gagnant quelques cadres qualifiés et de rentrées de devises venues de ceux qui restent en France ou dans un autre pays étranger?

Lorsque l'on comprit, au tournant des années 70, que la migration des élites du Sud n'était pas compensée par un contre — courant de retour, les migrations des personnes hautement qualifiées furent perçues comme un important problème de développement pour les pays du Sud et donnèrent lieu à des débats multiples et passionnés relayés par les organismes internationaux. Ces débats ont vu s'affronter les courants dits « nationalistes » et « internationalistes ». Les premiers, adeptes des théories néo — marxistes considéraient que la migration des élites du Sud s'inscrivait dans la continuité du pillage que faisait le Nord au détriment du Sud, alors que les seconds, tenants d'une théorie d'économie libérale voyaient, au contraire, cette migration comme normale dans un marché où les talents se déplacent vers les lieux où ils sont les mieux utilisés et rémunérés.

Finalement, c'est la thèse « nationaliste » qui fut retenue comme base de réflexion pour l'élaboration des politiques internationales, donnant lieu à un certain nombre de mesures globales dont l'objectif était de minimiser les effets de déperdition attachés à cette migration. De toute évidence, ce phénomène prend de plus en plus d'importance et de visibilité et suscite de pertinentes interrogations : quelles sont les raisons et les causes profondes qui poussent à cette émigration? Quels sont les profils socio — professionnels des candidats potentiels? Quelles sont les images que ces émigrés font de leur pays de destination? Quels sont les canaux qui véhiculent ces images? Quels plans de carrières envisagent les candidats au départ? Quelles sont les stratégies qu'ils adoptent pour partir? Quels sont les risques que représentent ces départs pour la société et l'économie de leurs pays de départ? Quelles sont les actions et les réactions de leur gouvernement face aux défis entretenus par ces « exilés du savoir »? Qu'est-ce qui pousse un étudiant sénégalais ayant un doctorat en géologie ou en physique à être veilleur de nuit ou pompiste en France? Ou encore pourquoi certains étudiants sénégalais diplômés des instituts universitaires redoutent-ils le retour dans leur pays d'origine? Ceux qui rentrent sont-ils des « héritiers » de l'actuelle classe dominante au Sénégal? (Quelle est cette classe? Que recouvre — telle?) Et ceux qui restent en France, pourquoi restent-ils? (Car, ce n'est nullement un phénomène de fuite de cerveaux étant donné qu'en général les étudiants diplômés qui restent en France, s'occupent par de petits boulots, ils n'ont que rarement un travail correspondant à leur niveau d'études et à leur formation). Ainsi, leurs objectifs initiaux (au départ de leur pays) sont remplacés par de nouveau et par l'installation. Quels sont les facteurs socio-culturels qui interviennent? Autant d'interrogations qui dénotent l'importance de ce phénomène et de ses effets sur une société en développement, comme c'est le cas au Sénégal.

# **PREMIERE PARTIE : PROBLÉMATIQUE ET METHODOLOGIE**

# CHAPITRE I : La problématique de la recherche

## 1. Définition et justification du thème retenu

### 1.1. Définition du sujet

#### 1.1.1. Définition démo — géographique du sujet

Le sujet visant à comprendre le phénomène migratoire des étudiants étrangers n'est pas facile à définir néanmoins nous tenterons dans un premier temps de donner une définition sémantique qui nous permettra de mieux le cerner. Les étudiants étrangers sont un groupe de populations déterminé par des critères légaux et géographiques : le terme étudiant définit toute personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur. Par étranger il faut comprendre toute personne qui « ne fait pas parti du groupe, qui n'en est pas l'autre », selon Kristeva (J).<sup>1</sup>

L'insertion est en effet l'entrée dans la vie active. Cette définition se heurte à trois ambiguïtés que nous allons développer dans la présentation des concepts utilisés.

Quant au retour, il s'inscrit dans toute une symbolique de la migration. Il est à la fois l'une des dimensions de l'objet, un enjeu entre les États, ou au sein de la famille, le lieu de rêve de la réussite sociale, de l'identité ethnoculturelle et enfin le territoire de l'imaginaire pour l'immigrant — étudiant.

Le sujet que nous allons aborder vise à comprendre la mobilité d'étudiants étrangers en France en particulier des étudiants sénégalais diplômés en France. De l'émigration vers la France, des conditions de séjour sur le territoire français, à leur insertion socio — professionnelle à la fin de leurs études sanctionnées par l'installation définitive ou temporaire de certains dans le pays de formation dont nous allons parler peu et le retour des autres dans le pays d'origine ou l'accent sera mis dans le cadre de cette thèse.

---

<sup>1</sup> Kristeva (J), citée par Renaudat (C), les étudiants africains à Bordeaux, centre d'études, d'Afrique Noire, 1998 (pp 9-35).

Si dans la première définition nous avons pu cadrer le sujet dans son contexte, cependant elle ne donne pas une définition scientifique du sujet. Il s'agit tout d'abord de l'étude d'un groupe d'individus précisément les étudiants sénégalais sur deux espaces bien définis que sont la France et le Sénégal, donc d'une étude démo géographique sur les migrations d'une manière générale. Il convient d'abord de rappeler avec force qu'il n'existe pas une science unique de la population, il en existe une multitude dont chacune a une vision précise, une problématique spécifique et une méthodologie appropriée pour ses investigations.

La population peut être étudiée par un statisticien, d'un historien, d'un géographe, d'un sociologue, d'un psychologue, d'un économiste, etc. La population est un thème par excellence interdisciplinaire. Comme pour tout sujet de recherche offrant de nombreuses pistes de recherches, chaque point de vue a donné une branche particulière d'étude. Ainsi selon Noin (D) et Thumerelle (P.J) : « Le point de vue statistique a donné naissance à la démographie statistique qui de plus en plus est devenue la démographie tout court. Le point de vue sociologique a engendré la démographie sociale. Le point de vue historique a produit l'histoire de la population et la démographie historique. De même sont nées la démographie économique et la démographie politique ». <sup>2</sup>Toujours Noin (D) et Thumerelle (P.J) de poursuivre : « Quant au point de vue géographique il est à l'origine de la géographie de la population ou de la démo — géographie ». <sup>2</sup>

Patrick Poncet explique que : « La géographie de la population est une branche de la géographie qui décrit l'espace social par le biais du concept de population et toutes ses applications concrètes (répartition, structure, dynamique), la géographie de la population a été aussi *une géographie des populations*, visant l'explication du social en réduisant celui-ci à des groupes d'individus vus au travers de certains caractères, en combinant les variables et en variant les perspectives par changement d'échelle ». <sup>3</sup>

« Le terme « population » est récent, postérieur à 1750 en France et en Angleterre, et il exprime le concept à la base de la démographie, la science de la population. La géographie de la population partage ainsi son objet avec la démographie au plan théorique, quoique, en

---

<sup>2</sup> Noin (D) et Thumerelle (P.J), *Études géographiques des populations*, 1993, Paris, Masson, 1993, 199p.

<sup>3</sup> Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003 (p725).

pratique, elle se situe dans une relation de dépendance envers cette dernière. Si elle s'attache à l'étude descriptive des variations spatiales de la population, au travers, entre autres choses, de sa distribution, sa composition, ou sa croissance, elle n'est bien souvent qu'un appendice technique de la démographie, à laquelle elle fournit des collections de cartes construites sur la base des indicateurs que la démographie lui donne : natalité, mortalité, fécondité, nuptialité, etc.

Ce n'est peut être que dans le domaine de la mobilité et l'étude des migrations que la géographie de la population a pu faire la preuve d'un apport enrichissant et même partiellement théorisé, incitant les démographes à une vision plus géographique et moins centrée sur les variations "naturelles". Mais la rivalité perdure et il existe plusieurs disciplines aux contours flous entre géographie de la population, démo- géographie, géographie démographique, démographie spatiale ». <sup>3</sup> Toujours selon Poncet Patrick : « Quand elle explique, la géographie de la population est d'une pratique délicate, voire dangereuse, aux causalités dominées par des catégories et des découpages spatiaux qui sont rarement neutres, voire carrément contestables, comme la mythique « population de souche ». Faute d'ouverture suffisante à la sociologie, à l'anthropologie, et à l'histoire, la géographie des populations confine souvent aux explications circulaires du social ».<sup>3</sup>

D'ailleurs, nous constatons que d'autres sciences s'intéressent également aux questions de populations : les sciences de la nature en particulier la biologie, la médecine, la génétique et l'écologie, etc.

Ainsi, la géographie qui nous intéresse privilégie l'aspect spatial et selon Noin (D) et Thumerelle (P. J), elle s'intéresse à :

— La distribution des populations dans l'espace : population rurale/ population urbaine, systèmes de peuplement.

— l'étude des structures démo — géographiques : sexe, âge, statut matrimonial (ménages, familles), socio — culturelles (nationalité, langues, religions, niveau d'études, diplômes) et socio — économiques (activités, catégorie socio — professionnelles).

---

<sup>3</sup> Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (sous la direction de Lévy (J) et Lissault (M), éditions Berlin, 2003 (p725).

-l'étude des dynamiques démographiques : fécondité, mortalité, migrations internes, migrations externes.

En somme, ce vaste champ d'études recoupe ainsi celui d'autres branches de la géographie et d'autres disciplines des sciences sociales.

Rappelons que la géographie de la population est formée par « l'association » de la géographie et de la démographie d'où le terme démo — géographie. La géographie de la population possédant ses propres caractéristiques, tout en étant une discipline « ouverte » qui se nourrit d'autres pratiques, pour cette raison nous analyserons notre sujet suivant différentes approches, sociologiques, économiques, politiques, historiques et même psychologiques.

## **1.2. Justification du sujet**

### **1.2.1. Apport démo géographique du sujet**

Dans cette partie nous tenterons de voir la seconde question majeure qui est celle de l'intérêt du sujet : il faut analyser le sujet dans un contexte de mouvement d'individus d'un espace vers un autre avec un franchissement de frontière : c'est-à-dire la migration internationale. Ici, la notion d'espace est de premières importances pour la population que nous allons étudier et demande d'être expliquée à partir de la notion de migration en géographie de la population.

« La migration est le déplacement d'un individu\* ou un d'un groupe\* d'individus, suffisamment durable pour nécessiter un changement de résidence principale et d'habitat\*, et impliquant une modification significative de l'existence sociale\* quotidienne du (des) migrant (s) »<sup>4</sup>. Selon la définition de Poncet (P) et Lussault (M).

D'après les auteurs Poncet (P) et Lussault (M) : « L'emploi scientifique du terme doit privilégier un sens restreint, associant nécessairement les paramètres principaux suivants :

---

<sup>4</sup> Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003 (p615).

- Un déplacement, qui doit être marqué par le franchissement d'une échelle d'espace (on ne migre pas véritablement au sein d'une même aire géographique locale, mais on y connaît des trajectoires résidentielles) et de temps (la migration est une bifurcation durable dans le cours d'une existence). Selon le pas de temps considéré, on peut distinguer des migrations temporaires et des migrations définitives.
  
- Des acteurs du champ migratoire, qui sont les migrants, bien sûr, mais aussi tous ceux qui assurent la possibilité de migrer (passeurs, transporteurs, hôtes, incitateurs, douaniers, policiers, logeurs, employeurs, agissant parfois dans la légalité, parfois non). Ces acteurs en interrelation occupent des positions sociales et spatiales, maîtrisent des accès, mettent en œuvre des technologies de la distance et du mouvement, déploient des stratégies. Au sein de cette configuration sociale dynamique, les interactions sont loin d'être toujours pacifiées, les processus de domination et la violence existent, les informations, les idéologies, les imaginaires circulent, mais aussi l'argent et les pouvoirs.
  
- La résidence et l'habitat (dans l'acception de ce mot qui désigne l'organisation spatiale des lieux de vie quotidienne des individus et des groupes) d'un migrant, qui changent durablement – sans qu'on puisse à priori postuler qu'ils s'agissent d'une amélioration ou d'une dégradation. Un migrant change de contexte d'appartenance, même s'il peut continuer de s'affilier dans son nouvel espace de vie à une communauté, à une culture, une langue et une identité de référence qui renvoie à son habitat de départ.
  
- La vie quotidienne du migrant, et son "habiter" (l'ensemble des actes qu'un individu réalise au quotidien, constructeurs de son habitat), qui sont également modifiés en profondeur par la migration.

La qualification d'une migration peut être opérée par l'analyse des combinaisons de ces paramètres, certaines d'entre elles constituant des cas limites, encore mal identifiés ou peu

reconnus. On comprend alors qu'il est difficile de souscrire à des présentations classiques des migrations qui les réduisent à leur manifestation statistique, où la préférence est donnée au groupe sur la personne, aux États et à leurs frontières sur les mailles de l'espace, à l'économique sur le symbolique, à la géopolitique sur le politique. Le fait migratoire ne se résume pas au "déplacement de population, de groupe, d'un pays dans un autre pour s'y établir sous l'influence de facteurs économiques ou politiques" (définition du dictionnaire Petit Larousse) ».

On ne doit pas se laisser prendre au piège de la facilité comptable, et la migration ne peut être déduire du simple franchissement enregistré d'une frontière. Ainsi la migration n'est pas qu'un flux statistique, pas plus qu'elle ne dessine une ligne qui court d'un point A (le lieu de départ) à un point d'arrivée. « Il s'agit d'un système spatial et temporel complexe et évolutif (l'évolution pouvant être rapide), agencé par les opérateurs du champ migratoire. L'espace de ce système, qui peut être d'échelle très variable de la région au monde, articule des lieux (de départ, d'arrivée, de transit, ces derniers étant nombreux en particulier pour les migrations au long cours), des aires, des territoires, des réseaux (ceux des parcours et de leurs points de scansion) ». <sup>4</sup>

Poncet (P) et Lussault (M) de poursuivre : « On a pris l'habitude, mauvaise à certains égards, de distinguer les migrations sur la base de critères organisés en couple de contraintes. Elles sont ainsi temporaires ou permanentes, à longues ou courtes distances, volontaires, ou forcées, économiques ou sociales, assistées ou libres, individuelles ou familiales voire claniques, etc. Cette approche n'est cependant pas satisfaisante, dans la mesure où les critères retenus ne constituent que rarement un système cohérent, quand ce n'est pas la pertinence des antonymes qui pose problème, ou encore la fragilité des notions utilisées. À ce propos, l'idée que l'on puisse distinguer les migrations sur la base de leur motivation se heurte au double écueil de la réalité de ces motivations, les migrants n'en ayant pas toujours une vision simple et claire (c'est-à-dire allant au – delà de leur cas particulier), et aux difficultés pratiques de leur enregistrement, ces mêmes migrants ne désirant pas toujours en faire état.

À coup sûr, tout déplacement de personnes ne constitue pas une migration, sauf à en faire l'alpha et l'oméga de la géographie. Cette optique, le nomadisme n'est pas une migration au sens strict, puisque c'est une spatialisation de la société qui fait du déplacement organisé un

---

<sup>4</sup> Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003 (p615).

quotidien. Par ailleurs, le tourisme constitue un cas limite, dont l'étude nourrit en retour la réflexion théorique sur le concept de migration. Enfin, « les migrations pendulaires » entre domicile et lieu de travail n'en sont pas. Il faut pour tous ces mouvements importants préférer le terme générique de mobilité et penser de manière fine l'articulation (importante) entre champs des migrations et celui des mobilités. On conçoit alors l'intérêt des études des mobilités des migrants, mobilités qui englobent les déplacements quotidiens comme leurs «Retour au pays » saisonnier, ou comme leurs pratiques touristique ».

Le phénomène migratoire est depuis longtemps un champ d'études privilégié de la géographie de la population, évaluant les mouvements migratoires des individus ou/ et des populations - au sens de groupe humain statistiquement défini. Dans un premier temps, la géographie a plutôt privilégié des approches statistiques : on connaît d'importance du célèbre couple distinguant la migration totale, somme de l'immigration et de l'émigration en un lieu donné (rapportée à une population de référence), rendant compte du degré de mobilité de ses occupants, et la migration nette, différence des entrées et des sorties (rapportée à une population de référence) indiquant le rôle de la migration dans le solde de la population. À cette saisie des flux, on joignait un examen assez convenu des effets de la migration sur les espaces de départ et d'arrivée. Depuis les années 1980, de nombreuses recherches ont profondément contribué à faire évoluer les démarches et les concepts. Ce sont désormais les champs, les réseaux et les systèmes migratoires dans leurs dimensions spatiales qui sont analysés, sans délaisser la sphère idéelle, et en s'attardant de plus en plus aux stratégies, aux technologies et aux techniques de la migration. Une géographie sociale et culturelle des migrations, attentive aux liens des migrants aux espaces, se développe, en particulier autour de la question des diasporas, désormais au centre de nombreux travaux. »<sup>4</sup>

Il sera question pour nous de parler de migration internationale puisque l'étude se situe en France et au Sénégal et prend principalement en compte les mouvements d'arrivée et de retour d'étudiants sénégalais diplômés en France et de retour dans leur pays d'origine.

Il ne s'agit pas d'aborder une typologie des populations des étudiants sénégalais diplômés en France. Mais plutôt de dégager la dynamique de processus à l'œuvre dans l'accomplissement des divers itinéraires.

---

<sup>4</sup> Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, (sous la direction de Lévy (J) et Lissault (M), éditions Berlin, 2003, (p615).

### 1.2.2. Intérêt du choix de terrain d'études

Notre terrain de recherche se situe au Sénégal pays de départ et la France pays d'accueil. Il faut souligner que l'évolution sur trois décennies du contexte socio - économique du Sénégal montre que la sécheresse des années 70 articulée aux plans d'ajustement structurels des années 80 ont mis dehors tous ou presque ceux qui ne sont pas sur une position de rente soit sur le plan économique, soit par leur position dans l'élite intellectuelle ou dirigeante. Les gens migrent. Il suffit de constater que les régions, ou les groupes sociaux les plus vulnérables ont été les premiers pourvoyeurs d'émigrés. De même, ceux qui sont à la recherche de statut acquis ont tenté les premières expériences migratoires avant d'ouvrir la voie à d'autres qui s'y sont engouffrés non sans peine. Les dynamiques migratoires retracent donc les lignes de fractures de la société, les dérégulations entre les grands ensembles géographiques, entre les groupes d'acteurs et au sein de ce qui tient lieu de politiques publiques.

Sur le plan socio - démographique l'évolution montre une forte pression démographique sur les ressources, car entre 1968 et 1998, la population du Sénégal a plus que doublé : son effectif passe de 4 195 353 habitants en 1968 à 9 379 006 habitants en 1998; soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,60 %. Cette évolution de la population est essentiellement induite, d'une part, par une fécondité toujours élevée, bien qu'ayant enregistré une baisse au cours de cette période; et, d'autre part, par une mortalité en baisse.

En outre, cette forte croissance a pour conséquence l'aggravation de la pression exercée par la population sur l'environnement. Ceci se traduit par une raréfaction des terres cultivables ou à mettre en valeur par le biais de certains investissements générateurs d'emplois et de revenus. Cette situation aura, sans nul doute, un effet inhibiteur sur la vitalité de l'économie. Le niveau global de l'évolution de la population du Sénégal entre 1968 et 1998 cache certaines disparités régionales. La disparité spatiale de la population est influencée, entre autres facteurs, par la géographie de la production des biens et services, la répartition des infrastructures socio - économiques.

Il faut souligner que la France et le Sénégal entretiennent des relations privilégiées, marquées par une aide publique française au Sénégal dans les domaines sociaux, économiques et culturels. La France reste le premier bailleur de fonds du Sénégal et au troisième rang des bénéficiaires de l'aide française, soit 7,1% de l'aide publique au développement française en 1993 pour le pays du champ de compétence du ministère de la Coopération. Le Sénégal a

bénéficié d'un soutien spécifique pour la création et le maintien des structures étatiques par un appui aux institutions, notamment au travers d'une forte présence de coopérations et un appui financier à l'État.

La France veut rester le partenaire politique et économique privilégié du Sénégal. Cet objectif principal du côté français a pu entraîner des financements et des projets plus politiques que réellement tournés vers le développement du pays, comme le montre l'exemple de l'université de Saint Louis, ces dérives étant renforcées par les ambitions sénégalaises de jouer un rôle régional dans de nombreux domaines. La politique privilégiée de la France vers le Sénégal a pu certaines fois remettre en question les politiques de conditionnalité, notamment de la banque mondiale, en constituant une source alternative de financement. Les autres bailleurs ne se sentent pas non plus suffisamment impliqués et informés, de la politique française de développement dans la gestion économique et sociale du pays, mais également d'une grande dispersion de la coopération française qui est présente, jusqu'au milieu des années 1980, dans pratiquement tous les secteurs d'activités au Sénégal : ajustement structurel (40 %), ressources humaines (30 %), infrastructures (20 %), appui institutionnel et développement rural.

Des intervenants multiples rendent cette coopération peu visible par exemple le ministère de la Coopération (39 % l'APD en 1993) se concentre sur l'assistance technique directe et les petits projets. La caisse française de développement (17%) participe surtout aux grands projets et aux prêts et subventions d'ajustement structurel. Le ministère des Finances (27 %) prend en charge en partie les annulations de dette décidée au club de Paris et à la conférence de Dakar de 1989.

Les autres ministères (recherche, défense, éducation nationale et affaires étrangères) représentent 16 % de l'APD française. L'émergence de nouveaux partenaires pose un problème de concertation et de coordination.

Depuis le début des années 1980, le ministère de la Coopération favorise l'émergence de partenaires pour la mise en œuvre de l'aide au développement. Les ONG sont de plus en plus nombreuses à intervenir, mais elles regrettent certains problèmes posés par le gouvernement sénégalais concernant leurs interventions et l'absence d'un cadre permanent de concertation à la mission française de coopération.

Il faut rappeler que la coopération française n'est pas assez centrée sur les projets et le développement matériel du pays, car l'ajustement structurel lié aux déséquilibres économiques représente pratiquement la moitié de l'aide française contre un quart pour le secteur productif et un quart pour les ressources humaines.

A la suite de la conférence des pays francophones en 1989 à Dakar, la France a changé de politiques d'aides dans le cadre des mesures d'annulation de dettes. Les aides hors projets destinées à alléger l'endettement sont devenues majoritaires. Elles sont le fait surtout de la prise en charge de la part du ministère des Finances des remboursements d'une partie des dettes extérieures du Sénégal, notamment auprès des banques commerciales, mais malgré son volume important et sa conditionnalité, elles n'ont pas entraîné la mise en place des réformes structurelles souhaitées.

L'assistance technique, qui reste l'instrument privilégié de la coopération française, doit être mieux définie puisque le recours à l'assistance technique a été particulièrement massif au Sénégal par rapport aux autres pays de la zone. L'importance de l'AT (aide technique) reflète les relations particulières entre la France et le Sénégal plus que de véritables priorités affichées de la coopération française. L'assistance technique directe de substitution a trop longtemps servi l'unique instrument de coopération, la formation et la relève échouant dans beaucoup de secteurs. Les objectifs de cette assistance restent souvent indéfinis et il n'existe que très peu de suivi ou d'évaluation. Les domaines d'interventions paraissent trop nombreux, sans échéances précises ni conditionnalités et la dispersion des assistants non liés à des projets précis nuisent à leur efficacité. Mais on assiste depuis 1983 à une diminution marquée des effectifs, en particulier dans le secteur de l'enseignement qui représente malgré tout 75% de l'AT globale en 1993, et il faut rappeler aussi que la plupart de ces enseignants interviennent dans l'enseignement des sciences, des mathématiques, dans les lycées publics et dans l'enseignement supérieur.

La réduction des postes de substitution qui concerne les domaines techniques et administratifs représente une évolution significative sur longue période. On assiste à la fin progressive de la « mise à disposition » au profit de relations plus « contractuelles » qui permettent une meilleure définition des tâches de l'assistant et de réduire le clientélisme.

Il faut dire dans cette évaluation que la référence au modèle français dans les secteurs sociaux rend difficile les nécessaires évolutions par exemple dans l'éducation la coopération française a dispersé ses actions et cautionné un système éducatif en faillite.

Le secteur de l'éducation représente seulement 16 % de l'ADP française. La France est présente surtout dans le secondaire, le technique, et le supérieur, la relève étant considérée comme assurée dans les enseignements élémentaires et moyens, notamment par la banque mondiale.

Si la coopération française a permis de maintenir le niveau de l'enseignement et la formation, elle n'a pas suscité de remise en cause fondamentale du système éducatif. Elle a cautionné

jusque très récemment un système éducatif surdimensionné par rapport à ses possibilités financières et une surcapacité dans l'enseignement supérieur, notamment à travers le financement de l'université de Dakar. La présence de nombreux assistants techniques dans ce secteur dont une bonne part était en substitution a sans doute contribué à figer artificiellement un système inadapté aux contraintes nouvelles.

Le deuxième exemple qu'on peut citer dans l'action de la coopération française pour la santé, qui est très variée, mais encore dominée par l'assistance technique de substitution. L'action du ministère de la Coopération dans le domaine de la santé est en augmentation relative pendant la période 1984 - 1993, et représente une grande priorité. Elle a longtemps privilégié les programmes verticaux (lutte contre les endémies et infections). Plus récemment, elle met l'accent sur la politique de formation qui progresse nettement. La France est une fois, encore très présente avec une prédominance de l'assistance technique, qui n'a pas reculé dans ce secteur celle-ci se justifie par une pénurie de médecins nationaux dans certaines spécialités comme la chirurgie ou l'anesthésie, mais le maintien d'une forte assistance technique révèle une absence de réelles priorités du gouvernement pour le remplacement.

La situation sanitaire du Sénégal reste de plus médiocre par rapport aux moyens humains et financiers consentis et en comparaison avec d'autres pays de la région.

En troisième exemple nous parlerons de la recherche scientifique et technique, qui peine à se structurer au Sénégal et reste principalement française avec 9,1 % de l'A P D Française, ce domaine apparaît comme particulièrement privilégié au Sénégal. La diversité des organismes impliqués, les finalités multiples et l'éparpillement des financements et des programmes entraînent un manque de visibilité et de coordination de la coopération française.

L'effort de formation des chercheurs sénégalais est réel, mais les effets ne sont pas visibles et la relève tarde à se faire sentir. Devant la déliquescence des structures de recherches sénégalaises, les auteurs s'interrogent sur l'opportunité d'une présence aussi massive de chercheurs et de techniciens expatriés.

Le quatrième exemple sera l'aide au développement culturel qui s'est longtemps résumée à l'exportation de la culture française, sans grande cohérence. Les sommes consacrées à la culture sont beaucoup moins importantes. La politique culturelle française a longtemps été trop officielle, considérée comme une vitrine de la France. Depuis peu sont privilégiées les aides aux associations et acteurs locaux pour le développement de la culture proprement sénégalaise et en faveur d'une décentralisation vers les régions.

On a également assisté à un retrait quasi total de l'assistance technique dans ce domaine, en raison de nombreux canaux utilisés : centres culturels Français, les alliances françaises et les

projets bilatéraux et de la diversité des objectifs, la politique d'appui au développement culturel a souffert d'un certain manque de cohérence.

Nous remarquerons ainsi que les résultats des aides aux secteurs productifs n'ont pas été à la hauteur des financements. Car les interventions de soutien à la production ont longtemps été réservées aux filières agricoles avant de venir accompagner les efforts de diversification des activités. La coopération française a fourni un appui sans faille aux entreprises et organismes publics. Ce n'est qu'au début des années 1990 qu'elle a admis, devant la mauvaise gestion persistante, la liquidation et la privatisation d'un grand nombre d'entre eux.

La coopération et les aides françaises au développement du secteur productif se sont révélées être plutôt mal adaptées et n'ont pas toujours suffisamment impliqué les acteurs sénégalais.

Le secteur de la pêche souffre toujours d'un manque cruel de compétitivité. L'intervention française dans ce secteur essentiel a été tardive, mais les activités auprès des secteurs et entreprises privées au début des années 1980 ont été réalisées avec un certain succès.

Après neuf années, l'objectif de développement du coton au Sénégal oriental (région de Tambacounda) n'a guère été atteint malgré des aides importantes.

Le secteur arachidier était le secteur clé de l'économie sénégalaise, mais il s'est véritablement effondré après 1985. Le montant de financement reste modeste, car il s'agit d'un secteur en récession profonde pour lequel l'investissement doit être mesuré.

L'aménagement du fleuve Sénégal avait pour but de développer une filière riz nationale et de fixer les populations en zone rurale en créant des emplois. Le projet semble avec le recul avoir été trop ambitieux et mal adapté aux capacités des Sénégalais. Les modes d'exploitation sont ainsi restés traditionnels et ne parviennent pas à rentabiliser les aménagements réalisés.

L'aide française s'est également portée sur les secteurs de l'industrie chimique, du tourisme, de la réparation navale, de la production d'énergie électrique, du transport ferré et du transport urbain à Dakar.

En somme, l'aide française n'a pas permis au Sénégal de s'engager dans la mondialisation. Car les stratégies de cette coopération ont beaucoup évolué pendant la période sans évaluation. À partir de la crise de 1979, la France s'est retrouvée engagée dans l'ajustement structurel faute de renouvellement de ses propositions de coopération et de développement. Mais l'aide extérieure n'a pas permis de rendre l'économie sénégalaise suffisamment compétitive pour répondre à l'enjeu de l'adaptation à l'économie mondiale.

L'exportation du modèle français a servi de stratégie pour la coopération française, au niveau économique, social et institutionnel. Mais devant l'ampleur de la crise et des déséquilibres financiers, les stratégies se sont modifiées en passant notamment des prêts d'ajustements aux dons, en remettant en cause l'assistance technique directe de substitution, en concentrant les efforts financiers sur l'aide — projet mis en œuvre avec des conditions de plus en plus strictes ou enfin en privilégiant la coopération décentralisée et l'aide dispersée au travers des ONG qui disposent de conditions favorables pour se développer au Sénégal.

L'aide française possède de nombreux avantages. Son importance quantitative, sa régularité, sa souplesse, sa présence dans tous les secteurs et la bonne connaissance du Sénégal de la part des acteurs français ont donné et donnent les moyens à l'aide française d'avoir un impact déterminant sur le développement du Sénégal. Mais la trop grande pluralité des organismes, la dispersion et le manque de suivi des actions masquent les priorités et nuisent à la cohérence des interventions.

Dans le but d'aider la société sénégalaise à affronter les grands défis de réforme de l'État, de structuration de la société civile et d'amélioration de la compétitivité économique, les auteurs insistent sur la nécessité pour la coopération française de rechercher en priorité une plus grande contractualisation des relations de coopération, une diversification des partenaires, en même temps qu'une meilleure coordination et concentration des actions.

En somme, nous comprendrons ainsi que l'aide française en question n'a pas permis au Sénégal de se développer suffisamment pour être en mesure de conserver chez lui ses élites.

Ainsi, nous allons voir les objectifs et les hypothèses de la recherche.

## **2. Les objectifs et les hypothèses de la recherche**

### **2.1 Les objectifs de la recherche**

Dans notre thèse de doctorat de géographie humaine dont le sujet s'intitule : « La migration des étudiants sénégalais en France : Ses déterminants, conditions de séjour des étudiants et leur devenir », nous avons décidé de travailler sur un thème d'actualité qui depuis quelques décennies interpelle les autorités publiques et les chercheurs. Les flux des étudiants étrangers dans le monde ont donné lieu à de nombreuses études sur de multiples questions relatives aux « études à l'étranger », en particulier aux États-Unis. En effet, ces derniers fournissent, à eux seuls, la quasi-totalité de la littérature sur les migrations des étudiants étrangers. Mais il s'est avéré que malgré l'importance de ce phénomène qui est la mobilité internationale des personnes hautement qualifiées et des étudiants dans un monde globalisé; les travaux pour une meilleure compréhension restent relatifs, voire quasiment inexistant, pour les pays en voie de développement. Toutes fois, nous allons exploiter divers documents dans le cadre de notre recherche, parmi les documents existants sur les étudiants étrangers en France de façon générale ou Africains en particulier, sur les migrations internationales, sur l'éducation. Nous avons choisi, 152 références, dont 40, sont des thèses, mémoires, et rapports, 42 sont des revues, 7 sont des quotidiens, 57 sont des ouvrages, et 6 sont des sites internet. La répartition des références selon la date de publication montre que la plupart des documents ont paru après 1990. Ce qui traduit l'intérêt croissant du thème dans les différentes disciplines. Lors de notre étude nous allons nous référer en particulier sur des chercheurs comme Anne-Marie Gaillard et Jacques Gaillard dans leurs ouvrages dont les titres s'intitulent : « Fuite des cerveaux, retours et diasporas », publié en février 1998, ainsi que l'ouvrage dont le titre est : « Les enjeux des migrations scientifiques internationales : la quête du savoir à la circulation des compétences, publiées en 1999, sans oublier leur intervention au colloque organisé à la faculté de droit, à Rabat, les 17-18 avril 2001, éditée sous forme d'ouvrage dont le titre est : « La migration sud-nord : la problématique de l'exode des compétences ». Ils ont beaucoup réfléchi sur la question de la mobilité des personnes hautement qualifiées. Ainsi, leurs travaux dans ce domaine nous permettront d'élucider les zones d'ombre qui subsistent dans le cadre de la migration des étudiants sénégalais en particulier ceux qui étudient et séjournent en France. Dans la mesure où ils font le point sur la question de l'exode des cerveaux, à savoir la traduction géopolitique donnée à la mobilité des

scientifiques et des ingénieurs, en quittant leur pays au profit d'autres pays qui tels que les États-Unis, serait maître dans l'art du « pompage » des cerveaux. Ce sont les nouveaux enjeux de ces migrations que les auteurs analysent à travers des études de cas et une réflexion théorique. Mais également sur les rapports menés par l'observatoire de la vie étudiante sur les étudiants étrangers en France, de mars 2003, et de mai 2005, qui expliquent les conditions d'études et de séjour des étudiants étrangers en France avec tous les problèmes qu'ils rencontrent pendant leur séjour. Sans oublier le rapport du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur « Les conditions d'inscriptions et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005. Car on assiste de plus en plus à la multiplication des rapports officiels demandés par le Ministère de l'Éducation nationale, ou des affaires étrangères, ou l'Assemblée nationale. Pour tenter de faire le point sur la présence des étrangers dans les universités françaises, afin d'apporter des changements notables dans les orientations des pouvoirs publics en France face aux étudiants étrangers. Enfin, nous n'oublions pas la spécialiste de la migration au niveau du Sénégal à savoir Robin (N), qui à travers ses écrits dans : « Espace migratoire de l'Afrique de l'ouest : Panorama statistique », publié en 1992, et son article sur la migration au Sénégal dans l'ouvrage : « Mobilité et investissement des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal », publiés à Paris en 1996, par l'Harmattan, qui montre l'évolution de la migration sénégalaise.

Comme nous l'avons expliqué plus haut dans la partie de l'introduction. La mobilité de cette catégorie de migrants (personnes hautement qualifiées) dans leur sens le plus large du terme à toujours été très difficile à évaluer (problèmes statistiques, de suivis dans les pays de départ et d'accueil) etc.

Ainsi, le rapport de l'observation de la vie étudiante sur les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs de mars 2003, nous explique que dans le monde, au cours des quatre dernières décennies, l'effectif des jeunes étudiants faisant des études supérieures dans le domaine universitaire ou non universitaire dans un pays étranger a été multiplié par 14 : 108 000 en 1950, 240 000 en 1960, 500 000 en 1970 et près d'un million en 1985, 1,3 million en 1993 et 1,6 million en 2000 (estimation à partir des données de l'UNESCO ( annuaire statistique et de l'OCDE (regard sur l'éducation) en 2000. Ce rapport explique également que le rythme de croissance annuelle du nombre des étudiants étrangers s'élève à 7 % pour l'ensemble de la période (1960-2001) et 3 % pour la période (1985-2001). L'analyse de ces chiffres montre l'ampleur du phénomène de la migration des étudiants étrangers dans le

monde d'où l'intérêt grandissant de son étude que nous envisageons dans le cadre des étudiants sénégalais en France.

Dans le cas des étudiants sénégalais nous constatons que depuis 1998 il y a une forte croissance des étudiants sénégalais à l'étranger et particulièrement en France, due à une nouvelle politique Française d'accueillir les étudiants des pays d'Afrique francophones, dont l'objectif est de réserver aux élites étrangères de hauts niveaux, un traitement privilégié. Comme l'explique la circulaire du 16 juillet 1998 facilitant le recrutement d'ingénieurs - informaticiens étrangers dans le but de replacer la France dans son rôle de pays d'accueil et de séjour d'étudiants étrangers, face à la concurrence des pays anglo-saxonne. Ainsi, le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec celui de l'intérieur a entrepris une réforme de la politique des visas étudiants. Ainsi, l'objectif premier de cette thèse est de comprendre les motivations qui poussent les étudiants sénégalais à choisir la France comme pays de formation. D'une part, il faut rappeler que la France est le premier pays d'accueil des étudiants sénégalais, en 1999 leur nombre était de 3 545, en 2000 il est passé à 4 079, en 2001 à 5 114, en 2002 à 6 123, en 2003 à 7 978 et en 2004 à 8 329, donc nous constatons que l'effectif a doublé en l'espace de cinq années. D'autre part, depuis 1999 l'immigration est devenue une question majeure dans la vie politico-économique et sociale au Sénégal. Si l'on faisait la distinction entre le phénomène migratoire des personnes non qualifiées, marqué par une durée plus longue dans le pays d'accueil et la migration de personnes qualifiées (étudiants, stagiaires), marquée par une durée de séjour relative aux années d'études. Actuellement, il se pose un problème de retour et de non-retour pour les personnes qualifiées, alimentant ainsi le phénomène de la « fuite des cerveaux ». Dans cette partie, nous utiliserons, comme principales sources, des données statistiques, une recherche bibliographique sur la question de l'immigration internationale (estudiantine et la fuite des cerveaux). Ensuite, l'objectif second est d'analyser les conditions de séjour des étudiants à savoir les conditions d'hébergement, d'intégration, administrative, de financement de leurs études quand on sait que depuis 1999 beaucoup de ces étudiants sénégalais arrivent en France sans être boursiers ni de leur gouvernement ni du gouvernement français ou des organismes internationaux (UNESCO, AUF). En effet, il faut savoir que les conditions de séjour sont très dures en France pour les étudiants étrangers en particulier ceux qui ne bénéficient pas de soutiens financiers (bourses, ou aides familiales). Donc cette situation mérite d'être analysée afin de permettre aux futurs étudiants sénégalais désirant poursuivre leurs études en France d'avoir une idée de la situation précaire que rencontre un étudiant sénégalais en France. Car beaucoup pensent que la vie étudiante est facile et qu'il est possible d'allier études et travail surtout pour les étudiants de

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle. Ainsi, les sources qui vont étayer notre argumentation dans ce deuxième point seront (des sources statistiques du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, le ministère de l'éducation nationale, le service de gestion des bourses des étudiants sénégalais à l'étranger, mais également des enquêtes semi-directives effectuées auprès des étudiants sénégalais en France, des personnes ressources ( service des relations internationales des Crous), et des anciens étudiants sénégalais établis en France à la fin de leurs études.

Enfin, le troisième objectif sera d'analyser et de comprendre l'insertion socio - professionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine. Car si certains retournent dans leur pays, à la fin des études pour trouver du travail, la majeure partie depuis quelques décennies reste dans leur pays de formation ou émigre dans un autre pays ou un autre continent. Mais dans le cadre de notre thèse, nous allons nous intéresser peu à cette dernière catégorie d'étudiants, l'accent sera mis sur ceux qui retournent pour s'insérer dans leur pays natal. Le Sénégal à l'image des pays en voie de développement connaît un sérieux problème pour encourager le retour de ses diplômés formés à l'étranger. En effet, on constate qu'il n'y a aucune structure pouvant accompagner cette catégorie de migrants à revenir exercer leurs talents dans leur pays d'origine à la fin de leurs études. En ce sens que le pays connaît un taux de chômage important. Il s'agira pour nous d'analyser cette partie à travers le trèfle chanceux de Jacques Limoges à travers son ouvrage : « Trouver son travail », publié en 1987, aux éditions fides au Canada. En particulier dans ses quatre dimensions qui selon lui est la voie de la réussite pour un chercheur/demandeur d'emploi. Ainsi d'après nos lectures et fréquentations dans les lieux de recherches d'emploi en particulier au Québec nous constatons que cette méthode est enseignée et pratiquée dans les centres de recherche d'emploi pour les nouveaux immigrants qui arrivent pour vivre et travailler au Québec. Donc, nous avons pensé que cette méthode mérite d'être connue et appliquée au Sénégal, afin de donner aux étudiants sénégalais diplômés en France et d'ailleurs même, la possibilité de trouver leur emploi de rêve à la fin de leurs études. Comme sources nous avons fait des enquêtes semi-directives auprès d'anciens étudiants sénégalais qui se sont insérés au Sénégal, mais aussi de suivre des étudiants diplômés finissants afin de comprendre leur processus de recherche d'emploi. Ainsi, diverses questions peuvent être posées par rapport à leur insertion socioprofessionnelle à savoir : quels sont les types d'étudiants qui retournent à la fin de leurs études. Lors de leur retour où s'installent – ils? Et quels sont les types d'entreprises qui recrutent ces étudiants? Voilà en somme les nombreuses questions que nous tenterons d'élucider pour une meilleure compréhension de notre thème tout en prenant compte la variable hommes et femmes.

A la suite de cette définition des objectifs de la recherche, trois hypothèses majeures se dessinent à nous pour une bonne compréhension de notre sujet. D'abord, la problématique de la migration sénégalaise (migration internationale, migration vers le Sénégal, et migration Internationale des étudiants sénégalais à l'étranger en particulier en France). Ensuite, il faut souligner les conditions de séjour des étudiants sénégalais en France (difficultés administratives en particulier pour l'obtention du titre de séjour étudiant, qui est la clé de tout autres démarches à venir, problèmes d'hébergements, intégration, et de financements des études). Enfin le problème de l'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés de France à la fin de leurs études de retour au Sénégal.

## **2.2 Les hypothèses de la recherche**

Par rapport à la première hypothèse, il s'agira de retracer la problématique de la migration sénégalaise de façon générale. Ainsi, trois points essentiels seront définis à savoir :  
D'abord la migration sénégalaise internationale, ensuite la migration étrangère vers le Sénégal quand on sait que le sénégalais « est un grand voyageur ». Le Sénégal est aussi une terre d'accueil vu son passé colonial (Dakar capitale de l'Afrique occidentale française). Enfin la migration étudiante sénégalaise qui est aujourd'hui une question préoccupante au Sénégal, car il existe un engouement grandissant des étudiants sénégalais à aller effectuer leurs études en France du coup les universités sénégalaises voient leurs meilleurs étudiants quitter le pays. Ainsi on peut se poser la question de savoir quels sont les déterminants de la migration des étudiants sénégalais et pour quoi choisir la France comme pays d'études?

En ce qui concerne la deuxième hypothèse, un constat est fait dans le cadre des conditions de vie précaires que mènent les étudiants sénégalais en France. La majeure partie qui arrive en France pour poursuivre leurs études, ils ne bénéficient pas de bourses, ils ont un soutien financier de leurs parents restés au pays ou un membre de la famille établi en France depuis longtemps. Ainsi après quelques mois d'installation sur le territoire français, ils commencent à sentir les dures conditions de vie et d'études à l'étranger. Des difficultés à obtenir un logement universitaire, l'obtention du titre de séjour, à s'intégrer à la société d'accueil, etc. ainsi pour financer leurs études certains se retrouvent sur le marché de l'emploi (travaillent à temps plein ou temps partiels), du coup leurs études sont compromises, certains finissent même à se détourner de leurs objectifs de départ, d'autres restent longtemps aux études que

prévu. Ainsi, la question que nous allons poser est de savoir quels sont les stratégies et comportements des étudiants sénégalais face aux difficultés liées aux conditions de séjour en France?

Enfin pour terminer, avec la troisième hypothèse, nous remarquons que les étudiants sénégalais diplômés en France qui rentraient au Sénégal à la fin des indépendances (1960) jusque dans les années 1980, pouvaient trouver facilement du travail. En effet avec la substitution des cadres français qui occupaient l'administration et les postes clés, le Sénégal avait besoin des ses étudiants formés à l'étranger en particulier en France. Mais depuis une décennie, finir ses études et repartir au Sénégal est devenu problématique pour les étudiants sénégalais diplômés en France. En effet, le Sénégal comme tous les pays en voie de développement connaissent un taux de chômage important qui ne laisse personne indifférent, Dakar capitale politique économique concentre toute l'économie au détriment des autres régions. Ensuite il n'existe aucune structure de recrutement et d'encadrement de cette matière grise sur le marché de l'emploi. Cependant, certains arrivent par l'intermédiaire de leur réseau (famille, amis, etc.) à trouver un emploi, et ceux qui n'ont pas de réseau pour s'insérer repartent à l'étranger, ou dans un autre pays développé. Ainsi la migration des étudiants sénégalais représente-t-elle une perte pour le Sénégal ou bien est-on en présence d'un schéma « gagnant/gagnant »? De même les mécanismes mis en œuvre pour l'insertion des étudiants sénégalais de retour dans leur pays d'origine sont-ils adéquats ou faut-il penser à construire d'autres stratégies pour faciliter leur insertion socioprofessionnelle?

Répondre à ces différentes questions nous permettra de mieux cerner notre sujet, mais avant nous tenterons d'expliquer les différents concepts liés à la recherche pour une bonne compréhension de notre sujet sur les étudiants sénégalais en France.

### **3. Concepts de la recherche**

Dans cette partie nous nous intéresserons à la migration des étudiants sénégalais notamment ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants sénégalais sur le territoire français et leur devenir socioprofessionnel. Ainsi pour une bonne compréhension, il nous faut expliciter certains concepts liés aux thèmes de la migration internationale, mais également à la mobilité de façon générale. Ainsi, nous ferons appel à un certain nombre d'auteurs - géographes ou non, qui ont réfléchi sur ces différentes questions.

#### **3.1 Mobilité spatiale et migrations internationales.**

Le thème des migrations internationales et celui des mobilités peuvent être articulés dans un même corpus, à savoir, dans le contexte de la notion de champs migratoires, d'espace migratoire, ou de territoires circulatoires. Et dans ce cadre Schaeffer (F) dans sa thèse en 2004, a fait une très bonne synthèse de ces notions.

Schaeffer (F) nous rappelle que le concept de champ migratoire cherche à mettre en relief les interactions qui régissent les relations entre l'Homme et l'espace dans le contexte des mobilités humaines. Cette notion apparaît pour la première fois au sein de ce que les géographes nomment aujourd'hui « *la nouvelle géographie* », qui, fin des années 1950 - début des années 1960, s'impose en rupture avec la géographie classique. Et cet intérêt qui est accordé aux problématiques de la mobilité s'inscrit dans cette période de la géographie et dans un contexte où les migrations internationales deviennent un élément indispensable au développement économique des pays d'Europe occidentale, mais de nouvelles interrogations relatives à leur structuration sociale et leur composition culturelle seront soulevées. Toujours dans son résumé de ce concept elle nous explique que l'avènement de la nouvelle géographie correspond à un changement de paradigme pour la discipline qui cherche à saisir et à comprendre les processus de production et de structuration de l'espace sous l'effet des dynamiques sociales, économiques, démographiques, etc., et s'applique à la construction des notions et des outils qui sont capables de renouveler les méthodes d'analyse de l'espace géographique.

Se voulant plus à même de répondre aux questionnements posés par les grands bouleversements du monde contemporain (guerre froide, décolonisations, clivage Nord — sud sur les plans économiques, démographiques et politiques, explosion urbaine, etc.), les géographes révisent leurs méthodes d'observation et d'investigation. La géographie, à l'exemple des autres sciences humaines, cherche à acquérir une scientificité mieux reconnue en intégrant des méthodes basées sur la mesure et la modélisation des structures spatiales. Cette géographie quantitative et théorique se développe en premier lieu au sein de la recherche germanique et nordique (Cf. les théories de Christaller et les travaux de l'université de Lund) puis anglo-saxonne (université de Washington, Chicago, Cambridge).

Ainsi Schaeffer (F) de poursuivre dans sa synthèse qu'il apparaît très vite que l'objet même de la géographie, l'espace, ne peut être circonscrit aux étroites limites des contingentements disciplinaires. La géographie va se diversifier en de nouvelles tendances qui se rapprochent plus des sciences humaines que des sciences exactes : la géographie humaniste, la géographie sociale; la géographie économique et la géographie politique. Parmi les thématiques qui ouvrent la voie à un redéploiement de la géographie vers l'ensemble du champ des sciences humaines, celle des migrations internationales demande d'autant plus d'ouverture aux concepts développés par les autres sciences sociales qu'elle concerne simultanément des espaces et des sociétés très éloignées sur les plans culturel, politique, social, économique et démographique.<sup>5</sup>

Simon (G) a aussi réfléchi sur la notion des concepts de champs et espaces migratoires d'abord pour lui : « Les migrations internationales sont l'une des formes, d'ailleurs anciennes, de la mondialisation, parce que cette question est placée à un des points d'articulation du global et du local, parce que la présence d'étrangers catalyse toutes les peurs de sociétés vieillissantes, mal assurées de leur identité dans des contextes nationaux, européens et mondiaux en plein changement, ce sujet cristallise bien des interrogations et des angoisses d'aujourd'hui. Si la migration n'est pas responsable de la crise actuelle des représentations politiques des sociétés du Nord, ni des incertitudes relatives au devenir de ces sociétés, elle révèle des dysfonctionnements du monde, mais aussi ses mutations, ses angoisses ou ses espoirs. D'où sa forte symbolique et politique, quel que soit, d'ailleurs, le lieu concerné par ces phénomènes. ».<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Schaeffer (F), le territoire des passes-frontières- dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 2004, ( 2 vols), 478p.

<sup>6</sup> Gildas (S), Penser globalement les migrations, Ceras-revue, projet n° 272, décembre 2002, pp 37-45.

Simon (G), explique, que les concepts de champ migratoire et d'espace migratoire sont apparus dans la littérature scientifique française au cours des années 70. Utilisés d'abord par des démographes et des géographes, ils ont été repris ensuite par les autres disciplines (sociologie, droit, anthropologie, politologie), et passent peu à peu dans le discours des acteurs institutionnels. Selon lui l'apparition de cette nouvelle terminologie, voire de nouveaux concepts, tient à une insatisfaction théorique à l'égard du vocabulaire habituel de l'analyse spatiale : les termes de migration, de flux migratoires ou de populations migrantes, ne rendent pas suffisamment compte des rapports à l'espace, ceux qui se nouent entre le migrant et les espaces pratiqués dans le cadre de « parcours migratoires » souvent complexes, les lieux de départ, d'arrivée, d'installation, mais aussi de passage et de transit, voire de « rebondissement ». Parler de champ et d'espace migratoire, c'est désigner les espaces parcourus et structurés par l'ensemble des flux relativement stables et réguliers de migrants, quelle que soit leur origine ou leur destination. Ce concept permet en premier lieu de mieux dégager- bien au-delà de la géographie des lieux concernés- la spécificité de l'espace pratiqué par chaque groupe, à des différents niveaux (famille élargie, groupe villageois, ethnico - régional, national, etc.). Ainsi pour Simon (G) : « Le champ migratoire des Marocains, dont les émigrés sont établis dans un assez grand nombre de pays européens et qui s'implantent, désormais, en Amérique du Nord, est –il aujourd'hui plus vaste, plus ouvert que celui des Algériens ou des Tunisiens qui demeurent concentrés sur un nombre réduit de pays, dont la France? »<sup>6</sup>.

Il nous explique que le terme adjacent de transnational pointe la dimension transfrontalière des champs migratoires : car les migrants peuvent traverser les frontières, le cas échéant, des stratégies de contournement des obstacles réglementaires ou institutionnels, fixer des parcours migratoires stables et installer des liens durables entre pays de résidence et pays d'origine. Ainsi pour Simon (G), contrairement peut être à une certaine image, la sédentarisation des immigrés dans la plupart des principales régions d'accueil, en Europe comme en Amérique du Nord, loin d'entraîner la rupture ou la dissolution des liens avec la société d'origine s'accompagne, dans bien des cas, du renforcement de ces relations. Ainsi, les nouveaux moyens d'échanges et de communications (téléphone portable, Internet), l'abaissement des coûts du transport aérien, ces nouveaux paramètres - rapidement intégrés par les migrants internationaux - , favorisent les échanges d'informations, les retours annuels plus fréquents, les visites familiales, les transferts de fonds ou les flux de marchandises. Ce qui était au départ des migrations de travail ordinaires fait place à de véritables systèmes relationnels et circulatoires transnationaux. Des stratégies de mobilité géographique et sociale de plus en

plus complexes se développent, permettant l'émergence d'autres logiques, liées, par exemple, à la formation ou l'accomplissement professionnel. Ainsi, de nombreux exemples de ces champs migratoires solides fonctionnent intensément entre telle région de l'Union européenne et telle région du nord du Portugal, de l'Anatolie, du Sud marocain ou du fleuve Sénégal. S'affirme alors l'idée de l'autonomie du migrant, de son rôle d'acteur responsable dans le fonctionnement migratoire, de sa capacité d'initiatives et de ses potentialités en ressources sociales, déployant des stratégies fondées sur des logiques intégrant des variables de l'ensemble du champ migratoire international.<sup>6</sup>

Concernant la notion de territoire circulatoire, Schaeffer (F) nous explique que Tarrius (A) pose l'équivalence des notions d'identité, d'espace et de temps dans l'approche des mobilités. Déclinant trois échelles d'espace – temps (des rythmes de quotidienneté à l'histoire intergénérationnelle) dans la construction identitaire des individus et des groupes, selon elle, l'auteur appréhende ces articulations à travers le vécu de la mobilité. Des pratiques quotidiennes de l'espace aux migrations lointaines qui façonnent l'histoire commune, la mobilité est une clé permettant de décliner les relations entre espace, temps et identité à toutes les échelles temporelles et spatiales, ainsi que de l'individu au groupe. En analysant les phénomènes migratoires à travers un paradigme de la mobilité et du rapport entre les deux couples d'attributs mobilité/ sédentarité et identité/altérité, Tarrius (A) propose une relecture des processus identitaires et spatiaux en cours au sein des collectifs migrants et dans leur rapport aux sociétés sédentaires. Toujours Schaeffer (F) de poursuivre que la lecture des stratégies d'ascension socio — économiques à travers la construction d'un savoir circuler permet de mettre au jour de nouvelles formes territoriales qui construisent en superpositions plutôt qu'en juxtapositions, à l'opposé des constructions territoriales des sociétés sédentaires façonnées par leur organisation en État centralisé. Si les « quartiers immigrés » sont des espaces marginaux, périphériques au sein de la ville telle qu'elle est perçue par les populations sédentaires, ils sont au regard des migrants, autant de lieux de création de richesses, d'activation des relations dans le vaste territoire circulatoire qui fédère lieux d'origine, de passage et d'installation de l'ensemble du groupe migrant (TARRUIS, 1996- a et b). La création d'un véritable dispositif commercial, englobant toutes les échelles de l'échange et tirant parti de toutes les complémentarités des réseaux transnationaux, structure le territoire circulatoire des migrants. Réciproquement, « ce territoire de lieux et de mémoire,

---

<sup>6</sup> Gildas (S), Penser globalement les migrations, Ceras-revue, projet n° 272, décembre 2002, pp 37-45.

donc de légitimités, supporte les réseaux des multiples échanges et héberge la diaspora; il nous apprend d'une part que les sédentarités ne sont pas les seules constitutives du territoire, et d'autres parts que les conceptions des circulations comme logistiques de flux sont aveugles au sens du social. Le mouvement de l'autre, en nos espaces, est productif de formes sociales originales, là même où trop des nôtres n'aperçoivent que reproduction de nos rapports »<sup>5</sup> (TARRIUS, 1996- b, p. 192).

Ainsi, le territoire est remis en cause dans sa définition en tant que portion d'espace approprié et exploité par un groupe sédentaire. En effet, les territoires circulatoires se superposent aux territoires nationaux, mais peuvent aussi se superposer les uns aux autres sur une même portion d'espace. Cette superposition se fait notamment en des lieux assimilables à des comptoirs commerciaux coloniaux, où ils s'articulent alors les uns aux autres.

Parallèlement, la notion de territoire circulatoire remet en question la conception des groupes migrants comme une construction sociale à appréhender au regard des modalités qui fondent le lien social dans les groupes sédentaires. Dans les groupes mobiles, l'appartenance à un territoire est subordonnée à un vécu commun de la mobilité, à une pratique de la circulation plutôt qu'à l'intégration de normes d'allégeance à collectif professionnel, ethnique, à une classe sociale, un parti politique...

Le lien social se crée à travers l'expérience commune de la migration qui articule espace et temps à trois échelles :

« L'ordre des espaces signale trois étages territoriaux en dis contigüité : les lieux de voisinages intra - urbain, puis l'étendue de la zone d'accueil [.. .], et enfin les longs itinéraires qui conduisent d'un lieu d'origine à celui où l'on observe la venue ou le passage des migrants. [...] L'ordre des temporalités permet d'instaurer des continuités [...] et d'articuler les trois étages territoriaux. D'abord les rythmes sociaux de quotidienneté qui inscrivent dans des lieux du voisinage des activités spécifiant les continuités identitaires, puis l'histoire de vie, qui exprime en termes de projets ou de fatalités les trajectoires individuelles ou familiales dans l'espace d'accueil, et enfin, le temps des successions de générations en générations qui construisent et stabilisent tout au long des parcours migratoires une culture source de nouveau savoir - être »<sup>5</sup> (Tarrius, 1996 - a, pp. 50-51).

De cette identité de la mobilité va naître un territoire en mouvement, fait de lieux de passage et de rencontre plus que de lieux d'implantation, dont la morphologie se transforme et se

---

<sup>5</sup> Schaeffer (F), <sup>5</sup> Schaeffer (F), Le territoire des passe-frontières- dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain, Thèse de Doctorat, Université de Poitiers, 2004, ( 2 vols), 478p

développe sous l'effet des initiatives individuelles, mais aussi des transformations sociales et économiques globales. Ainsi, si le groupe migrant conserve des liens particulièrement forts avec la communauté sédentaire d'origine, l'activation des réseaux commerciaux, relationnels, sociaux..., se fait dans une dynamique d'émancipation sociale de l'ensemble des migrants (et cela, au sein des espaces de départ comme au sein des espaces d'arrivée) et non dans la finalité de mettre en place au pays d'origine les conditions nécessaires au retour définitif des migrants sur le territoire national.

Ce concept rend compte à la fois des dynamiques sociales, identitaires et spatiales qui donnent sens et réalité à une « communauté migrante », dont les pratiques circulatoires et les capacités relationnelles permettent des fluidités, des transformations, des adaptations toujours renouvelées des identités/altérités et des territoires.

Or, si « tout espace est circulatoire, par contre tout espace ne fait pas territoire » (Tarrus, 2000, p. 124).<sup>5</sup> Le concept de territoire circulatoire développé par Tarrus donne une clé de lecture du champ migratoire des étudiants sénégalais. Ce dernier, appréhendé dans une conception phénoménologique qui relie et pose comme équivalente les notions de temps, d'espace et d'identité, va se révéler être un territoire circulatoire.

« En phase avec l'évolution des mobilités d'aujourd'hui, l'approche actuelle conjugue l'analyse des espaces et de la circulation migratoire axée sur un va— et - vient (déplacements de familles, amis et connaissances; mobilités des informations, des services et des biens). De véritables « territoires circulatoires » se créent, au travers des frontières et sur des distances de plus en plus étendues (Chine - Europe), avec leurs dynamiques, leurs logiques, leurs acteurs, mais aussi leurs implications importantes dans le champ social et symbolique des sociétés concernées. Pratiques spatiales et sociales sont en effet indissolublement liées dans ces nouveaux territoires de la mobilité : ethnicisation de quartiers urbains au cœur des plus grandes métropoles occidentales et de l'autre côté, urbanisation, voire occidentalisation de la société d'origine ». (Gildas SIMON 2002, p.40)<sup>6</sup>

Il y a migration internationale proprement dite lorsque le migrant quitte son pays de la façon définitive ou pour le moins, durable, il prend décision de son départ individuellement et volontairement pour des raisons qui lui sont personnelles et qui généralement s'analysent dans le désir d'une amélioration économique et sociale de sa situation.

---

<sup>5</sup> Schaeffer (F), <sup>5</sup> Schaeffer (F), Le territoire des passe-frontières- dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain, Thèse de Doctorat, Université de Poitiers, 2004, ( 2 vols), 478p.

<sup>6</sup> Gildas (S), Penser globalement les migrations, Ceras-revue, projet n° 272, décembre 2002, pp 37-45.

Et selon Bailly (A) et Alii : « Les migrations internationales concernent les déplacements d'un pays à un autre, avec changement de résidence et de statut juridique ». <sup>7</sup>

Pour Brunet (R) : « Des migrations sont très différentes selon la nature des migrants et selon la distance culturelle, voire identitaire, entre les lieux d'arrivée et de départ; elles n'ont pas le même sens selon qu'elles résultent d'un choix délibéré ou d'une contrainte, qu'elles concernent des riches ou des pauvres, qu'elles se font à l'intérieure d'une même communauté ou avec changement de langue, de nation, de culture ». <sup>8</sup>

Simon (G) quant à lui pense que les migrations internationales s'inscrivent dans l'espace de taille très différente et distinguent :

- les migrations régionales à l'intérieur d'un ensemble géographique, politique ou culturel relativement homogène par exemple celles qui s'effectuent à l'intérieur de l'Union européenne, du moyen orient, où de l'Afrique saharienne ainsi pour lui on parlera dans ce cas (de migrations communautaires, interarabes ou interafricaines)
- Les migrations intracontinentales par exemple en Europe, Amérique du Nord ou du Sud, en Asie.
- Les migrations intercontinentales par exemple d'Europe vers l'Amérique du Sud.

Il serait également intéressant de voir la définition d'autres termes liés à la migration tels que l'émigration, l'immigration et la mobilité.

On parlera d'émigration quand il y a déplacement de population considéré dans le pays de sortie (ou d'origine) et à l'inverse d'immigration quand il y a déplacement de population considéré dans le pays d'entrée (ou de destination).

La mobilité est un concept englobant dont il importe de décliner toutes les notions qui en découlent (déplacement, transport, migration, etc.), et que trop souvent on confond avec lui. Parce qu'il y a de l'espace, les individus et les groupes humains sont confrontés, depuis

---

<sup>7</sup> Bailly (A) et Al. ; Les concepts de la géographie humaine, Colin U, 1998, 332p.

<sup>8</sup> Brunet (R), Ferras (R), Théry (H), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Reclus- la documentation française 1993.

toujours, à l'exigence de maîtrise de la distance par la mobilité. Celle –ci ne se limite pas au déplacement physique effectif et à ses techniques (qu'on appellera le transport), mais embrasse les idéologies et les technologies du mouvement en cours dans une société. Et selon Stock (M) et Lussault (M) elle rassemble donc à la fois :

- « Un ensemble de valeurs sociales plus ou moins explicitées pour et objectivable par les acteurs : est – il autorisé ou non, valorisé ou non, d'être mobile dans un groupe humain ? De ce point de vue, la mobilité est historiquement et géographiquement variée. Ces valeurs peuvent se cristalliser en idéologies spatiales dominantes et se condenser en lois et règlements; dans la société occidentale contemporaine, la mobilité est une valeur positive, changement radical avec les sociétés agraires dans lesquelles l'immobilité est valorisée (Rémy, 1996).
  
- Une série de conditions géographiques (tous les espaces, en fonction de leur organisation, ne forment pas le même cadre de mobilité et au sein de chaque espace, l'étendue n'est pas isotrope), économiques (la mobilité a un coût collectif et individuel), sociales (la possibilité de se mouvoir varie selon les groupes sociaux et selon les variables d'âges et de sexes).
  
- Un dispositif technologique et son arsenal de techniques et d'acteurs. Pour chaque acteur, la mobilité est à la fois un processus avéré, qui se traduit en mouvements effectifs, et un potentiel, une virtualité non actualisée, qui est, justement, ce qui autorise le mouvement réalisé – c'est-à-dire le déplacement. Afin de résorber cette ambiguïté certains chercheurs proposent d'employer le mot « *motilité* » pour circonscrire le potentiel et de réserver mobilité à ce qui ressortit au déplacement. Si la mobilité et ses exigences existent dès l'origine de l'organisation des groupes humains et ont toujours constitué un domaine stratégique, il n'est pas douteux que le monde contemporain soit marqué par une accentuation du poids et des rôles des mobilités. Le nombre d'objets matériels et, surtout, immatériels en mouvement croît de façon exponentielle depuis 1850, c'est-à-dire depuis que les sociétés industrielles ont pu modifier radicalement les conditions de vitesse des déplacements.

Les premiers grands *steamers* ont constitué un indice initial de cette mutation de la vitesse qui s'est poursuivie jusqu'à la promotion, de l'instantanéité du déplacement pour les objets immatériels.

*Cette instantanéité fut en germe dès les balbutiements des techniques télégraphiques et, bien sûr, se concrétisa à l'avènement du téléphone- car le mouvement de la voix est celui d'une réalité sociale. Insistons sur le fait que le déplacement des biens immatériels (capitaux, informations, images, langages) est à considérer comme une authentique mobilité, puissamment organisatrice d'agencements spatiaux, et ce à toutes les échelles (du bureau où l'on se connecte à Internet, au Monde). De ce point de vue, il faut rappeler que les réseaux, ou plus exactement les réseaux de réseaux, qui assurent les mobilités télécommunicationnelles, ne sont pas sans inscriptions matérielles. La question de la position (et des effets de celle-ci) de certains nœuds, ou de certains sites d'hébergement de service et de bases de données devrait intéresser les géographes.*

Un autre ressort de la mobilité, a été de l'accessibilité, réside dans le fait que les différentes fractions de l'espace sont affectées de potentiels variés. La différenciation spatiale fonde la variété des lieux qui est à la source de l'échange et du déplacement. Cette différenciation est à la fois quantitative (la quantité de substances présente dans un espace par rapport à d'autres), organisationnelle (la manière dont se configurent spatialement ces différentes substances) et qualitative (la valeur sociale que des acteurs accordent à des espaces distincts n'est pas toujours identique). Elle se manifeste tant au plan matériel (la forme de l'agencement du lieu) qu'idéal.

« Ce différentiel et la complémentarité qui s'établissent entre des lieux, constituent pour Edward Ullman (1980 un élément de l'interaction spatiale. Si l'on accepte la thèse d'Olivier Dollfus (1997) de la différenciation accrue du Monde, on comprend alors pourquoi la mobilité a augmenté. Ainsi pour beaucoup d'individus (mais pas tous, d'où la nécessité de ne jamais occulter le rôle joué par l'habitus et les schèmes de pensée de chaque auteur), un paysage de station touristique est différent et plus amène que celui d'une ville industrielle; un quartier pavillonnaire est un lieu plus adéquat pour résider qu'une zone industrielle; mais les différentiels de coûts de main-d'œuvre, de législation fiscale, de climat, etc. sont aussi des éléments de la différenciation des lieux géographiques».

La mobilité géographique peut être déclinée en différents types, classiquement en migration - changement définitif du lieu de résidence - et circulation - changement temporaire de lieu (Zélinisky, 1971) ». <sup>9</sup>

« La migration constitue une forme particulière de mobilité, elle aussi en expansion. Elle implique un abandon de longue période du lieu de départ – ce qui exigerait de renoncer à l’expression « migration pendulaire », pour préférer celle de mouvement pendulaire, si l’on répugne à se servir du mot anglo-saxon *commuting*, plus conforme à la réalité du phénomène. La migration s’accompagne le plus souvent d’une augmentation de toutes les autres formes de la mobilité et donc des circulations. Ce constat et celui de l’existence de nombreux phénomènes tels que ceux de la multi — résidence, mais aussi de la possibilité d’une substitution d’une migration, résidentielle par une circulation domicile — travail remet en cause la pertinence de cette distinction circulation — migration. La visée de la pratique « mobilitaire » est sans doute une manière plus pertinente de discriminer différents types de mobilité : déplacement touristique, voyages d’affaires, migration résidentielle, circulation pendulaire (*commuting*), pèlerinage, shopping, etc. » <sup>9</sup> Stock (M) et Lussault (M).

Le caractère cumulatif des formes et modalités de mouvement est un élément essentiel. Chaque individu structure et régule donc un « système de mobilité » (Bassand et alii, 1985. Knafou, 1998), en intersection avec les systèmes des autres acteurs, qui impose des agencements d’espaces et de temps complexes, variant en fonction des positions spatiales et sociales des individus.

En ce qui concerne la mobilité sociale, Annie Guédez explique qu’en 1927 paraît aux États-Unis un ouvrage de Piotr Sorokin qui engendre un vif intérêt pour la question de la mobilité sociale, c’est-à-dire l’étude des mouvements par lesquels les individus passent dans une société d’une position sociale à une autre. Deux grands types de flux sont distingués :

- « Une mobilité horizontale soit un changement de position au sein d’une vie active qui ne soit ni une promotion ni une rétrogradation.

---

<sup>9</sup> Stock (M), et Lussault (M), Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés, (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003, (pp622-623).

- Une mobilité verticale, soit un changement de position vers le haut (mobilité ascendante) ou vers le bas (mobilité descendante) de l'échelle sociale. Ce changement étant défini du statut professionnel ».<sup>10</sup>

La mobilité est d'après Brunet (R) : « Une forme du mouvement qui s'exprime par le changement de position »<sup>8</sup> et Brunet (R) de distinguer plusieurs sortes de mobilités.

- La mobilité sociale qui se lit à travers les classes, ne serait - ce que les classes de Revenu, elle n'est guère évoquée que comme « ascension », et elle est plus ou moins difficile selon les types de sociétés.

- La mobilité professionnelle qui se traduit par un changement de profession. Elle a des rapports avec la précédente c'est-à-dire la mobilité sociale.
- La mobilité du travail qui se mesure au temps que l'on passe en moyenne dans un même établissement (ou une même entreprise).

La mobilité peut s'étudier à l'échelle d'une génération (mobilité intragénérationnelle) ou en référence à la position des parents (mobilité intergénérationnelle).

Pour Halary (C) : « La mobilité désigne une approche qui allie le mouvement aux intentions des acteurs ».<sup>11</sup> Toujours selon Halary (C) : « La mobilité trouve son sens au sein d'une population qui se différencie ».<sup>11</sup> Enfin Halary (C) de poursuivre : « La migration de l'immigrant est un comportement qui ne peut se comprendre que sous trois générations. Celle qui reste, celle qui part, et celle qui va naître là-bas ».<sup>11</sup>

D'après Annie Guédez : « On doit différencier, par ailleurs, la mobilité structurelle (due à l'évolution du système social, par exemple la raréfaction des professions agricoles,

---

<sup>10</sup> Annie Guédez, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003, (p625-626).

<sup>11</sup> Halary (C), Les exilés du savoir : les migrations scientifiques internationales et leurs mobilités, Paris, l'Harmattan, 1994, 300p.

<sup>11</sup> Halary (C), Les exilés du savoir : les migrations scientifiques internationales et leurs mobilités, Paris, l'Harmattan, 1994, 300p.

l'extension des emplois du secteur tertiaire entre deux générations) de la mobilité « nette» (dépendant des seuls individus) »<sup>10</sup>. Ainsi, elle retrace l'histoire de la mobilité sociale quand elle dit : « Les sociologues du 19<sup>e</sup> siècle avaient déjà pressenti l'importance de la mobilité sociale dans les sociétés industrielles. Karl Marx et Alexis de Tocqueville en particulier caractérisaient la société américaine par sa « fluidité» et Emile Durkheim dénonçait les risques d'anomie d'une mobilité « trop» intense. Dans un souci de mesurer le phénomène, Pearson en Grande- Bretagne et Lapie en France élaborent dès 1904 les premières « tables de mobilité» destinées à vérifier statistiquement les écarts entre les positions sociales de fils et celles de leurs pères.

À partir des années 1950 en France, des études prennent appui sur les données de l'INSEE pour montrer dans quelle proportion les changements de statut évoluent d'une génération à une autre. Permettant de donner de la mobilité une vision quantifiée, les tables posent néanmoins plusieurs problèmes méthodologiques et épistémologiques :

- Elles se réfèrent généralement aux seuls statuts professionnels, comme s'ils étaient le critère exclusif du statut social;
- Elles reposent sur un classement *a priori* des professions, empreint de subjectivité;
- Elles prennent essentiellement en compte comme unité d'analyse les individus de sexe masculin et négligent les écarts liés au célibat (en particulier dans le monde rural) ;
- Elles se fixent sur une tranche d'âge (40-59 ans) en ne tenant pas compte des variations de l'âge d'entrée et de sortie de la vie active selon les milieux sociaux;
- Elles figent la réalité sociale dans « un temps immobile» sans souci des différences possibles du prestige associé aux professions d'une génération à l'autre, etc.

---

<sup>10</sup> Annie Guédez, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003, (p625-626).

D'où la tendance soit à mettre au point des modèles mathématiques plus complexes (Cherkhaoui, 1992) soit à privilégier la méthode biographique pour apprécier, à travers le récit de vie d'un individu, les facteurs qui ont freiné ou favorisé sa mobilité (Bertaux, 1997).

En dépit leurs incertitudes, les tables de mobilité sociale ont permis de repérer quelques grandes tendances récurrentes dans les pays capitalistes développés. Très grande dans les années d'après-guerre, la mobilité sociale s'est fortement ralentie ces dernières années. L'hérédité des statuts sociaux demeure une donnée importante pour la plupart des groupes sociaux, à l'exception des employés. Parmi les non - salariés, seuls les agriculteurs voient leur mobilité s'accroître, pas toujours dans un sens ascendant. Les chances de mobilité ascendantes restent faibles pour les ouvriers (dont la masse a diminué, ce qui diminue l'impact sur la mobilité générale) et la mobilité descendante tend à s'accroître chez les artisans et commerçants. Le rôle de l'école en ce domaine apparaît critique et contradictoire. L'élévation des taux de scolarisation et du niveau scolaire (Baudelot & Establet, 1989) ne va pas nécessairement de pair avec une plus grande mobilité, un niveau de diplôme plus élevé n'assurant pas automatiquement au Fils une position supérieure à celle de son père, un niveau de diplôme moins élevé n'entraînant pas non plus inéluctablement une mobilité descendante. Raymond Boudon explique ce paradoxe (dit d'Anderson) par un « effet de système complexe », l'école ne faisant que révéler une inégalité d'investissement personnel et des choix familiaux différents en termes de filière (1973). Dans une tout autre perspective, Antoine Prost (1986) et Pierre Bourdieu (1966, 1970) montrent que l'école contribue à reproduire les inégalités sociales et donc à freiner la mobilité sociale ascendante, dans la mesure où elle est conçue pour favoriser les individus dotés par leur appartenance de classe d'un capital culturel élevé.

Au vrai, dire les travaux concernant la France nous renseigne au mieux sur les seules générations nées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Reste à prendre la mesure des effets du chômage, fortement développé à partir de 1975, du redéploiement de l'appareil productif et de l'explosion de la précarisation de l'emploi, sur la mobilité des générations les plus récentes ».<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Annie Guédez, Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, (sous la direction de Lévy (J) et Lussault (M), éditions Berlin, 2003, (p625-626).

## 3.2 La mobilité pour les études

### 3.2.1 La migration étudiante et le « brain drain »

Le terme étudiant ne renvoie à l'idée de toute personne qui suit des études dans un établissement d'études supérieures. Cependant, les migrations étudiantes sont mal connues dans le contexte de la migration internationale. Les termes utilisés pour définir ce type de migration varient suivant les ouvrages et les auteurs. Si pour certains il convient de l'intégrer dans ce qu'ils appellent les migrations des élites intellectuelles pour d'autres, il serait mieux dans les migrations scientifiques ou les migrations des travailleurs hautement qualifiés. Ainsi, on parle de « l'exode des cerveaux » ou de la fuite des cerveaux », d'autres préférant « l'exode des compétences », mais il y a ceux qui adoptent d'anglicisme « brain drain ». Ce concept de brain drain est apparu au début des années soixante, dans un rapport de la Royal Society.

Les étudiants étrangers bénéficient généralement d'un statut spécial dans les pays où ils poursuivent leurs études. Ceux qui ont des revenus familiaux élevés ou d'une bourse n'ont généralement pas de problèmes pour la bonne marche de leurs études. Cependant contrairement à leurs camarades qui ne bénéficient pas de revenus suffisants; ont du mal à étudier dans les meilleures conditions et doivent rechercher du travail pour financer leurs études.

À la fin de leurs études une partie retourne dans leur pays d'origine, ou ré - émigré dans un autre pays, une partie reste dans le pays de formation, pour toutes sortes de raisons et de manières très différentes selon les pays d'origine et d'accueil.

Il faut souligner que les itinéraires migratoires et professionnels, après les études universitaires sont mal connus, mais alimentent ce qu'il est connu d'appeler le « brain drain » (fuite des cerveaux) au profit des pays développés. L'intérêt que portait le thème du « Brain drain » a perdu toute son importance dans les débats sur le développement, tout au moins dans les enceintes internationales. Ainsi, comme l'explique Gaillard (A. M) et Gaillard (J) : « Cette désaffection allait de pair avec l'échec de l'ensemble des tentatives élaborées pour remédier à l'hémorragie des élites du sud entraîna à la fin des années 70 et au début des années 80 un déclin de l'intérêt politique académique sur le sujet ».<sup>12</sup> Cependant,

---

<sup>12</sup> Gaillard (J), Gaillard (A-M), Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences, Paris, l'Harmattan, 1999, 234p.

face aux nouveaux enjeux que revêtent aujourd'hui les migrations scientifiques avec l'explosion des migrations étudiantes, le retour des cerveaux dans certains pays, etc. Le débat autour de la question du « brain drain » est réapparu et trouve parmi les universitaires et les politiques un regain d'intérêt. Le vocable « brain drain » et ses correspondants français (fuite ou exode des cerveaux) continuent d'être très fréquemment utilisés. En fait si cette domination a prévalu dans le débat alors même qu'elle était contestée par de nombreux chercheurs c'est que : « Sans doute parce que l'image est évocatrice du phénomène qu'elle cherche à illustrer, mais c'est aussi parce que dans le contexte de pensée dominante et dont les organismes internationaux se firent la caisse de résonance. Pour cette raison, le « brain drain » fut et est toujours une notion largement utilisée dans la presse d'information et dans les articles de vulgarisation »<sup>12</sup> selon Gaillard (A. M) et (J) qui pensent que « Sa définition n'a jamais été définitivement acquise et que le même terme est trop souvent utilisé pour décrire ou analyser des phénomènes migratoires différents ».<sup>12</sup>

Il faut souligner que la durée de séjour des étudiants du Sud est un exemple du « brain drain » et deux tendances se côtoient, des longs séjours pour études doctorales qui se maintiennent et le nombre de séjours courts pour effectuer une spécialisation à la demande des pays d'origine qui se multiplie depuis le milieu des années 80, c'est ainsi la conséquence de l'expression des besoins spécifiques du sud, mais répondent aussi au choix politique fait par certains pays du Nord.

L'évolution du phénomène et la diversité des situations ont permis l'utilisation de nouveaux termes à côté de « brain drain » bien que celui-ci continue à être utilisé.

Selon Gaillard (A.M) et (J) : « On lui substitue aujourd'hui volontiers les termes de mobilité, d'échange ou de circulation; dans la mesure où la mobilité des « cerveaux » s'inscrit de plus en plus en terme d'appartenance à une communauté scientifique internationale dans un contexte général d'émergence d'une science - monde et d'une économie globale ».<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Gaillard (J), Gaillard (A-M), Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences, Paris, l'Harmattan, 1999, 234p.

### 3.2.2 Étudiants et immigrés

Dans le cadre de l'analyse statistique, il convient de distinguer deux catégories d'étudiants étrangers pour éviter des erreurs qui pourraient survenir dans l'analyse statistique des données. Si par définition l'étudiant étranger est celui qui n'a pas la nationalité du pays dans lequel il effectue ses études. Les statistiques officielles sur la présence des étudiants étrangers dans les universités françaises, qui sont évidemment fondées sur le seul critère de la nationalité, ne permettent pas de distinguer entre les étudiants de nationalité étrangers - issus des populations immigrées installées en France et les étudiants, issus de parents résident à l'étranger qui sont venus en France dans le seul but d'accomplir leurs études. Ainsi Borgognon (V) et Vollenweider - Andersen (L) de préciser que : « L'amalgame est certes statistiquement irréprochable, mais on ne peut douter qu'il nuise à la compréhension sociologique du phénomène des migrations étudiantes. Il est évident que les premiers présentent des caractéristiques qui portent à les exclure du champ de l'analyse de ces migrations et à les inscrire plutôt dans le champ des questions visant les étudiants autochtones ». <sup>13</sup> Ainsi, nous constatons deux populations au devenir distinctes : l'une dont le séjour est plus ou moins facilité par la présence des parents donc ayant une vocation à s'intégrer dans la société du pays d'accueil et l'autre dont la présence en France est liée aux études et n'étant que de passage, pour cette catégorie une série de dispositions ont été mise en œuvre par les autorités publiques de les empêcher de transformer leur séjour en migration durable et définitive. Tandis que les étudiants issus de parents immigrés présents en France peuvent bénéficier d'une carte de résident renouvelable tous les 10 ans et ont les mêmes avantages que les étudiants français. Dans le cadre de notre étude, nous allons nous intéresser aux étudiants étrangers sénégalais dont les parents ne résident pas en France. Pour cette catégorie d'étudiants la définition de Slama (S) nous paraît la plus appropriée : « Étudiants issus d'une mobilité individuelle dont le séjour à l'étranger est lié à ses études et à aucun autre motif ». <sup>14</sup> Et cette définition rejoint aussi celle de l'UNESCO (united nation educational scientific and cultural organisation) : « Un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas son domicile permanent ». <sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> Borgognon (V), Vollenweider- Andersen (L), Les étudiants étrangers en France, trajectoires et devenir, in migrations études, Janvier, Février, Mars, 1998, n° 79.

<sup>14</sup> Slama (S), La fin de l'étudiant étranger, Paris, L'harmattan, 1999, 312p.

<sup>15</sup> UNESCO, Annuaire statistique, USA, Unesco publishing & Bernan Press 1998.

Parallèlement à la délégitimation relative qui frappe désormais au plan universitaire les migrations étudiantes du Sud, s'affirme de plus en plus nettement la volonté des pouvoirs publics d'empêcher ces derniers de se transformer en immigration durable et définitive. D'où une série de dispositions qui ont pour effet de les réintégrer dans le droit commun de l'immigration toutes les fois que la législation précédente était plus favorable que ce dernier, et de les retirer de ce même droit, toutes les fois où celui-ci ouvre à la possibilité d'une pérennisation du séjour.

Dans l'introduction de son rapport, Patrick Weil que nous reprenons ici, il dénonce le fait que les lois de 1993 ont développé une logique selon laquelle tout étranger désireux d'entrer en France ou d'y séjourner a été considéré, dans la pratique, comme un illégal ou un fraudeur potentiel.

Les conséquences de cette politique restrictive, notamment à l'égard des étudiants, seraient contraires à l'intérêt de la France : « On porte atteinte à l'intérêt et à l'image de la France [...] si l'on empêche l'Université française d'accueillir dignement un enseignant ou un étudiant étranger comme s'ils étaient des fraudeurs en puissance ». <sup>16</sup> Si ce constat est partagé par l'ensemble des organisations de défense des étrangers, les propositions de cette mission concernant les étudiants étrangers et les premières mesures gouvernementales s'inscrivent-elles réellement en rupture avec les politiques menées préalablement?

C'est ainsi que même si la tentative de les exclure du droit au regroupement familial a échoué devant le désaveu du conseil constitutionnel, la circulaire d'application de la loi du 24 août 1993 appelle néanmoins à la vigilance administrative et précise : « Même si les étudiants ne sauraient par principe être écartés, vous vérifierez qu'un étudiant dispose de ressources suffisantes et stables ».

En second lieu, l'article 17 exclut les étudiants du champ d'application de la protection contre l'éloignement du territoire (durée de séjour de 10 ans minimum). Cet article a été approuvé par le conseil constitutionnel au motif « qu'au regard de leurs attaches avec la France, les étrangers qui n'ont résidé sur le territoire français que pour y effectuer des études ne sont pas dans la même situation que ceux qui y ont résidé pendant la même durée pour d'autres motifs ». <sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> Weil (P), Mission d'études des législations de la nationalité et de l'immigration : pour une politique de l'immigration juste et efficace, Rapport au premier ministre, coll. des rapports officiels, la documentation française 1997.

Enfin, selon l'article 14, la carte de résidence n'est plus délivrée de plein droit à l'étranger qui est en situation régulière depuis plus de 10 ans lorsqu'il a été uniquement titulaire pendant toute cette période d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiante ».

Le caractère rigoureux de cet arsenal juridique dont la finalité est de garantir du strict point de vue administratif une réversibilité de ces migrations qui par ailleurs à d'autres égards peut être jugée souhaitable, fait ressortir par contraste l'absence de tout point de vue proprement universitaire sur la question complexe du retour.

Dans ce domaine, la logique qui prévaut depuis une vingtaine d'années est celle qui préconise la fermeture des frontières aux principaux flux d'étudiants et qui entretient une confusion entre la politique vis-à-vis des étudiants et celle de l'immigration générale (en particulier avec celle du travail). Elle n'est que partiellement atténuée par des actions positives à destination de quelques populations : boursiers du gouvernement français, étudiants venant dans le cadre de programmes de coopération inter - universitaire ou étudiants communautaires. Cette politique trouve sa source dans le changement de contexte intervenu, dans les années soixante — dix. Alors que les élites des pays anciennement sous administration française sont venues se former en France dès la période qui a suivi les indépendances, ce flux s'est « massifié » dans les années soixante — dix du fait de l'insuffisance des infrastructures universitaires héritées de la colonisation.

Dans cette période post- coloniale est également apparue la « question des étudiants étrangers ». Jusque-là, du fait de la faible présence d'étrangers au sein des universités, cette question ne faisait pas sens politiquement. L'accueil des étudiants s'ancrait dans une tradition d'échanges intellectuels entre universités et d'ouverture de celle-ci sur l'extérieur. À partir du début des années soixante-dix, la représentation de l'étudiant étranger change. De positive, son image s'altère du fait de cette massification. Dès lors, les pouvoirs publics cherchent à limiter sa venue.

Au terme de ce processus de transformation de leur statut, les étudiants ne se trouvent pas purement et simplement assimilés aux immigrés, mais sont constitués en catégorie particulière d'immigrés qui font l'objet de dispositions restrictives par rapport aux autres immigrés. Ces restrictions soulignent leur exclusion du droit à l'intégration accordé aux travailleurs, immigrés, alors même que la saisine des sénateurs souligne cet aspect en invoquant une atteinte au principe d'égalité : « excluant du droit à l'attribution d'une carte de résident des

étrangers... au seul motif qu'ils auraient été titulaires d'une carte de séjour portant la mention étudiante, alors que ce droit est ouvert aux autres étrangers ».<sup>16</sup>

Parallèlement l'impact universitaire de la construction européenne tend à instaurer une frontière à l'intérieur de la population des étudiants étrangers, entre ceux d'entre eux qui sont gérés en référence à la « maîtrise de l'immigration » et les autres, qui constitueraient les véritables « clients » à attirer pour contribuer au renom des universités françaises et leur permettre de tenir leur place dans le grand marché européen.

### 3.3 Le Retour

Le retour s'inscrit dans toute une symbolique de la migration, il est à la fois l'une des dimensions de l'objet, un enjeu entre les États, ou au sein de la famille, le lieu de rêve, de la réussite sociale, de l'identité ethno - culturelle et enfin le territoire de l'imaginaire pour l'immigrant - étudiant. Cependant, malgré leur importance dans les phénomènes et l'expérience migratoire, les conditions d'après retour (insertion), comme d'ailleurs celle de l'avant départ des migrants - étudiants, ont été peu étudiées. Pour ces raisons, lors du retour, l'étudiant diplômé ne sort pas seulement des statistiques, en quittant la société d'immigration. Il disparaît aussi pour la plupart des chercheurs, lesquels se sont peu intéressés à cette dimension importante de l'objet migration, qui est le retour — insertion. On dispose ainsi des données limitées concernant le retour de l'étudiant, la manière dont il organise, il vit ses nouveaux rapports dans son pays, puis de façon plus globale, les effets du phénomène migratoire sur la société d'origine. Pourtant, nul ne doute que les connaissances acquises lors de la migration sont de nature à nous permettre de mieux saisir les effets sociaux des situations migratoires.

Les études géographiques concernant les problèmes du retour apparaissent d'autant plus importantes, que le retour est depuis le début, le but même de cette aventure. De telles études permettraient, en considérant le retour, comme le résultat d'un processus se déroulant au sein du pays d'immigration, de mieux rendre compte de la diversité de ses formes vers le pays d'origine, ici le Sénégal.

---

<sup>16</sup> Weil (P), Mission d'études des législations de la nationalité et de l'immigration : pour une politique de l'immigration juste et efficace, Rapport au premier ministre, coll. des rapports officiels, la documentation française 1997

### 3.4 L'insertion

L'une des caractéristiques principales de la période d'insertion est de permettre à l'individu concerné d'acquérir une expérience professionnelle minimale. Celle à combiner à la formation initiale reçue lui permettra d'occuper efficacement un poste dans le système productif ou administratif. Dès lors, l'insertion apparaît comme un processus qui concerne les diplômés sans expérience professionnelle importante. Il n'en demeure pas moins que semble peu opérationnelle une définition du genre : l'insertion est l'entrée dans la vie active. En effet, une telle définition se heurte à trois ambiguïtés principales :

— Le terme d'entrée renvoie à un phénomène instantané ou du moins bref, mais dans les faits l'insertion est une procédure : complexe et souvent longue;

— La catégorie « jeune » n'a pas de signification analytique. Le temps de l'expérience au travail est un critère préférable à celle de l'âge, or dans les pays en développement comme le Sénégal, l'âge du premier productif est encore plus variable que dans les pays industrialisés.

— La notion de vie active est aussi plus difficile à cerner dans les pays en développement que dans les pays industrialisés où pourtant s'effacent les frontières de l'emploi.

Nous proposons donc la définition suivante de l'insertion : processus qui conduit une personne sans expérience à occuper une position stabilisée dans le tissu socio-économique.

Comme toute définition, celle - ci suppose d'être expliquée. Le terme même de processus « Ensemble de phénomènes conçus et organisés dans le temps ». Souligne la complexité de l'insertion surtout quand elle est appliquée à des diplômés migrants de retour dans leur pays après de longues années d'absence. L'insertion a un caractère organisé par des règles coutumières ou légales et des institutions inévitablement différentes d'un pays à un autre en fonction de l'histoire et d'une culture propre à chacun. Enfin, cette définition insiste sur la durée, sur le caractère dynamique de l'insertion qui ne saurait se réduire à une période brève que l'on pourrait, pour les facilités de l'analyse, suppose instantanée. Pour nous, dans le cas de l'insertion au pays de diplômés sénégalais, le retour - insertion doit être conforme au projet de départ. Sa formation parachevée par un diplôme obtenu lors de son séjour en France; l'étudiant a pu constituer un projet professionnel qui lui permet de retourner au Sénégal, une promotion sociale en s'installant à son compte (par la reprise d'une affaire de famille) ou en

travaillant dans le secteur privé ou dans le public en tant que cadre grâce à une intervention judicieuse.

### 3.5 Le Réseau

Dans cette partie nous tenterons de faire une description sommaire du concept de réseau pour comprendre son importance dans l'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine. En effet, Bakis (H) a fait une bonne description de ce concept dans différentes formes d'utilisations que nous allons reprendre ici. Pour lui : « La notion de réseau est encombrée de sens. Diverses disciplines académiques ont intégré l'étude de cette notion, depuis la psychologie interpersonnelle et la sociologie jusqu'à la géographie, l'histoire, l'économie, en passant bien évidemment par les disciplines liées aux métiers de l'ingénieur (mines, transport, énergie, télécommunication) ou la gestion urbaine (aménagement, urbanisme). Les mathématiques connaissent aussi ce mot et ont bâti autour de lui divers développements (théorie des graphes et ses applications).<sup>17</sup> Bakis (H) de poursuivre en disant, qu' « on utilise le mot réseau dans des domaines du textile (filet, le sens original) ou de la biologie (arabe, nerfs, neurones). Jusqu'à l'industrie (réseaux de sous traitants), en passant par les services (agences, réseaux de franchises). Mais on l'emploie également pour le terrorisme, le banditisme, les trafics de toutes sortes... On parle de réseaux individuels (carnet d'adresses) et de réseaux d'entreprises ; de réseaux d'espionnage et de réseaux de résistance... ». <sup>17</sup> Cependant, Bakis (H), fait une remarque sur la notion de réseau qui est aussi caractérisé par un certain flou, puisqu'« on utilise le même mot pour caractériser des flux, des lieux (bureaux, agences, villes, usines...), des infrastructures (chemin de fer, téléphone...) voire des personnes (dans le sens de relations d'un individu). Dans l'usage de ce mot, on passe sans sourciller de l'individu au groupe (sociométrie), d'une ville et son « système réticulaire souterrain» à la région dans sa totalité (réseau urbain) ou... à la planète (réseaux de satellites de télécommunications, de câbles sous-marins...). Et, pour compliquer encore les choses, chaque discipline utilise le mot réseau dans plusieurs acceptions et chaque auteur peut prendre des libertés avec le vocabulaire lorsque les usagers ne sont pas figés ou bien lorsqu'il n'en accepte pas les rigueurs ! ». <sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> Bakis (H), Les réseaux et leurs enjeux sociaux, Paris collection « Que sais- Je ? », PUF, 1993, 127p.

Après, avoir vu les différentes notions que pouvaient constituer le concept de réseau. Dans le cadre de notre recherche, la notion de réseau sera analysée dans son contexte social. Ainsi, Bakis (H) de dire que : « Chaque classe sociale développe ses propres réseaux de relations dont l'extension dépend de son importance numérique, de ses activités économiques, de son état de dépendance socio-économique, de ses revenus, de son niveau culturel ».<sup>17</sup> Ainsi, nous constatons que ce principe de réseau existe bien au Sénégal dans le cadre des départs vers l'étranger des migrants, mais aussi dans le cadre du retour insertion en ce qui concerne les étudiants diplômés.

Il existe aussi une autre description de la notion de réseau, qui est le concept vu sous l'angle des réseaux scientifiques et techniques qui se forment à l'étranger. Ainsi Gaillard (J) nous dit à ce propos : « C'est en se calquant sur une formation des diasporas traditionnelles qui ont, par leurs activités, contribué à l'essor des pays d'origine (y compris le développement de la science et de la technologie) que l'idée d'organiser des réseaux nationaux des scientifiques et ingénieurs expatriés a vu le jour dans les pays ne bénéficiant pas de diaspora organisée ».<sup>18</sup> Gaillard (J) de poursuivre : « Basée sur l'idée que toute personne expatriée hautement qualifiée peut contribuer, où qu'elle soit, au développement de son pays d'origine, l'organisation des élites expatriées au sein de réseaux cherche à canaliser le transfert de la science et de la connaissance plutôt que le retour des hommes. Mais encore, l'idée de réseau se fonde sur le fait que la présence de ces nationaux à l'étranger est bénéfique en soi, car elle doit permettre, d'une part, de jeter les bases d'un réseau de veille et d'information scientifique et technique, et d'autre part, de contribuer à l'internationalisation et au renforcement des communautés scientifiques nationales grâce à la reconnexion des élites expatriées, particulièrement scientifiques et techniques, autour d'intérêts communs avec les institutions nationales et les composantes locales de ces communautés».<sup>18</sup> Dans le cas du Sénégal, s'il existe une diaspora basée à l'étranger et qui joue un rôle dans l'économie sénégalaise, c'est bien celle des « mourides ». Cependant, il n'existe pas vraiment un réseau scientifique et technique à l'étranger participant au développement du pays. Pour favoriser et encourager le retour des étudiants et intellectuels sénégalais basés à l'étranger, l'État devrait répertorier, ensuite organiser et reconnecter les personnes hautement qualifiées vivant à l'étranger avec leurs homologues présents sur le territoire national.

---

<sup>17</sup> Bakis (H), Les réseaux et leurs enjeux sociaux, Paris collection « Que sais- Je ? », PUF, 1993, 127p.

<sup>18</sup> Gaillard (J), Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat 17-18 avril 2001 (pp45-49).

On ne peut pas parler du concept de réseau sans pour autant ne pas dire quelques mots sur la notion de réseautage. En effet si la pratique du réseautage est bien développée et très organisée dans les pays développés comme le Canada. Au Sénégal, même si la notion de réseautage existe elle est moins développée. Ainsi selon Cardinal (L) qui cite Nesbitt (J) : « Le réseautage est la communication qui crée des liens entre les gens et les groupes de gens ». <sup>19</sup> Toujours selon elle : « Bien que ce mot n'apparaisse pas dans le dictionnaire, le réseautage est devenu incontournable. Il est désormais abondamment utilisé par les gourous de l'administration et du leadership; les auteurs d'ouvrages sur la gestion en vantent les mérites et les spécialistes en réaffectation y voient un outil de premier plan. On le sert à toutes les sauces : le réseautage est la clé pour éviter l'isolement, pour faciliter les relations d'affaires, pour obtenir des références, pour créer des partenaires brefs, pour se simplifier la vie! ». <sup>19</sup> Le développement et l'organisation harmonieux de ces types de rencontres pouvaient permettre à beaucoup d'étudiants sénégalais diplômés en France de se faire connaître et d'envisager le retour au Sénégal. Ainsi Bommelaer (H) de dire : « Environ 75 % des embauches de cadres confirmés sont réalisées grâce au réseau, et ce chiffre n'est qu'une moyenne. Plus on est haut placé dans la hiérarchie et surtout plus on avance en expérience et en âge, plus ce pourcentage augmente! ». <sup>20</sup> Bommelaer de poursuivre : « Pourtant, la grande majorité des cadres supérieurs en transition professionnelle se précipitent sur les petites annonces et sur internet, alors que ces outils représentent moins de 20 % de leurs chances de trouver un nouveau poste. D'autres placent leurs espoirs uniquement dans la chasse de tête tandis que celle-ci n'intervient que pour moins de 5% des jobs pourvus et que les chasseurs sont payés par leurs clients pour dénicher des cadres en poste, pas pour leur présenter des cadres en repositionnement professionnel! ». <sup>20</sup> Il fait la comparaison en disant qu' : « En d'autres termes, ne pas utiliser le réseau pour chercher un emploi revient à amputer ses chances de succès des trois quarts! C'est comme si vous rouliez à 50 km/h sur l'autoroute de l'emploi alors que ceux qui vous doublent sont à 130». <sup>20</sup>

---

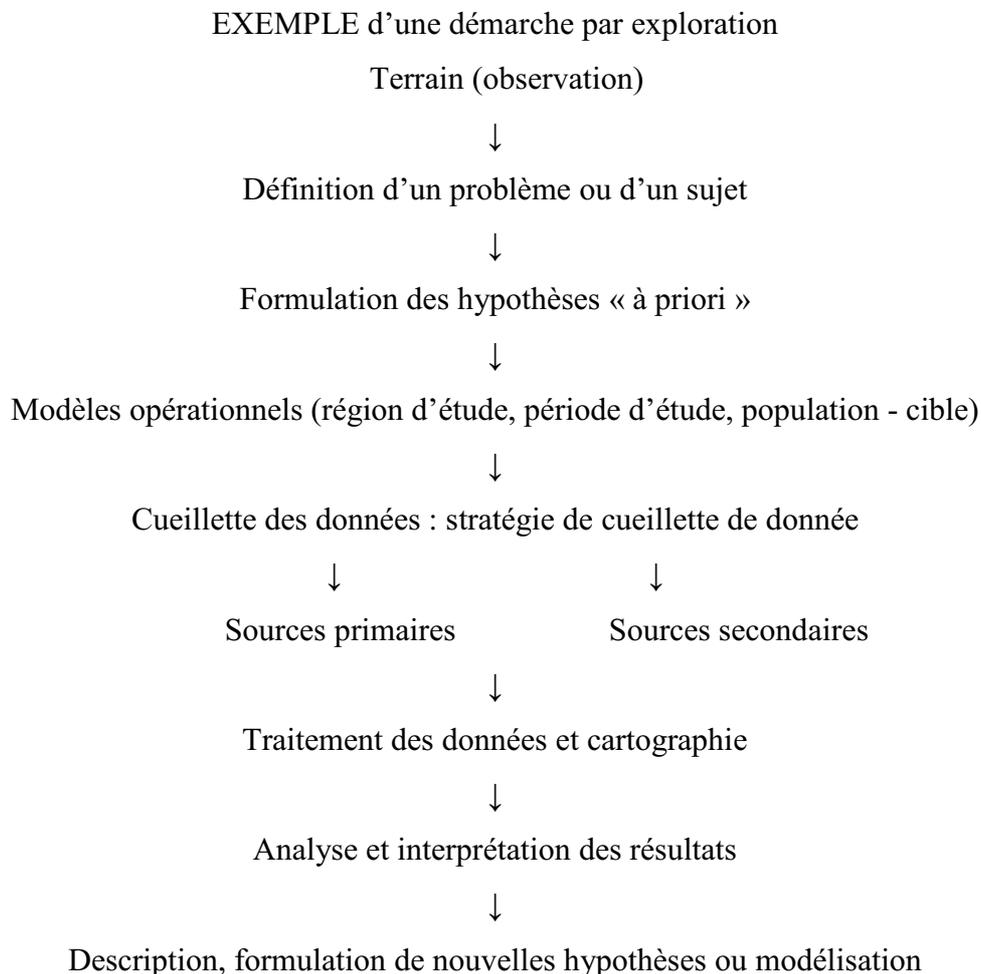
<sup>19</sup> Cardinal (L), Comment bâtir un réseau de contact solide, Québec, les éditions transcontinental Inc. Et les éditions de la fondation de l'entrepreneurship, 1998, p15.

<sup>20</sup> Bommelaer (H), trouver le bon job grâce au réseau, Paris, éditions Eyrolles, 2005, P130

## CHAPITRE II : Méthodologie de la recherche

Pour mieux comprendre notre sujet, nous allons utiliser la démarche exploratoire qui consiste à étudier : « Une question ou un phénomène qui a été peu analysé jusqu'à ce jour d'en explorer les contours et de jeter des bases de travail pour les études ultérieures »,<sup>21</sup> d'après Gumuchian (H), Marois (C), Fevre (V). Ce qui est le cas de la migration des étudiants sénégalais en France.

Voici les différentes étapes de cette recherche présentée par Gumuchian (H), Marois (C), Fevre (V).



Source : d'après GUMUCHIAN (H), MAROIS(C), FEVRE (V), *ibid.*

---

<sup>21</sup> Gumuchian (H), Marois (C), Fevre (V), *Initiation à la recherche en géographie*, Montréal, Presse de l'université de Montréal, 2000, 425p.

Dans le cadre de notre étude, la chronologie de ces différentes étapes citées plus haut n'est pas suivie dans la mesure où l'étape du terrain est arrivée plus tard.

## **1. Sources, Méthodes, les limites méthodologiques, les difficultés rencontrées, et la présentation des grilles des entretiens**

### **1.1 Sources**

Faire une étude sur la migration des étudiants sénégalais en France demande une recherche statistique dans deux territoires : d'une part en France dans les différents organismes s'occupant de l'enseignement supérieur et à la division de gestion des étudiants sénégalais à l'étranger à Paris et d'autre part au Sénégal.

Dans le cadre de notre étude, la plupart des données statistiques que nous allons utiliser et recueillies au Sénégal, sont les suivantes : D'abord des données institutionnelles puisque nous nous sommes rendus au ministère de la Fonction publique et de l'Emploi où nous avons rencontré le chef de la division des fonctionnaires et aussi le chef de la division des non — fonctionnaires. Nous avons aussi rencontré le directeur de la direction de la prévision et de la statistique du ministère de l'Économie et des Finances. Des statistiques et des informations sont aussi recueillies dans des entreprises comme la Sonatel, qui s'occupe de la téléphonie au Sénégal dans son département de la téléphonie mobile qui est alizé, où nous avons rencontré le chef du personnel et celui qui s'occupe des ressources humaines. De même dans les banques comme la société générale des banques au Sénégal où le chef de personnel nous a reçus pour un entretien. Sans oublier aussi l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie).

Nous avons aussi recouru à une étude bibliographique qui nous a permis d'avoir un aperçu sur la question par d'autres auteurs. Au Sénégal, nous avons été à la bibliothèque de l'université de Dakar, de même qu'à celle de l'université de Saint-Louis. Nous avons aussi visité des personnes ressources : comme des professeurs de l'enseignement supérieur, mais aussi des chercheurs de l'OMI (organisation des migrations internationales) et de l'IRD (institut de recherche et de développement). Des entretiens semi — directifs auprès d'anciens étudiants sénégalais diplômés en France qui sont rentrés et se sont insérés, sont également réalisés. Mais il faut rappeler que nos entretiens concernent surtout les étudiants diplômés et qui sont

déjà insérés, et des étudiants qui sont à la recherche d'emploi que nous avons suivis pendant trois mois dans leurs différentes démarches. Cependant, les stagiaires sont exclus vu la brièveté de leur séjour qui ne permet pas une étude approfondie.

En France nous avons aussi recouru à la documentation de l'université des sciences et technologies de Lille, à celle de l'université de Lille 3, et à celle du centre régional de documentations tiers — monde (CRDTM), sans oublier le centre de documentation des migrations internationales à l'université de Poitiers, où nous avons discuté avec des enseignants sur la question de la mobilité des étudiants étrangers. Des entretiens semi — directifs sont aussi effectués en France dans différentes académies auprès d'étudiants sénégalais en France, mais aussi des entretiens avec des anciens étudiants sénégalais restés en France ou venus d'un autre pays à la fin de leurs études. Pour comprendre pourquoi un tel choix? Nous avons aussi visualisé les sites Internet comme celui de l'AUF, UNESCO, EUROSTAT.

## **1.2. Méthodes et le traitement des données statistiques**

En sciences humaines, on dispose de quatre grands types de méthodes : la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire, et l'entretien. Chacune de ces approches correspond à un type de questionnement et seuls le questionnaire et l'entretien sont des méthodes de production de données verbales.

Nous avons utilisé la méthode d'entretiens semi — directifs auprès des étudiants sénégalais en France, mais aussi d'anciens étudiants diplômés de retour au Sénégal.

Et comme nous l'explique Renaudat (C) : « Cette méthode paraît appropriée à la nature des éléments à recueillir, il est plus facile d'aborder véritablement des sujets parfois délicats concernant des difficultés matérielles ou psychologiques ».<sup>22</sup>

Ce type d'entretien par sa forme assez libre et sa grande souplesse est un outil privilégié pour recueillir le plus facilement possible un maximum d'informations. D'autre part, l'entretien était une méthode adéquate auprès d'étudiants habitués à s'exprimer à l'oral plus librement. Ainsi, les entretiens ont été enregistrés sur cassettes et ensuite transcrits.

Nous avons présenté ci - dessus les investigations qui ont servi à la recherche, nous avons aussi fait en sorte de retenir des outils qui relèvent, pour certains de la démarche quantitative

---

<sup>22</sup> Renaudat (C), les étudiants africains à Bordeaux, Bordeaux, centre d'études d'Afrique Noire, 1998

(pour avoir des informations sur l'ensemble de la population étudiante sénégalaise en France ou diplômé de retour au Sénégal) et pour d'autres, la démarche qualitative pour mieux cerner les profils des étudiants sénégalais.

Ces deux approches complémentaires ont été appliquées à notre population. La première démarche que nous avons réalisée a consisté à rechercher les adresses des étudiants diplômés sujets en question, ainsi des adresses ont pu être retrouvées grâce :

— Aux associations des étudiants sénégalais de certaines villes à Lille, à Paris, et à Rouen par le biais de certains amis et membres des associations qui nous ont beaucoup aidés.

— Au service de gestion des étudiants sénégalais à l'étranger à Paris.

De ces contacts, nous avons pu avoir une liste de 60 étudiants diplômés en France et qui se sont insérés au Sénégal.

La deuxième démarche a consisté en une tâche plus difficile et délicate, dans la mesure où il faut contacter par téléphone des personnes qu'on ne connaît pas personnellement et leur demander si elles étaient disponibles pour nous rencontrer en vue de recueillir des données pour nous raconter l'histoire de leur migration et leur projet de retour et d'insertion.

De cette manière, 30 des 60 ont accepté définitivement de participer à l'enquête. À notre arrivée à Dakar 18 seulement des 30 ont accepté de répondre à notre questionnaire le reste justifie un emploi du temps trop chargé ou sont partis en voyage.

Nous nous sommes rendus à Saint-Louis et à Kaolack deux régions importantes au Sénégal sur le plan économique notamment dans les domaines comme l'agriculture, le tourisme, et le commerce. Dans ces régions, nous avons aussi rencontré des étudiants diplômés en France, qui se sont installés et qui ont répondu à nos questions (voir tableau n°1).

**Tableau n°1 : Répartition des sujets enquêtés par rapport aux trois régions choisies**

Villes	Sujets
Dakar	10
Kaolack	04
Saint Louis	04

Source : thèse de doctorat 2007

Nous avons aussi comparé notre échantillon à la population étudiante sénégalaise en France pour respecter sa diversité puisqu'il y a des étudiants de sexes masculins et féminins. Cette information est importante dans la mesure où les filles possèdent de fortes particularités. Il y a donc lieu de contrôler cette variable dans la composition de l'échantillon.

Nous avons aussi évité d'avoir un type de diplômé pour un type de discipline par exemple avoir en grande majorité des sujets diplômés en DESS en géographie. Zone géographique de provenance au Sénégal (Dakar/Intérieur) pour contourner l'hégémonie de Dakar sur le reste du pays, mais sur le terrain on s'est rendu compte qu'il est plus facile de s'insérer à Dakar qu'à l'intérieur du pays, car Dakar représente plus de la moitié des activités économiques du Sénégal. Nous avons suivi au Sénégal pendant 3 mois quatre étudiants un en Master professionnel d'urbanisme obtenu à l'université de Rouen, un en doctorat d'électronique obtenu à l'université des sciences et technologies de Lille 1, pour respecter la parité une étudiante en Master de sociologie à l'université de Paris X, et enfin une autre en master de recherche d'économie et en Master professionnel obtenu à l'université des sciences et technologies de Lille1 et à l'Université Paris 7 afin de comprendre leur processus de recherche d'emploi.

Cependant, il faut noter que la migration clandestine vers l'Espagne, avec des voyageurs qui empruntent des pirogues pour la traversée de l'Atlantique. Nous a permis de constater que parmi ceux là, figure un nombre important de diplômés des universités du Sénégal, qui est tenté par l'émigration vers les pays européens. Ainsi, nous avons pu discuter avec quelques-uns pour comprendre les motivations de départ.

Concernant la France, il faut dire que nous avons choisi au hasard quelques académies pour effectuer des entretiens semi — directifs, choisies par le nombre important d'étudiants sénégalais qui se sont installés, mais aussi de la facilité que nous avons pour recueillir des informations par rapport à notre recherche. Il faut rappeler que nous avons essayé de représenter les femmes dans notre échantillonnage sachant que l'effectif des hommes est toujours plus important (voir tableau n° 2).

Cependant, les sources statistiques ont été peu nombreuses, que nous expliquerons dans la partie du plan de la thèse intitulée : « difficultés rencontrées ».

Grâce au traitement de ces données, une série de graphiques et de tableaux ont été conçus, que nous avons commentés. Mais aussi les données statistiques obtenues à Paris à la direction de gestion des étudiants sénégalais à l'étranger, et les données statistiques sur le chômage au Sénégal que nous avons eu à la direction de la prévision et de la statistique du ministère de l'Économie et des Finances à Dakar, qui ont été cartographiées à l'aide du logiciel Philcarto puis retouchées sous Adobe 10.0.

Toutefois, les informations chiffrées ne permettent de savoir qu'une partie d'une réalité très complexe que consiste la migration des étudiants sénégalais en France : ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants et leur devenir.

**Tableaux n° 2 : Répartition des sujets enquêtés par rapport aux différentes académies choisies en France**

<b>VILLES</b>	<b>Nombre de garçons</b>	<b>Nombre de filles</b>	<b>Total</b>
<b>PARIS</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
<b>LILLE</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>14</b>
<b>BELFORD MULHOUSE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>

<b>CAEN</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>AVIGNON</b> <b>MARSEILLE</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b>LYON</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>ROUEN</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>10</b>
<b>POITIERS</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>BOREDEAUX</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes de thèse de doctorat 2007

### **1.3. Les limites méthodologiques et difficultés rencontrées**

#### **► Les limites méthodologiques**

La première difficulté recensée pour comprendre ce phénomène de la mobilité des étudiants étrangers est relative à l'impossibilité de cerner le phénomène de manière précise sous toutes ses dimensions. Deux raisons principales peuvent être soulignées.

Tout d'abord, les difficultés méthodologiques pour soumettre le concept à l'analyse scientifique se sont révélées importantes. En effet, d'une part les déviations subjectives, conséquences de rapports inégaux Nord — Sud ont été si présentes, quelles imposaient un effort qui n'a pas toujours été aisé à fournir.

D'autre part, les outils méthodologiques contiennent certaines limites qui méritent une importante réflexion qui ne pouvait pas être véritablement abordée dans toutes ses dimensions. Ceci découle évidemment du nouveau contexte économique et politique international caractérisé par ce que l'on appelle la globalisation ou la mondialisation.

Enfin, l'analyse scientifique est elle - même limitée par la multiplicité des angles d'analyse nécessaire pour cerner ce phénomène. Car il faut les explications pertinentes, de l'économie, du politique et de l'anthropologique, qui vont se croiser, se superposer, et s'entrecouper. Le départ des compétences, l'installation ailleurs sont des phénomènes qui se trouvent en effet à la conjonction de plusieurs disciplines tout utiles les unes que les autres pour bien comprendre.

La dernière observation générale concerne le déficit de connaissance sur la question : des réponses satisfaisantes aux questionnements des Sénégalais eux - même sur l'évaluation, les motivations des candidats au départ et les mesures prises pour limiter le mouvement ou, à tout le moins à en profiter, seront difficiles à fournir.

En effet, si au niveau empirique, le sentiment dominant est que « toutes » les compétences sénégalaises et en particulier les plus jeunes veulent partir, l'effort d'objectivité scientifique pour comprendre cette réalité oblige à une attitude plus exigeante, mais aussi plus difficile à satisfaire.

Il faut aussi souligner que la démarche de terrain (entretiens semi — directifs) engagée pour cette analyse n'a pas été sans soulever un certain nombre de difficultés qui sont aussi des limites de notre recherche. Les conditions préconisées dans les manuels de méthodologies de sciences sociales sont souvent des modèles, des idéaux dont il est difficile de s'approcher. On ne trouvera ici, ni échantillonnage strictement défini, ni application formelle d'une méthode rigoureuse.

### ► **Les difficultés rencontrées**

Pendant notre étude, nous avons éprouvé plusieurs difficultés parmi lesquelles on peut citer :

Le manque de documents traitant de la question de la migration des étudiants étrangers particulièrement des étudiants sénégalais. Mais la difficulté majeure est le manque de données statistiques complètes concernant le nombre d'étudiants sénégalais présents en France et même obtenir des statistiques, relève de la gageure : le ministère de la Coopération et les services du centre national des œuvres universitaires et scolaires ( CNOUS) ne recensent que les étudiants boursiers du gouvernement français ou ceux dont leurs services gèrent les bourses, par convention passée avec les pays concernés; ceux qui viennent sans bourses ou hors du cadre d'une convention ne sont pas comptabilisés. En outre, il est difficile de comparer des chiffres qui, d'une année sur l'autre, ne sont pas collectés de la même façon ni présentés selon les mêmes critères. Nous citerons le cas de l'augmentation du nombre de régions au Sénégal qui passe de 10 à 14 en 2008, ne nous permettant pas de réactualiser nos cartes, dans la mesure où celles-ci étaient déjà effectuées. En plus malgré la création des autres régions il n'existe aucune base de données les concernant, pour cette raison nous maintenons nos données actuelles. Ainsi, l'analyse des effectifs des dernières années, tant au niveau national que régional, doit - être lue avec beaucoup de circonspection. De même, la distribution du questionnaire n'a pas obéi à un échantillonnage précis, les services du Crous étant réticents à fournir des listes d'étudiants et ceci, pour respecter leur anonymat et le principe de non — discrimination entre étudiants. C'est pour la même raison que le choix des personnes interrogées au cours des entretiens n'a pas obéi aux critères de représentativité en la matière. Concernant les étudiants sénégalais diplômés en France qui sont retournés au Sénégal, le même problème statistique s'est présenté, dans la mesure où il n'y a pas de suivi en ce qui concerne le retour et l'insertion des étudiants sénégalais diplômés à la fin de leurs études. Au Sénégal, au niveau institutionnel à l'occurrence les ministères des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Fonction publique et de l'Emploi cette catégorie de travailleurs qualifiés n'est pas répertoriée. C'est le cas aussi des entreprises que nous avons visitées par exemple alizé qui s'occupe de la téléphonie mobile et du secteur des banques comme la société générale des banques au Sénégal où ce facteur n'est pas pris en considération dans le recrutement ce qui les intéresse c'est le profil du candidat et non sa provenance.

## 2. Présentation de la grille des entretiens

Pour la réalisation de notre grille d'entretien nous avons consulté celle réalisée par Renaudat (C) dans son ouvrage qui traite sur « les étudiants africains à Bordeaux », mais aussi sur d'autres ouvrages en sociologie tels que : « l'enquête et ses méthodes : l'entretien » de Blanchet (A) et de Gotman (A), sans oublier celui de Ghiglione (R) et Matalon (B) qui s'intitule : « les enquêtes sociologiques : théories et pratiques ».

Notre grille d'entretien est divisée en trois grandes parties :

- La première qui permet d'identifier la personne enquêté, avec des questions relatives à l'État civil, à la situation sociale et géographique).
- La deuxième partie qui permet de comprendre les motivations du voyage et les caractéristiques des étudiants sénégalais diplômés en France c'est-à-dire les motivations à venir étudier en France au lieu de faire cela au Sénégal, aussi sur leur cursus universitaire, sur leur situation sociale, boursière et non boursière, leurs origines géographiques et ethniques et enfin sur les conditions de vie et de séjour en France.
- La troisième partie est relative au projet de retour et de leur insertion socio — professionnelle à la fin de leurs études. Est-ce qu'ils envisageaient de retourner dans leur pays d'origine à la fin de leurs études? Quelles sont les chances d'avoir un emploi au Sénégal au retour? Quelle est la part de satisfaction et de déception par rapport à leur insertion ou d'immigration?

Ainsi, le même type de questionnaire a été réalisé cette fois-ci pour les étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine.

Malgré les difficultés rencontrées, nous avons tenté à travers les différentes informations recueillies lors de nos enquêtes de produire une thèse à la hauteur de nos attentes. Car nos enquêtes de terrains ont duré 3 mois, période à laquelle nous avons parcouru les différentes académies choisies pour rencontrer notre population cible et également faire un déplacement à Dakar pour réaliser celles faites sur les anciens étudiants qui se sont insérés au Sénégal d'une durée de 6 mois. Sans oublier notre séjour à l'Université de Montréal au Canada. Ainsi à la fin, pour la qualité des enquêtes nous avons tiré les réponses qui nous paraissaient les plus intéressantes. Pour justifier le sérieux et la qualité de mon travail, voici le tableau de l'avancement de notre thèse ci-dessous.

## Calendrier de l'alternance de la thèse

Années Académiques	Universités de l'alternance	Descriptifs de la recherche
2004- 2005	Université des sciences et technologies de Lille 1 (Laboratoire Hommes villes et territoire)	Approfondissement conceptuel, élaboration d'un premier cadre conceptuel (problématique, le questionnaire et échantillonnage)
2005- 2006	Université des sciences et technologies de Lille 1 (Laboratoire Hommes Villes et Territoires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution du cadre conceptuel et choix méthodologique (septembre à janvier 2006)</li> <li>- Entretiens semi — directifs en France auprès des étudiants et des responsables s'occupant de la question (janvier à avril 2006)</li> <li>- Phase descriptive des données (avril à septembre 2006)</li> </ul>
2006-2007	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (Laboratoire de géographie humaine et régionale appliquée)	- Enquête de terrain au Sénégal et phase exploratoire (septembre 2006 à mars 2007)
	Université des sciences et technologies de Lille 1 (Laboratoire Hommes villes territoires)	Phase de rédaction de la thèse
2007- 2008	Université des sciences et technologies de Lille 1 et université de Montréal	Phase de rédaction et soutenance le 03 mars 2009

## **DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE DE LA MIGRATION AU SENEGAL**

La migration touche l'ensemble du territoire sénégalais, avec cependant une importante localisation dans la région géographique du Fleuve Sénégal : Matam et Bakel. Elle concerne également les régions de Tambacounda, la Casamance, ainsi que les régions de Louga et Diourbel.

Selon les régions d'origine, la migration revêt des aspects particuliers. C'est par exemple que l'émigration du Fleuve Sénégal se caractérise par une forte connotation communautaire directement liée au développement des villages. Le nombre total des émigrés sénégalais est difficilement appréciable. Ils s'installent surtout en Afrique, en Europe, dans quelques pays de l'Est, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord. C'est une population extrêmement mobile et discrète.

Ces émigrés ont un impact dans l'économie régionale sénégalaise tout d'abord ils participent financièrement à la vie économique de la région (surtout sur le Fleuve) :

- Envois de mandats familiaux (environ 153 euros/mois) ;
- Financement de projets sociaux : dispensaires, écoles, puits, forages, banques céréalières (le dispensaire/ hôpital de KOWNGHANI (Bakel) a compté 1million de FF entièrement financé par les ressortissants de KOWNGHANI en France et d'ailleurs;
- Financement de projets productifs villageois (périmètres irrigués par exemple).

Ensuite, certains d'entre eux, véritables promoteurs, créent des entreprises qui distribuent emplois et revenus, dans le cadre de leurs projets de retour.

Ainsi, on rencontre plusieurs types de projets de réinsertion (projets « communautaires ») :

Essentiellement agricoles, ils s'intègrent généralement dans les projets de développements régionaux (SAED sur le fleuve (société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal), SODAGRI (société de développement agricole et industriel du Sénégal) dans la région de Kolda SOMIVAC (société pour la mise en valeur de la Casamance) sur Ziguinchor.

En Casamance par exemple (beaucoup ont émigré dans le VAR touché par les restructurations industrielles). Certains projets sont initiés par un groupe (ex. PODOR). Un groupe de 14 émigrés s'étaient préparés également sur un projet communautaire dans le cadre de l'opération de mise en valeur de l'ANEMBE (Fleuve) sur le VELINGARA.

Sur le Fleuve Sénégal, le projet UGTSF (union générale des travailleurs sénégalais de France) dans le département de Matam entreprend un véritable programme de développement local, concerté avec l'administration territoriale, les services techniques, la SAED (société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal) et les bailleurs de fonds. Le programme a pour ambition d'organiser les villages en entreprises de développement autour d'un thème central : la maîtrise de l'eau. Il faut aussi ajouter la promotion d'entreprises privées, ces réinsertions individuelles sont surtout concentrées à Dakar et dans la région du Cap — Vert. Ceux qui retournent sur leur terroir investissent surtout dans l'agriculture et la pêche. Les difficultés à la réinsertion sont multiples et variées :

- D'abord, être en mesure d'identifier un projet viable dans un secteur porteur compte tenu des capacités professionnelles et financières du promoteur. La concurrence est sévère et il faut accéder aux marchés dans des conditions satisfaisantes;
- Ensuite accéder au crédit : disposer d'un bon projet et d'un pécule ne suffit pas pour entraîner un banquier dans son projet. La quasi-impossibilité d'accéder au crédit bancaire est un handicap majeur qui peut ruiner les espoirs et les investissements déjà réalisés;
- Acquérir la capacité à gérer une entreprise, ce qui pose le problème de la formation retour, au perfectionnement (formation continue) et au suivi des promoteurs et des projets.

Il faut souligner que cette migration sénégalaise concerne d'une part des migrants non — qualifiés dont la ventilation spatiale est différente de celle des étudiants, c'est-à-dire que cette catégorie de migrants est plus orientée dans une destination interafricaine et d'autre part des migrants qualifiés dont la destination est plus orientée vers les pays du Nord en particulier la France. Cependant, les destinations de migrants non qualifiés qui existent vers les pays du nord en l'occurrence la France influencent largement la venue d'étudiants sénégalais notamment vers les années 1980.

# **CHAPITRE I : La multi polarisation de la migration sénégalaise et l'immigration au Sénégal**

Cette multi polarisation de la migration sénégalaise sera analysée à partir de l'évolution des flux migratoires au Sénégal (évolution de la migration depuis 1974-1975), ensuite la densification de l'espace migratoire sénégalaise, et enfin l'immigration vers le Sénégal.

## **1. Évolution des flux migratoires au Sénégal**

### **1.1 Évolution de la migration internationale sénégalaise**

Il est extrêmement difficile de faire une estimation de l'évolution de la migration sénégalaise depuis 1974-1975.

Les statistiques des organismes internationaux, relativement anciennes, sont hétéroclites et fragiles :

- Annuaire démographique, 1989, sujet spécial sur les migrations internationales, Nations Unies, New — York, 1991;
- Working Papers n° 102-1990, « Migrations internationales et Développement en Afrique Sub — Sahariennes », Banque Mondiale.
- UNESCO, LA CITE 97

Au Sénégal, les sources statistiques sur les migrations internationales sont rares et fragmentaires. Depuis 1946, le Sénégal a réalisé deux recensements, l'un en 1976 et l'autre en 1988.

La définition du groupe étudié, en l'occurrence les « migrants sénégalais » sont complexes. On assimile abusivement non seulement les termes de migrants, d'émigrés, de travailleurs migrants à l'étranger, mais aussi de clandestins, de réfugiés ou de personnes déplacées. Chacune recouvre une réalité distincte et de plus en plus souvent en concurrence. « Comment un même terme pourrait-il recouvrir des parcours aussi différents que celui du primo — migrant recruté dans son village par des sociétés internationales, de son frère ou de son fils qui participent aux nouvelles

migrations vers l'Italie et l'Espagne, de l'aventurier qui traverse plusieurs pays africains avant de rejoindre l'Europe, de l'immigré en Libye ou en Arabie Saoudite qui est parti sous couvert d'études islamiques ou du diamantaire qui relie indifféremment l'Angola, la Suisse et la Thaïlande ? »<sup>1</sup> Selon Robin (N).

L'espace migratoire sénégalais est à géométrie variable. « Le Sénégalais est un grand voyageur » ; cette idée largement admise est confirmée par la multiplicité des implantations de la communauté sénégalaise : Cote d'Ivoire, Gabon, Maroc, Espagne, Italie, États-Unis, Koweït, Australie, Thaïlande... (cf. Tableau 3)

**Tableau n° 3. Sénégalais à l'étranger (décembre 1994)**

Pays d'immigration	Effectifs	Pays d'immigration	Effectifs
Cote d'ivoire	150 000	Bénin	1 000
France	60 000	Maroc	1 000
Italie	40 000	Canada	800
Mali	30 000	Suisse	350
Gabon	15 000	Afrique du Sud	250
Espagne/Portugal	15 000	Koweït	250
USA	6 000	Russie	200
RDC (ex zaïre)	5 000	Angleterre	189
Égypte	3 000	Tunisie	115
Allemagne	2 000	Hollande	50
Nigeria	1 500	Thaïlande	25
		Australie	18
<b>TOTAL</b>			<b>329 2000</b>

Source : Ministère des Affaires étrangères, Direction des Sénégalais de l'extérieur

<sup>1</sup> Robin (N), extrait, Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal (sous la direction de Ma Mung (E), Paris, l'Harmattan, 1996 (p53).

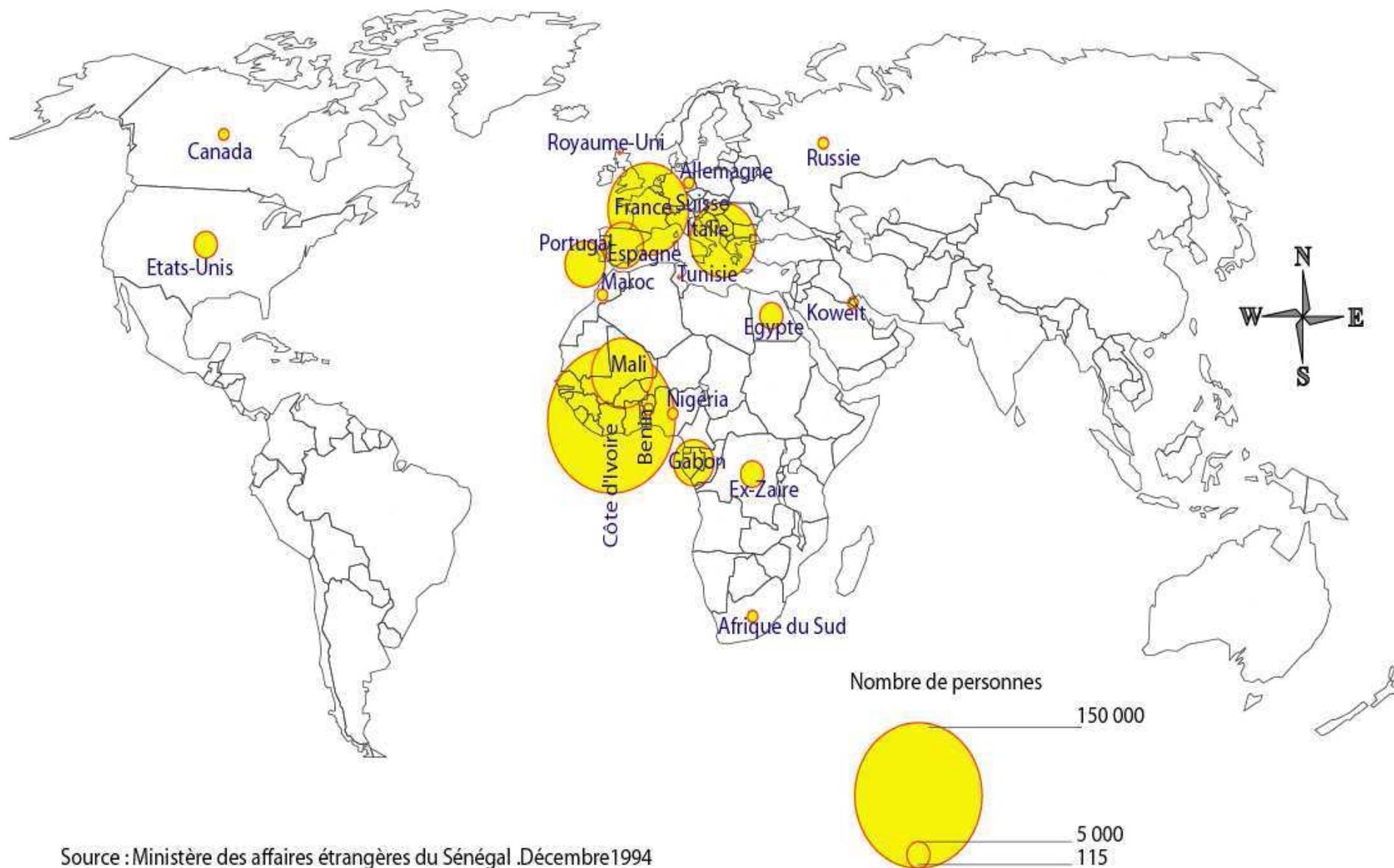
La dynamique migratoire sénégalaise est fortement marquée par des ruptures et des continuités qui ont trait à la reconfiguration de l'espace migratoire international mais aussi au fonctionnement des réseaux qui sous — tendent le phénomène.

Il faut de prime abord souligner les déterminants internes de l'exode en ce sens qu'ils soient d'origine rurale ou urbaine, les flux migratoires internationaux constituent une réponse à la paupérisation des classes moyennes. Les enquêtes menées dans différentes régions indiquent que l'intensité du phénomène constitue un précieux indicateur de la profonde crise qui affecte l'ensemble des pays du Sahel en l'occurrence le Sénégal.

Si les premiers flux migratoires étaient orientés vers l'espace francophone (colonies et métropole) la migration des années 90 a eu pour principal effet un élargissement du champ migratoire sénégalais vers de nouveaux territoires. Un espace migratoire en pleine mutation outre la confusion entre flux et stocks migratoires, la difficulté à mesurer le volume de l'expatriation sénégalaise est lié à son caractère spontané depuis la suppression, en 1981, de l'autorisation préalable de sortie du territoire national. L'augmentation des flux migratoires, constatée de manière empirique, résulte de plusieurs déterminants qui se sont agrégés au fil des années et ont touché l'ensemble du territoire national. Il en a résulté le déplacement du centre de gravité de la migration internationale de la vallée du fleuve Sénégal vers le bassin arachidier et une participation plus importante de groupes qui jusqu'alors ne s'expatriaient que très peu, en l'occurrence les Mourides.

Jadis orienté vers la France et les anciennes colonies françaises d'Afrique pour des raisons historiques et linguistiques, le champ migratoire sénégalais est devenu multipolaire et fluctuant (Robin 1994).

Si l'Afrique constitue la principale destination sénégalaise avec près de 58 % de départs, entre 1998 et 1992 (EMUS), certains pays du Nord ont fait une entrée remarquable dans le champ migratoire sénégalais. En effet, à l'émergence et/ou la confirmation de nouveaux espaces d'émigration, s'ajoute la part croissante des itinéraires Nord — Sud, notamment vers l'Europe du Sud et l'Amérique du Nord (Carte n° 1).



Source : Ministère des affaires étrangères du Sénégal .Décembre 1994  
**Carte n° 1 : Les migrations sénégalaises dans le monde 1994.**

Ainsi l'analyse de la carte n° 1, nous montre, une forte présence de la communauté sénégalaise sur le continent africain. Ainsi, les pays les plus fréquentés sont : La Côte-d'Ivoire, le Maroc, le Gabon, l'Égypte, la République Démocratique du Congo (ex-Zaïre), le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Bénin, etc.... Ils sont également présents en Europe occidentale et en Europe de l'Est en particulier en Russie. Enfin, nous les retrouvons sur le continent américain en particulier aux États-Unis et au Canada.

Quelles sont les grandes destinations des Sénégalais dans le monde?

- les destinations africaines

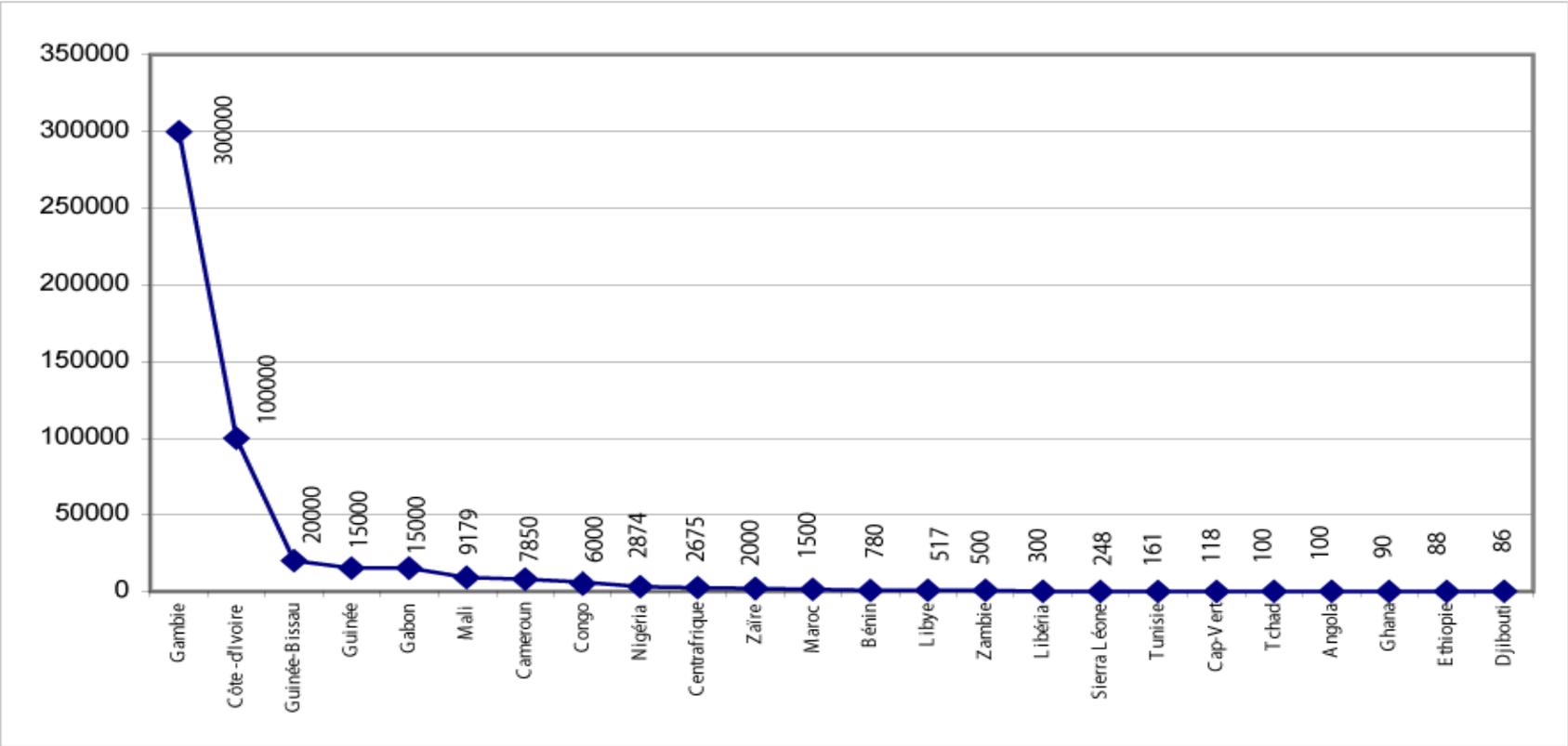
La présence sénégalaise en Afrique, est largement sous – évaluée dans les statistiques disponibles, est essentiellement le résultat de deux vagues très difficiles à démêler : D'après la figure n° 1 ci-dessous :

- Les migrations historiques liées à l'appel à la main-d'œuvre qualifiée dans le cadre de la construction des territoires français d'Afrique comme la Côte - d'ivoire, le Gabon ou la Guinée;
- Les migrations contemporaines dictées par des raisons économiques (Cameroun, Congo, Angola, etc.).

Du fait de l'instabilité politico - économique et/ ou de la xénophobie dans les pays d'accueil, le caractère circulaire de la migration sénégalaise est de plus en plus affirmé. Sous ce rapport, trois champs migratoires sont aujourd'hui identifiables :

- Les points d'ancrage ou de destinations anciennes à très fort stock migratoire comme le Gabon ou la Côte d'Ivoire;
- Les espaces de redéploiement avec en particulier l'Afrique du Sud depuis le démantèlement de l'apartheid (Croucher 1998 ; Blion 1996) ;
- Les espaces de transit comme le Maroc avec les « figures de passage » que sont les candidats à l'exode vers l'Europe.

Figure n° 1 : Les principales destinations sénégalaises en Afrique



Source : DSE 1998

Dans la perspective des migrations Sud — sud les itinéraires sont complexes et instables. Mais une analyse des itinéraires migratoires à partir du Sénégal permet de restituer les espaces de la migration les uns par rapport aux autres, avant de comprendre leur logique et leur structure. Ainsi sur la base d'un binôme commun, Sénégal, pays d'origine Gambie ou Mali, premier pays d'immigration, Robin Nelly constate différents itinéraires qui se dessinent (Figure 2 et Figure 3) qu'elle tente d'expliquer par trois itinéraires (A, B et C).

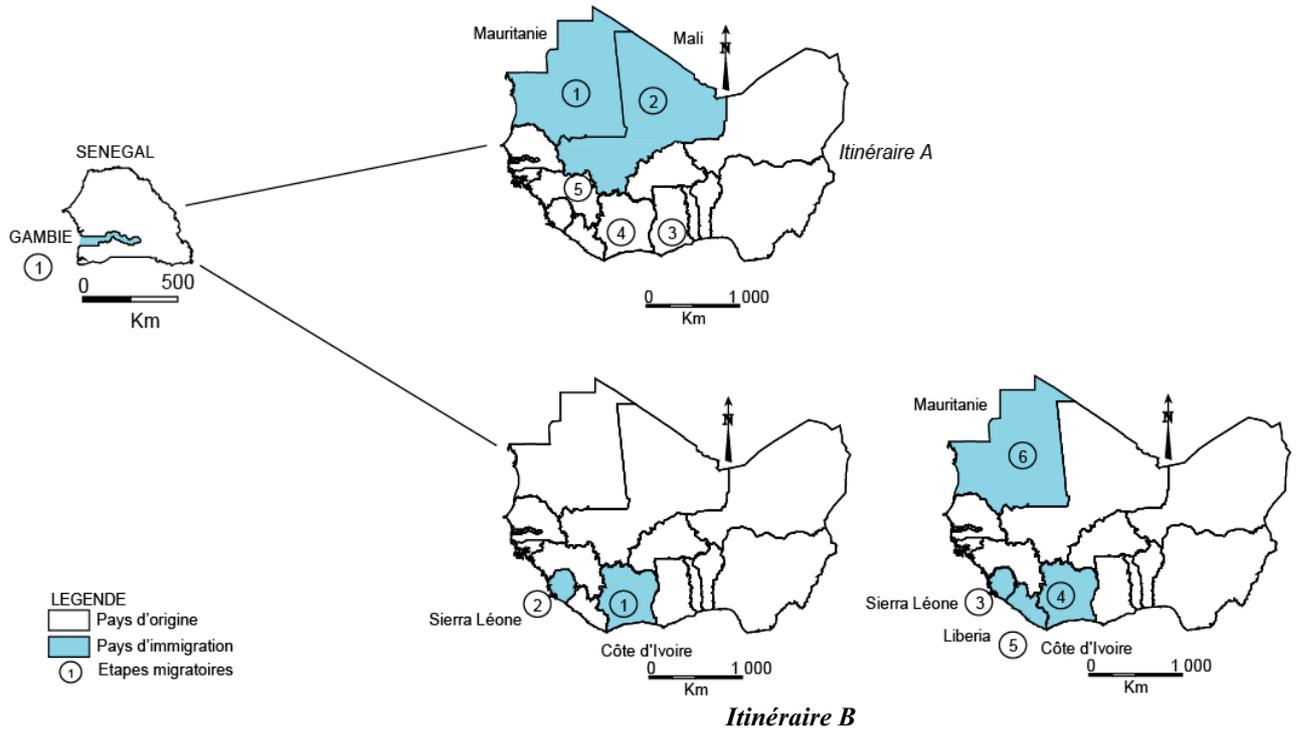
- L'itinéraire *A* correspondu à des migrations de proximité
- l'itinéraire *B* et *C* ouvrent les migrations sénégalaises sur l'espace ouest — africain.

Selon Robin Nelly : « Ces itinéraires procèdent de stratégies différentes : l'itinéraire *A* s'inscrit dans la logique de migrations transfrontalières traditionnelles; l'itinéraire *B* qui met en relation le Sénégal et la Côte d'Ivoire est a priori assez commun, si ce n'est pas le transit par la Sierra Léone. Nous disposons encore d'éléments pour expliquer cette étape sierra-Léonaise; toutefois, outre les mouvements anciens étroitement liés à l'extraction du diamant (Bredeloup, 1993), deux types de migrations, moins importantes, ont pu être identifiées : celles de pêcheurs de la vallée du fleuve Sénégal, comme peut le confirmer le lien avec la Mauritanie, et celle des migrants Wolofs castés, exerçant de petits métiers en Sierra Leone.

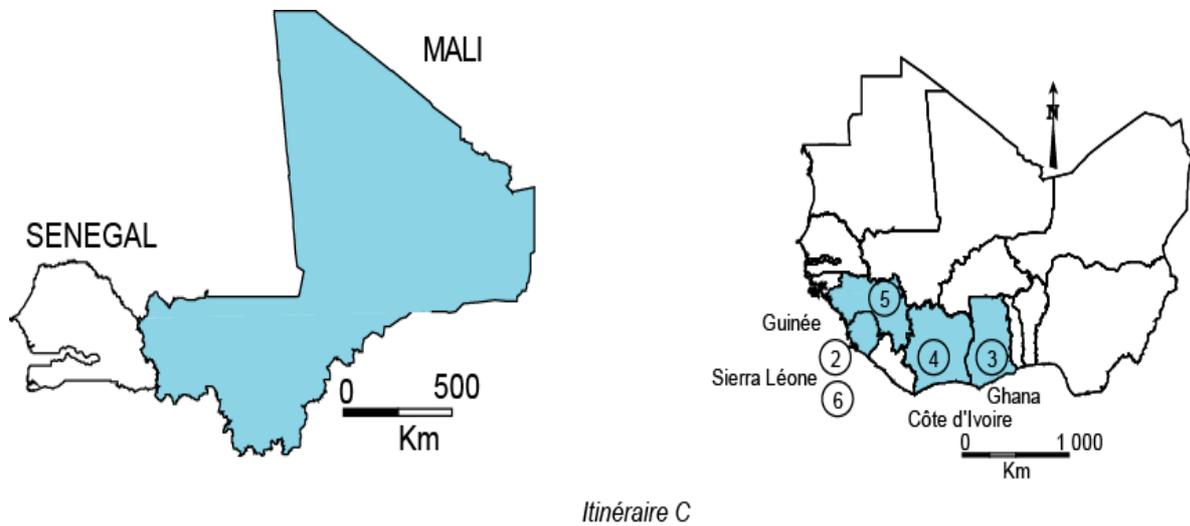
L'itinéraire *C* (Figure 3) présente le Mali comme un espace de transit entre le Sénégal et un autre sous- espace migratoire ouest - africain, composé de la Côte-d'Ivoire, du Burkina Faso et du Ghana. Si le Mali est traditionnellement présenté comme un pays entretenant des échanges importants avec le Sénégal et de grandes émigrations vers la Côte-d'Ivoire, son rôle d'intermédiaire entre ces deux entités est plus méconnu ».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Robin (N), extrait, Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal (sous la direction de Ma Mung (E), Paris, l'Harmattan, 1996 (pp 60-61)



**Carte n° 2 : Itinéraires migratoires à partir du Sénégal via la Gambie**



**Carte n° 3 : Itinéraires migratoires à partir du Sénégal et du Mali**

Les pays développés constituent, de nos jours, les destinations les plus prisées que ce soit dans les centres urbains ou dans les campagnes.

Les pays dits de « l'espace Schengen » (tableau n° 4, ci — dessous) attirent un nombre de plus en plus important de migrants.

**Tableau n° 4 : Les grandes destinations européennes des Sénégalais (1995)**

Belgique	Danemark	France	Espagne	Italie	Pays — Ba	Suisse	Allemagne
733	81	40 848	6 657	32 953	167	891	2 660

Source : L. Marfaing 2002 & Eurostat

Vu ce tableau, la France est, une destination majeure selon les sources officielles, mais « Le chiffre de 80 000 Sénégalais en France est aussi avancée »<sup>1</sup> (Robin Nelly). Pour des raisons historiques, la France, ancienne puissance colonisatrice, reste une place forte du champ migratoire sénégalais.

Les premiers migrants sénégalais vers la France sont les Soninkés, les Toucouleurs et les Mandjacks. Ils sont arrivés au lendemain de la Première Guerre suite à la levée de l'interdiction de débarquement des employés marins dans les ports d'attache des longs courriers transatlantiques de Marseille, Bordeaux, Le Havre et Dunkerque (Diarra 1968).

La seconde vague migratoire, orientée vers la région parisienne, notamment entre 1945 et 1970, est essentiellement constituée d'étudiants – qui va constituer l'élite intellectuelle sénégalaise à l'indépendance - et d'ouvriers engagés dans la « reconstruction de l'hexagone » (Daff 1999).

Depuis 1974, le protectionnisme migratoire dicté par la montée en puissance de la xénophobie a eu quatre conséquences majeures :

---

<sup>1</sup> Robin (N), extrait, Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal (sous la direction de Ma Mung (E), Paris, l'Harmattan, 1996 (p55).

- La réduction à la portion congrue de l'introduction de travailleurs sénégalais en France : 25 personnes en 1989 et 18 en 1990;
- Un recours à l'aide au retour ou à la réinsertion dans le pays d'origine qui n'a cependant pas cessé de reculer au fil des années : 205 candidats en 1985 ; 182 en 1986 ; 93 en 1987; 45 en 1988; 17 en 1989; et 6 en 1990;
- La quasi — limitation des flux migratoires au regroupement familial (2 154 personnes entre 1987 et 1990, dont 1 094 épouses et 1 060 enfants) ;
- L'ouverture de nouvelles destinations migratoires comme l'Espagne, l'Italie et les États-Unis d'Amérique qui sont en totale rupture avec les mouvements traditionnels notamment du point de vue des acteurs ainsi que le soulignent les exemples ci- dessous :

En ce qui concerne les nouveaux territoires d'émigration sénégalaise. La dynamique migratoire en cours depuis les années 1970 a gagné des aires linguistiques naguère peu fréquentées et dont la spécificité tient à l'origine des pionniers engagés dans la migration ainsi que l'illustrent les trois exemples suivants :

— nouvel *eldorado* des migrants depuis le début des années 80, l'Italie a marqué de son empreinte l'espace migratoire sénégalais. L'émergence ou la confirmation de champs migratoires inédits constitue, depuis près de deux décennies, le fait majeur de la géographie des migrations internationales sénégalaises. C'est le cas de l'Italie qui a fait irruption dans l'espace migratoire sénégalais au début des années quatre — vingt et réussi la prouesse de s'imposer assez rapidement. Ainsi dans son rapport intitulé : « *Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants* ». Diop (A.B) nous décrit parfaitement ce phénomène lié à l'immigration des Sénégalais en Italie.

Par le volume des flux migratoires qu'elle a drainés au cours des deux dernières décennies et la place qu'elle occupe dans l'imaginaire de nombreux candidats à l'émigration, la péninsule italienne constitue le pays phare de l'espace migratoire sénégalais.

Largement tributaire des restrictions apportées à la libre circulation des hommes par les accords de Schengen (Costa- Lascoux 1986), l'exode sénégalais vers l'Italie est indissociable de la dérive protectionniste qui secoue l'Europe du Nord et en particulier la France, destination traditionnelle des Sénégalais, eu égard aux liens coloniaux séculaires, l'introduction du visa d'entrée, en 1986,

ont joué un rôle décisif dans la modification des comportements migratoires des Sénégalais ( Fassin et al, 1997). Une telle évolution s'est essentiellement traduite par un redéploiement vers l'Europe du Sud (Robin 1994; Sow 2003) et l'Amérique du Nord (Ebin & Lake 1992 ; Fall 2002). On notera également, que si l'on dispose de peu d'études sur le protectionnisme migratoire qui a cours, au même moment dans un pays comme la Côte - d'Ivoire (Bredeloup 1995 b; Fall 1999 - 2000) ont indubitablement pesé d'un poids certain sur le choix des destinations. Or, la fermeture des destinations traditionnelles coïncide, au Sénégal, avec l'élargissement de l'aire de recrutement des migrants internationaux. Il manque certes des chiffres pour étayer la thèse, mais cette mutation qui prend la forme d'un déplacement du bassin migratoire du Nord du Sénégal vers les régions centrales, est observable de manière empirique. Alors que l'émigration internationale était jusqu'alors le domaine réservé des populations de la vallée du fleuve Sénégal (Adams 1977. Delaumay 1984), la conquête du nouveau champ migratoire italien est, essentiellement, l'affaire des « *Modou — Modou* ».

La grande originalité du mouvement, en plus de son caractère inopiné, est de coïncider avec l'entrée en scène des régions du bassin arachidier dont les flux se limitaient jusqu'à la capitale sénégalaise (Boone 1990 ; Bates 1980 ; Ebin 1992 ; Diop 1980 ; Mboup 1993). Fait notable, les régions du pays Wolof engagées dans la migration de longue distance constituent le cœur de la confrérie mouride.

L'augmentation du nombre de candidats au départ et le rejet dont les migrants sont l'objet dans les destinations traditionnelles à forte population immigrée ont incontestablement détourné les flux vers des destinations nouvelles, sans véritable tradition d'accueil. Dans ce contexte plutôt défavorable, les Sénégalais qui se tournent vers l'Italie vont, après avoir largement exploité l'opportunité d'entrée légale, jusqu'au 15 avril 1990 (date d'instauration du visa d'entrée), mettre à profit la relative perméabilité des frontières italiennes pour jeter les bases d'une implantation durable. Les premiers migrants sénégalais qui empruntent les chemins de la péninsule ne considéraient leur nouveau pays d'accueil que comme une destination provisoire, une escale sur « la route de la France » comme le souligne l'un d'eux :

Je suis arrivé en Italie avec un visa de touriste obtenu en Côte – d'Ivoire où je vivais depuis quatre ans. Je voulais aller à Marseille... j'ai fini par rester ici; cela fait maintenant huit ans que je vis en Italie ». (Entretiens B.K., migrant sénégalais. Milan, juin 1997).

La part grandissante de la destination italienne est aussi le produit de la connexion des diasporas sénégalaises disséminées dans le monde entier. Par l'appui et les informations fournis à leurs compatriotes désireux de se redéployer ailleurs ou de tenter une première expérience migratoire, les pionniers de la conquête italienne ont largement contribué à l'ouverture du nouveau front

migratoire. Celui-ci est d'ailleurs devenu, au fil des années, un des maillons importants de la galaxie des « missionnaires mourides ». Après avoir fait ses armes, dans le commerce urbain et prouvé sa capacité à sortir de sa ruralité, mais aussi à se moderniser, la confrérie s'est lancée, depuis une vingtaine d'années à la conquête du monde. L'archipel migratoire auquel le processus donne naissance fonctionne comme une toile d'araignée entretenue par la solidarité dans la foi et le travail. Même si les Wolofs n'ont plus le monopole de l'émigration vers l'Italie, l'arrivée d'autres communautés ethniques comme les Lébou, les Halpulars ou les Mandjaks ne modifie pas fondamentalement la structuration et le déroulement de la migration. Officiellement forte de 47 762 membres (Caritas di Roma 2004), la communauté sénégalaise ne représente cependant qu'environ 3% de la population résidente non autochtone. Objet de curiosité au début des années quatre — vingt, la « petite communauté » sénégalaise est composée d'une quarantaine d'étudiants des Universités de Pérouse ou de Bologne et de « professionnels » du commerce d'objets d'artisanat africain (Schmidt di Friedberg, 1993). Cette dernière catégorie est essentiellement constituée de « *Laobés* » qui sillonne les plages et les villes de la péninsule à partir de leur base parisienne ou marseillaise (Salem 1983; Sané, 1993).

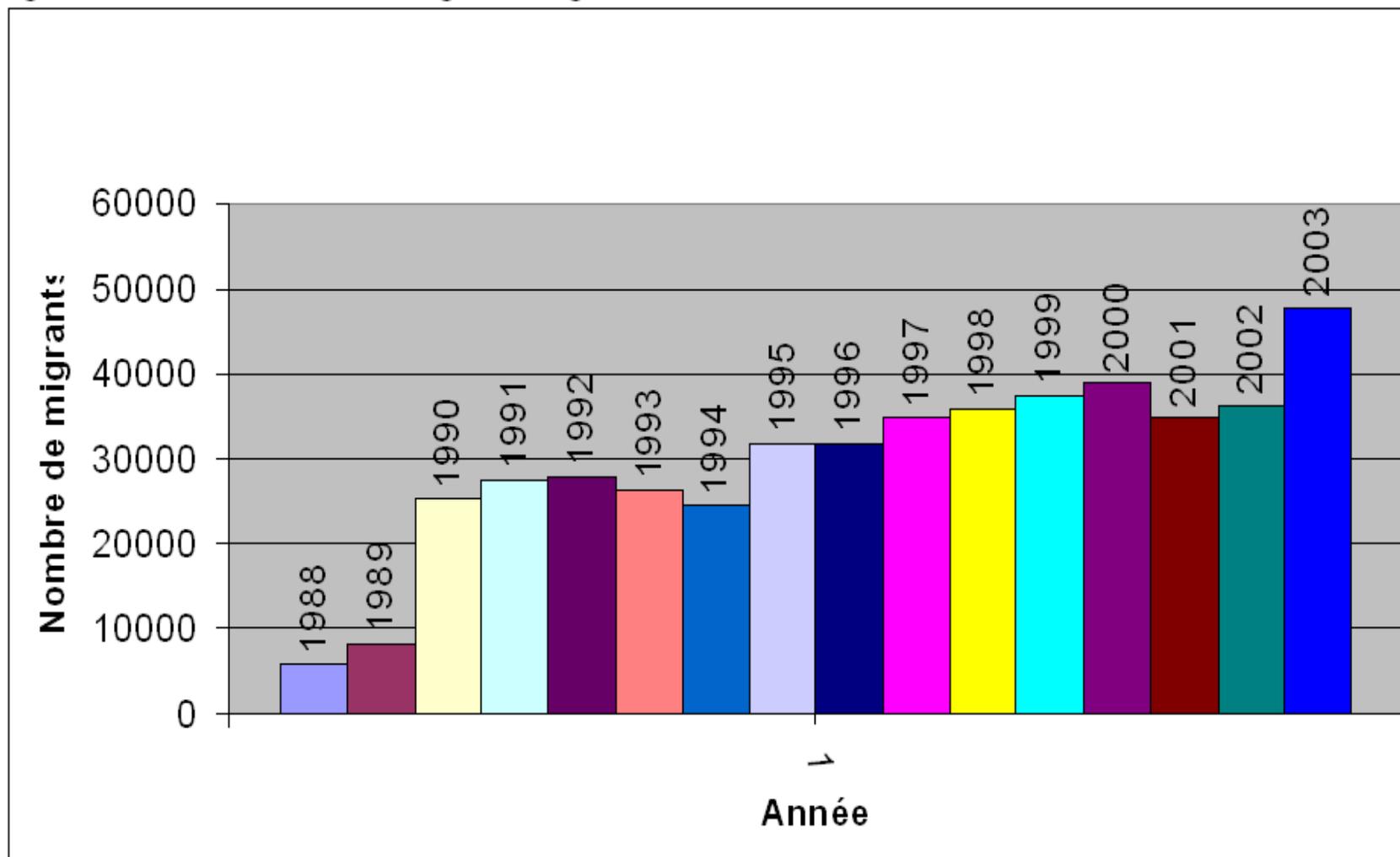
Parallèlement aux mouvements de courte durée, s'est développée, entre 1981 et 1984, une migration de travail inédite qui concerne essentiellement des personnes ayant déjà une expérience acquise dans des foyers traditionnels d'émigration (Mottura, 1992). Cette première vague va ouvrir la voie aux commerçants ambulants, directement venus du Sénégal, qui séjournent en Italie le temps d'écouler une marchandise amenée de Dakar avant de s'approvisionner en produits manufacturés qui sont redistribués, par les réseaux commerciaux informels, dans les grandes villes du Sénégal et d'Afrique. Au fil des années, certains commerçants saisonniers vont finir par s'installer. Parcourant les centres — villes faisant découvrir à la population italienne les charmes et l'agressivité du commerce de proximité qu'ils ont longuement pratiqué dans les marchés dakarois, notamment à Sandaga.

À la différence des vagues migratoires pionnières à fort pourcentage de migrants d'origine rurale, les flux migratoires des dix dernières années sont alimentés par un nombre de plus en plus important de jeunes issus des centres urbains. Ce n'est pas seulement parce que la Ville constitue un espace de transit sur le chemin de la migration internationale, mais parce que des populations à la culture urbaine établie et sans tradition migratoire ont, à la suite des migrants ruraux, fait de l'exode vers l'Europe une alternative à la crise qui n'épargne ni le secteur structuré ni le secteur informel. (Diop A.B).<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Diop (A.B), le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants, Rome, CeSPI, février 2006, 99 p.

Figure n°2 : Evolution du nombre de migrants Sénégalais en Italie



Source: Caritas di Roma

Autant les différentes vagues migratoires vers l'Italie sont difficiles à démêler Parce qu'imbriquées les uns les autres, autant l'évolution du nombre de migrants sénégalais fait apparaître des zones d'ombre qui mérite d'être expliquées. Outre la difficulté à distinguer les flux et les stocks dans les statistiques relatives à la migration, cette situation est, dans une large mesure imputable à l'effet surprise créée par la migration dans une société italienne plutôt habituée à voir ses fils partir qu'à accueillir des migrants. On notera cependant que la présence sénégalaise en Terre italienne a toujours été largement sous - évaluée par les statistiques officielles. Celles-ci ne prennent pas en compte les migrants irréguliers que les estimations les plus prudentes évaluent à 30 % des migrants titulaires de permis de séjour pour l'ensemble des communautés étrangères. Des sources relativement fiables autorisent à dire que le pourcentage d'irréguliers chez les Sénégalais, serait de l'ordre de 50% sinon plus. En retenant l'hypothèse moyenne, on peut estimer la population sénégalaise à 60 000 voire 70 000 migrants inégalement répartis sur le territoire italien.

L'analyse de la figure n° 2 ci-dessus, montre que le recoupement de différentes sources indique que le nombre de Sénégalais officiellement recensés en Italie a évolué assez rapidement, passant de moins de 6 000 migrants en 1987 (ISTAT, 1990), à un peu plus de 8 000 en 1989 (CENSIS, 1990). Par la suite, l'assurance de trouver un proche qui assure le minimum de commodité et la certitude d'exercer une activité rentable ont donné un coup d'accélérateur à la migration et fait de la période 1995 — 2000, un moment décisif de la conquête du territoire italien. Même si le renouvellement des flux migratoires s'effectue essentiellement de l'intérieur, par le financement du voyage d'un parent qui rembourse, dans des délais assez brefs, le prêt consenti, cette hypothèse s'avère insuffisante dans l'explication de la prodigieuse croissance notée entre 1989 et 1990. Deux hypothèses doivent être exploitées concomitamment pour tenter d'expliquer le prodigieux bond du nombre de migrants sénégalais : une réelle sous-estimation du stock migratoire d'avant 1990 ou l'annonce de la régularisation a fait sortir de la « clandestinité » nombre de migrants irréguliers et l'afflux massif de Sénégalais jadis implantés dans les pays limitrophes, notamment en Espagne et au Portugal, qui ont bénéficié de la Loi de régularisation de 1990.

De même, l'évolution en dents de scie du nombre de migrants réguliers observée en particulier entre 1993 et 1994 ou entre 2000 et 2001 apparaît comme un phénomène paradoxal. Elle ne correspond nullement à des retours au Sénégal, mais au non-renouvellement des permis de séjours de migrants qui avaient bénéficié de la trop grande générosité des lois de régularisation

notamment celle de 1990. Bouclée à la hâte, celle – ci n'a pas pris le temps d'examiner la multiplicité des situations d'irrégularité qui apparaît dès que les documents délivrés par l'Administration arrivent à expiration. Le retrait du permis de séjour ne provoquant pas de retour au pays, la communauté sénégalaise, forte de 24 615 migrants, reste largement sous – estimée en 1993. Ainsi, après s'être stabilisé autour de 25 000 migrants, le nombre de Sénégalais régulièrement implanté en Italie franchit la barre des 30 000 migrants dès 1995. Cette nouvelle augmentation du nombre de migrants est la conséquence de l'adoption d'une autre loi de régularisation (celle de novembre 1995) qui produira très vite les mêmes effets que la précédente loi.

Bien que les flux migratoires aient aujourd'hui perdu de leur intensité du fait du renforcement des contrôles et surtout du renchérissement du coût de la migration ils restent encore vivaces. Les différentes vagues migratoires vers l'Italie ont, au bout du compte, rendu importante une destination jadis marginale dans l'univers migratoire sénégalais. En effet, la prétendue réussite des pionniers de la migration qui se traduisent par l'envoi régulier d'argent pour l'entretien des familles restées au pays, l'acquisition de parcelles et la construction de logements de qualité ont eu pour principal effet d'attirer de plus en plus de candidats;

— la conquête de l'Espagne et du Portugal. Pour l'Espagne, c'est le fait de corps de métiers comme les antiquaires et les artisans regroupés en associations. Ils concurrencent fortement les pionniers de la conquête du territoire espagnol que sont les Peuls et les Mandingues. Ainsi selon les chiffres officiels, seuls 1 598 serraient implantés en Espagne; ces chiffres paraissent quelque peu erronés et doivent être révisés en fonction de l'importance incontestée des migrations clandestines. Ainsi selon Robin Nelly qui cite le Monde du 24.10.1992 : «Le lieutenant - colonel Mariano de la Guardia civil étale les chiffres : 2 848 immigrants illégaux arrêtés depuis 1989, dont plus de la moitié (1 547) seulement, en 1992 »<sup>1</sup>. Parmi eux de nombreux Sénégalais qui ont transité par la Côte - d'ivoire, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, Le Maroc...

Pour le Portugal, même si les Sénégalais transitent aujourd'hui par le Portugal, la plupart des migrations ouest - africaines vers cette destination sont encore originaires du Cap — Vert et de Guinée Bissau;

---

<sup>1</sup> Robin (N), extrait, Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal (sous la direction de Ma Mung (E), Paris, l'Harmattan, 1996 (p 57)

— l'Allemagne accueille principalement des artistes et des sportifs. Estimés à 2 660 individus, les migrants sénégalais viennent des régions touristiques notamment de la petite Côte. En 2000, Berlin, Cologne, Hambourg, Munich, et Brême sont les principales villes d'accueil;

— la Belgique devient un des « pays – escale » dans la logique de réseaux mi — migratoires/mi — commerciaux;

— Concernant l'Amérique du Nord, après avoir suscité beaucoup d'interrogations au début des années 80, la présence sénégalaise aux États-Unis d'Amérique est aujourd'hui bien engagée. De 666 migrants entre 1972 et 1986, le nombre de Sénégalais est passé de 10 000 en 1990 à environ 20 000 en 1997. New York City, Atlanta et Houston sont aujourd'hui les principales « *Sénégalaises villages* » dont la population est majoritairement constituée de la jeunesse scolarisée issue des grands centres urbains sénégalais en particulier des jeunes filles. Le Canada est par ailleurs un pays très apprécié par les étudiants sénégalais.

## **1.2 La densification de l'espace migratoire au Sénégal**

Le développement de la circulation migratoire internationale, « vu du sud », cet espace migratoire revêt trois réalités complémentaires ou interdépendantes, et se structurant autour de trois « moments clés » de l'histoire de toute migration permanente ou temporaire : l'émigration, l'immigration et la « ré— émigration »:

1. Réservoir de main-d'œuvre, le Sénégal au long passé migratoire devient un espace d'émigration de plus en plus composite.
2. L'espace de travail à l'étranger se multiplie et s'étend spatialement. Ces espaces d'immigration sont très différents par leur origine, leur ancienneté et leur longévité, leur situation géographique et leur structure économique. En outre, la migration sénégalaise s'inscrit toujours dans un champ migratoire international des échanges de main-d'œuvre peu qualifiée, liée au commerce, au BTP, à l'agriculture ou à l'industrie, mais l'émigration des personnes qualifiées s'intensifie et devient plus régulière. L'espace migratoire de la tripartite combinant des déplacements inter -

africains, des échanges Sud - nord avec l'Europe ou l'Amérique du Nord, et des flux récents, de moindre importance vers le Moyen - Orient ou l'Asie.

3. Le Sénégal est aussi un espace de redéploiement spatial, support de nouvelles stratégies d'investissement des émigrés dans leur pays ou leur région d'origine. Cet espace est symétrique de celui des pôles de départ ou à géométrie plus variable, modulable dans le temps et hiérarchisé. Il fluctue entre espaces de transit multipolaire (métropole dakaroise ou capitales régionales), un espace de « ré-émigration » définitif où peuvent s'afficher la réussite et la promotion sociale que sont censés apporter toute migration internationale, et un espace d'investissement à seule fin d'accroître les ressources financières de la famille ou du clan. Ce champ migratoire multidimensionnel puise sa dynamique dans les réseaux, qu'ils soient traditionnels (familiaux, ethniques, religieux ou villageois) ou plus originaux. Les mutations spatiales et structurelles de la donne migratoire provoquent une transformation interne des communautés expatriées et peut-être un fonctionnement en « diaspora ». (Robin, Nelly).

Ainsi on peut se poser la question de savoir si le terme de diaspora est-il réellement approprié, à la structure actuelle de la migration sénégalaise? Pour répondre à cette question nous citerons Robin Nelly qui pense que : « Ce terme s'impose sans nul doute pour la migration mouride qui en revêt toutes les caractéristiques sur le plan de l'espace, de la solidarité de ses membres et des liens et échange avec le pays d'origine.

Malgré l'affirmation d'Amadou Yoro Dia parlant « d'une diaspora active », l'emploi de cette notion est peut-être prématuré pour les autres mouvements migratoires originaires du Sénégal... Néanmoins, à cet instant de la migration sénégalaise, la question mérite d'être posée. En fait, si émergence de diaspora il y a, l'un des points d'entrée de l'étude peut être « réseaux de relations et notamment l'articulation entre réseaux locaux, réseaux transnationaux et transcontinentaux ».

Une diaspora sénégalaise à « géométrie variable » ? Pour expliciter sa dynamique spatiale, on pourrait parler d'une « diaspora extensible » des pays frontaliers (Mauritanie, Mali, Guinée - Bissau, Gambie) aux autres pays ouest — africains ou d'Afrique Centrale (Gabon, Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo) et du sud, extensible aussi de l'espace Sud - européen aux États-Unis, au Moyen - Orient ou à l'Asie.

Une diaspora sénégalaise Sud — Nord? Plus spécifiquement sud européenne elle réunit des pays traditionnels d'accueil (la France et l'Italie), et de nombreux espaces d'immigration en construction (l'Espagne et le Portugal). Dans ce cadre nous citerons le cas de la migration de *laobés*, fabricants d'objets d'art à Dakar et qui vendent des pacotilles achetées en Italie dans les entreprises employant de la main — d'œuvre clandestine sénégalaise; ces marchands ambulants appartiennent souvent eux - mêmes à l'ethnie des *laobés* ou l'ont côtoyée avant d'émigrer, au cours d'un séjour plus ou moins long à Dakar, durant lequel ils ont appris la sculpture. Tous les deux ou trois mois, lorsque leur stock s'amenuise, ils envoient une somme d'argent à leurs fournisseurs dakarois et quelques semaines plus tard, ils reçoivent en poste restante la marchandise. Cette migration individuelle ou communautaire se structure autour de trois pôles : deux fixes, que sont les lieux de fabrication (Dakar) et le lieu d'approvisionnement exemple (poste restante à Marseille), un très fluctuant, en fonction des opportunités locales, des législations en vigueur en matière d'immigration dans les différents pays européens et des marchés saisonniers, le point de vente. Pour ces émigrés, cette activité constitue souvent un tremplin pour pénétrer le marché de l'emploi salarié du pays d'accueil; après quelques mois, au plus 1 à 2 ans, un emploi salarié dans une entreprise employant une main — d'œuvre peu qualifiée se substitue au travail « indépendant » de marchand ambulant; d'un point de vue législatif, la situation de l'émigré peut rester tout aussi précaire, c'est-à-dire clandestine.

D'autres choisissent d'alterner entre la France et le Sénégal, vendant dans l'hexagone des produits de l'artisanat sénégalais et au pays des objets rapportés d'Europe. Petit à petit, ils se construisent un capital pour ouvrir une boutique qui sera toujours approvisionnée par des marchandises importées de France, du Portugal, etc.

Une diaspora musulmane? Parallèlement, on peut parler d'une « diaspora musulmane » liée à l'enseignement religieux (Mauritanie, l'Algérie, Maroc, Libye) ou à la coopération internationale (Arabie Saoudite, Koweït).

Il faut noter que les réseaux ethniques ou/et religieux mettent les communautés migrantes en relation avec le pays d'origine ou avec les autres communautés de même origine dispersées dans le monde. Des réseaux migratoires aux mailles plus ou moins denses et fluctuantes traversent cette ou ces diasporas (s) et créent des points de connexion.

L'évolution des itinéraires migratoires et des processus de retour complexifie cette organisation en perpétuelle mutation. »<sup>1</sup>

L'espace migratoire devient un objet complexe qui doit être pensé comme un continuum d'échelles (intercontinentales, interafricaines, inter ou intra régionales) reliées entre elles.

De la même manière, la complexité de l'architecture des migrants ne permet plus de situer le migrant dans la perspective d'une simple alternative entre le lieu de départ et le lieu dit de retour. Le migrant évolue de plus en plus dans la logique d'une tension perpétuelle entre l'ici et l'ailleurs.

Ainsi, l'emploi du terme « retour » appelle une grande vigilance, car il correspond de plus en plus à des réalités très différentes aux implications parfois contradictoires. Schématiquement, on peut distinguer les retours « définitifs proprement dits » et les « retours — étapes » ou « transitoires ». Les retours dits définitifs sont inhérents aux politiques publiques d'aide à la réinsertion, ou émanent, plus rarement, d'initiatives individuelles; celles-ci induisent un redéploiement spatial complexe et hiérarchisé.

Le retour définitif au pays étant peu envisagé par le migrant encore valide malgré ses dénégations, des comportements nouveaux semblent se dessiner dans la conduite du migrant soucieux de pérenniser sa quête d'un mieux vivre qui s'apparente à une déshérence.

Diversement interprétées, ces nouvelles données migratoires sont encore limitées pour mériter l'appellation de stratégies. Elles s'apparentent plus à des velléités repérables à la fois dans la zone d'accueil et dans le pays de départ. Il est difficile de soutenir qu'elles sont récentes, mais la crise les a indéniablement amplifiées. En modifiant notablement l'architecture de la migration sénégalaise, les mutations en cours bouleversent les comportements traditionnels des migrants. Par ailleurs, le « retour étape », lié à un espace de ré — émigration, d'où le migrant rebondit vers d'autres lieux de fixation temporaire s'affirme comme une des options privilégiées du migrant ; après une seule ou une série de migrations vers l'Europe, certains tentent de repartir vers le nord, pays européens ou États unis, d'autres réactivent des réseaux vers l'Afrique Occidentale ou l'Afrique Centrale, quelques - un s'orientent vers les pays du Golfe. Parallèlement, des migrants de retour d'un pays africain repartent vers d'autres régions du continent. L'étape dans le pays d'origine varie entre quelques mois et un an voire deux ans.

---

<sup>1</sup> Robin (N), extrait, Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal (sous la direction de Ma Mung (E), Paris, l'Harmattan, 1996 (pp 107-108).

**Tableau n° 5 : Motifs invoqués pour le retour temporaire**

Nombres de citations	
Congé annuel	28
Fêtes religieuses	22
Fêtes familiales	12
Travaux agricoles	4
Autres (dont rapatriement)	86
Non-réponse	1
<b>Total</b>	<b>153</b>

(La somme des citations est supérieure au total des observations (89) du fait des réponses multiples : 5 au maximum).

Source : enquête Migrinter

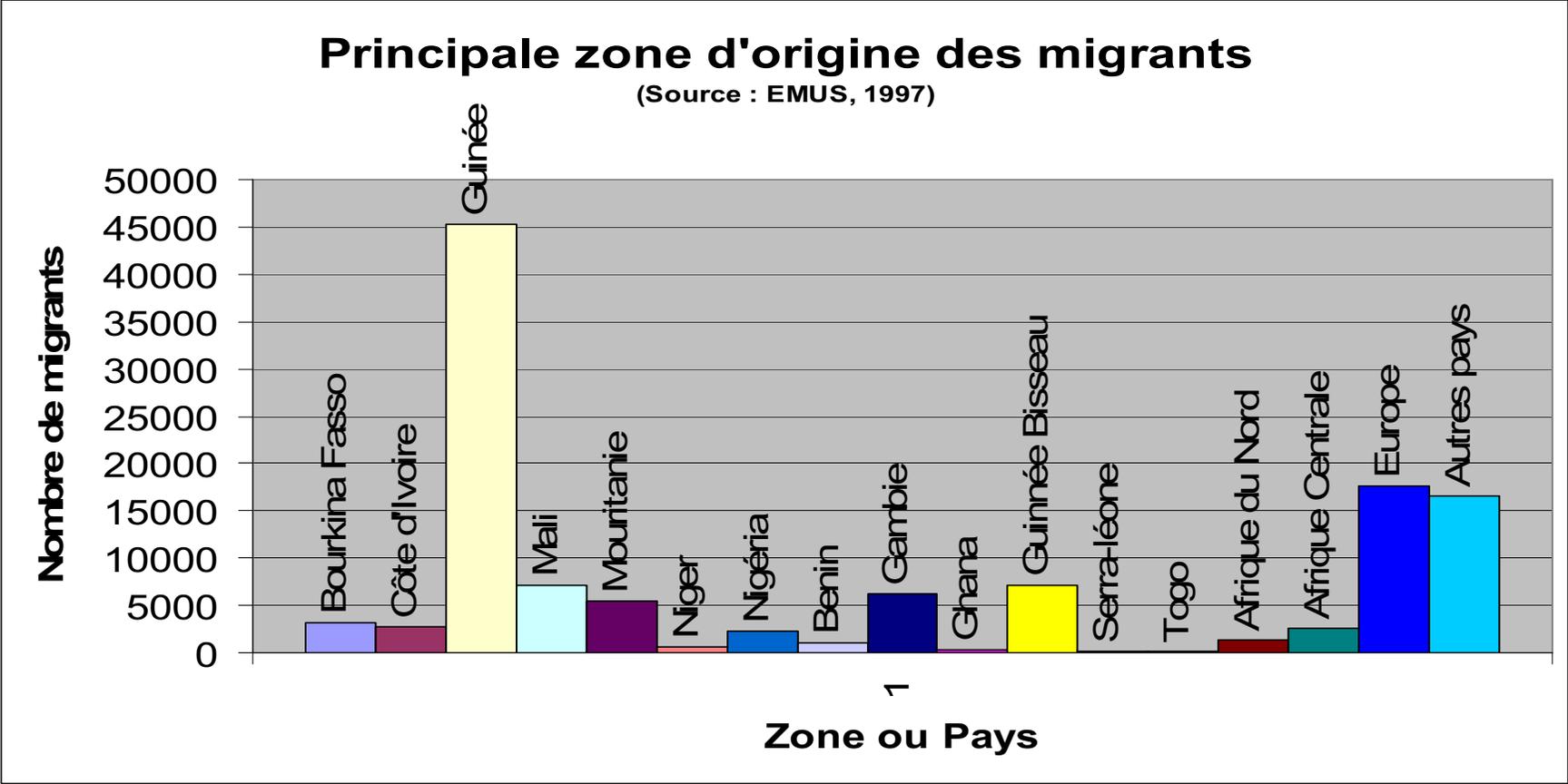
À travers le tableau n° 5, on constate que, la fréquence des retours temporaires varie selon le lieu d'immigration; les Sénégalais émigrés en Afrique reviennent, lors des congés annuels et pour les fêtes familiales ou religieuses. Par contre, les Sénégalais (migrants réguliers) émigrés en Europe, aux États — Unis ou dans les pays du golfe espacent de plus en plus leur séjour (2 à 3 ans). Quand ils ont de la possibilité « d'aller et venir », les migrants (réguliers) trouvent que la période de congé est trop courte par rapport au coût du voyage (titre de transport et obligations sociales). Certains migrants choisissent de démissionner de leur emploi au moment du retour tandis que d'autres ont opté pour un retour au pays tous les deux ans afin de bénéficier du cumul des congés. L'absence de circulation migratoire entre pays de départ et le pays d'accueil constituent un épineux problème pour les migrants irréguliers. Ils sont alors obligés de rester dans le pays d'accueil sous peine de ne plus bénéficier de « visa de retour » auprès des services consulaires de Dakar. Moins chanceux que leurs concitoyens d'Italie pour qui les régularisations périodiques constituent une bouffée d'oxygène, beaucoup de « Sénégalais d'Amérique » n'ont jamais pu visiter leurs familles après un séjour allant de 5 à 10 ans voir plus. Ceux émigrés dans un pays limitrophe (Gambie, Guinée - Bissau, Mali) s'inscrivent dans un espace bipolaire, axé sur une double fixation économique et sociale. À ces retours s'ajoutent des expulsions massives qui se déroulent parfois dans des conditions dramatiques comme en témoignent les événements de juin 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal. (Robin Nelly).

## **2. L'immigration vers le Sénégal**

Au Sénégal, nous constatons qu'il y a un net recul de la présence des étrangers. Le nombre d'étrangers vivant au Sénégal est passé de 119 000 en 1976 à 122 340 en 1988. En 1993 la population étrangère est estimée à 121 321 individus soit 1,5 % de la population totale (EMUS 1997, voir figure n° 3). On peut se poser les questions suivantes : quels sont les principaux groupes installés au Sénégal? Quelles sont leurs particularités socioculturelles?

Hors mis les fonctionnaires des institutions internationales ayant leurs sièges dans la capitale sénégalaise (Dakar). Et des étudiants des universités ou instituts d'enseignements supérieurs qui participent de la visibilité de l'implantation étrangère notamment à Dakar, la migration de travail, qui touche tout le territoire sénégalais sont essentiellement le fait des Africains (figure n° 3, ci - dessous). Ainsi, nous retrouvons les Guinéens, qui présentent une forte communauté, ensuite les Européens, des populations d'autres pays (Libanais, Chinois, Amérique du Nord, etc.), il faut ajouter les Maliens, les Bissau Guinéens, les Gambiens, les Mauritaniens, Burkinabés, Ivoiriens, Nigériens, des populations de l'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, etc.), Béninois, Nigériens, Ghanéens, Sierra — léonais, et enfin des Togolais.

Figure n° 3. Principales zones d'origine des migrants



Source : Émus 1997

Au plan géographique, les flux migratoires concernent différentes régions du monde, mais ils proviennent essentiellement de deux grandes zones : les pays limitrophes et le golfe de Guinée. Nous tenterons de voir les différentes zones d'arrivée au Sénégal (Carte n° 4).

- Les migrants des pays limitrophes ou la migration de proximité

Cette présence de ressortissants des pays voisins sur le territoire sénégalais trouve son explication dans la complémentarité régionale. En effet, la Sénégalie a toujours été le cadre de mouvements de populations fondés sur les inégalités de développement.

Ni le partage politique né des frontières coloniales, ni les différends entre États souverains n'ont pu freiner les échanges séculaires entre les différents terroirs.

L'illustration la plus parfaite de cette dynamique migratoire ouest-africaine est le *navétanat* ou migration saisonnière de travail qui, dans bien des cas, a abouti à une implantation durable, voire définitive, fondé sur une spécialisation professionnelle et une concentration dans l'agglomération dakaroise.

— Les Guinéens (de Conakry) : constituent la première communauté étrangère au Sénégal avec près de 47 000 migrants en 1997 contre 30 000 en 1970. Ils appartiennent majoritairement à l'ethnie peule et sont originaires des régions de Labé et Pita en Haute Guinée.

Leur migration liée à l'isolement politique de leur pays à partir de 1958 et à la non-convertibilité du Sily (monnaie nationale) est aujourd'hui surtout économique. Ils sont vendeurs de fruits dans le plateau dakarois (rue Paul Holle et Sandinniéry), de légumes sur les grands marchés urbains ou de charbon de bois en banlieue. Également très actifs dans la blanchisserie et le transport urbain, les Peuls de Guinée ont, à la faveur de la crise sénégalaise — Mauritanienne de 1989, remplacés les Mauritaniens dans le commerce de détail. Nombreux d'entre eux sont devenus des grossistes.

— Les Maliens : sont issus de courants migratoires favorisés par le chemin de fer Dakar — Niger et une histoire politique commune avec le Sénégal (la Fédération du Mali). La communauté malienne, essentiellement constituée des populations soninkés de la haute vallée du Sénégal et de Bambara de la région de Kayes, a pour principaux secteurs d'activités de commerce de la cola pour les hommes et la vente des tissus teints pour les femmes. La présence malienne est surtout visible autour des gares ferroviaires de Dakar et de Thiès ainsi

que des voies commerçantes de la capitale sénégalaise : rue Grasland, avenue Malick Sy et Lamine Guèye.

— Les Bissau — guinéens : leur migration remonte à la guerre de libération nationale (75 000 en 1971). Les hommes sont spécialisés dans le commerce de l'huile et/ou du vin de palme, le tissage artisanal des pagnes, la peinture des bâtiments tandis que les femmes sont domestiques appréciées pour leur ardeur au travail.

— Les Gambiens : rarement considérés comme des étrangers, ils s'installent pour une courte période ou sont définitivement établis dans les régions de Kaolack et de la Casamance. Si dans le premier cas leur accent wolof (langue majoritaire au Sénégal) très marqué permet de les distinguer des Sénégalais de souche, ceux qui sont installés dans la partie sud du Sénégal se fondent dans le groupe des locuteurs socé (ethnie sénégalaise vivant en Casamance). Les rivalités multiformes et les tensions politiques entre le Sénégal et la Gambie influent négativement sur les relations de bon voisinage et se traduisent souvent par la fermeture des frontières.

— Les Mauritaniens : disséminés dans tout le territoire sénégalais, ils sont formés de deux groupes : les Arabo-Berbères et les Noirs. L'implantation mauritanienne, historiquement liée à l'islamisation, a par la suite pris une tournure économique à travers la figure légendaire du « djaye ndokh » qui approvisionnait les ménages des quartiers populaires en eaux potables. Estimés à 100 000 individus avant l'indépendance contre 250 000 en 1970, les Mauritaniens sont aujourd'hui estimés à moins de 6 000 individus. La communauté mauritanienne s'est surtout illustrée par sa sobriété et sa présence dans les coins les plus reculés du pays.

Avant le conflit sénégal - mauritanien et les événements d'avril 1989 ils contrôlaient presque exclusivement le commerce de détail à travers un réseau de boutiques implantées dans toutes les régions et une stratégie qui a fait recette : la fixation de clientèle par le biais du crédit.

— les Capverdiens : sont arrivés dans le cadre d'une migration économique qui remonte aux années 1900 (1 500 personnes en 1926). S'ils ont longtemps contrôlé le secteur du bâtiment en particulier celui des travaux de finition (peinture, carrelage, vitrerie), de la coiffure, de la cordonnerie et de l'élevage de porc notamment dans les villes de l'intérieur, quelques - un se sont reconvertis dans l'imprimerie et l'informatique. Dakar apparaît de plus en plus comme une étape dans leur circulation migratoire qui mène vers l'Europe (Pays — Bas, France, Portugal) et les États-Unis d'Amérique.

- Les Migrants du golfe de Guinée

Ce flux migratoire est en majorité composé de francophones : environ 3 000 Ivoiriens, un millier de Béninois et une centaine de Togolais. Il s'agit à l'origine d'une migration intellectuelle inscrite dans la logique des affectations de commis d'administration dans les territoires sous administration française.

Très discrets, ces groupes vivent aujourd'hui dans les secteurs d'habitat planifié comme la Sicap Baobab ou Dieupeul. Leurs principaux secteurs d'activité sont : la bureaucratie et la restauration.

Le groupe anglophone est majoritairement composé de :

— Nigériens (2 220 personnes) et de Ghanéens (environ 300 personnes) : qui ont fait une percée remarquable dans le secteur de l'automobile notamment dans la vente de pièces détachées. Les femmes sont très actives dans la distribution des cosmétiques notamment les produits de dépigmentation de la peau et la vente des produits textiles;

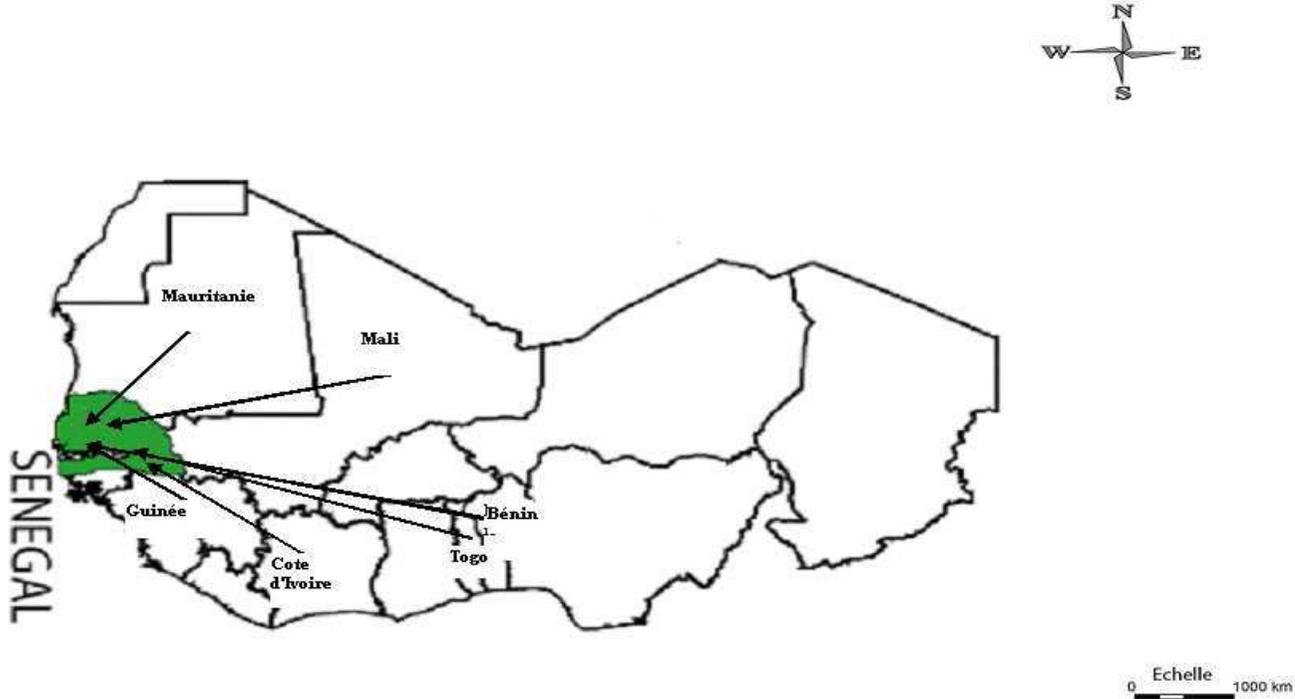
Cependant, on peut citer d'autres minorités africaines qui vivent au Sénégal. À côté des groupes assez largement représentés, on rencontre des minorités africaines qui n'ont pas la même histoire migratoire :

— Les Burkinabés : nombreux que par le passé, que les Sénégalais désignent encore sous le terme de *Mossi* (en souvenir des tirailleurs de la Seconde Guerre mondiale et des ouvriers agricoles;

— Les Tchadiens, les Nigériens : qui sont « coiffeurs au couteau » ou vendeurs de viande grillée;

— Les Gabonais : la migration est récente, et fondée sur la fonction universitaire de Dakar;

Carte n° 4 : Géographie des principaux flux ouest-africains vers le Sénégal



Source : EMUS 1997

Légende : direction flux migratoires ←

— Le groupe maghrébin dominé par les Marocains, dont la présence est signalée dès 1860 à Saint — Louis du Sénégal avec les commerçants fassis.

Outre la ville de Fès, les migrants marocains viennent, par ordre d'importance, de Casablanca, Mekhnès, Marrakech, Goulimine, Rabat, Séfrou, El-Jadida, Demnate, Nador, Khouribga.

De nos jours, la rue Mohamed V dans le quartier du plateau et l'avenue Blaise Diagne dans la Médina sont les symboles de la présence physique et commerciale des Marocains qui se sont majoritairement repliés à Dakar depuis le transfert de la capitale. Les flux des années 1999 — 2000 sont surtout marqués par l'arrivée d'étudiants, dans le cadre des accords de coopération, à la faculté de Médecine et d'Odontostomatologie de Dakar : une soixantaine pour l'année universitaire 2002 — 2003.

Le groupe marocain bénéficie de la sympathie liée à la proximité avec l'importante confrérie *Tidjania* du Sénégal dont Fès est une des capitales spirituelles.

- Le groupe des non — Africains

Estimé à environ 25 000 personnes en 1997, ce groupe est constitué d'Européens avec notamment les Français, premier groupe européen au Sénégal et les Libanais qui sont arrivés tout au début du 19<sup>e</sup> siècle. Si leur nombre a fortement diminué, en raison des départs vers la Côte d'Ivoire notamment, les non — africains n'en contrôlent pas moins de nombreuses branches de l'économie sénégalaise à travers les PME et PMI.

On notera que les années 2000 sont marquées par l'arrivée de Taïwanais communément *chinois* dont les stratégies commerciales ont alimenté une passion insoupçonnée chez les opérateurs économiques sénégalais regroupés au sein de L' UNACOIS (union nationale des commerçants et industriels du Sénégal).

## **CHAPITRE II : Les caractéristiques de l'émigration sénégalaise pour études et la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal**

Les caractéristiques de la migration des étudiants sénégalais pour études seront analysées à travers d'une part : l'espace migratoire des étudiants sénégalais (les flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale dans les différents continents (Europe, Amérique du Nord et du Sud, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie), mais également de l'évolution des flux d'étudiants sénégalais vers la France avec une récente ouverture de la politique française d'accueil des étudiants étrangers, et d'autre part de la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal vu sous l'angle des causes et manifestation de cette crise et les difficultés d'adaptation aux besoins réels d'emploi et le chômage des diplômés.

### **1. L'espace migratoire des étudiants sénégalais**

#### **1-1 les flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale à travers les différents continents du monde**

Cet espace migratoire des étudiants sénégalais est aussi varié, que celui des migrants non qualifiés que nous avons vu plus haut. Ainsi, nous constatons la présence d'étudiants sénégalais dans les différents continents du monde, dont les flux varient d'un pays à un autre, mais aussi d'un continent à un autre.

En ce qui concerne les flux dans le continent européen, l'analyse du tableau n° 6 ci-dessous nous permettra d'avoir une meilleure compréhension de ce phénomène de la migration estudiantine.

**Tableau n° 6 : Flux des étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 25 pays d'Europe)**

Pays d'accueil	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Allemagne	219	237	247	238	243	256
Autriche	9	10	6	1	2	4
Belgique	104	127	125	141	102	103
Chypre	/	/	1	1	1	/
Danemark	/	1	1	/	2	1
Espagne	12	17	8	6	14	4
Finlande	4	3	2	1	1	1
France	3545	4079	5114	6123	7978	8329
Irlande	/	/	1	/	/	/
Italie	32	26	32	25	40	53
Liechtenstein	/	/	/	/	/	2
Lituanie	/	/	/	/	/	1
Moldavie	/	/	6	3	1	/
Norvège	3	2	3	4	5	3
Pays bas	2	1	2	4	3	4
Pologne	3	/	/	/	/	1
Portugal	/	/	/	1	3	3
Roumanie	2	/	/	1	2	2
Royaume uni	25	22	26	26	30	39
Saint-Siège	7	/	/	/	/	/
Slovaquie	/	/	/	3	/	/
Suède	2	2	4	6	5	/
Suisse	74	20	120	150	221	224
Tchèque (république)	4	6	6	3	2	2
Turquie	5	6	7	6	5	4

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO 2004

/ : Données manquantes

L'analyse du tableau n°6, nous montre l'importance de la présence des étudiants sénégalais en Europe particulièrement en Europe de l'Ouest. Nous constatons que la France est le premier pays d'accueil des ces étudiants avec une présence de 8 329 étudiants en 2004, suivie des pays comme l'Allemagne, avec un effectif de 256 en 2004, la Suisse avec 244 en 2004, la Belgique avec un nombre de 103 en 2004, l'Italie qui présente un effectif de 53 en 2004, le Royaume Uni avec un effectif d'étudiants sénégalais de 39 en 2004, sans oublier des pays comme l'Espagne qui présente un bon nombre d'étudiants sénégalais sur son territoire. Dans le cas de la France il faut dire que cette présence est due à un long passé colonial que nous tenterons d'explicitier dans la partie : « la France principal pays d'accueil des étudiants sénégalais ».en ce qui concerne les pays comme la Suisse, la Belgique cela est surtout liée, au caractère francophone des ces pays. Facilitant ainsi aux étudiants sénégalais une bonne adaptation dans ces universités puisque la langue ne constitue pas une barrière pour les études. Par contre la présence des étudiants sénégalais dans la plupart des autres pays tels que le Royaume Uni, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, Portugal, est surtout liée à la coopération entre ces différents pays et le Sénégal, qui accordent un certain nombre de bourses dans leurs universités, pour des étudiants sénégalais qui ont déjà effectué des études de langues dans les universités du Sénégal.

En ce qui concerne les pays d'Europe de l'Est, cette présence est aussi due à la coopération entre ces pays et l'Etat du Sénégal qui octroient aussi un certain nombre de bourses d'études à des étudiants sénégalais mais surtout dans le domaine des sciences et de la technologie. C'est le cas des pays comme la République Tchèque, la Slovaquie, la Lituanie, la Roumanie.

Concernant les pays scandinaves la présence d'étudiants sénégalais et surtout liée à la mobilité des étudiants qui étaient inscrits dans les universités d'Europe de l'Est qui pour des raisons du passé idéologique de ces pays (communistes) partent dans les pays scandinaves pour compléter leur cursus universitaire, afin de pouvoir trouver un emploi à leur retour au Sénégal.

**Tableau n°7 : Flux des étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 7 pays d'Asie)**

Pays d'accueil	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Arabie Saoudite	68	77	/	/	86	61
Corée du Sud	/	/	/	/	/	1
Inde	/	3	1	/	/	/
Iran	1	/	1	/	/	/
Japon	16	20	24	25	24	27
Jordanie	/	4	/	/	5	6
Malaisie	6	/	/	5	5	/

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO 2004

/ : Données manquantes

Contrairement à l'Europe, la présence des étudiants sénégalais dans le continent asiatique est moins importante, quand on regarde le tableau n° 7. Nous constatons que cette présence est plus régulière au Japon avec des effectifs de 16 en 1999, 20 en 2000, 24 en 2001, 25 en 2002, 24 en 2003 et 27 en 2004. Cela est lié également à l'attribution de bourses d'études par le gouvernement du Japon dans le domaine des sciences et de la technologie à des étudiants sénégalais, dans le cadre du concours général organisé, chaque année dans l'enseignement secondaire.

Par contre en Arabie Saoudite cette présence est surtout liée à une mobilité d'étudiants issus des écoles d'enseignement de la langue arabe et de la religion musulmane à travers le Sénégal, bénéficiant de bourses pour étudier, la langue arabe ou l'enseignement du Coran et des préceptes de la religion. C'est aussi le cas des étudiants, qui partent étudier en Iran ou en Jordanie.

Concernant la présence des étudiants sénégalais en Inde et en Malaisie, cela est surtout lié à l'enseignement de la culture de ces pays.

**Tableau n° 8 : Flux des étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 4 Pays du continent américain)**

Pays d'accueil	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Brésil	/	/	/	1	4	/
Canada	219	246	/	319	/	/
Cuba	/	/	/	12	2	6
États-Unis	529	/	635	809	774	805

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO 2004

/ : Données manquantes

L'analyse du tableau n° 8 montre la présence de quelques étudiants sénégalais en Amérique latine notamment au Brésil, 1 en 2002, 4 en 2003. Et au Cuba avec 12 en 2002, 2 en 2003 et 6 en 2004. Cette présence estudiantine dans ces pays est liée comme pour certains autres pays que nous avons vus plus haut, à l'octroi de bourses d'études pour un an. Permettant un approfondissement des connaissances dans un domaine plus pointu, comme les sciences et la technologie.

Par contre dans la partie de l'Amérique du Nord, cette présence est plus significative. Au Canada par exemple nous avons des effectifs importants, en 1999 avec 219 étudiants, en 2000 avec 246 étudiants, en 2002 avec 319 étudiants. Cela s'explique par le fait de bénéficier d'une exonération des droits d'inscription dans les universités canadiennes. Ces droits sont établis entre l'État du Sénégal et le Canada. Du coup la plupart des étudiants qui y sont inscrits appartiennent à l'élite dominante, car les frais de séjour et d'études sont très dispendieux et les étudiants ne bénéficient pas de possibilité de trouver un emploi pour financer leurs études jusqu'en 2006, date à laquelle cette contrainte a été levée par les autorités canadiennes.

Cette présence d'étudiants sénégalais est surtout importante aux États-Unis : en 1999 avec 529 étudiants, en 2001 avec 635 étudiants, en 2002 avec 809 étudiants, en 2003 avec 774 étudiants, en 2004 avec 805 étudiants. Cela est surtout lié à la facilité et l'obtention d'un visa d'études pour les étudiants sénégalais inscrits dans les universités américaines. Mais également à la prolifération d'agences d'aide à la recherche d'une préinscription dans les universités américaines.

Dans une interview accordée au journal quotidien le soleil, madame BETH Payne consul américain au Sénégal dit : « Les étudiants sont prioritaires sur les visas ». <sup>3</sup> D'où une augmentation considérable du nombre de visas accordés aux étudiants sénégalais.

**Tableau n° 9 : Flux d'étudiants sénégalais en mobilité dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 7 pays d'Afrique Noire et du Maghreb)**

Pays d'accueil	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Cameroun	/	/	/	/	/	1
Congo	/	/	/	/	/	6
Gabon	11	/	/	/	/	/
Gambie	/	11	/	/	/	/
Maroc	141	172	227	/	364	435
Mauritanie	/	/	/	/	86	61
Togo	1	1	/	/	/	/

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO 2004

/ : Données manquantes

Concernant les flux d'étudiants sénégalais dans le continent africain, d'après le tableau n° 9, ils sont relativement plus nombreux au Maghreb en particulier au Maroc que dans le reste des autres pays de l'Afrique noire. Cela est surtout marqué par la coopération entre l'Etat du Sénégal et le Maroc qui envoient chaque année des centaines d'étudiants dans leurs différentes universités, accord qui date de 1963. Il faut ajouter que le royaume chérifien accorde un nombre important de bourses d'études pour les étudiants sénégalais qui sont inscrits dans ses universités.

<sup>3</sup> Beth Payne consul américain au Sénégal, Le Soleil, juin 2007.

**Tableau n° 10 : Flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (en Océanie)**

Pays d'accueil	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	/	1	/	2	/	1
Nouvelle-Zélande	/		/	/	/	1

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO 2004

/ : Données manquantes

Le tableau n° 10 nous confirme ce dont nous avons dit plus haut sur la migration des Sénégalais « le Sénégalais un grand voyageur ». En Australie les effectifs s'élevèrent à 1 étudiant en 2000, à 2 étudiants en 2002, et en 2004 à 1 étudiant.

Pour la Nouvelle-Zélande il y a aussi la présence d'un étudiant sénégalais en 2004 bien que le nombre soit moins important. Cette présence dans le continent de l'Océanie est aussi liée à l'octroi de bourses d'études pour un court séjour.

## **1.2 La France, principal pays d'accueil des étudiants sénégalais.**

Nous présentons le cadre légal qui régit la venue des étudiants sénégalais en France. Cette coopération a fait l'objet de plusieurs accords qui tiennent compte de l'évolution en matière d'immigration pour la France et de la formation des cadres pour le Sénégal. Mais les objectifs de la France restent les mêmes : le maintien et l'expansion de la langue et de la culture françaises, mais aussi la formation de l'élite intellectuelle et politique africaine dans la tradition culturelle française. Mais on pourrait faire de prime abord un rappel de la convention d'établissement et les relations excellentes entre la France et le Sénégal. Il convient de souligner que la France est liée par des conventions relatives à la circulation et au séjour des personnes avec douze États d'Afrique francophone depuis leur indépendance, et pour six de ces pays, ces conventions sont complétées par des conventions d'établissement, cette formule a notamment été retenue dans le cas du Sénégal.

La convention relative à la circulation et au séjour fixe les modalités de l'entrée régulière des ressortissants de chaque État, partis sur le territoire de l'autre.

La convention d'établissement détermine, quant à elle, les droits garantis dans l'État d'accueil aux ressortissants de l'autre État pourvu qu'ils soient en situation de séjour régulier. Entre la France et le Sénégal, il existe trois générations d'accord de ce type conclu : d'abord une première convention de 1960 à 1964, ensuite une deuxième génération de texte avait, en 1974, rapproché le statut des ressortissants sénégalais du droit commun des étrangers (la convention d'établissement de 1974 permettait notamment d'opposer la situation de l'emploi en France aux ressortissants sénégalais). Cependant la renégociation des accords de 1974 avec le Sénégal, comme avec les autres pays d'Afrique francophones est néanmoins apparue nécessaire pour inscrire dans la convention de circulation l'obligation de visa imposée d'abord à titre unilatéral par la France en septembre 1986 et justifiée, depuis lors, par le respect de ses obligations dans le cadre de Schengen.

La convention franco — Sénégalaise relative à la circulation et au séjour des personnes du 1<sup>er</sup> août 1995 a été la dernière en date à avoir été signée avec un pays d'Afrique francophone. Les discussions se sont avérées délicates sur certains points, notamment pour les règles de regroupement familial désormais alignées sur le droit commun et le séjour des étudiants (subordonné à la poursuite effective des études). Ces textes ne visent pas en pratique que les Sénégalais installés en France, ils intéressent aussi, les Français résidant au Sénégal.

Il faut souligner à cet effet l'Accord historique entre le Sénégal et la France dans le cadre de l'entrée et le séjour des étudiants sénégalais en France. Accord signé par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy et son homologue sénégalais Ousmane Ngom, le 24 – 09 - 2006. Et qui prévoit un meilleur accueil des étudiants sénégalais en France, et la possibilité de bénéficier d'une première expérience professionnelle en France à la fin de leurs études. D'après les tableaux sur les flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde la France constitue et reste le premier pays d'accueil des étudiants sénégalais. Et ce flux ne cesse de croître depuis 1999 avec 3 545 étudiants, en 2000 avec 4 079, en 2001 avec 5 114, en 2002 avec 6 123, en 2003 avec 7 978, en 2004 avec 8 329 étudiants.

Dans ce cadre, il faut souligner que la coopération française est disposée à accompagner les autorités sénégalaises dans les réformes nécessaires à engager dans l'enseignement supérieur public. En effet, celui-ci, confronté à une massification importante, doit répondre à plusieurs contraintes : réformer les cursus universitaires pour les intégrer dans l'harmonisation internationale des diplômes (LMD) avec, entre autres, la mise en place de formations correspondant aux besoins du marché; contrôler, habilitier, et évaluer l'enseignement supérieur privé qui peut être un atout face au nombre grandissant d'étudiants que le « public » ne pourra à lui seul absorber; développer la recherche qui est le garant d'un enseignement de qualité et d'une reconnaissance internationale.

Ceci passe en premier lieu par le développement d'outils de pilotage permettant de définir la stratégie sectorielle du Sénégal en matière d'enseignement supérieur dont découleront les actions prioritaires à mettre en œuvre. Deux FSP (Fonds de solidarité prioritaire) portant sur la professionnalisation et l'ensemencement de la gestion arrivent à échéance et les grandes lignes d'un nouveau projet sont en cours d'études avec les autorités locales, en liaison avec les autres bailleurs de fonds. Par ailleurs, la politique de bourses (en particulier en alternance pour les doctorats) permettra de conforter les effets sénégalais en matière de formation des élites.

Les réseaux des instituts de recherche français au Sénégal (IRD, CIRAD, Institut Pasteur) sont particulièrement développés. La structuration de ce potentiel français sera poursuivie de manière résolue en vue d'apporter une meilleure réponse aux objectifs de développement du pays ainsi qu'aux besoins et aux priorités de la recherche sénégalaise. En vue de promouvoir des pôles d'excellence, le développement de partenariats scientifiques et institutionnels avec les instituts de recherche sénégalais et des laboratoires universitaires fera l'objet d'une attention particulière.

Des liens nouveaux sont particulièrement recherchés avec les institutions d'enseignement (Écoles et universités) et de développement (centres techniques, organisations professionnelles...) pour une bonne valorisation, diffusion et appropriation des résultats de la recherche. De façon générale, la politique d'ouverture et d'insertion des instituts français de recherche dans le tissu local sera intensifiée.

Le Sénégal insère son effort d'investissement dans la recherche à l'échelle régionale et continentale dans le cadre du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). La France appuie la dynamique impulsée par le Sénégal qui assure la présidence de la conférence ministérielle « sciences et technologies » du NEPAD jusqu'en 2007. Ainsi, nous constatons que la France entretient un rapport privilégié avec le Sénégal d'où l'ouverture de ses frontières et la croissance des effectifs des étudiants sénégalais depuis 1999.

## **2. Évolution des flux d'étudiants vers la France : l'ouverture récente de la politique française d'accueil des étudiants étrangers**

Les caractéristiques de la mobilité des étudiants sénégalais ne peuvent se comprendre sans l'étude de l'évolution des flux d'étudiants étrangers vers la France. Dans la mesure où il n'existe pas une particularité sénégalaise, et il est plus simple de comprendre ces flux d'étudiants dans sa globalité. Cette évolution sera analysée à travers : la politique d'accueil des étudiants étrangers en France, les statistiques des étudiants sénégalais, les effectifs, les formations suivies.

### **2. 1. La politique d'accueil des étudiants étrangers en France**

L'ampleur politique de la mobilité internationale des étudiants a longtemps prévalu dans les échanges entre les États. L'enjeu principal était alors de participer à l'accroissement de l'influence de la France sur la scène internationale en accueillant les futures élites des pays avec lesquels des liens privilégiés étaient entretenus. Ces enjeux ont aujourd'hui changé de contexte. Placé en avant par les universités anglo-saxonnes, l'impact économique de l'accueil des étudiants étrangers tend à devenir prédominant. Mais, un autre enjeu se dessine également au fur et à mesure que l'Union européenne se construit. Il s'agit notamment de la définition d'un modèle culturel, dans lequel l'éducation est amenée à jouer un rôle essentiel. Comme en

témoigne le succès du programme Erasmus, montrant l'importance grandissante de cette discussion culturelle.

Face à la convergence de ces différentes problématiques, comment la France envisage-t-elle d'accueillir des étudiants étrangers? Son système d'enseignement supérieur a permis de donner un contenu concret à l'image d'un pays ouvert sur l'extérieur et accueillant. Sa spécificité mérite donc d'être préservée, même si des adaptations apparaissent aujourd'hui nécessaires. Ainsi, nous constatons deux périodes majeures dans l'évolution des effectifs d'étudiants étrangers en France d'une part de 1971-1972 à 1997 - 1998 et d'autre part de 1998-1999 à 2004.

#### ► L'évolution des effectifs de la période 1971 – 1972 à 1997 - 1998

La France se singularise par sa longue tradition d'accueil des étudiants étrangers qu'il est possible de faire remonter à l'époque médiévale où l'Université se caractérisait par une très large ouverture aux échanges. Renouer avec cette tradition ancienne, et tout en participant au marché mondial de la formation, constituent les deux axes de la politique récemment menée en faveur de la modernisation du système universitaire français.

En 1998, un rapport remis par la commission présidée par M. Jacques Attali constatait que si la France a le niveau le plus élevé en Europe d'étudiants étrangers inscrits à l'université, « Cette proportion est en baisse rapide depuis 1984, date à laquelle elle était de 14,1 %. En particulier, la proportion d'étudiants non - européens dans le total des étudiants de l'université française a diminué de moitié en 15 ans de 11,6% en 1982 à 6% aujourd'hui ». <sup>4</sup> Cette diminution ne manque pas de surprendre compte tenu de la longue tradition d'accueil de la France. Elle constitue pourtant une tendance persistante depuis une dizaine d'années.

La France s'est longtemps placée en première position des pays d'accueil des étudiants étrangers : en 1992, encore, elle accueillait la plus importante proportion de ces étudiants (9,4%, dont 11,1 % dans les universités) parmi les pays ouverts aux migrations étudiantes comme les États-Unis (2,7 %), la Grande-Bretagne (7,5 %) ou l'Allemagne (5 %).

---

<sup>4</sup> Attali (J), vers un modèle européen d'enseignement supérieur, Juillet 1998.

Cette position a été acquise à la suite d'une progression constante du nombre d'étudiants étrangers au cours des vingt dernières années, qui est passé de 41 686 à la rentrée de 1971— 1972 à 161 048 à la rentrée 1994 - 1995.

Cette évolution s'est cependant atténuée en fin de période, après avoir atteint un sommet de 13,17 % en 1984 - 1985 (14,1 % dans les universités), comme l'illustre le tableau n° 11, ci — après :

**Tableau n° 11 : Évolution des effectifs et des pourcentages d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en France de 1971 à 1994**

Etudiants Etrangers	1971-1972	1976-1977	1981-1982	1984-1985	1986-1987	1991-1992	1994-1995
Dans l'Université	35 038	96 409	113 977	133 484	126 762	137 278	134 943
% Étrangers	6,6	11,9	12,9	14,1	13,1	11,1	9,3
Dans l'enseignement supérieur hors université*	6 648	10 966	12 816	15 915	13 066	25 851	26 105
% Étrangers	11,3	6,8	10,8	11,1	9,4	5,2	5,5
Total étranger	41 686	107 375	126 793	149 399	139 828	163 129	161 048
Total étudiant Ventilés	589219	973581	1002092	1093356	1109199	1734256	1930774
% Étrangers	7,1	11	12,7	13,7	12,6	9,4	8,3

\* Ne comptabilisent pas l'ensemble des établissements sur toute la période

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Depuis cette période, le taux d'étudiants étrangers a constamment reculé, ce qui est assez surprenant au regard de l'évolution sur les vingt dernières années.

Alors que la France accueillait plus de 130 000 étudiants étrangers en 1995 au sein des universités, ce chiffre ne cesse de diminuer pour atteindre 121 600 à la rentrée universitaire 1997 – 1998, soit une diminution de 6,3 % sur la période. La proportion d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la population universitaire atteint ainsi un taux de 8,5 % en diminution constante comme l'illustre le tableau n° 12, ci - après.

**Tableau n° 12 : Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (France métropolitaine)**

	1985- 1986	1989- 1990	1992- 1993	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997	1997- 1998
Effectifs	131 979	131 654	138 477	139 563	134 418	129 761	125 205	121 624
Variation annuelle en (%)		+ 5,1	+ 1,1	+ 0,8	- 3,7	- 3,5	- 3,5	- 2,9
Proportion d'étudiants étrangers en (%)	13,6	11,8	10,7	10	9,4	8,9	8,6	8,5

Source : Repères références statistiques sur les enseignements et la formation.

Il faut dire que cette tendance, qui s'est accentuée récemment, remonte, en réalité, à une dizaine d'années, avec les étapes suivantes :

- 1985— 1987 : la France enregistre une baisse de 7% des effectifs d'étudiants étrangers qui obéit avant tout à des facteurs propres aux différents pays de départ comme le Maroc ou la Tunisie. Toutefois, les conditions plus strictes posées à l'entrée et au séjour en France aux étrangers ont également joué un rôle important dans cette évolution.
- 1988— 1994 : si les effectifs étudiants étrangers augmentent de près de 12 % sur cette période, cette augmentation est moins importante que celle des étudiants français, de l'ordre de 38 %. Cette progression, qui concerne surtout les étudiants européens (+ 59%) s'explique à la fois par la mise en œuvre d'une politique de coopération interuniversitaire (programme

Erasmus) ainsi que par les bouleversements en Europe de l'Est qui provoque un flux nouveau d'étudiants vers la France.

- 1995— 1998 : les effectifs étudiants étrangers connaissent une progression mesurée, de l'ordre de 3,8 %, qui cache des disparités profondes. Ainsi, les étudiants européens représentent, eux seuls 51 % de cette progression tandis que ceux issus de pays francophones ou liés à la Francophonie sont en net recul (- 19 % pour les étudiants d'Afrique noire, - 3 % pour ceux d'Asie du Sud — Est et - 19,7 % pour les étudiants canadiens).

On observera que les données statistiques qui viennent d'être mentionnées, naturellement fondées sur le critère de la nationalité, ne donnent pas une réelle appréciation du phénomène des migrations étudiantes. Il convient, en effet, de distinguer entre les étudiants : de nationalités étrangères, d'une part issus des populations immigrées installées en France dont la situation doit être davantage comparée à celle des étudiants français, et les étudiants d'autre part issus de parents résidant à l'étranger, qui sont venus en France dans le seul but d'y accomplir leur cursus universitaire.

Cette distinction a été réalisée dans une étude de la revue « Migration Études » du premier trimestre 1998 dont les principaux résultats sont repris ci- dessous.

Le tableau n° 13 montre que la progression de 4% d'étudiants étrangers sur dix ans résulte de deux évolutions contradictoires : d'une part, une progression des étudiants étrangers dont les parents résident en France; d'autre part, un déclin du nombre des étudiants étrangers réellement expatriés.

**Tableau n° 13 : Évolution de deux catégories d'étudiants étrangers dans l'université française entre 1984 — 1985 et 1993 — 1994**

Catégories d'étudiants étrangers	1984 — 1985		1993- 1994		% de variation
	Effectifs	% tout étudiant	Effectifs	% tout étudiant	Entre 1984 et 1993
Étudiant étranger expatrié (EEE) dont : parents résident à l'étranger	109 345	11,5	96 672	6,9	— 11,6
Bac international					
Ou titre international	71 666	7,5	69 359	5	- 3,2
Bac français	35 131	3,7	23 456	1,7	- 33,2
Autre titre français	2 548	0,3	3 857	0,2	+ 51,4
Étudiants dont les parents résident en France (EEI)	24 503	2,6	42 891	3	+ 3,1
Totaux étudiants étrangers	133 848	14,1	139 563	10	+ 4, 3
Total étudiant universités	949 844	100	1 395 103	100	+ 46,9

Source : migration études, premier trimestre 1998 n° 79

Les auteurs de cette analyse relève que « Cette modification de la population étudiante étrangère est plus particulièrement imputable au recul du nombre des étudiants expatriés titulaires d'un baccalauréat français, qui, en dix ans, régresse d'environ un tiers (soit 12 000 étudiants) alors que le nombre des titulaires d'un baccalauréat international ou d'un autre titre étranger ne diminue que de 3 % ». <sup>5</sup>

En définitive, la question des conditions d'accueil ne se pose véritablement que pour environ 90 000 étudiants sur un total de 130 000 (rentrée universitaire 1996 - 1997) en faisant abstraction des quelque 40 000 étudiants étrangers issus des familles immigrées installées en France. Cette analyse peut, en outre, être affinée selon les catégories d'étudiants accueillis (boursiers/ non-boursiers), comme cela examiné infra.

La répartition de la catégorie étudiante étrangère par pays permet de distinguer quatre nationalités dominantes : le Maroc (15 546 étudiants), l'Algérie (15 300), l'Allemagne (5 281), et la Tunisie (4 763).

Deux « masses » géographiques apparaissent prépondérantes : les étudiants issus de l'Union européenne, c'est-à-dire espace économique européen qui représentent 23 % du total et ceux issus du Maghreb (27 %).

On observe, par ailleurs, qu'environ 70 000 étrangers (soit 58 % du total) séjournant en France en qualité d'étudiants issus d'un pays francophone ou lié à la Francophonie, comme le Liban ou la Roumanie.

L'étude conclut en effet que si la place de la France sur le marché mondial de la formation est importante, elle est relativement déclinante et très marquée par son histoire et les axes de sa politique étrangère, ce qui explique qu'elle soit peu présentée sur les marchés à fort potentiel.

L'étude de la revue migration études souligne un autre trait dominant de l'évolution des flux d'étudiants étrangers au cours de la période 1984 — 1985 et 1993 — 1994. Il s'agit de la très forte progression du nombre d'étudiants européens expatriés (+56 %) au regard de la régression du nombre des étudiants expatriés originaires d'autres parties du monde (de 16 à 24 % selon les régions). Cette évolution est retracée dans le tableau n° 14, ci- après :

---

<sup>5</sup> Borgonon (V) et Vollenweider- Andersen (L), les étudiants étrangers en France, trajectoires et devenir, in migrations études, janvier, février, Mars, 1998, n° 79.

**Tableau n° 14 : Taux de variation de différentes catégories d'étudiants étrangers entre 1984 — 1985 et 1993 — 1994 (en pourcentage)**

<b>Origine géographique</b>	<b>Étudiants étrangers expatriés</b>	<b>Étudiants étrangers expatriés Bac français</b>	<b>Étudiants étrangers dont la famille réside en France</b>	<b>Total étranger</b>
<b>Europe</b>	<b>55,6</b>	<b>28,4</b>	<b>58,6</b>	<b>56,4</b>
Union européenne	39,3	19,4	66,1	45,5
Reste Europe	141	86,7	30,6	108,2
<b>Asie</b>	<b>- 28,6</b>	<b>- 43,4</b>	<b>126,3</b>	<b>- 7,9</b>
Sud- Est asiatique	3,1	- 15,6	90,9	49,8
Reste Asie	- 30, 3	- 47,4	101,5	- 17,2
<b>Afrique</b>	<b>- 23,9</b>	<b>- 37,1</b>	<b>77,5</b>	<b>- 4,8</b>
Maghreb	- 19,7	- 40,7	87,8	2,3
Reste Afrique	- 29,3	- 32,7	59,6	-14,8
Afrique francophone	- 23,2	- 31,3	61,4	- 8,1
Autres Afrique	- 50,7	- 100	48	- 40,1
<b>Amérique</b>	<b>- 15,8</b>	<b>- 30,2</b>	<b>41</b>	<b>- 9,6</b>
Amérique du Nord	- 2,8	- 44,9	28,7	- 0,3
<b>Toutes nationalités</b>	<b>- 11,5</b>	<b>- 33,2</b>	<b>75</b>	<b>4,2</b>

Source : Revue migrations études - 1<sup>er</sup> trimestre 1998.

Comme le mentionnent les auteurs de l'étude, ces chiffres mettent nettement en évidence « Une désaffectation certaine des universités hexagonales de la part d'étudiants originaires des aires géographiques pourtant traditionnellement sous influence française ». <sup>5</sup>

<sup>5</sup> Borgonon (V) et Vollenweider- Andersen (L), les étudiants étrangers en France, trajectoires et devenir, in migrations études, janvier, février, Mars, 1998, n° 79

Comme cela a été évoqué, la progression du nombre d'étudiants européens qui s'est accentuée au cours des années 1984 — 1994, s'explique non seulement par la mise en place d'une politique de coopération interuniversitaire au niveau communautaire, mais aussi par la chute du mur de Berlin à partir de 1990, qui a provoqué une augmentation importante du nombre des étudiants en provenance de l'Europe de l'Est.

Nous constatons en France l'importance des inscriptions d'étudiants étrangers en troisième cycle, avec toutefois, une distinction entre les étudiants originaires de pays développés et ceux venant de pays sous-développés. Ainsi, « les premiers viennent le plus souvent en France pour poursuivre des études de langue et de civilisation françaises en deuxième cycle ou dans le cadre de programmes communautaires. Les seconds viennent massivement dans le cadre du troisième cycle. C'est le cas pour 60% des étudiants étrangers expatriés du Maghreb, avec un taux record pour les Algériens de 65 % »<sup>5</sup>. Comme le souligne l'étude « revue migrations études 1<sup>er</sup> trimestre 1998.

De manière globale, la répartition par cycle d'études entre les étudiants étrangers inscrits dans une université française reste cependant relativement homogène avec 34,6 % en capacité et premier cycle; 32,3 % en second cycle et 33,1 % en troisième cycle.

Toujours selon l'étude de la revue migration études, les orientations choisies par les étudiants étrangers dans le cursus s'avèrent assez différentes selon que ces derniers viennent des pays développés ou des pays en voie de développement.

À titre d'exemple, les étudiants étrangers expatriés originaires d'Afrique, en particulier du Maghreb, s'inscrivent de manière décroissante en lettres (20 %) comme en sciences (30%). La majorité de ces étudiants reste cependant inscrite dans une discipline scientifique, avec une forte attirance pour les études de médecine où la proportion des étudiants expatriés maghrébins est passée de 12 % à 30 % en 10 ans. À l'inverse, l'étude note que les étudiants en provenance de pays développés sont majoritairement inscrits en lettres.

L'évolution qui vient d'être retracée dans ces grandes lignes résulte de facteurs à la fois politiques, culturels et économiques.

---

<sup>5</sup> Borgonon (V) et Vollenweider- Andersen (L), les étudiants étrangers en France, trajectoires et devenir, in migrations études, janvier, février, Mars, 1998, n° 79

En somme, la diminution du nombre d'étudiants étrangers accueillis en France peut s'expliquer par plusieurs types de facteurs liés, pour les uns, au dispositif d'accueil de ces étudiants dans les structures universitaires (conditions matérielles, lisibilité des cursus...), pour les autres, à des politiques plus indépendantes telles que la politique de l'immigration ou la politique extérieure de la France.

Ainsi, la politique de maîtrise des flux migratoires a eu une incidence certaine sur les conditions de séjour des étudiants étrangers qu'a mis en évidence un rapport de Weil Patrick au premier ministre en juillet 1997. Le rapport insistait, en effet, sur la nécessité d'améliorer le statut des étudiants étrangers en permettant, notamment l'exercice d'une activité professionnelle en cours d'études et en allégeant les formalités de la délivrance de la carte de séjour « étudiants ». Il préconisait également de lever les obstacles à la venue d'étudiants étrangers en facilitant le traitement des demandes de visas de long séjour.

Ces mesures, bien qu'indirectement liées à l'organisation universitaire, participent au dispositif d'accueil et jouent un rôle essentiel dans la perception qu'ont les étudiants étrangers de leur accueil en France.

#### ► L'évolution des effectifs de la période 1998 - 1999 à 2004

L'effectif des étudiants étrangers dans les universités (y compris IUT) a connu une régression de 11,4 % entre 1990 et 1998, passant de 136 306 à 122 142. Ils ne représentaient plus alors que 8,6 % des étudiants inscrits contre 11,5 % en 1990.

À la suite des mesures incitatives prises par les pouvoirs publics en 1998 pour améliorer l'attractivité de la France, la tendance s'est inversée. Les effectifs ont augmenté régulièrement et de façon significative pour atteindre le nombre de 200 588 étudiants en 2003 - 2004 et représenter 13,7 % des effectifs étudiants, avec une croissance de plus de 64 % depuis 1998.

Au-delà des seules universités, cette évolution touche l'ensemble de l'enseignement supérieur. Les étudiants étrangers qui étaient 149 295 en 1998 sont 245 298 en 2003 - 2004, soit une augmentation de plus de 64 %.

Les statistiques disponibles portant sur les étudiants étrangers poursuivant des études dans des universités françaises incluent la part des étrangers issus de l'immigration qui sont à ce titre résidents en France.

La détermination de leur nombre exact au sein de la population globale des étudiants étrangers ne semble pas résolue de manière absolue dans les statistiques nationales et celle des universités. Il est cependant possible de l'estimer en se référant au nombre d'étudiants étrangers titulaires du baccalauréat. À l'exception, en effet, des élèves des lycées français à l'étranger qui représentent une faible proportion des étudiants inscrits dans les universités, on peut considérer que les étrangers titulaires du baccalauréat sont issus, pour l'essentiel, de l'immigration. Selon une étude de la DEP (direction de l'éducation permanente), ils représentent 28% des étudiants étrangers en 2003. Leur proportion au sein de la population globale des étudiants est à la baisse puisqu'ils étaient 43% en 1998.

En 2002, 72 % des étudiants étrangers, soit 144 423 étudiants, sont donc des étudiants en mobilité, ils étaient 57 % en 1998 et 69 621 étudiants. Ce sont 74 802 étudiants supplémentaires que les universités ont inscrits entre 1998 et 2003, soit 95 % de l'augmentation des étudiants étrangers enregistrée. Pendant la même période, les universités ont inscrit 72 809 étudiants français (et assimilés) de moins.

C'est au troisième cycle qu'ils sont les plus nombreux. En 2003 — 2004, ces derniers représentent, en effet, 80 % des étudiants étrangers contre 60 % en 1<sup>er</sup> cycle et 74 % en deuxième cycle. Mais entre 1998 et 2003, la proportion d'étudiants étrangers en mobilité a gagné 19 points en 1<sup>er</sup> cycle, 15 points en deuxième cycle et seulement 9 points en troisième cycle.

Une majorité d'étudiants vient faire des études en France dans le cadre d'une démarche individuelle. On peut en estimer approximativement le nombre à 111 815 en 2003, soit 77,4 % des étudiants étrangers en mobilité.

Les étudiants accueillis à titre institutionnel se répartissent en plusieurs catégories. Les chiffres disponibles concernent :

- Les étudiants accueillis dans le cadre d'échanges entre universités françaises et étrangères sur la base d'accords universitaires soutenus par des programmes incitatifs

à la mobilité comme le programme européen Socrate/ Erasmus qui a permis d'accueillir 18 833 étudiants étrangers en 2002 — 2003 pendant que 19 365 étudiants français ont effectué une partie de leurs études dans un autre pays d'Europe;

- Les étudiants boursiers : les conventions du ministère des Affaires étrangères et celles des pays étrangers ainsi que d'organismes publics ou privés, dont la mise en œuvre est confiée essentiellement aux opérateurs nationaux qu'est le CNOUS et EGIDE, ont financé en 2003 l'accompagnement de plus de 144 000 étudiants qui ont bénéficié d'une bourse d'études.

En dehors des deux principaux groupes d'étudiants institutionnels, il n'existe pas de données nationales agrégées sur les effectifs accueillis dans le cadre des partenariats inter — universitaires. Il serait souhaitable de compléter la base de données nationale des inscrits par une information sur la nature de l'inscription : institutionnelle (Erasmus, boursiers MAE, autre accord inter — universitaire) ou individuelle. L'agrégation de ces informations est actuellement difficile, voire impossible, si l'on veut être complètement exhaustif.

À cet effet nous constatons que le nombre de visas de long séjour pour études délivré par les postes diplomatiques a quasiment doublé en 5ans, même si l'on ne dispose pas aujourd'hui des outils permettant de la comparer au nombre d'inscriptions effectives dans les universités. Et est très significative de l'ouverture internationale des établissements passants de 35 000 en 1998 à 69 000 en 2004.

**Tableau n° 15 : Statistiques des visas long séjour pour études entre 1998 et 2003**

Pays de délivrance	Visas délivrés en 1998	Visas délivrés en 2001	Visas délivrés en 2002	Visas délivrés en 2003	Variation 1998/2003
É.-U.	2884	2993	4449	7616	+163 %
Algérie	715	4304	5693	7256	+ 916 %
Chine	1033	5045	9129	6760	+ 554 %
Maroc	3058	9187	7328	5011	+ 63%
Japon	2573	2649	2901	3010	+ 17 %
Tunisie	1064	2352	2569	2777	+160 %
Vietnam	458	848	1558	2495	+444 %
Roumanie	643	1164	1398	2042	+ 217 %
Sénégal	863	2115	2273	1969	+ 128 %
Mexique	978	1107	1244	1911	+ 95 %
Corée du Sud	725	1510	1498	1614	+ 122 %
Liban	526	1198	1285	1465	+178 %
Russie	545	871	1178	1424	+ 161 %
Canada	847	1011	1059	1401	+ 65 %
Brésil	761	1234	1166	1284	+ 68 %
Gabon	441	990	975	1053	+ 138 %
Bulgarie	501	806	874	960	+ 91 %
Cameroun	477	715	760	847	+ 77 %
Colombie	401	906	869	843	+ 110 %
République tchèque	2002	524	617	806	+ 299 %
Inde	115	443	578	795	+ 591 %
Madagascar	447	889	727	725	+ 62 %
Cote d'ivoire	319	944	709	648	+ 103 %

Source : Rapport de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration du haut Conseil de l'intégration 2002 — 2003.

D'après le tableau n° 15, il est intéressant de constater que le nombre le plus important de visas de long séjour pour études a été délivré en 2003 à des étudiants nord - américains et que le Japon et le Brésil, par exemple, sont également représentés de façon significative.

Le nombre de visas délivré aux étudiants des Etats-Unis a, en particulier, augmenté, en pourcentage, de 73% par rapport à l'année 2002. Les données disponibles ne permettent pas cependant de déterminer dans quels types de formations ils sont accueillis. En tout état de cause, on ne retrouve pas les effets de cette progression dans les universités dont les 2 700 étudiants américains du Nord restent très minoritaires, en augmentation de 3,4 % seulement par rapport à 2002.

Quant au Sénégal, on constate une augmentation du nombre de visas long séjour accordé entre 1998 et 2002. Cependant, on constate une légère diminution en 2003, qui peut s'expliquer par la priorité de délivrance de visa pour les étudiants de second et troisième cycle.

Nous constatons une amorce de différenciation plus grande des origines géographiques : voir tableau n° 16, ci-dessous.

**Tableau n° 16 : Étudiants internationaux (ou en mobilité internationale) en France entre 1999 et 2004.**

Continents d'origine	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Amérique du Nord	4969	5523	5242	5720	7665	6933
Amérique du Sud	3698	4111	4253	4770	5067	5841
Asie	16987	17543	19828	23053	34809	36500
Afrique	65276	67722	75465	88137	106522	110841
Europe	38978	41052	40404	42415	51120	51582
Océanie	130	220	200	220	341	271
Régions d'origine non spécifiées	914	914	1010	1122	14690	25012

Source : Annuaire statistique de l'UNESCO 2004

Près de 47 % des étudiants étrangers en mobilité en France en 2003 - 2004 sont d'origine africaine, 41 000 sont originaires du Maghreb et 26 400 des autres pays d'Afrique. Leur nombre a augmenté de 165 % entre 1998 — 1999 et 2003 — 2004.

Les étudiants en provenance d'Europe représentent 26,4 % des effectifs avec 41% d'augmentation entre 1998 — 1999 et 2003 — 2004, due aux étudiants hors Union européenne dont le nombre a plus que doublé.

Parmi les pays d'Asie qui concernent 13,8 % des étudiants en mobilité, la Chine fait une percée spectaculaire, plus de sept fois plus d'étudiants en 2003 qu'en 1998, ils sont près de 10 000 étudiants. Cette évolution est très visible dans toutes les universités.

Le nombre des étudiants des pays d'Amérique du Sud et du Nord a augmenté de près de 74 %. Pour l'Amérique du Sud, ses effectifs d'étudiants en 2003 — 2004 ne représentent que 5% des étudiants en mobilité en France.

Nous constatons que des pays d'Océanie sont aussi représentés, mais de moindre importance par rapport aux autres continents. Il faut souligner qu'il existe des effectifs d'étudiants d'autres régions non spécifiées qui représentent une forte proportion en 2004 25 012 étudiants.

La politique mise en place est incontestablement ambitieuse et à la hauteur de l'importance quantitative des étudiants étrangers candidats à des études en France et des enjeux de leur accueil. Cependant, sa mise en œuvre se heurte à des difficultés, importantes pour certaines d'entre elles, inscriptions, demande de logement, recherche d'allocations, demande de titre de séjour, etc.

Nous analyserons les statistiques des étudiants sénégalais en France à travers : (les effectifs, les formations suivies), avant d'essayer de comprendre la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal (ses causes et manifestations, de même que les difficultés d'adaptations aux besoins réels d'emploi et le chômage des diplômés).

## 2.2 Statistiques des étudiants sénégalais en France

### 2.2.1 Les effectifs

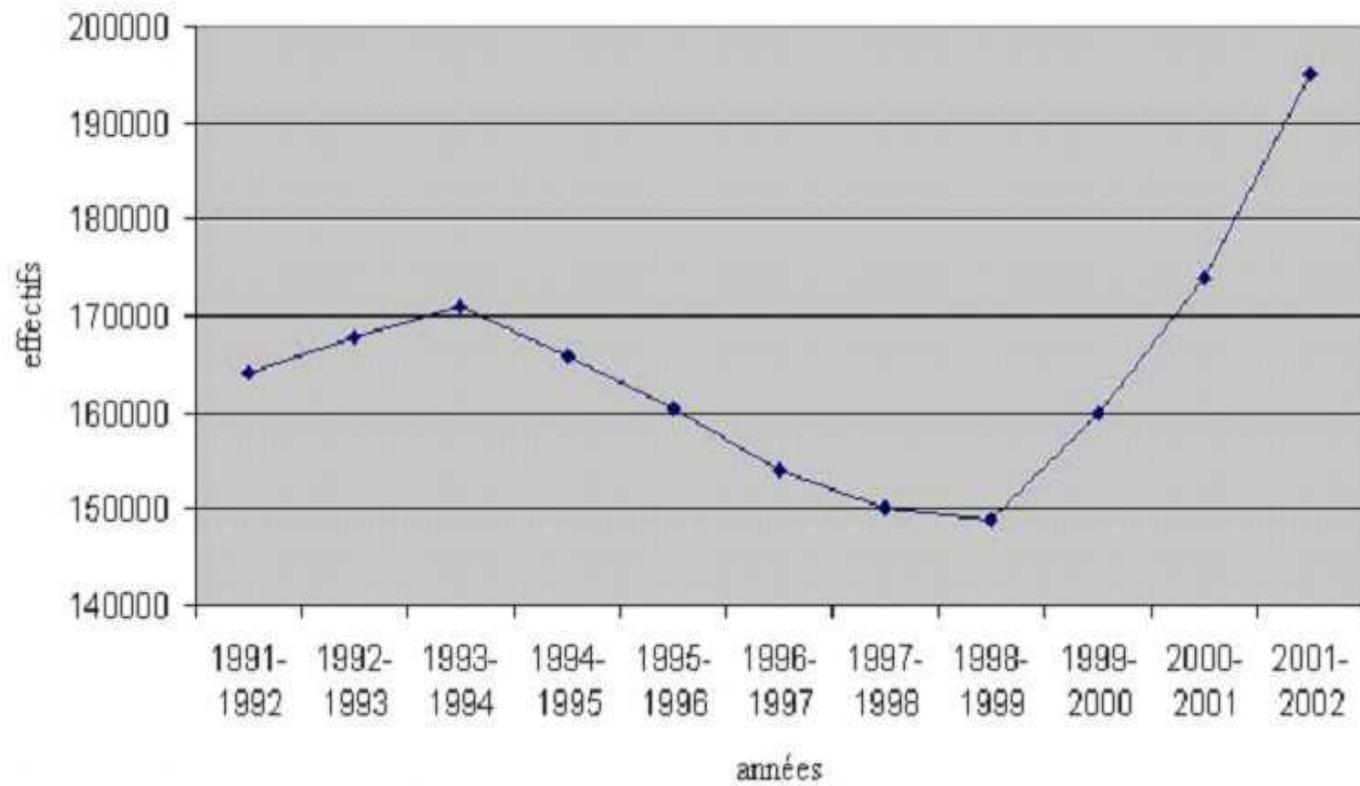
Combien y a-t-il d'étudiants sénégalais en France? Pour répondre à cette question nous allons utiliser les statistiques de l'organisation des migrations internationales (OMI) de 2002 et de la direction de la programmation du développement qui sont à notre disposition dans la mesure où nous avons eu des difficultés d'avoir un rendez vous avec les responsables du consulat de France à Dakar pendant notre séjour au Sénégal pour avoir le nombre de visas attribué entre 1999 et 2006. Cependant, nous parlerons d'abord de l'évolution des flux d'étudiants étrangers en France, et aussi des flux d'étudiants d'Afrique francophones.

L'analyse de la figure n° 4 montre une augmentation du flux des étudiants étrangers en France de 1991 jusqu'à 1993/94. Ainsi à partir de cette période la France joue un rôle majeur dans l'accueil des étudiants étrangers. Cependant de 1993/94 jusqu'en 1998/99 nous assistons à une diminution considérable des effectifs des étudiants marqués par la loi du 24 août 1993 selon Amougou (E) qui stipule : « La maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée et d'accueil et de séjour des étudiants en France ». <sup>6</sup>Visant à régulariser les flux d'étudiants et à désencombrer les universités parisiennes et méridionales.

---

<sup>6</sup> Amougou (E), *Étudiants d'Afrique noire en France : une jeunesse sacrifiée?* Paris, l'Harmattan, 1997, 137 p.

Figure n °4 Flux des Étudiants étrangers en France 1991/2002

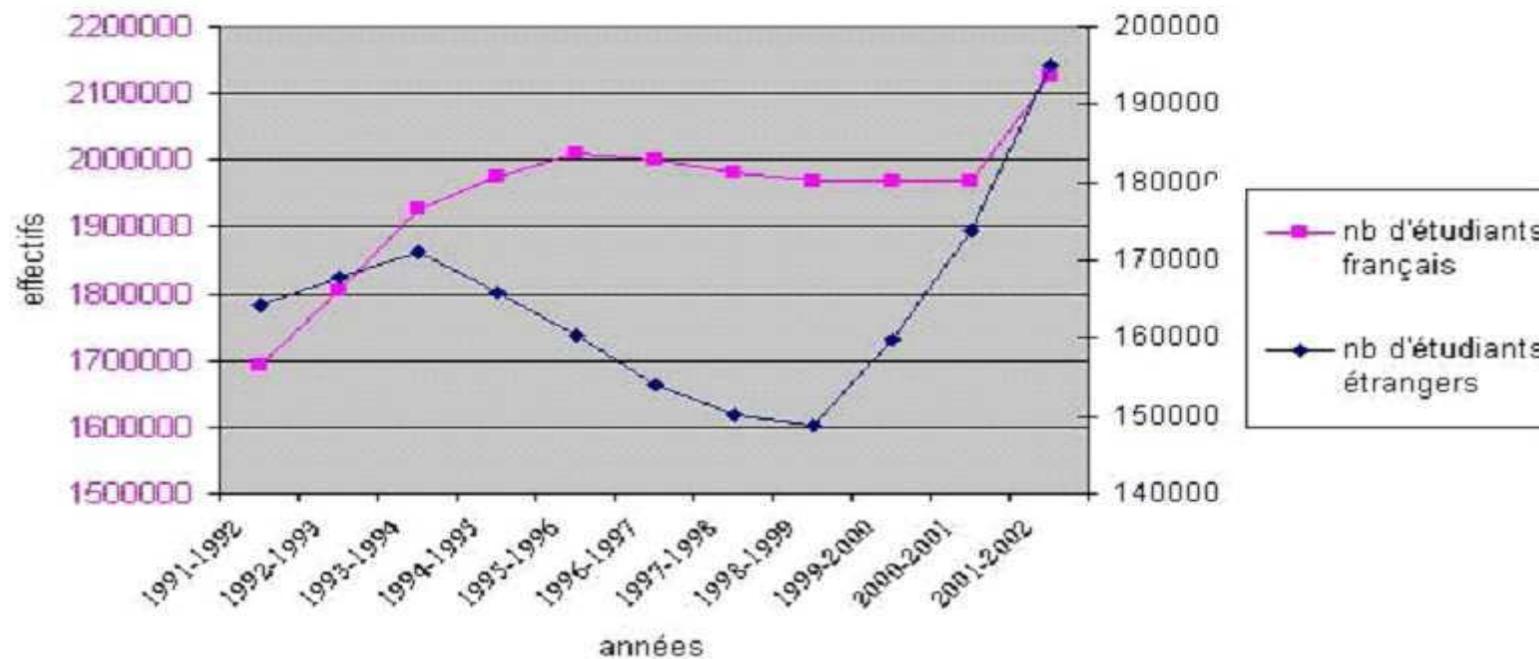


Source : Direction de la programmation et du développement

Renforcer par la circulaire MARCHANT (1991) qui fait vérifier par les préfetures, de manières rigoureuses la situation matérielle et financière de l'étudiant, le sérieux et la véracité de ses études. De 1998/1999 jusqu'en 2001/2002 nous constatons une croissance des flux des étudiants étrangers qui s'explique par une nouvelle politique d'immigration en France dont l'objectif est de réserver aux élites étrangères de hauts- niveaux, un traitement privilégié par exemple, la circulaire du 16 juillet 1998 facilitant le recrutement d'ingénieurs-informaticiens étrangers. Afin de replacer la France dans son rôle de pays d'accueil et de séjour d'étudiants étrangers, face à la concurrence des pays anglo-saxonne. Le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec celui de l'Intérieur a entrepris une réforme de la politique des visas étudiants. Pour encourager la venue d'étudiants étrangers, un ensemble de mesures ont été prises :

- les boursiers, quels qu'ils soient n'ont plus à justifier les ressources autres que celles du montant de leurs bourses ou de leurs aides.
- Un visa court - terme portant la mention « étudiant - concours » a été créé pour permettre aux étudiants qui doivent passer une épreuve d'admission avant de pouvoir s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur de solliciter, en cas de succès à cette épreuve, un titre de séjour directement en préfecture, sans être obligés de retourner dans son pays pour obtenir un visa de long séjour pour études.
- Le conjoint et les enfants mineurs de l'étudiant étranger peuvent accompagner ce dernier en France avec un visa de long séjour « visiteur » qui permet d'éviter les détails d'attentes inhérents à la procédure du regroupement familial.

Figure n° 5 : Courbe comparative du nombre d'étudiants français et étrangers en France 1991/2002

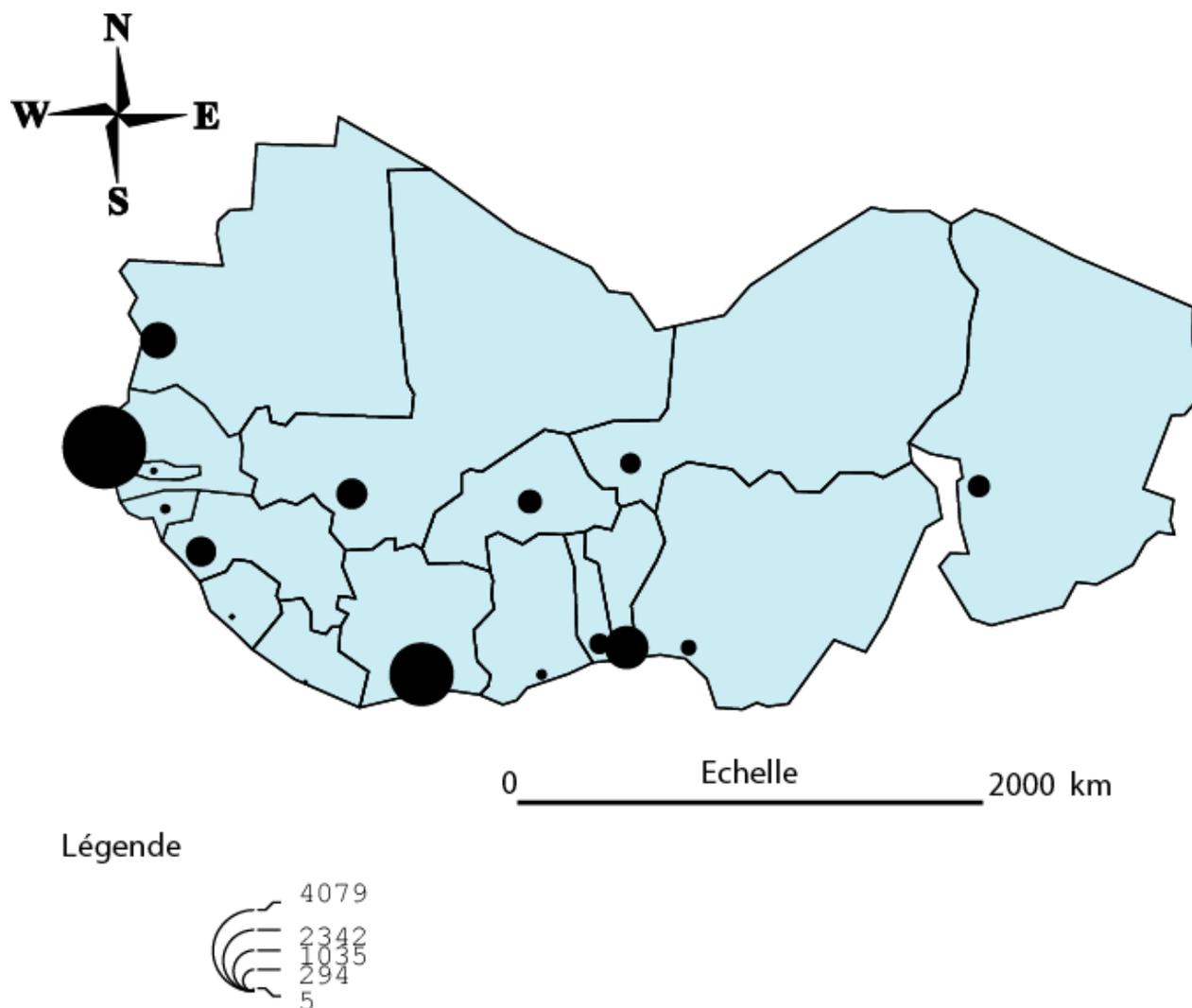


Source : Direction de la programmation et du développement

L'importance du flux des étudiants étrangers peut être mieux comprise à travers la figure n° 5, courbes comparatives du nombre d'étudiants français et étrangers en France 1991/2002.

Puisque nous constatons que de 1991/92, si le nombre d'étudiants français a augmenté jusqu'à 1994/95 celui des étudiants étrangers a augmenté jusqu'à 1993/94 et à partir de cette date, il commence à diminuer. Tandis que le nombre d'étudiants français à partir de 1994/95 connaît une certaine stabilité voire de légères diminutions jusqu'à 2000/2001. Et pour empêcher la diminution des effectifs dans les universités françaises; les autorités ont permis l'allègement des mesures restrictives à l'immigration des étudiants et ont opté pour l'augmentation des effectifs des étudiants étrangers en France pour pallier à ce déficit.

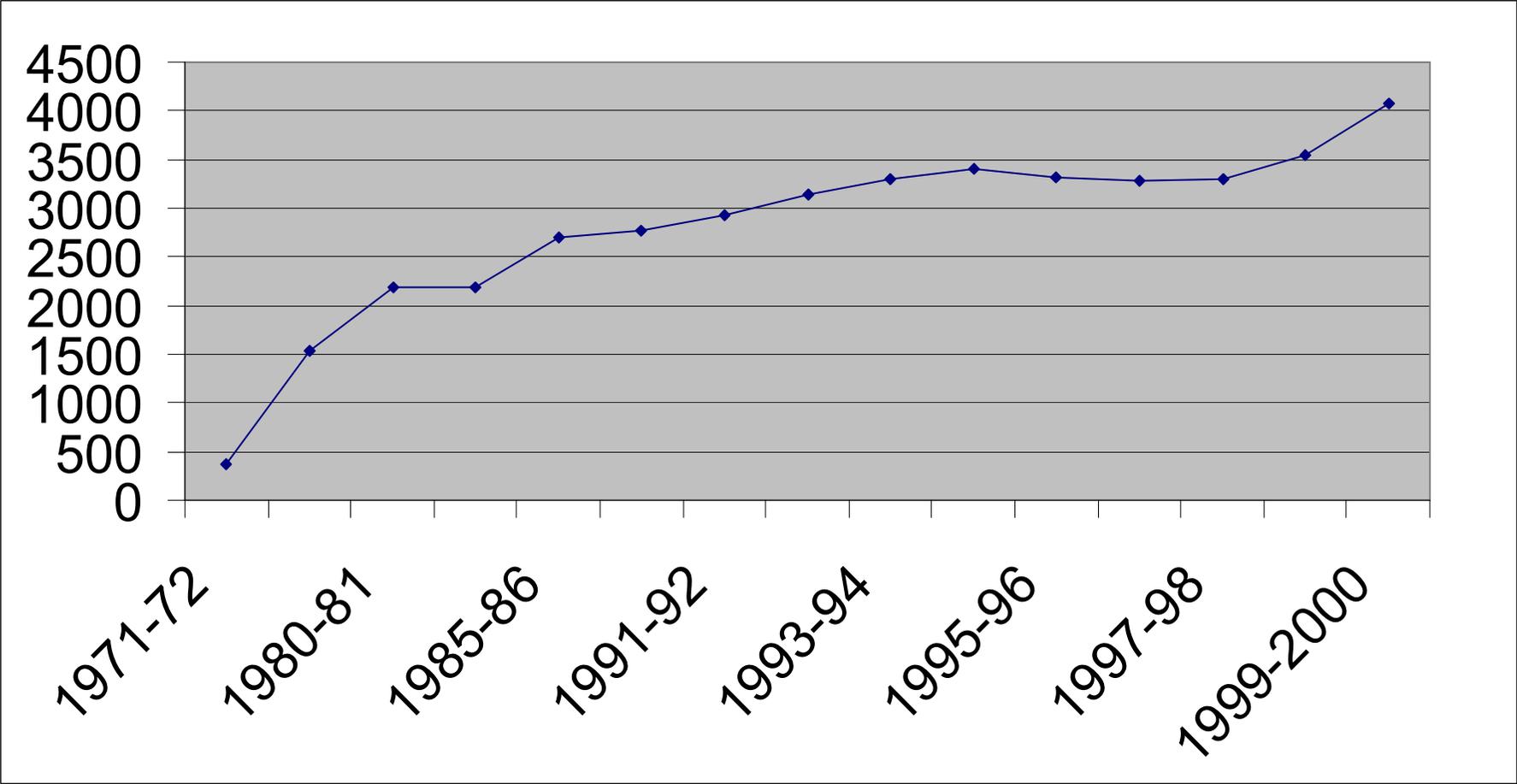
D'après la carte n° 5, en Afrique de l'Ouest le Sénégal a l'effectif le plus important dans les universités françaises en 1999/2000. Avec un nombre de 4 079 étudiants inscrits ensuite vient la Côte d'Ivoire avec un effectif 2 342 étudiant enfin on constate qu'il y existe des étudiants venant de pays non — francophone qui suivent des études dans les universités françaises bien que leurs nombres ne soient pas assez significatifs. On peut citer l'exemple de la Gambie avec 20 étudiants inscrits en 1999/2000 en France. La Guinée-Bissau avec 43 étudiants...



Source : Organisation des Migrations Internationales

**Carte n° 5 : Répartition d'étudiants de l'Afrique de l'Ouest inscrits dans les universités de la France en 1999-2000**

Figure n° 6 : Flux des étudiants sénégalais inscrits dans les universités françaises entières en 1999/2000



Source : Direction de la programmation et du développement

La figure n° 6, nous montre, qu'après une décennie de l'indépendance du Sénégal, le flux des étudiants sénégalais en France est toujours important jusqu'en 1980/81 périodes où nous constatons une légère diminution jusqu'en 1990/91 qui s'explique par une année blanche au Sénégal précisément en 1988. À partir de 1990/91, le nombre d'étudiants sénégalais inscrits dans les universités françaises ne cesse de croître jusqu'en 1994/95. Cependant à partir de cette période nous avons une diminution des effectifs jusqu'en 1998/99, marquée par une deuxième année blanche au Sénégal. Ce qui a obligé le redoublement de tous les étudiants inscrits dans les universités de Dakar et de Saint-Louis. À partir de 1999/2000 on remarque une augmentation des effectifs des étudiants sénégalais et cela peut se comprendre à travers la facilité, pour obtenir le visa long séjour pour les étudiants. Par la mise en place d'une nouvelle orientation des autorités françaises en matière d'immigration des étudiants étrangers que nous avons expliquée plus haut.

Cette augmentation des effectifs d'étudiants sénégalais est toujours importante et nous le constatons avec le nombre de visas accordés en 2005 et 2006 pour études lorsqu'on compare le Sénégal et certains pays du monde. Avec un taux de délivrance de visas de 58,7 % en 2005 et 56,9 % en 2006 soit plus de la moitié des demandes présentées, bien sûr avec une diminution de - 10,4 % entre 2005 et 2006 (voir tableau n° 17, ci-dessous).

**Tableau n° 17 : Statistiques des visas long séjour pour études et concours sur la période 01/07/04 — 30/06/05 et 01/07/06 — 30/06/06**

Pays de délivrance	Demandes			Délivrances			Taux de délivrance	
	2005	2006	Évolution des demandes	2005	2006	Évolution des délivrances	2005	2006
Algérie	8239	4728	- 42,6 %	4704	3425	-27,2 %	57,1 %	72,4 %
Chine	7231	8523	17,9 %	5923	6938	17,1 %	81,9 %	81,4 %
Maroc	9067	8187	- 9,7 %	5013	5305	5,8 %	55,3 %	64,8 %
Sénégal	3533	3267	- 7,5 %	2073	1858	-10,4 %	58,7 %	56,9 %
Tunisie	3964	3755	- 5,3 %	2748	2831	3 %	69,3 %	75,4 %
Vietnam	1720	1264	- 26,5 %	1340	1093	-18,4 %	77,9 %	86,5 %
Total CEF	33754	29724	- 11,9 %	21801	21450	-1,6 %	64,6 %	72,2 %
Total monde	81827	77201	- 5,6 %	63676	62964	-1,1 %	77,8 %	81,6 %
Monde hors CEF	48073	47477	- 1,2 %	41875	41514	-0,9 %	87,1 %	87,4 %

Source : Sénat, projet de loi de finance pour 2007

Il faut dire que la mobilité scientifique bloque les performances. De graves questionnements traversent l'avenir de l'Université sénégalaise en tant qu'institution. C'est ce qui ressort du panel organisé à Dakar au mois d'avril 2004, et qui avait pour thème : « Mobilité scientifique et universitaire pour quel développement professionnel? ». À entendre s'exprimer le professeur A. K. Ndoye de l'université Cheikh Anta Diop (UCAD) sur la question de la mobilité universitaire, on pourrait presque dire que nos universités s'effondrent, un peu comme le monde d'Achebe. Car, elles sont coincées entre des enseignants et des étudiants qui rêvent tous de partir et un environnement local marqué par la présence d'institutions privées supérieures, dont les étudiants s'insèrent plus facilement dans la vie professionnelle.

C'est à une véritable fuite des cerveaux que l'on assiste, A expliqué le Pr. A. K Ndoye, parlant de l'émigration de professeurs de l'UCAD vers d'autres cieux. Ceux qui partent ainsi ne conservent aucun lien avec leur base académique et sont pour ainsi dire irrémédiablement perdus pour l'Université sénégalaise. Faisant le parallèle avec la France, il a estimé que là-bas, au moins, même si des professeurs partent aux États-Unis, ils ne se détachent pas de leur université d'origine, mais enseignent à la fois en Amérique et en France.

Quant aux élèves, le syndrome de l'ailleurs est également bien présent, constate le Pr. Kane : « Au Sénégal on part même avant de naître »<sup>7</sup>, estime-t-il, faisant allusion aux couples qui, par calcul, « font naître » leur enfant aux États-Unis, histoire de lui faire bénéficier de la nationalité américaine par le droit du sol. Il révèle aussi recevoir, chaque jour, de la part de ses étudiants à l'UCAD, des demandes de pièces pédagogiques pour la constitution de dossiers de départ. « Allons- nous donc passer notre temps à partir? »<sup>7</sup>, s'est exclamé le professeur. « Il faut qu'on se batte pour notre système d'enseignement »<sup>7</sup>, pour l'université a-t-il martelé. Celle-ci en effet est irremplaçable.

Pour qu'elle puisse cependant remplir sa mission, il faut des moyens. Quelques comparaisons ont suffi pour mettre à nu ce manque de moyens. Les frais de scolarité de dix étudiants d'une université américaine font le budget de toute la faculté de lettres et des sciences humaines, une enveloppe qui ne dépasse pas, annuellement, 187 millions de FCFA alors que cette faculté, avec ses milliers d'étudiants, gère plus d'étudiants que toute l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Il y a un minimum pour prétendre à l'excellence. Si comme l'a dit un intervenant formé à l'UCAD et à Gaston Berger, les responsabilités sont partagées entre les politiques, les professeurs et les étudiants. Le Pr. Kane n'a pas manqué aussi de fustiger le comportement d'étudiants de l'UCAD qui se sont révolté contre l'augmentation, somme toute minime, des droits d'inscription. Mais a-t-il demandé : « Peut-on continuer à former des étudiants avec des droits d'inscription de 4 800 francs? »<sup>7</sup>, alors même que tous sont prêts à dépenser bien plus pour le préscolaire et le secondaire...

---

<sup>7</sup> Pr. Kane (O), Mobilité scientifique et universitaire : pour quel développement professionnel? Dakar, avril 2004.

Que faire pour sauver l'université? « Nous n'avons pas les solutions, mais nous posons les questions »<sup>7</sup>, a déclaré en substance le Pr. O. Kane. Mais il faut faire quelque chose pour sauver l'Université de Dakar, car « l'UCAD vaut une bataille »<sup>7</sup>. Avec les réformes qui se dessinent pour sa « professionnalisation » et la poussent vers une forme de privatisation, elle est en danger. Une telle évolution aurait de graves conséquences. Les neuf dixièmes de nos étudiants risquent de ne plus pouvoir avoir accès aux études supérieures, à l'instar de pays comme le Japon où seules les familles très aisées peuvent financer les études supérieures de leurs enfants.

Pour O. Kane « Partir n'est pas toujours la meilleure solution et de toute façon « tout le Sénégal ne peut pas partir »<sup>7</sup>. Les étudiants peuvent, à moindres frais, explorer les possibilités de l'enseignement à distance pour certaines filières plutôt que de s'exiler en France ou aux États-Unis. Dans ce dernier pays, révèle d'ailleurs le Pr. Ndoye : « Les neuf dixièmes des étudiants sénégalais travaillent dans les MC Donald »<sup>8</sup> pour suivre, loin de leurs objectifs initiaux et rattrapés par le coût inaccessible pour eux des études supérieures. Ainsi, nous allons voir les formations suivies en France.

---

<sup>7</sup> Pr. Kane (O), Mobilité scientifique et universitaire : pour quel développement professionnel? Dakar, avril 2004.

<sup>8</sup> Pr. Ndoye (A.K), Mobilité scientifique et universitaire : pour quel développement professionnel? Dakar, avril 2004.

### 2.2.2 Les formations suivies

Avant de parler, des formations suivies, une analyse de la répartition par cycle des étudiants sénégalais et africains dans les universités françaises en 2001/2002 est nécessaire.

L'analyse de la figure n° 7, nous montre qu'au premier cycle l'Afrique occidentale présente le plus grand nombre d'étudiants inscrits, suivie de l'Afrique centrale et en dernière position arrive l'Afrique orientale.

Et le Sénégal vient en troisième position après le Maroc et l'Algérie.

Au deuxième cycle, nous avons la même situation qu'au premier cycle. Et pour le Sénégal, nous constatons une diminution des effectifs.

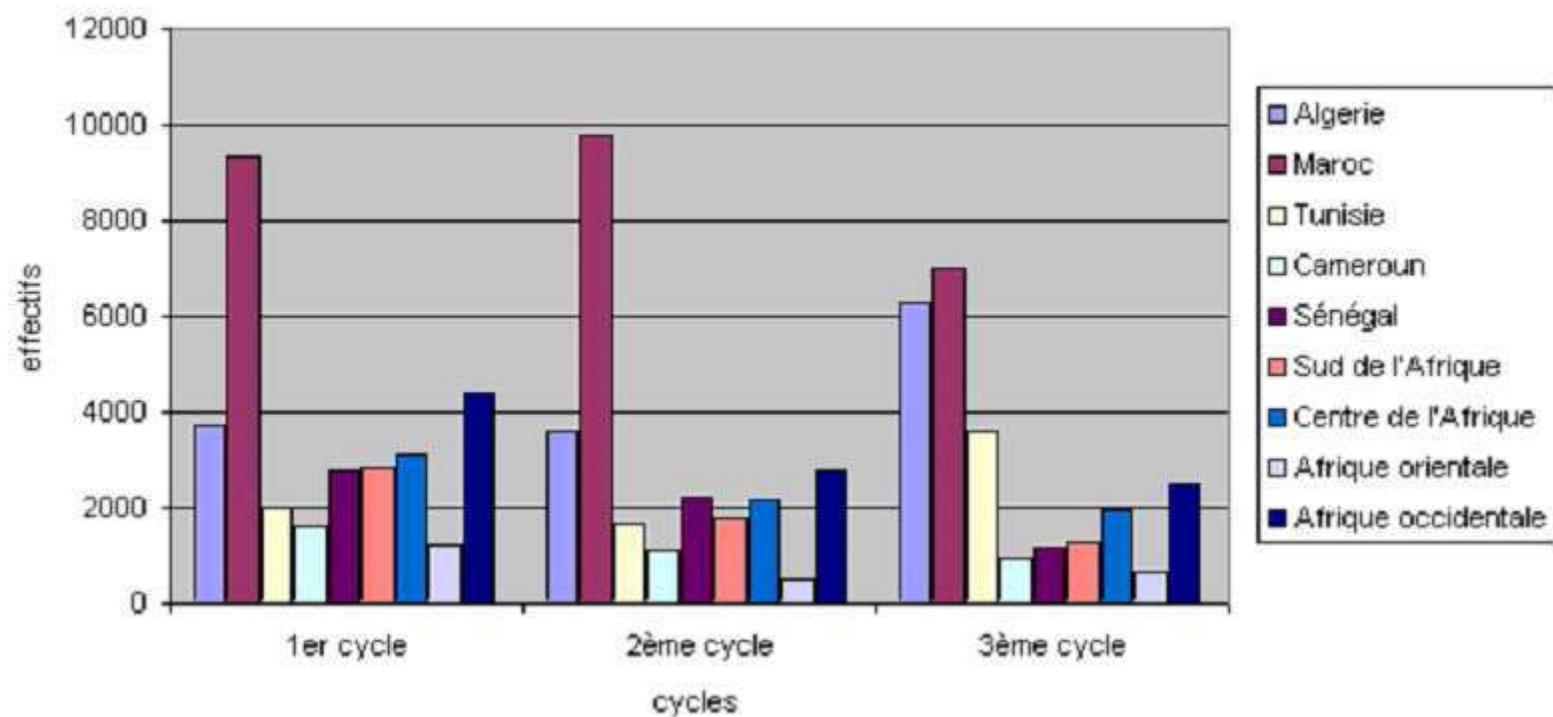
Au troisième cycle l'Afrique occidentale a toujours le plus grand nombre d'étudiants inscrits. Et dans le cas du Sénégal, il vient en quatrième position derrière le Maroc, l'Algérie, et la Tunisie.

Cette diminution des effectifs des étudiants sénégalais du premier cycle au troisième cycle s'explique par un important taux d'échec au premier et deuxième cycle et un abandon massif puisque les études demandent un minimum de moyens financiers et matériels et la plupart ne sont pas boursiers et obtiennent une aide financière familiale qui n'est pas toujours régulière, ou travaillent à temps plein ou partiel et ce groupe représente la majorité des étudiants sénégalais.

Et sur les 18 personnes que nous avons enquêté au Sénégal, 17 ont obtenu un diplôme de troisième cycle.

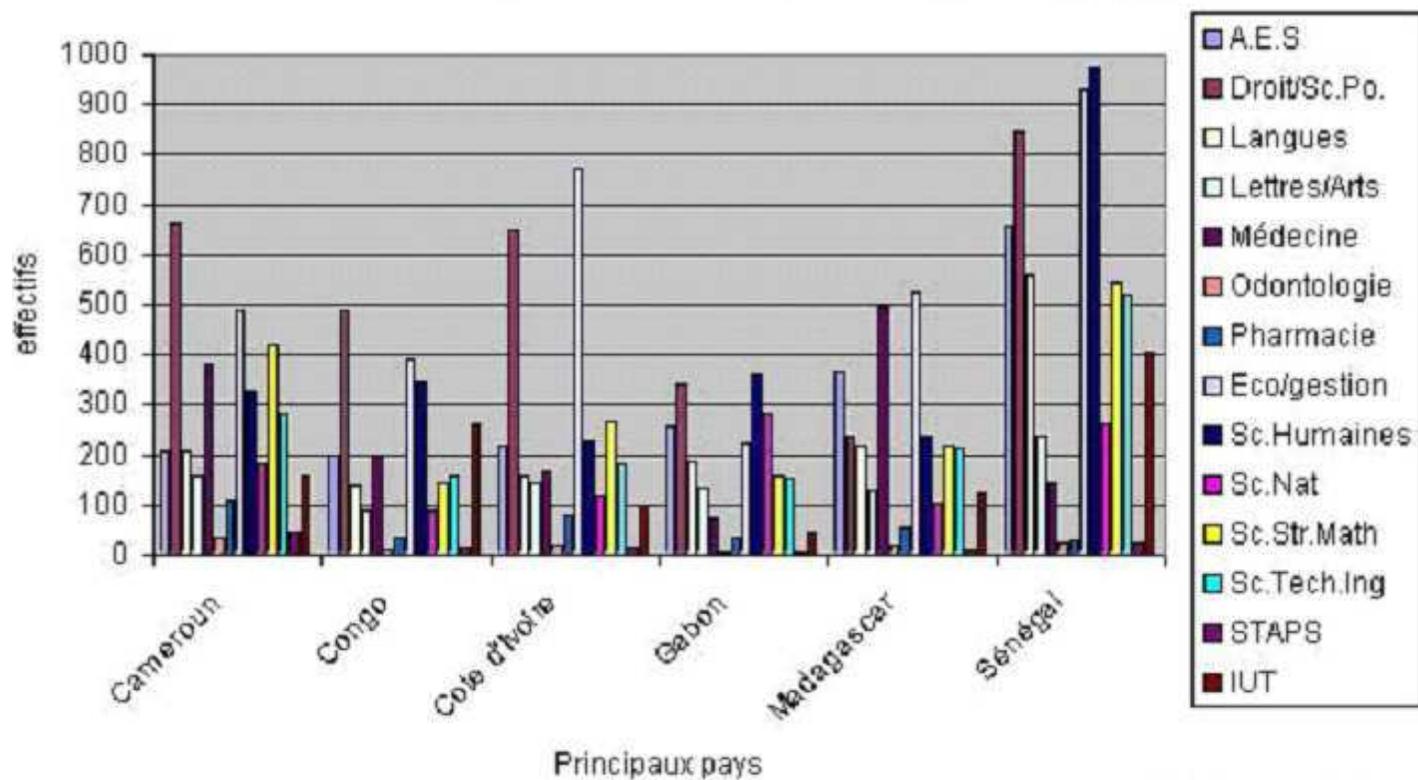
Quant aux formations suivies, nous ferons la comparaison avec les pays de l'Afrique, pour mieux appréhender le cas des étudiants sénégalais.

Figure n° 7 : Répartition par cycle universitaire des étudiants africains en France en 2001/02



Source : Direction de la programmation et du développement

Figure n° 8 : Répartition par disciplines des étudiants étrangers originaires d’Afrique en 2001/02



Source : Direction de la programmation et du développement

Pour l'analyse de la figure n° 8, nous constatons que le plus grand nombre des étudiants africains sont inscrits en Droit et sciences politiques pour les pays tels que le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire où la discipline (droit) vient en première position, devant l'éco - gestion.

Au Sénégal le Droit et les sciences juridiques viennent en troisième position après les sciences humaines et l'éco gestion. De manière générale, les études des sciences dites exactes attirent moins les étudiants africains.

Dans le cas du Sénégal qui nous intéresse directement. En analysant la figure n°8, on constate que les études suivies par les étudiants sénégalais en France sont plus orientées vers les programmes littéraires, juridiques, administratifs ou économiques. Par contre, les disciplines scientifiques sont loin derrière, nous citerons l'exemple de la médecine, de la pharmacie, et de l'odontologie.

Cela est dû aux bons programmes de l'université de Dakar dans ses disciplines scientifiques (Comme la médecine, la pharmacie, et l'odontologie), qui attirent même des étudiants étrangers venant d'Afrique noire et des pays maghrébins. Et la plupart qui viennent en France, suivent une spécialisation et sont toujours boursiers du gouvernement sénégalais ou français.

La conclusion qu'on peut tirer de la confrontation entre études suivies par les étudiants sénégalais en France et les formations existant au pays est que : plus de 90 % des étudiants qui sont en France pouvaient faire leurs études actuelles chez eux (Sénégal), et ceci, dès le premier cycle ou le deuxième cycle.

Alors qu'est-ce qui motive leur projet migratoire? Où est ce que c'est l'élite qui envoie ses enfants en France, pour mieux préparer leur avenir, loin des agitations politiques et sociales des campus sénégalais? Voici quelques propos que nous avons recueillis lors de nos enquêtes. D'abord celui d'un ancien étudiant qui a suivi des études en fiscalité des entreprises : « Je suis parti étudier en France à cause de l'instabilité dans le système éducatif au Sénégal, la multiplication des grèves et une année blanche ».

Ensuite celui d'un autre ancien étudiant en Droit et sociologie : « Quand je partais en France pour étudier c'était surtout pour la recherche de la qualité des études ».

Et enfin un dernier étudiant en Électronique - Électricité : « C'est d'abord de vivre une autre culture, d'être autonome. Il y avait aussi une obsession de l'Hexagone quand j'étais juvénile et l'influence du groupe d'amis qui était déjà sur place ».

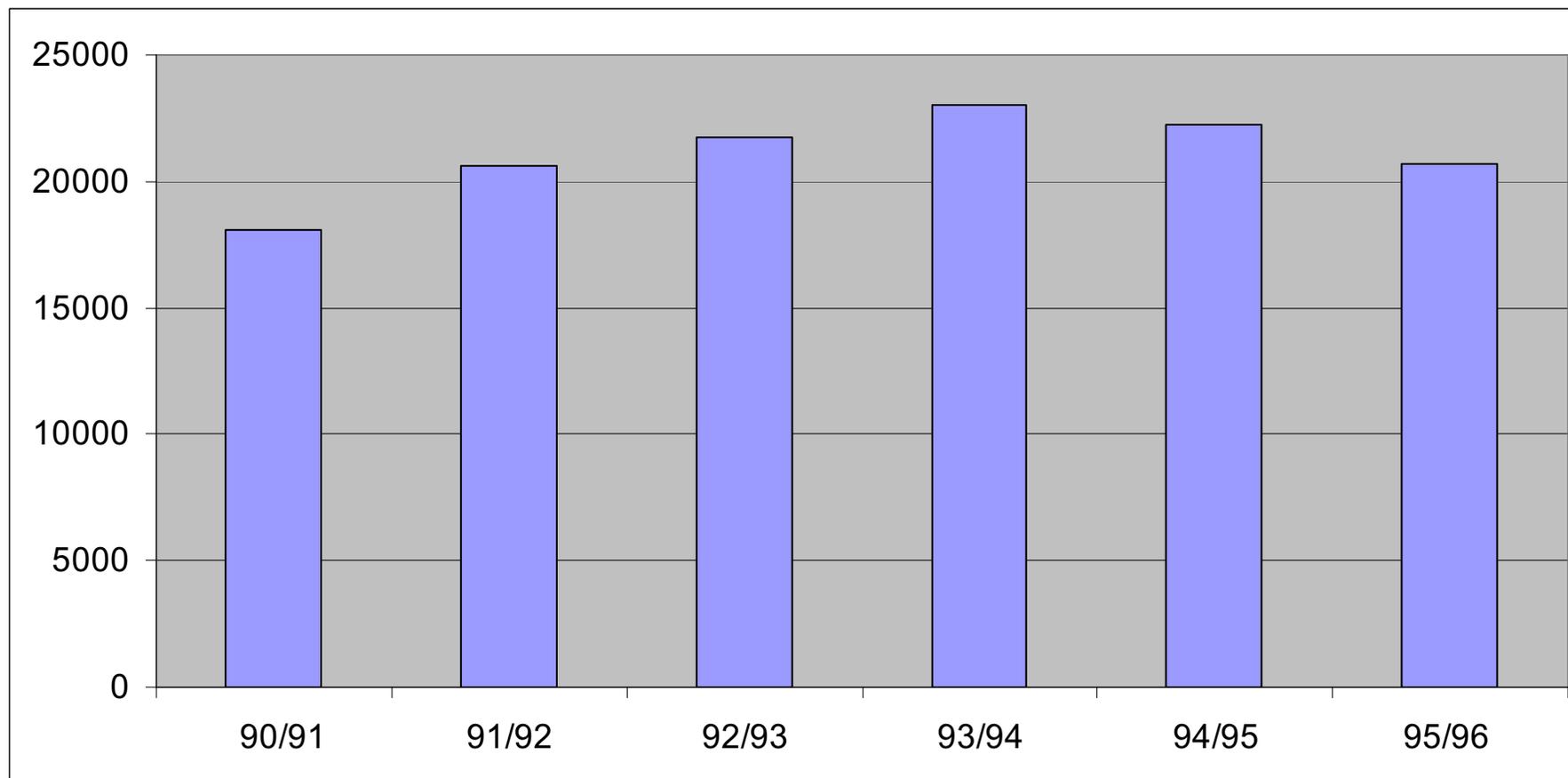
### **3. La crise de l'enseignement supérieur au Sénégal**

Parler de la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal c'est voir ses causes et ses manifestations qui plus est des difficultés d'adaptation aux besoins réels d'emploi et le chômage des diplômés. Mais tout cela ne peut pas être compris sans faire une description générale de l'enseignement au Sénégal.

#### **3.1 Description générale de l'enseignement supérieur au Sénégal**

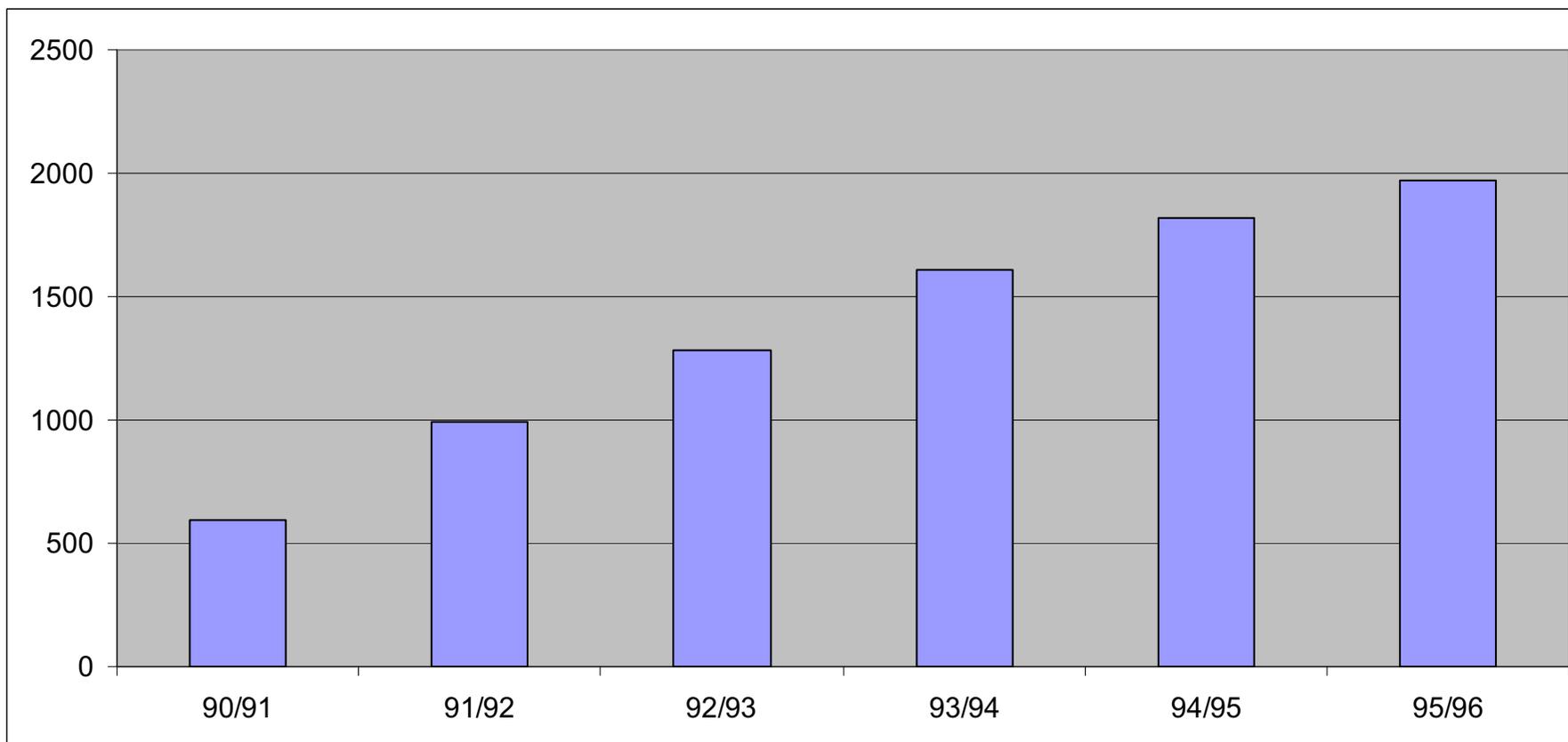
L'université de Dakar prenant de l'âge, avec des effectifs pléthoriques (il faut multiplier par trois le nombre d'étudiants initialement prévus) ce qui entraîne des conditions d'études très pénibles qui auront pour conséquences : des échecs massifs. Pour cette raison, l'État du Sénégal conscient de ce problème de taille décide d'avoir une nouvelle université dans la région de Saint-Louis pour pallier cette situation. Mais ces efforts dans les deux universités ne parviennent toujours pas à résorber correctement les nouveaux bacheliers.

Figure n° 9 : Évolution des effectifs de l'université Cheikh Anta Diop (Dakar) de 1990 à 1995/96



Source Rectorat de l'Université Cheikh Anta Diop

Figure n° 10 : Évolution des effectifs de l'université Gaston Berger (Saint-Louis) de 1990 à 1995/96



Source : Service central de la scolarité

L'analyse des figures n° 9 et n° 10 nous permettra de comprendre l'évolution des effectifs dans les deux universités du Sénégal.

Concernant l'université Cheikh Anta Diop de Dakar pour l'année académique 90/91, les effectifs des étudiants s'élevaient à 18 086, en 91/92 à 20 608, en 92/93 à 21 723, en 1994 à 23 046, mais à partir de 1995 et 1996 nous constatons une diminution des effectifs cela est due à la réforme de 94/95 qui faisait que seulement les étudiants qui sont sélectionnés par la commission d'orientation des nouveaux bacheliers pouvaient accéder à l'université de Dakar et de Saint-Louis.

Car il faut rappeler que les universités du Sénégal ont connu une crise marquée par une grève qui a conduit à une année invalide en 1994. Ce qui a poussé, l'abandon de beaucoup d'étudiants en particulier au 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement dans la mesure où tous ceux qui étaient au premier cycle et ayant une fois redoublés se retrouvaient exclus bien qu'ils aient la possibilité de s'inscrire comme auditeurs libres.

En ce qui concerne l'université Gaston Berger de Saint Louis nous remarquons à son ouverture en 90/91 que les effectifs s'élevaient à 595 étudiants, en 92/93, à 1 279, en 94/95 à 1822. Donc nous avons une augmentation des effectifs de cette université, cela s'explique par le fait qu'à son ouverture on cherchait à désengorger les effectifs de l'université Cheikh Anta Diop, mais aussi de faire de l'Université Gaston Berger une université d'excellence.

Cependant malgré la volonté affichée des autorités sénégalaises les moyens n'ont pas suivi et même dans le choix des universités les bacheliers préfèrent être orientés à l'Université Cheikh Anta Diop, du fait de l'éloignement de l'université Gaston Berger de la ville de Saint-Louis, mais aussi le manque d'infrastructures et d'équipements de transport.

Les données disponibles ne concernent que l'université Cheikh Anta Diop (UCAD) pour l'année scolaire 1999/2000. Au cours de cette année scolaire, 22 751 étudiants, dont 6 891 nouveaux bacheliers, ont été inscrits dans les facultés et instituts universitaires. Les nouveaux bacheliers sont pour la plupart orientés dans les facultés de lettres et sciences humaines (FLSH) avec (51 %) et la faculté des sciences et techniques (19 %). L'UCAD accueille des étudiants étrangers qui représentent 5,7 % des effectifs inscrits dans les facultés et 6,6 % dans les instituts universitaires (voir tableau n° 18).

**Tableau n° 18 : Répartition de l'offre d'enseignement supérieur de 1999/2000**

Effectifs des Étudiants				
	Nouveau Bachelier	Nationaux	Étrangers	Total
FACULTES	6 595	20 587	1 234	21 821
FLSH	3 513	9 508	128	9 636
FMPOS	542	2 494	710	3 204
FST	1 288	4 053	256	4 309
FSJP	527	2 411	26	2 437
FASEG	725	2 121	114	2 235
Instituts universitaires	296	869	61	930
CESTI	17	44	5	49
ENS	0	0	0	0
ESP	168	484	34	518
INSEPS	31	167	9	176
EBAD	81	174	13	187
TOTAL	6 891	21 456	1295	22751

Source : Statistiques scolaires et universitaires 1999/2000 (DPRE/ MEN)

L'un des objectifs majeurs de la politique éducative nationale en général et du plan décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) en particulier est l'amélioration de la qualité de l'éducation. Il s'avère donc nécessaire d'inclure dans le système d'information en matière d'éducation des indicateurs permettant d'apprécier la qualité.

À cet effet, on peut se référer à des indicateurs reflétant non seulement la qualité de l'encadrement, mais aussi la capacité des élèves et des étudiants à assimiler les compétences enseignées. On peut ainsi recourir à divers indicateurs parmi lesquels : le nombre d'élèves ou d'étudiants par classe, le nombre d'élèves ou d'étudiants par cours, le taux de promotion, le taux de redoublement et le taux d'abandon.

**Tableau n° 19 : Répartition des effectifs de l'UCAD en 1999/2000.**

Facultés	Total	Promis	Redoublements	% promis	% Redoublements
FLSH	9636	2658	1981	28 %	21 %
FMPOS	3204	1966	542	61 %	17 %
FST	4309	1878	1185	44 %	28 %
FSJP	2437	576	1316	24 %	54 %
FASEG	2235	588	603	26 %	27 %
Totales facultés	21821	7666	5627	35 %	26 %
Total instituts	930	575	24	62 %	3 %
Total UCAD	22751	8241	5651	36%	25 %

Source : Infomen, n° spécial 2 janvier 2001 (DPRE/MEN)

N. B. Les effectifs considérés sont des étudiants inscrits à l'UCAD en 1999/2000, compte non tenu des nouveaux bacheliers.

D'après le tableau n° 19, si le taux de réussite est très élevé dans les instituts universitaires, il s'avère relativement faible dans les facultés. La proportion de redoublements varie en effet de 3 % dans les instituts universitaires à 25 % dans les facultés.

La faculté des sciences juridiques et politiques 54 % et celle des sciences et techniques 28 %, présentent les taux d'échecs les plus élevés. Cependant, la faculté de médecine, pharmacie, et odontostomatologie affiche une situation meilleure. Les promis y représentent 61 % des effectifs. Il ressort de l'examen des indicateurs de la qualité de l'éducation quelque soit le niveau considéré, le taux d'abandon qui mesure la déperdition scolaire est élevée.

Les taux de redoublements élevés qui caractérisent le système éducatif sénégalais contribuent au renchérissement du coût de l'éducation. Malgré les réformes entreprises dans le cadre du projet d'amélioration de l'enseignement supérieur (PAES), les redoublements représentent le quart des effectifs inscrits dans les facultés. Cette importance de la progression des effectifs de l'enseignement supérieur au détriment des conditions d'accueil peut être considérée comme un facteur de départ en France des étudiants, sur les dix-huit personnes que nous avons rencontrées lors de nos enquêtes, la majeure partie affirme qu'ils sont partis étudier en France pour la qualité des enseignements dispensés.

Quarante ans après l'indépendance politique, le système éducatif universitaire français, dont le Sénégal s'est largement inspiré, continue de demeurer le débouché traditionnel pour les étudiants sénégalais à la recherche d'une spécialisation ou désireux tout simplement de

revenir chez eux avec « le label » France. Il faut donc se demander si les Sénégalais ne disposent pas d'ores et déjà, au pays de formations adaptées à leur besoin?

- Formations proposées.

**Tableau n° 20 : Les formations proposées au Sénégal**

Formations	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle
Lettres et Sciences humaines	Philo, lettres (classiques, modernes), allemand, espagnol, portugais, anglais histoire, géographie, sociologie arabe	Philo, lettres (classiques, modernes), allemandes, espagnoles, anglais portugais, histoire, géographie, sociologie arabe	Philo, lettres modernes, anglais, arabe, histoire, géographie
Droit et Sciences économiques	Droit et sciences politiques, sciences économiques, capacité	Droit des affaires et carrières judiciaires, sciences politiques et relations internationales, gestion financière et fiscalités	Doctorat droit et sciences économiques
Sciences	Mathématiques, et physique, physique et chimie, sciences naturelles, classes préparatoires aux études vétérinaires	Mathématiques pures, physique et chimie, sciences naturelles, mathématiques appliquées, physiques appliquées	Doctorats mathématiques, physique et chimies, géologies, biologie végétale, environnement
Médecine et pharmacie	Médecine, pharmacie	Médecine pharmacie, chirurgie dentaire	Doctorat en médecine avec toutes sortes de spécialisations, pharmacie, chirurgie dentaire

IUT	DUT : chimie, biologie appliquée, génie civil, électrique, mécanique, météorologie	Ingénieur génie civil, génie hydraulique, génie électrique, génie mécanique, météorologie, tertiaire.	- - -
École Normale Supérieur	- - -	CAP Enseignement Moyen et secondaire CAP aux fonctions D'inspecteur	- - -
CESTI (journalisme)	- - -	Techniciens de l'information journalisme	- - -

Source : Université de Dakar 1999/2000

Nb : - - - formations inexistantes dans ce cycle

En essayant de faire une comparaison simple avec les formations suivies par les étudiants sénégalais en France, nous observons que le départ pour la France ne peut pas s'expliquer par le choix d'une formation n'existant pas au pays (voir tableau n° 20).

L'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) reste le principal réceptacle des nouveaux bacheliers du Sénégal, malgré le sureffectif et l'ouverture prochaine des universités de Thiès et de Ziguinchor ainsi que le centre universitaire régional (CUR) de Bambey. L'année 2006, « plus de 13 000 demandes d'admission ont été reçues et les dossiers ont été répartis dans les différentes facultés, entre le 1<sup>er</sup> et le 17 octobre 2006 », révèle A. k. Ndoye qui signale que : « Dans le cadre de la réforme, sur les « 80 maquettes de master proposées et validées lors de la retraite de Saly, 20 pourraient démarrer cette année si les moyens financiers suivent ». Mieux l'UCAD envisage de s'attaquer à la Licence et au Doctorat. « À ce niveau, 7 écoles doctorales sont déjà retenues et commenceront à fonctionner en 2007 », dit M. Ndoye.

Pour l'année académique 2006 — 2007, les premières listes publiées. Le dispatching déjà réalisé, les différentes facultés sont à pied d'œuvre afin de délivrer les nouveaux bacheliers. La faculté des Sciences et Techniques (Fst), qui a reçu environ « 2 200 demandes », selon le doyen Matar Mour Ndiaye Seck, a publié 2 listes, « soit près de 2 000 bacheliers ». Par contre

à la faculté des lettres et sciences humaines (Flsh), le doyen Saliou Ndiaye explique : « La faculté des lettres et sciences humaines est confrontée à deux problèmes : l'accroissement exponentiel de son effectif, l'ajournement massif ». Bien que comptant près de « 21 000 étudiants pour 150 enseignants, moins de 40 pats (personnels administratifs, techniques et de service) et un budget de 185 millions de FCFA », d'après le doyen Saliou Ndiaye, la faculté vient de recevoir « 8 935 dossiers contre 7 513 dossiers en 2005, soit 1 422 demandes de plus ». Les départements les plus demandés sont la Géographie (2 341), l'Anglais (2 702), Lettres modernes (1 372), la Sociologie (765), l'Espagnol (569), l'Histoire (380) et la Philosophie (290). « Il est demandé aux différents départements de déterminer leur capacité d'accueil », souligne le doyen, évoquant le problème de pléthore. A titre d'exemple, le département de géographie, qui a reçu 2 341 dossiers de bacheliers, comptait, en 2005/2006, 2 626 étudiants inscrits en première année. Seuls 140 ont été déclarés admis à la première session. Pour le département d'Allemand ayant reçu 89 dossiers, l'effectif était de 152 étudiants parmi lesquels 6 ont été reçus à la première session. (Entretiens faits à l'université de Dakar en mai 2007).

### 3.2. Causes et manifestations de la crise

Avant de faire une analyse de la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal nous ferons le panorama de l'enseignement supérieur en Afrique. L'enseignement supérieur est marqué par une détérioration rapide en Afrique noire qui est causée : par une poussée démographique, la baisse de la qualité des enseignements, la crise économique et les problèmes politiques politiciennes et de l'idéologie.

En effet, la forte poussée démographique est traduite par une forte croissance des effectifs et une faible augmentation des infrastructures. Ainsi dans un rapport intitulé « Enseignement et formation en Afrique subsaharienne » publié au début de l'année 1992, le sous-directeur de l'éducation et de la formation au ministère français de la coopération et du développement, Robert Peccoud, affirme un taux d'accroissement annuel de la population de 3,1 % or le taux de croissance annuel du produit national brut par habitant a chuté de 2,4 % entre 1980 et 1987 qui a entraîné « la chute de rendement interne et externe de l'éducation ». Cette évolution traduit les raisons qui expliquent l'échec scolaire, puisque dans certaines villes comme Abidjan, Douala et Kinshasa, on compte couramment 100 à 120 élèves par classe qui n'ont ni livres, ni matériels scolaires. Ainsi, la qualité de l'enseignement souffre énormément. Sur 100 élèves qui entrent dans le primaire 41 en moyenne abandonnent en chemin ou ne sont pas reçus au concours d'entrée en sixième. Plus de 70 % d'échec au Tchad, à Madagascar, au Bénin, et au Burkina Faso. De 50 à 60 % d'échec au Gabon et au Togo, de 30 à 40 % au Cameroun et au Sénégal : le plus grave dans tout cela, moins de 7 personnes sur les 100 accèdent à l'université au Congo, 4 à 5 en moyenne à Madagascar, au Gabon et au Bénin, 3 au Sénégal, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Togo et enfin 2 ou moins dans les autres pays.

Quant à la baisse de la qualité des enseignements, il est le fait surtout des effectifs. C'est parce - que les États africains ont été surpris par la forte croissance de la population scolaire. N'ayant fait aucune planification sur l'offre et la demande éducative en long terme, quitte à pouvoir faire des ajustements périodiques et essayer de corriger les écarts, ils n'ont ni formé les enseignants en nombre suffisant, ni construire les écoles à un rythme qui avait permis d'offrir de façon quasi — automatique une instruction obligatoire à tout individu âgé de moins de 10 ans.

Concernant la crise économique bien que les budgets qui sont alloués à l'éducation et à la formation soient les plus importants parmi les charges de fonctionnements des États (20 à 40 % du budget dans chaque État sont, en moyenne consacrée à l'éducation), leurs niveaux n'ont pas pu compenser la forte demande scolaire. Cette situation a été aggravée par les chocs pétroliers de 1973 — 1974 et de 1978 — 1979 et la montée vertigineuse du dollar en 1984 - 1985 et la chute régulière des cours des produits de rentes comme le café, le cacao, le coton... Qui sont des sources de devises de la plupart des pays. Cependant, si ces dernières peuvent bénéficier de certaines circonstances atténuantes, on remarque que les coûts unitaires de l'éducation y sont nettement plus élevés par rapport à ceux d'autres régions du monde. Par exemple les pays du Sahel, dépensent, en moyenne par rapport aux pays d'Asie, trois fois plus dans le primaire, cinq fois plus dans le secondaire et quatre fois plus dans le supérieur. L'étudiant sahélien coûte trente-cinq fois plus cher que son frère du primaire.

Pour les méfaits de la politique et de l'idéologie sur l'école où les ravages sont causés par la politique et l'idéologie, ne se remarquent plus uniquement dans le secteur économique où les entreprises ferment par des dizaines, mais aussi dans le social. Dans le cadre de l'éducation et de la formation, par exemple, le sérieux avait souvent fait place à la démagogie. On se souvient du cas malgache qui soi-disant pour échapper à la détérioration de son enseignement, les autorités, avaient entrepris de « malgachiser » (introduire la langue malagasy) son enseignement en se référant de la Charte de la révolution socialiste et de la logique du « livre rouge » édité en 1975 par les tenants du pouvoir de l'époque. Le pays ne put éviter la catastrophe dans le domaine de l'éducation avec 70 % d'abandon scolaire en 1988. Madagascar réalise avec la Guinée, autre pays où les autorités dans les années 60 choisirent de nationaliser complètement le système d'enseignement en le fermant hermétiquement à toute influence étrangère, et où le taux d'abandon scolaire avoisine 57 %.

Les causes qui viennent d'être mentionnées ne sont plus uniquement les seules à avoir conduit à la détérioration des systèmes éducatifs. Il faut ajouter les changements perpétuels de ministres de l'Éducation et leurs équipes, ce qui déstabilise les systèmes, car chacun qui arrive dans cet important portefeuille ministériel veut souvent y imprimer sa marque en entreprenant sa propre réforme. Résultat, quarante-quatre ans après les indépendances politiques, l'école en Afrique noire francophone est encore en pleine expérimentation et perd de plus en plus de sa considération chez les parents d'élèves pour qui elle débouche plus sur un emploi comme

auparavant, n'enseigne ni aux enfants des éleveurs à traire une vache, ni à ceux des agricultures à gérer une récolte.

En somme, voilà la situation de l'éducation et de formation dans les pays africains francophones. Elle est tellement grave que les approches purement pédagogiques ou strictement gestionnaires sont devenues insuffisantes pour y fixer des objectifs en matière d'enseignement et de formation. Il faudrait une volonté politique réelle des États concernés et la conjugaison des efforts de tous les acteurs prenant en compte les questions de l'éducation : les élèves et les étudiants, les bailleurs de fonds, chefs d'entreprises, les parents d'élèves, etc. Il faudra désormais sonner la fin de cette mauvaise volonté néfaste qui n'a que trop duré, retrousser les manches avec à l'esprit qu'il s'agit ici d'une œuvre de longue haleine dont les résultats ne se justifient qu'à la hauteur des efforts et des sacrifices intelligemment conduits.

Ainsi, plusieurs universitaires du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal ont défendu l'idée de la crise de l'enseignement supérieur en le liant à la nature du pouvoir en place dans le pays, lors de la conférence sur « l'Université victime de « la crise des États » », qui a eu lieu à Dakar en 2004. Selon le professeur Adama Saba de l'université d'Ouagadougou, l'enseignement supérieur de son pays a connu depuis l'indépendance trois réformes chaque fois liées aux différentes crises politiques connues par le Burkina Faso. Dans tous les cas, c'est le même constat : les réformes sont menées de telle sorte qu'il semble, aux yeux de M. Saba, que l'Université est : « Pour les autorités comme un boulet qu'elles portent et dont elles voudraient se débarrasser ». En outre, a-t-il poursuivi, l'État actuel de l'université du Burkina Faso (manque de ressources humaines et financières accentué par une surcharge des effectifs, etc.) est la conséquence du jeu de cas dont l'instruction fait l'objet de la part des autorités étatiques.

Pour comprendre les causes et manifestations de la crise des universités au Sénégal, il faut tenir compte de la situation en amont c'est-à-dire, de l'enseignement primaire, moyen et secondaire dont les systèmes d'enseignement sont calqués sur ceux de la France dont nous allons exposer ci-dessous.

Avec un taux d'accroissement moyen de 2,6 %, le Sénégal connaît une forte croissance démographique. Ainsi, la préservation du droit des populations à l'éducation, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la convention relative aux droits de l'enfant, requiert la mobilisation d'importants moyens humains et matériels. Selon les

statistiques du ministère de l'Éducation nationale, la demande d'éducation se présente comme suit pour les différents niveaux d'enseignements (voir tableau n° 21).

**Tableau n° 21 : Répartition de la population scolarisable selon les niveaux d'enseignement, scolaire et par sexe**

Niveaux	1996/ 97			1997/ 98			1998/99		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
Élémentaire	1598280	802031	794149	1663277	835738	827526	19063229	991907	911422
Moyen	722705	373277	349428	755756	390347	365408	790317	408198	382119
Secondaire	618955	332998	285957	666889	358787	308102	718535	386572	33963

Source : Statistiques scolaires et universitaires (DPRE/ MEN)

Au Sénégal l'enseignement élémentaire est considéré comme un secteur prioritaire dans la politique éducative nationale il contribue à l'acquisition de « compétences essentielles » devant permettre à l'enfant de faire face de façons pratiques, aux défis de la vie moderne. Ainsi, nous constatons que les effectifs des élèves sont plus importants dans le secteur de l'enseignement primaire, par rapport à l'enseignement moyen qui est en seconde position et le secondaire en troisième position. Cette diminution s'explique par le concours d'entrée en sixième, où les meilleurs élèves du primaire sont sélectionnés et la plupart des élèves qui n'ont pas réussi, et dont les parents n'ont pas les moyens pour les inscrire dans les écoles privées risquent d'abandonner l'école pour toujours. Et c'est également le cas pour le passage du cycle moyen vers le secondaire. On constate aussi l'effectif important des filles dans les différents niveaux d'enseignement par rapport aux garçons. Qui s'explique par une volonté importante des autorités sénégalaises pour encourager les familles, à inscrire leurs enfants (filles) à l'école et les pousser à aller le plus loin possible dans leur cursus scolaire.

**Tableau n° 22 : Répartition de l'offre d'enseignement élémentaire en 99/2000**

	Nombre de classes	Personnel Enseignant	Effectifs tenus	Nombre de filles
Public	18554	19876	990396	454865
Privé	3176	3322	117316	54656
Total	21730	23198	-	509521
Urbain	10234	-	-	-
Rural	11496	-	-	-
Total	21730	-	-	-
Classe à double Flux	2410	-	239599	113887
Classes multigrades	537	-	25279	14562
Total	-	-	-	-

Source : Statistiques secondaires et universitaires 1999/2000 (DPRE/ MEN)

L'analyse du tableau n° 22 montre que le secteur privé a renforcé ses capacités d'accueil au cours des dernières années. Celui-ci détient 15 % des classes et scolarise 11 % des effectifs, contre 10 % en 1998/99. Malgré les efforts menés pour promouvoir un accès équitable des populations à l'éducation, des disparités importantes subsistent au niveau de la carte scolaire.

**Tableau n° 23 : Variations différentielles de l'impact de l'effort de scolarisation dans l'enseignement élémentaire en 1999/2000**

Régions	Personnel Enseignant		Taux brut de scolarisation			Taux brut d'inscription au CI 1997/98		
	Total	Femmes	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
Dakar	6090	2243	86,25 %	83,6 %	88,9 %	87,3 %	82,4 %	92,6 %
Ziguinchor	1626	159	99,14 %	92,1 %	105,6 %	81,9 %	79,2 %	84,4 %
Diourbel	1320	231	40,4 %	36,1 %	44,9 %	28,2 %	25,1 %	31,6 %
Saint Louis	2211	442	75,2 %	74,2 %	76,2 %	60,6 %	58,8 %	62,6 %
Tambacounda	1418	180	76,3 %	64,6 %	88,2 %	73,3 %	64 %	83,3 %
Kaolack	2342	363	44,2 %	40,0 %	48,6 %	40,5 %	37,1 %	43,9 %
Thiès	2939	726	69,6 %	65,2 %	74,1 %	54 %	49,5 %	60,9 %
Louga	1545	255	55,9 %	48,7 %	63,5 %	40,8	35,5	46,7%
Fatick	1653	230	54,5%	51,1%	57,1%	47,6%	43,3%	52,3%
Kolda	1994	158	76,8%	61,1%	91,5%	58,1%	48,1%	69%
Total	23198	4987	68,3%	58,1%	73,5%	57%	52,1	62,4%

Source : Statistiques scolaires et universitaires 1997/98 et 1999/2000 (DPRE/ MEN)

Le tableau n° 23, ci - dessus met en exergue les disparités d'accès à l'instruction selon le genre et la région de résidence au Sénégal. Les régions les plus scolarisées sont celles de Dakar (86,25 %) et Ziguinchor (plus de 9 enfants sur 10). Par contre moins d'un enfant sur deux est scolarisé dans la région de Diourbel, Kaolack, et Louga. Le personnel enseignant féminin représente partout ailleurs moins du tiers de l'effectif total, excepté la région de Dakar où il est de 37 %.

Entre 1998/99 et 1999/2000, le taux brut de scolarisation (TBS) est resté presque constant il se situe à 73,5 % chez les garçons à 58,1 % chez les filles en 1999/2000 contre 73,1 % chez les garçons et 58,1 % chez les filles de 1998/99, reflétant ainsi un faible accès de ces dernières à la scolarisation. En se référant aux taux bruts d'inscription aux cours d'initiation en 1997/98, il convient de noter que des avancées significatives sont enregistrées dans le domaine de la scolarisation des filles à l'exception des régions de Kolda et de Tambacounda où subsistent d'importantes inégalités d'accès à l'instruction selon le genre.

Concernant l'enseignement moyen à la rentrée scolaire 1999/2000, il comptait 186 138 élèves inscrits. L'effort d'éducation mené à ce niveau s'est traduit par un relèvement du taux de scolarisation soit 22,9 % contre 22,1 % en 1998/99, 20,6 % en 1997/98 et 21 % en 1996/97.

**Tableau n° 24 : Répartition de l'offre d'enseignement moyen en 1998/99**

	Effectifs	Filles
Urbain	168 953	68 840
Rural	17 185	5 068
Total	186 138	73 908
Dakar	78 610	36 094
Ziguinchor	17 365	5 462
Diourbel	7 141	2 536
Saint- Louis	11 562	4 322
Tambacounda	4 787	1 511
Kaolack	13 534	4 728
Thiès	28 457	11 527
Louga	6 156	2 079
Kolda	8 779	2 137
Fatick	9 747	3 512
Total	186 138	73 908

Source : Statistiques scolaires et universitaires 1999/ 2000 (DPRE/ MEN)

D'après la figure n° 24, le milieu urbain concentre 89 % des classes et scolarise 91 % des effectifs de l'enseignement moyen. En 1998/99, ces proportions étaient respectivement de 85 % des classes et 86 % des effectifs. Plus de la moitié des effectifs scolarisés résident dans les régions de Dakar et de Thiès. Outre la concentration de l'offre d'enseignement moyen en milieu urbain, le secteur reste marqué par d'importantes inégalités. Les filles ne représentent en effet que 40 % contre 39 % en 1998/99 des effectifs scolarisés dans l'enseignement moyen. Enfin, l'enseignement secondaire a accueilli à la rentrée 1999/2000 65 200 élèves dans 111 établissements d'enseignement secondaire général et 12 établissements d'enseignement secondaire technique. Le taux brut de scolarisation qui mesure, en partie, l'impact de l'offre d'enseignement secondaire sur les populations cibles demeure faible nonobstant une légère

hausse par rapport à 1998/99. Alors qu'en 1998/99 le taux brut de scolarisation était égal à 9 % il est passé de 10,7 % en 1999/2000.

**Tableau n° 25 : Évolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire**

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Taux brut global	10,2 %	9,6 %	8,9 %	9 %	10,7 %
Taux brut garçons	14,3 %	13,3 %	12,4 %	12 %	8%
Taux brut filles	6,7 %	6,4 %	5,2 %	6 %	5,6 %

Source : Statistiques scolaires et universitaires 1999/2000 (DPRE/ MEN)

D'après le tableau n° 25, le taux brut de scolarisation des garçons comme celui des filles tend à diminuer de 1997/98 à 1999/2000. Comme pour les cycles élémentaires et moyens, les filles ont un faible accès à l'enseignement secondaire. Elles ne représentent que 37 % des effectifs. La plupart des élèves de l'enseignement secondaire (93,32 %) sont inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire général. Le secteur public qui détient 77 % des classes y est prédominant. Il contribue à la scolarisation de 81 % des effectifs de l'enseignement secondaire général.

**Tableau n° 26 : Répartition des effectifs et classes dans l'enseignement secondaire**

	Enseignement général			Enseignement technique			Total enseignement secondaire		
	Classes	Élèves	Filles	Classes	Élèves	Filles	Classes	Élèves	Filles
Public	1 295	48 999	17 261	102	3 758	1 202	1 397	52 757	18 463
Privé	386	11 776	5 136	14	667	428	400	12 443	5 564
Total	1 681	60 775	22 397	116	4 425	1 630	1 797	65 200	24 027

Source : Infomen, n° spécial 2 (DPRE/ MEN)

Le tableau n° 26, ci - dessus montre que l'enseignement technique accueille 7 % des effectifs de l'enseignement secondaire. La proportion de filles scolarisées y est de 37 %. Le secteur privé assure la scolarisation de 19 % des élèves du secondaire contre 20 % en 1998/99.

### **3.3 Les difficultés d'adaptation des formations aux besoins réels d'emploi et le chômage des diplômés**

Les formations qui sont proposées à l'UCAD et à l'UGB de Saint-Louis sont essentiellement traditionnelles : on trouve les lettres et les sciences humaines, sciences juridiques et économiques, sciences et techniques, la médecine et la pharmacie.

Cependant les autres structures mises en place pour une diversité du système éducatif telles que les écoles supérieures (école normale supérieure, école polytechnique, etc....) ou des instituts supérieurs spécialisés (ingénierie ; gestion, etc....) reste relégué au second plan puisque le nombre de places étant limitées et que leur nombre est insuffisant, la majorité des étudiants qui s'inscrivent dans ces universités optent pour les filières universitaires dites « classiques ».

Établies sur le modèle français des trois cycles, dans le cas du Sénégal ces cycles manquent d'une diversification et d'une spécialisation des cursus, particulièrement en troisième cycle. Les formations professionnelles de type Master professionnel y sont quasiment inexistantes. De même que les formations courtes professionnalisées de techniciens supérieurs ou de type IUT, DUT, font actuellement un défaut au système éducatif sénégalais.

Cette carence des universités en formations spécialisées et professionnelles a entraîné la création et le développement de l'enseignement supérieur privé. L'université Dakar Bourguiba, l'institut des sciences de l'information et de la communication, le G 15 qui est une école de formation sénégal - indienne ou nous trouvons des formations telles que (génie - civil, génie mécanique, etc....), sont des exemples d'universités ou de centres de formation privées. On peut citer aussi le cas des universités des pays développés qui s'installent au Sénégal comme les HEC (hautes écoles canadiennes), le Suffolk qui est créé au Sénégal qui est une association de privés sénégalais et américains où les étudiants font deux années à Dakar et deux années à Boston. Par rapport à ces formations privées qui depuis quelques années sont devenues très attractives et le taux de réussite y est très important, cependant elles sont fréquentées que par des étudiants dont les parents sont riches, car les droits d'inscriptions sont très élevés.

Il faut aussi ajouter qu'il existe un problème réel quant aux débouchés des diplômés qui sont formés dans les universités publiques sénégalaises.

Selon le Dr Ibrahima Sall, chef du département Recherche et documentation du CODESRIA (conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique), lors de la conférence sur : « l'université victime de la crise des États » pense que le monde de l'Université est perçu comme une « minorité élitiste prétendant à l'autonomie par rapport aux autres activités ». Mieux, a-t-il ajouté, face aux problèmes de débouchés que connaissent les diplômés de l'Université, la société s'interroge sur son utilité voire sa « rentabilité » comme l'a suscité la banque mondiale.

Toujours lors de cette conférence, le Pr. Issaka Bagayoko de l'université de Bamako de dire : « Le problème du chômage des diplômés trouve son explication dans le décalage entre la formation et les réalités socio - économiques, tel qu'elle fonctionne actuellement, l'université n'a pas une vocation de transformation sociale ».

Pour le professeur Ahmadou Lamine Ndiaye, ancien recteur de l'université Gaston Berger, aujourd'hui membre de l'Académie des sciences et techniques du Sénégal : « La question qui se pose et s'impose aujourd'hui est de savoir ce qu'il faut faire avec une université? » Car, a-t-il rappelé : « Les cadres formés dans les grandes écoles supérieures ou sortant de l'université post - coloniale trouvaient facilement un emploi dans un contexte d'africanisation de l'Administration, dont les postes étaient alors occupés par des cadres coloniaux ». En plus a-t-il précisé : « L'enseignement était adapté au système du pays colonisateur et orienté vers la consolidation du projet d'assimilation ». M Ndiaye a donné une piste dans l'optique de la pertinence de la formation. Il s'agit d'adapter l'université et l'enseignement supérieur en général aux variations de l'environnement socio — économique. Enfin, nous citerons un dernier intervenant qui est le Pr. Sémou Pathé Guéye de l'université Cheikh Anta Diop pour lui l'enseignement supérieur doit : « Développer de nouvelles stratégies pour répondre à la nouvelle configuration du savoir, mis en cause par la dynamique de la révolution scientifique et technologique ». Partant d'ailleurs de ce dernier constat, il affirme qu'il y a « bien une crise de l'université et c'est même un malaise partout dans le monde ». M. Guéye précisera néanmoins que la crise d'adaptation n'est pas vécue de la même façon partout. En Afrique occidentale, a-t-il indiqué, il y a une « crise de rationalité aggravée par une crise de légitimité vis -à- vis de la société ». Le philosophe a situé le problème de rationalité à cinq niveaux qui sont pour lui, des esquisses de solutions. Mais il y a surtout le déficit en capacité d'anticipation et le comportement des acteurs de l'université qui entraîne une « banalisation de la compétence universitaire ». dans ce dernier cas, M. Guéye invite à « restaurer une

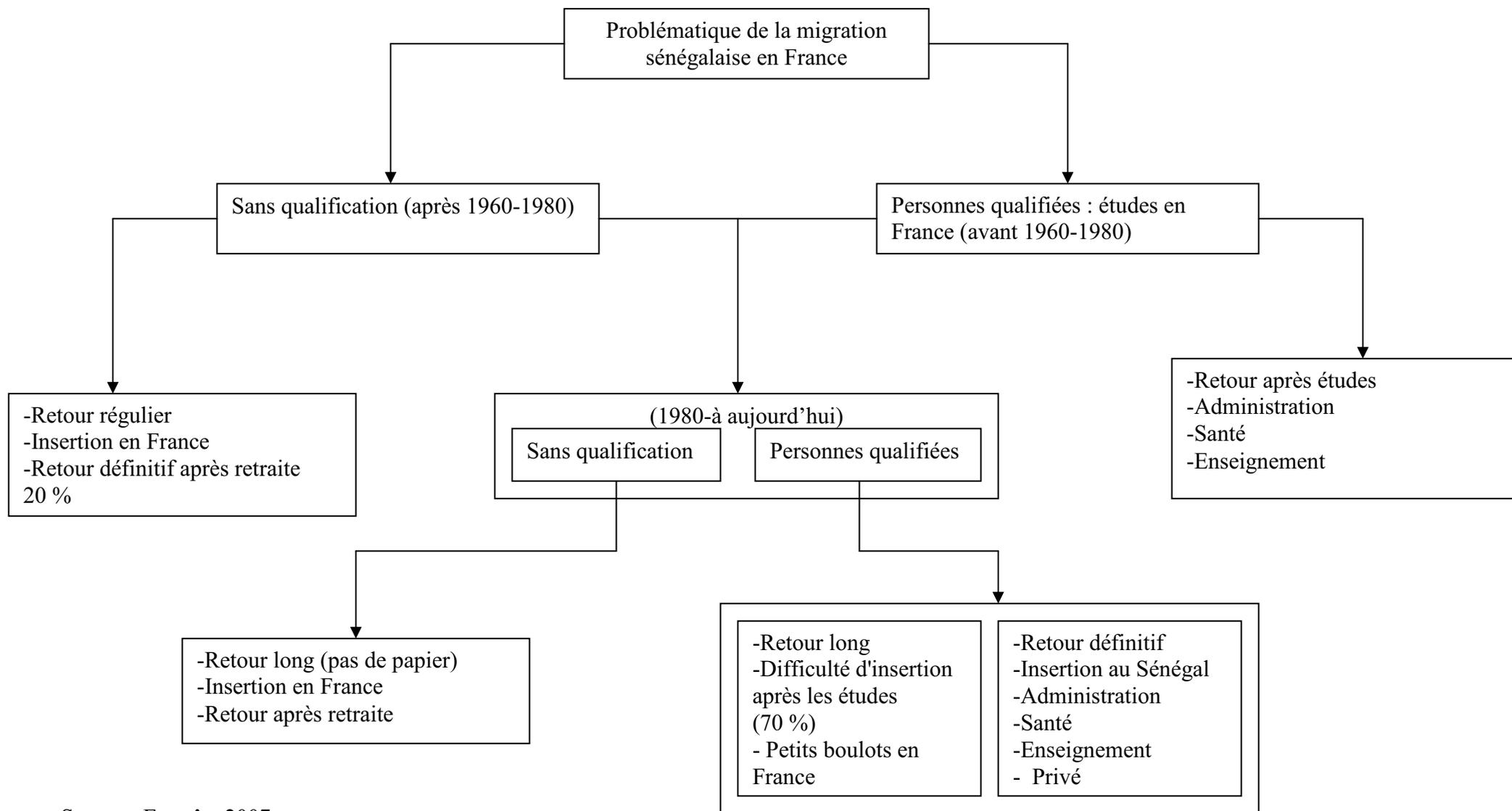
déontologie compatible avec les exigences de la recherche scientifique ». (Conférence sur : « l'université victime de la crise des États »).

Il faut souligner qu'au Sénégal les diplômés ne collent toujours pas aux besoins réels du pays. On constate un système qui forme des cadres presque inutilisables par différentes branches professionnelles. Au Sénégal, les demandes d'emploi ne répondent pas aux besoins en qualification. D'où le nombre important de chômeurs. Affirmer que le système éducatif sénégalais n'est pas adapté aux besoins de l'entreprise devient dès lors une lapalissade. D'où on invite à revoir le système de formation lancée à la fois par les organisations syndicales et patronales, mais surtout par l'État sénégalais.

Il urge d'orienter la formation professionnelle dans le sens d'une adaptation aux besoins en qualification réellement exprimés par le marché de l'emploi. Pour y arriver, il faut la création d'une structure institutionnellement et techniquement adéquate, qui serait chargée, entre autres, de réunir et de fiabiliser les informations chiffrées relatives au marché de l'emploi. Sur 100 000 demandeurs d'emploi, seuls près de 3,2 % ont un diplôme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dès lors, la question de l'orientation professionnelle soulève des interrogations liées à l'inadéquation entre la demande de formation par rapport aux branches professionnelles existantes et porteuses. Et les contenus doivent être revus et adaptés pour prendre en compte la demande de formation de l'économie locale et une prise en charge de l'informel, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Deux obstacles se dressent à l'insertion des jeunes. Il s'agit de l'insuffisance de leur niveau de formation ou de l'inadéquation de cette formation aux caractéristiques des offres d'emploi ou encore de l'impossibilité d'acquérir une gamme large de qualifications utiles sur le marché de l'emploi qui réclame sans cesse plus de facultés d'adaptation. A cette première raison s'ajoute-le manque d'expérience professionnelle, le niveau de productivité à l'embauche inférieur au coût salarial courant. La croissance accélérée suppose que l'entreprise soit soumise à un ajustement permanent et la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre capable de contenir la pression concurrentielle. D'où la recherche d'un meilleur lien formation/ insertion. C'est tout l'intérêt de maîtriser le jeu complexe des relations interactives entre marché du travail et système d'éducation/ formation. Il y a lieu de « s'affranchir » de la logique des études générales pour s'orienter vers les formations professionnalisantes. Ce qui permettrait de désengorger les facultés, en proposant la création de cycles courts de formation professionnelle à partir de la classe de troisième. Selon le vice-président de la commission sociale du conseil national du patronat (CNP), Charles Faye, que nous avons rencontré : «

Poser le problème de l'emploi, c'est poser celui de la formation professionnelle et de son financement. Notre système n'est pas assez structuré, lisible et généralisé à tous les salariés ». Pour le vice-président du CNP, le Sénégal traîne des lacunes dans les métiers techniques. « Des offres d'emplois qualifiés insatisfaites restent à pourvoir, notamment dans le secteur de l'électronique, l'automatisme, la régulation, le génie climatique, la maintenance, les NTIC et l'industrie textile », souligne Charles Faye qui révèle dans la même lancée que plusieurs chefs d'entreprise affirment être le plus souvent obligés de maintenir en activité des techniciens et ingénieurs spécialisés déjà à la retraite.

Ainsi pour mieux comprendre la problématique de la migration sénégalaise en France, il faut l'analyser à travers le tableau n° 27, ci-dessous :



Source : Enquête 2007

**Tableau n° 27 problématique de la migration sénégalaise en France**

En somme, l'analyse du tableau n° 27, sur la problématique de la migration sénégalaise en France, laisse entendre qu'elle peut être divisée en 2 grandes catégories. D'une part celle de la migration de personnes non qualifiées; et d'autre part celle de la migration de personnes qualifiées en particulier celle des étudiants, et cette dernière constituent l'objet de notre étude dans le cadre notre thèse.

Mais il faut souligner que si ces deux catégories ont été jusque dans les années 1960 — 1980 indépendantes par leurs motivations, à partir de cette période jusqu'à aujourd'hui elles sont indissociables. C'est la raison pour laquelle il est difficile d'analyser l'une sans pour autant ne pas tenir compte de l'autre.

- La catégorie de migrants sans qualifications professionnelles est constituée de personnes venant de la vallée du fleuve Sénégal, de la région de Tambacounda, et de la région de Casamance pour la plupart. Ainsi constituée d'agriculteurs et d'éleveurs, ils travaillent en France comme des ouvriers (éboueurs, dans le bâtiment, dans les gares (trains et aéroports, mais aussi dans le commerce (sculpteurs, marchands ambulants) etc.... À cette époque (1960 - 1980) la France avait besoin de travailleurs immigrés et ceux –ci pouvaient facilement obtenir un titre séjour et le regroupement familial était possible et ne présentait aucune contrainte. Cependant, les allers et retours étaient réguliers dans leur village au Sénégal après quelques années de séjour en France (1 an, 2ans, voire 3 ans au maximum). Ainsi pour la plupart ayant fondé ou ramené leurs familles en France, ils s'inséraient en France et le retour définitif pour la majeure partie est peu envisageable à cause de la présence de celles-ci. Environ 20 % repartent définitivement au Sénégal après la retraite.

- Pour la catégorie de migrants qualifiés, comme nous l'avons expliqué tout au début de notre introduction; la présence de personnes qualifiées en France est due exclusivement aux études. Il faut rappeler que cela n'est pas un phénomène nouveau, ainsi la majeure partie des étudiants sénégalais qui venaient étudier jusqu'en 1960 — 1980 retournaient dans leur pays d'origine pour exercer une activité professionnelle et dans la plupart des cas ce retour était définitif. Car à l'époque avec le phénomène de la substitution des cadres français qui occupaient les secteurs publics au Sénégal, ils avaient la possibilité pour ceux qui repartaient de trouver un emploi dans l'administration, la santé, et l'enseignement.

Cependant à partir des années 1980 à aujourd'hui, ces deux catégories de migrants en forment une seule. Les étudiants qui appartiennent à la catégorie de migrants qualifiés rejoignent les

voies qu'empruntent traditionnellement ceux dits migrants non — qualifiés. Particulièrement dans le cadre de la migration clandestine récente en direction des îles Canaries (Espagne). Ainsi, nous avons pu assister à une scène d'embarcation dans la baie de « yarakh » à Dakar, accompagné de Abdou dont le frère est étudiant en 4<sup>e</sup> année d'Espagnol à l'université de Dakar qui nous expliquera lors d'un entretien le processus de ce type d'immigration récente qui pour beaucoup est un phénomène récent, mais d'après les pêcheurs rencontrés sur la baie cela a toujours existé, mais était de moindre importance par rapport à aujourd'hui. Qu'ils expliquent par la difficulté que rencontrent les migrants « clandestins » qui jadis empruntaient la voie terrestre avec plusieurs points d'escales dans certains pays du continent africain jusqu'au Maroc pour tenter de rejoindre l'Espagne. En effet les autorités espagnoles et marocaines ont mis d'importants moyens matériels et militaires pour renforcer la surveillance de leurs frontières. Ainsi lors de leur embarquement ils sont tous jeunes, comme d'ailleurs la plupart de leurs camarades qui prennent d'assaut l'océan, à bord de frêles embarcations. Ayant eu vent d'un réseau de passeurs pour les îles Canaries, basé à « yarakh » à Dakar, une quarantaine de jeunes cassent leurs tirelires pour payer le prix de la très risquée traversée. Ils sont chauffeurs, pêcheurs, soudeurs, coiffeurs, tailleurs, commerçants, etc.... Mais le plus surprenant, c'est la présence, dans le groupe de 10 étudiants dont un en troisième année d'anglais à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Et le plus choquant est le risque pris par cet élève de 14 ans dont le voyage est payé par un de ses frères installé en Italie depuis 7 ans. Pour ceux qui ont décidé de braver les rigueurs de la mer, ce sont six jours de traversée qui les attendent. D'ici les îles Canaries, c'est une distance de 1 487 kilomètres. « Contrairement à ce que l'on pense, estime Abdou, c'est une épreuve qui n'effraie en rien un vrai pêcheur de la petite côte. Là - bas, on a l'habitude, d'aller en haute mer pour des campagnes de pêche qui peuvent durer parfois deux semaines ».

Si Abdou, la trentaine passe pour l'intellectuel de la maisonnée, celui qui n'a pas suivi la tradition familiale, qui veut que tous les garçons qui le désirent s'activent dans la pêche, il n'en a pas moins eu une solide expérience de la mer. Même quand il était étudiant à l'université de Dakar tout comme son frère parti en pirogue, il mettait ses vacances à contribution pour rejoindre la famille en mer, et se faire de l'argent bien utile durant sa scolarité. « Nous allons parfois jusqu'à Freetown au Liberia qui est très éloigné du Sénégal. Cela prend plus de temps que pour aller aux Canaries », se souvient-il. De ce passé, il garde plus le physique d'un solide gaillard qui ne laisse en rien penser qu'il passe ses journées devant un ordinateur la plupart du temps.

Ainsi, nous avons demandé à Abdou pourquoi cette entreprise est-elle présentée comme étant très périlleuse au point de faire perdre la vie à ceux qui la tentent? « Les risques résident fondamentalement dans l'habitude qu'ont les candidats de la mer. La plupart des émigrants découvrent la haute mer pour la première fois. En cas de bobo, ne sachant pas aussi nager, ils sont bons pour la noyade ». Selon Abdou, les embarcations ne sont pas aussi fragiles qu'on les présente. Les pirogues qui partent sont de très grande taille et ont l'habitude de la haute mer.

Si ses frères sont partis avec la pirogue familiale, certains passeurs choisissent d'en faire construire de toutes neuves. Ils devront alors, déboursier entre trois et quatre millions de francs CFA. Un investissement largement amorti, compte tenu des tarifs appliqués aux candidats à l'émigration. « Selon qu'ils connaissent le métier de la mer ou pas, ils ont chacun un prix, détaille Abdou. Ceux qui maîtrisent la « latch » ou manœuvre de la pirogue paient entre 250 000 à 350 000, les autres peuvent déboursier jusqu'à 600 000 FCFA ».

À partir de cette dernière période (1980 - à aujourd'hui), concernant les personnes sans qualifications le retour est très long dans la mesure où la régularisation des sans-papiers est très rare en France, la plupart d'entre eux travaillent dans la clandestinité et peuvent rester 5 ans ou 10 ans sans retourner au Sénégal. Et de cette situation l'insertion en France est quasi impossible et le retour n'est envisagé que lors que le migrant atteint l'âge de la retraite.

Concernant les personnes qualifiées on distingue deux catégories : d'une part ceux qui ont fini leurs études, et qui restent en France dans le but de trouver du travail, pour ces personnes le retour est aussi très long. Si certains ont réussi à changer de statut par le biais du mariage avec une personne détenant le passeport français, pour les autres l'obtention d'un titre de séjour n'est pas possible. Nous constatons chez cette catégorie que la difficulté d'insertion professionnelle après les études est constamment présente, 70% d'entre eux ne s'occupent que par de petits boulots.

D'autre part, il y a ceux qui retournent après leurs études c'est-à-dire un retour définitif. Ils parviennent généralement à s'insérer dans le tissu économique sénégalais, dans l'administration, le secteur de la santé, l'enseignement mais surtout dans le privé.

Ainsi avec les différentes explications faites sur la problématique de la migration sénégalaise et de ses différentes catégories il nous sera facile d'explicitier, la migration des étudiants sénégalais en France : ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants et leur devenir.

**TROISIEME PARTIE : LA MIGRATION DES  
ÉTUDIANTS SÉNÉGALAIS EN FRANCE :  
SES DÉTERMINANTS, LES CONDITIONS  
DE SÉJOUR DES ETUDIANTS**

Au départ immigration estudiantine et temporaire, l'immigration sénégalaise a pris vers la fin des années soixante la configuration d'une immigration d'ouvriers sans qualification vivant en communautés de célibataires, avant de devenir, au début des années quatre-vingt, une immigration familiale d'implantation durable.

Toutefois, s'il s'agit là d'une évolution dominante et somme toute similaire à celle qu'ont connue plusieurs autres immigrations, on n'a pas affaire pour autant à un phénomène uniforme et homogène. En parallèle, d'autres apports se sont maintenus ou sont venus s'ajouter.

Le flux des étudiants s'est à la fois maintenu et diversifié. On a affaire actuellement, à ce niveau, à trois grandes catégories.

- Les étudiants boursiers du gouvernement français ne connaissent pas de difficultés particulières sur le plan économique, mais voient leur séjour strictement limité à la durée de leurs études.
- Les étudiants boursiers du gouvernement sénégalais connaissent des difficultés plus aiguës, devant vivre avec des allocations assez modestes et, surtout, versées de manière quelque peu irrégulière. Beaucoup doivent exercer une activité professionnelle partielle en parallèle. De ce fait, le rythme des études s'en ressent et les séjours se prolongent, entraînant quelquefois un regroupement familial.
- Enfin, il existe une catégorie flottante de semi - étudiants ne bénéficiant d'aucune allocation et qui s'efforcent de mener de front un cursus d'études et une activité professionnelle. Leur séjour a tendance à se prolonger et souvent leurs études aboutissent plutôt à une entrée sur le marché du travail en France, dans un secteur déqualifié, plutôt qu'à un retour au pays dans un poste correspondant au niveau acquis.

Cette population estudiantine ou semi - étudiante est loin d'être négligeable. Elle est en progression constante et l'élément féminin y tient une place de plus en plus importante. Elle a tendance à s'implanter en France de manière assez durable.

Ainsi mirage ou miroir aux alouettes, la France a toujours exercé une certaine fascination pour les étudiants sénégalais. Ils sont nombreux à faire le grand saut vers les universités françaises dans l'espoir d'y trouver de meilleures conditions de vie et de travail. Mais bien souvent, cet espoir a fait place à la désillusion, au contact d'une réalité souvent difficile et inattendue.

Nos enquêtes effectuées à ce niveau nous ont permis de lever un coin du voile sur cette réalité. Ainsi, nous analyserons d'une part, les déterminants de la migration des étudiants sénégalais en France, à savoir : les caractéristiques sociodémographiques des étudiants sénégalais en France, et celles économiques à savoir : les modes de financements des études. D'autre part, les conditions de vie des étudiants à travers les difficultés liées au logement, démarches administratives, et de l'intégration.

# **CHAPITRE I : Les déterminants de la migration des étudiants sénégalais en France**

Dans ce premier chapitre de la troisième partie de notre étude, nous tenterons d'expliquer d'une part les caractéristiques sociodémographiques et économiques des étudiants sénégalais en France. Et qui seront analysées à travers les motivations de départ, l'origine géographique et ethnique qui sont des éléments importants dans la mobilité de cette catégorie de migrants, soit qu'on appartienne à une ethnie ou une autre les facteurs de mobilité ne seront pas les mêmes, également que l'on habite dans les zones urbaines ou rurales les facteurs de mobilité sont aussi différents.

Les caractéristiques sociodémographiques seront également analysées à travers la répartition par sexes des étudiants d'où nous constatons une prédominance masculine. Et enfin, nous analyserons les caractéristiques économiques à travers les modes de financements des études : des étudiants boursiers et non boursiers.

## **1. Caractéristiques sociodémographiques des étudiants sénégalais en France**

Les caractéristiques sociodémographiques seront analysées à partir de la motivation de départ, de l'origine géographique et ethnique des étudiants, de la répartition par sexe des étudiants sénégalais : avec une prédominance masculine.

### **1.1 Motivations de départ des étudiants sénégalais en France**

Pour comprendre les motivations et les raisons qui poussent ces jeunes à vouloir partir, nous avons rencontré des étudiants qui séjournent en France dans le cadre de nos enquêtes de terrain, dans quelques universités françaises. Un échantillon de 100 étudiants dont 50 jeunes garçons et 50 jeunes filles a été choisi, ainsi nous leur avons posé un certain nombre de questions ciblées sur leurs désirs concrets à venir étudier en France.

Dix - huit questions furent posées, pour pouvoir élucider le profil sociodémographique et économique du candidat au départ pour l'étranger, et déterminer les raisons qui les incitent au

départ. Dans leur réponse à la première question qui est de savoir : « Qu'est-ce qui vous a motivé à venir étudier en France? » 70 % des étudiants interrogés font allusion à la qualité de l'enseignement en France et l'obtention d'un diplôme dans l'enseignement supérieur en France qui sera source d'ouverture pour occuper un futur emploi intéressant à la fin de leur cursus universitaire. Ce premier constat montre le poids de l'image favorable, voire idyllique de l'Étranger, qui attire de plus en plus de jeunes. Mais c'est également, la traduction de l'ampleur des difficultés que vivent les étudiants. Aussi, 30 % d'entre eux expliquent ce choix par l'environnement universitaire, des conditions de vie, les problèmes d'hébergement, l'absence d'accompagnement social, la rareté des occasions d'épanouissement. Ce sont des dispositions qu'ils affirment ne pas trouver au Sénégal. Pour justifier ce jugement, ils mettent en avant : les effectifs grandissants d'étudiants, le manque d'espace et les conditions de travail dans les amphithéâtres et les salles ou bibliothèques; les conditions de logement; la rareté d'activités culturelles ou d'activités d'animations; l'absence de mesures pour une meilleure insertion dans la vie universitaire et l'inexistence de possibilités de trouver un « petit boulot ». Bref, ils estiment tous que l'environnement universitaire ne répond pas totalement à leurs attentes, sans remettre en cause la qualité des cours. Ils insistent plus sur l'inefficacité des infrastructures universitaires à contenir les flux croissants de nouveaux étudiants. Ils font allusion à des difficultés liées aux retardataires à trouver une place assise pour suivre les cours magistraux de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année, que ce soit à la faculté des lettres et sciences humaines ou à la faculté des sciences économiques et de gestion à l'université de Dakar et de Saint-Louis. De même, ils mentionnent l'insuffisance du fonds documentaire de la bibliothèque et sa pauvreté, au regard des besoins. Par contre, à l'étranger, ils pensent que les conditions d'études sont plus favorables, ce qui donne plus de prestige au diplôme obtenu en Europe et en Amérique du Nord. Néanmoins, ils sont conscients que l'Université, que ce soit au Sénégal ou à l'étranger ne conduit plus de manière automatique à l'emploi et à la réussite sociale. 35 % d'entre eux, expliquent leur projet d'émigration par des raisons économiques, à savoir la possibilité de poursuivre des études, tout en travaillant. Et dans de nombreux cas, ils ont l'approbation et une attestation de bourse du gouvernement sénégalais, mais rien ne garantira que cette bourse leur serait versée. D'autres cherchent des allocations d'études; octroyées, soit dans le cadre de la coopération entre le Sénégal et la France, soit par des ONG ou les Organismes internationaux.

Enfin, le projet de migration relève d'initiatives individuelles, sans qu'il y ait pour autant une opposition des parents. Sur les 100 étudiants enquêtés 95 % affirment avoir le soutien

financier et moral de leurs parents pour répondre à la question : « Quel est le rôle des parents dans votre projet de départ? ». Les entretiens, avec certains d'entre eux, laissent paraître la forte attraction de l'étranger et la mobilisation des réseaux d'amis et de parents vivant en France depuis longtemps. Le choix du pays de destination est surtout motivé par le niveau du développement, le prestige des diplômes, mais aussi par l'existence d'un réseau de famille dans 70 %, ou d'amis dans 30 % de cas. La nécessité d'utiliser des réseaux pour réussir son projet migratoire explique en partie le choix de la France comme principale destination.

En somme à ce stade de notre recherche, il nous semble que les difficultés que traversent la société et l'économie sénégalaise se reflètent d'une manière concrète à travers les étudiants, qui ont du mal à échafauder des projets d'avenir au Sénégal. Paradoxalement, le choix de partir, dissimule plus une volonté de fuir une réalité, que l'obstination de projeter et d'atteindre, réellement, un projet formalisé de formation. Aussi, dans leurs discours, « la migration » devient un but et projet, et non plus un moyen. Il en résulte une forme de minimisation, voire parfois, une abstraction des difficultés auxquelles il faudrait faire face, du moins au début du séjour à l'étranger : problème de logement, problèmes d'adaptation et d'intégration, difficultés financières et administratives, éloignement familial, etc.... Tout laisse supposer que leur principal projet d'avenir est d'abord de « partir », peu importe les conditions, sans que cela inquiète pour autant les décideurs.

## **1.2 Origine géographique et ethnique**

Au Sénégal, certaines ethnies sont plus spécialisées dans l'émigration vers la France que d'autres préférant les États-Unis, l'Italie, ou l'Espagne. En plus, l'origine géographique y est importante, car ceux qui habitent dans les villes sont généralement plus nantis donc sont plus habilités à poursuivre leurs études en France, contrairement à ceux qui habitent dans les banlieues ou dans la campagne. Cependant depuis 1999, on assiste à l'arrivée d'étudiants issus des banlieues dakaroises voire même des autres régions sénégalaises. Sur les dix-huit personnes que nous avons enquêté au Sénégal 10 sont originaires de Dakar, et seulement quatre sont originaires de la région de Saint Louis et quatre autres de Kaolack. Il faut se rappeler que le Sénégal à l'image des pays sous-développés est frappé par la macrocéphalie, en effet Dakar capitale économique et politique du Sénégal, d'où l'installation d'une classe

bourgeoise donc des gens riches ce sont ceux-là qui pour la plupart du temps envoient leurs enfants étudier en France.

**Tableau n° 28 : Origine sociale et fonction des chefs de familles des personnes enquêtées au Sénégal**

Origine sociale	Fonction des chefs de famille
I	9
II	4
III	5

Source mémoire DEA 2004

I : l'élite dominante, II : l'élite intermédiaire, III : la classe dominée

L'analyse du tableau n° 28 nous montre que sur les dix-huit personnes enquêtées au Sénégal neuf appartiennent par la fonction de leur parent à l'occurrence le chef de famille à l'élite dominante et quatre à la classe intermédiaire et cinq à la classe dominée.

Il faut aussi souligner que sur les dix-huit personnes enquêtées, dix personnes appartiennent à l'ethnie des wolofs qui ont le monopole de la langue et qui sont la première ethnie sénégalaise de par leur effectif. On a deux personnes qui sont de l'ethnie toucouleur, une qui est de l'ethnie soninké, trois qui sont de l'ethnie des sérères, et enfin deux de l'ethnie Diola.

En France sur les 100 étudiants enquêtés, 75 % affirment être accueillis à leur arrivée par des parents qui vivent et travaillent en France avant de rejoindre leur lieu de séjour et d'études. Et il faut souligner que la plupart de leurs proches parents habitent à Paris. Ainsi, l'étudiant débarquant fraîchement du Sénégal aura le temps de s'imprégner de la vie en France avant d'être laissé par ses parents pour se débrouiller dans un environnement qui est tout nouveau pour lui en comparaison de la vie qu'il a menée au Sénégal. Car en France loin de ses parents il va devoir apprendre à vivre tout seul. Nous avons une deuxième catégorie, 20 % qui

affirment être accueillis à leur arrivée par des amis. Mais cette fois-ci, l'accueil se fait directement dans le lieu de séjour et d'études du nouvel étudiant, et reçoit l'aide et l'accompagnement de ses amis jusqu'à l'obtention d'un logement définitif généralement en résidence universitaire. Enfin un troisième groupe de 5 % qui ne sont accueillis ni par des parents proches, ni par des amis, ils sont obligés de se débrouiller pour trouver un logement durable. Et éprouvent d'énormes difficultés pendant leur séjour en France allant même jusqu'à compromettre la bonne marche de leurs études. Généralement, la quasi-totalité de ces étudiants va reprendre leur année scolaire. Comme on le sait bien pour étudier dans de bonnes conditions il faut avoir une bonne stabilité financière et matérielle ce qui n'est pas le cas de cette dernière catégorie.

Ainsi d'après nos enquêtes de terrain 60 % viennent de la capitale Dakar, et appartiennent pour la plupart du temps à l'ethnie wolof. Au Sénégal l'ethnie wolof est la plus importante par leur nombre. Elle représente 42,6 %, suivie des Peuls et Toucouleurs 23,7 %, les sérères 14,8 % Sarakolés 2,1 %, et les autres 7,1 %. La prédominance du wolof implique une contrainte sociolinguistique quant à la diversité des langues en présence. Car toute personne d'une ethnie autre que le wolof est contrainte d'adopter le wolof comme langue si elle quitte sa région d'origine. À cause de l'expansion rapide du wolof, le paysage linguistique du Sénégal va donc dans le sens du trilinguisme pour tout individu d'une ethnie autre que le wolof. Avec une langue vernaculaire (Pulaar, Sérère, bambara...), le français (langue de l'administration et d'ouverture sur le monde) et le wolof, langue véhiculaire assurant la communication interethnique. Il faut distinguer actuellement, les wolofs vivant dans des zones urbanisées, des agriculteurs vivant de cultures traditionnelles vivrières (arachides, manioc...) et dans une moindre mesure, la pêche. Néanmoins, avec la colonisation et les demandes actuelles du marché agroalimentaire international, l'exploitation de la culture de l'arachide a pris chez les wolofs une grande importance. Ceci au détriment des cultures vivrières traditionnelles. Pour ces cultivateurs, les périodes d'activités se font principalement pendant l'hivernage, temps fort de l'année; alors que la saison sèche se caractérise par une inactivité relative. De par leur suprématie démographique et leurs contacts privilégiés avec le colonisateur français, les wolofs constituent l'ethnie la plus commerçante du Sénégal. Les wolofs sont localisés pour la plupart dans le nord-ouest du Sénégal, entre le fleuve Sénégal, la côte atlantique et le fleuve Saloum jusqu'au centre-ouest du territoire, dans le Ferlo. On les retrouve donc autour des grandes villes comme Dakar, Louga, Thiès, ainsi que dans la région du « triangle de l'arachide » formé par les villes de Diourbel, Kaolack, et Linguère.

### **1.3 Répartition par sexes des étudiants sénégalais en France : une prédominance masculine**

Pour comprendre cette inégalité entre les étudiantes et les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France, il faut faire un rappel sur l'accession et le maintien des filles à l'école en Afrique, mais aussi au Sénégal.

En Afrique, il vaut mieux être un garçon pour avoir une chance d'apprendre à lire et écrire. La scolarisation des filles, qui progressait lentement depuis les indépendances, a subi de plein fouet les effets de la crise. Lorsqu'on dit qu'un Africain sur deux ne sait pas lire, il faudrait toujours préciser que l'analphabétisme touche en fait, 40 % des hommes, mais 60 % des femmes. L'Afrique n'a pas, loin s'en faut le monopole de l'inégalité des sexes face à l'éducation. Selon le Bureau international du Travail, en 1990 : « Sur 130 millions d'enfants dans le monde n'ayant pas accès à l'enseignement primaire, 81 millions étaient des filles ».<sup>1</sup> Le même rapport précise qu'en 1995 : « Plus de la moitié des petites filles de 6 à 11 ans n'étaient pas scolarisées en Afrique subsaharienne ».<sup>1</sup> Certains pays présentent des taux encore plus élevés de non - scolarisation des filles : environ 90 % au Burkina Faso et à la Sierra Leone, plus de 80 % au Tchad et en Guinée. Seules exceptions : les pays enclavés d'Afrique Australe, où l'émigration massive et précoce des garçons éclaircit leurs rangs dans les salles de classe.

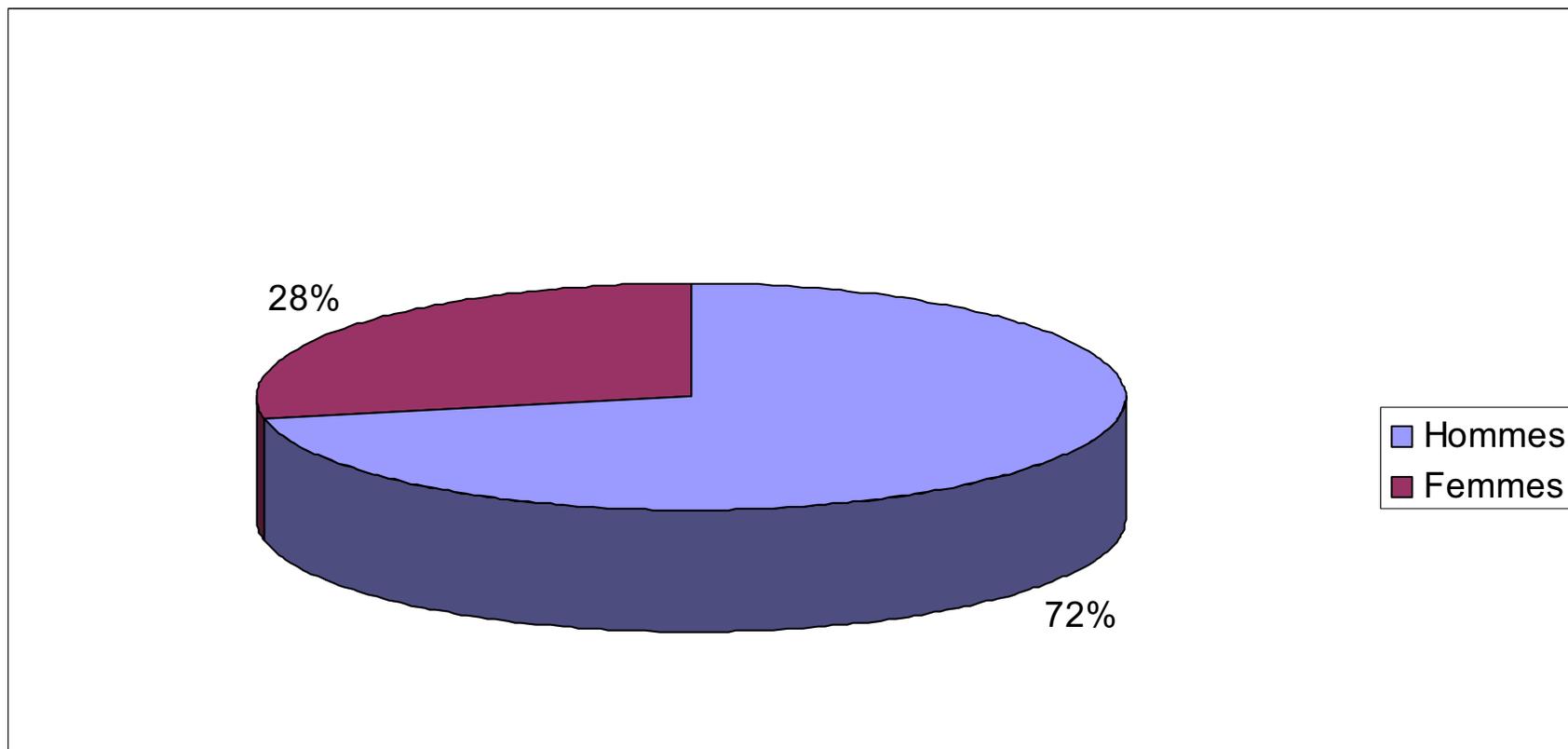
Les mentalités et l'organisation traditionnelle des sociétés pèsent lourd dans ce bilan que tous les États tentent d'inverser. Les femmes elles - mêmes considèrent encore souvent que l'éducation des filles n'est pas vraiment nécessaire. Le développement des échanges conduit, çà et là, à une prise de conscience de l'utilité de savoir compter et lire des notices. Mais quand une adolescente est ou a été enceinte (c'est le cas de la moitié des jeunes filles âgées de quinze ans), la question de l'école est souvent définitivement réglée. Considérée dès lors comme une adulte, la jeune épouse et mère n'a plus le temps d'apprendre. Plus jeune déjà on l'avait « préparée » à son métier de femme, en la chargeant d'assister sa propre mère dans toutes ses tâches domestiques. Dès l'indépendance pourtant, la profession d'enseignement s'était ouverte aux femmes. En 1960, les maîtresses d'école et les femmes professeuses formaient un quart des effectifs de l'enseignement primaire et secondaire. Mais depuis les années 80, la crise économique n'a pas seulement enrayé la lente progression de la

---

<sup>1</sup> BIT, Rapport des travaux, atelier national des femmes dans l'enseignement technique et professionnel au Sénégal (rapport non publié, Dakar, novembre 1994).

scolarisation des filles : elle a également barré l'accès des jeunes diplômées aux salles de classe. La dépense éducative annuelle par enfant africain est passée de 41 dollars US en 1980 à 26 dollars en 1995. En conséquence, selon le programme des Nations — unies pour le développement (PNUD), la scolarisation des filles a décliné pendant la même période dans la plupart des pays africains. Quant aux enseignantes, le nombre de postes toujours plus limité les a cantonnées de nouveau aux matières « féminines », comme les arts ménagers ou le secrétariat. De façon générale, les difficultés économiques se conjuguent à l'État d'esprit de la population pour maintenir les petites africaines sur le seuil des écoles. Parvenues à l'âge adulte, les jeunes femmes ne rattrapent presque jamais leur retard sur les hommes. Les auteurs au programme « Afrique Relance » de l'ONU ont ainsi remarqué que les classes d'alphabétisation pour les femmes s'avèrent d'un impact limité, alors que les programmes liés à des activités génératrices de revenus ont été très fructueux.

Dans le cas du Sénégal, comme pour les cycles élémentaires et moyens, les filles ont un faible accès à l'enseignement secondaire général, elles ne représentent que 37 % des effectifs. Et deviennent de moins en moins nombreuses dans l'enseignement supérieur du fait de la mentalité traditionnelle sénégalaise selon laquelle la femme n'a pas besoin de faire des études supérieures. Sa qualité principale est d'être une Bonne Mère et d'aller au contact de la civilisation occidentale risque de lui être fatal.



Source : SVAFD 2000/2001

**Figure n° 11 : Sex-ratio des étudiants sénégalais se rendant en France à la rentrée 2000/01**

L'analyse de la figure n° 11, nous montre qu'il y a une différence entre le nombre d'étudiantes et d'étudiants du Sénégal se rendant en France à la rentrée 2000/2001 soit 1 392 étudiants contre 556 étudiantes. Le rapport de masculinité est de 72 % contre 28 % pour les femmes. Ce déséquilibre est à mettre en relation avec la sous—scolarisation féminine dans l'enseignement supérieur (30 % d'étudiantes à l'UCAD en 2000/2001), cette différence trouve son explication à travers le poids de la tradition cité plus haut.

*Au Sénégal, il n'existe pas de discrimination dans l'accès à la formation technique et professionnelle. Les lois établissent que chacun a le droit de recevoir une solide formation dans « les disciplines fondamentales de la science, et la technique et de la culture » (Bouya, 1993). Toutefois, cette volonté politique n'a pas toujours été assortie de moyens matériels et financiers et ces lois ne sont pas toujours appliquées. La baisse du budget alloué à l'enseignement technique et professionnel est sensible depuis 1985, et les frais de scolarité restent élevés dans les institutions privées (Bit, 1994). On remarque un très faible taux de scolarité des filles (27,7 %) dans l'enseignement général et technique en 1988 et 1989. En raison de mariage et de maternité précoces, les filles connaissent un taux considérable d'échec (33 % en 1994) et, obligées de gagner leur vie, abandonnent très tôt leurs études (Bouya, 1994). En outre, les disparités sont grandes entre zone urbaine et milieu rural. Dans la seule région de Dakar se concentrent 40 % des établissements scolaires et 75% des effectifs nationaux. Ainsi, en milieu rural, on manque, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, de ressources matérielles et humaines, les enseignant (e)s qualifié(e)s ne souhaitant pas travailler dans un dénuement presque total (Bit, 1994).*

*Les filles qui achèvent leur scolarité de base, plutôt que de s'orienter vers des filières techniques à prédominance scientifique, préfèrent les disciplines sociales, non par manque d'aptitudes, mais à cause, de facteurs d'ordre socio — culturel et économique. À ce propos, il existe des barrières discriminatoires implicitement acceptées par presque toute la société (Bit 1994), car les rôles acceptables qu'a la femme sont d'abord ceux d'épouse et de mère. Ainsi, bien qu'aucune loi n'interdise aux femmes de choisir la filière et le métier qui leur conviennent, leur nombre reste insignifiant dans l'enseignement technique et professionnel (Bouya, 1994). Malgré une certaine évolution, cette image de la femme, véhiculée par la famille et renforcée par l'école, entraîne une sélection insidieuse qui cantonne les femmes dans les tâches qui leur sont traditionnellement dévolues. De ce fait, les professions dites féminines sont souvent mal connues de la société, car elles découlent logiquement du rôle que*

*la femme doit jouer aux yeux de la société (Perez, 1995 page 11). Il convient aussi de tenir compte de l'importance de la religion musulmane qui détermine précisément les rôles de la femme et de l'homme dans la société (Perez, 1995 page 11). Pour beaucoup de raisons, même dans l'enseignement technique et professionnel proprement dit, les métiers considérés comme féminins jouissent de l'estime des élèves et de quelques rares enseignantes. Notons tout de même que les responsables de ces établissements préfèrent recruter des hommes, moins souvent absents et plus ponctuels que des femmes, obligées parfois de s'absenter, en cas de grossesse notamment, ou de garder leurs enfants malades (Bouya, 1994 page 6).*

En somme, il faut dire que les différentes études et comités nationaux de suivi arrivent à la même conclusion : alors que les filles sont beaucoup moins scolarisées, on observe une forte féminisation dans les premiers cycles d'enseignement. Plus on avance dans les échelons liés aux qualifications et aux spécialisations, moins on rencontre de femmes. Cette situation s'explique, d'une part, par le faible nombre de filles qui achèvent l'enseignement de base faute de moyens ou d'incitation sociale et familiale et, d'autre part, par l'insuffisante orientation professionnelle de celles qui souhaitent construire une carrière. Or, cette scolarisation est la condition sine qua non de toute perspective professionnelle et technique, car tout se joue pendant cette période de l'adolescence. Pour corriger cette situation, diverses stratégies ont été proposées dans différents ateliers, notamment à Abidjan (juillet 1994), à Bamako (décembre 1994), à Cotonou (décembre 1994) et à Dakar (novembre 1994).

Tout d'abord, l'État du Sénégal doit prendre des mesures pour accroître le nombre de filles dans l'enseignement primaire et secondaire, et faire en sorte qu'elles achèvent leur scolarité, notamment en tenant compte de leurs problèmes spécifiques. Il est quasiment important de prendre à cette fin des mesures efficaces et concrètes de nature à empêcher le mariage précoce des filles et le harcèlement sexuel dans les écoles, et d'inscrire systématiquement l'éducation sexuelle aux programmes des différents cycles d'enseignement, en effet ses types de questions sont toujours tabous au Sénégal. Il faut adopter une politique ferme de scolarisation des filles en prenant des mesures d'encouragement, comme la multiplicité des écoles de base, la gratuité de la scolarité, la promotion de petits projets ruraux destinés à alléger les tâches domestiques et à créer des revenus additionnels pour les familles démunies, en harmonisant toutes les mesures prises en vue de renforcer et d'améliorer l'éducation des filles.

Ensuite, il faut initier dès le plus jeune âge les enfants à des activités manuelles, techniques professionnelles en enseignant dès l'école primaire certaines matières appropriées, comme le dessin scientifique. Il serait également utile d'organiser, dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, des visites dans diverses entreprises industrielles des secteurs formel et informel, visites qui pourraient donner lieu à des débats et à des émissions télévisées.

Enfin, il faut informer le personnel enseignant sur la législation relative, notamment, à l'égalité d'accès à l'éducation et à la formation et de traitement, de façon à ce qu'ils informent mieux leurs élèves en particulier en ce qui concerne les domaines technique et professionnel. De même, il faudrait former des conseillers d'orientation dont la mission sera de mieux informer les élèves sur les filières porteuses d'emploi et d'avenir professionnel.

*Par ailleurs, il faudrait coopérer avec les équipes chargées de concevoir les ouvrages pédagogiques afin d'intégrer dans les manuels la question de l'égalité des chances. La formation initiale et permanente des enseignants (es) devrait aussi être adaptée au service d'une pédagogie qui cesse de ventiler les stéréotypes, mais qui, au contraire, encourage les filles aussi bien que les garçons à développer pleinement leur potentiel. En même temps, il conviendrait d'inciter les parents à encourager leurs filles à s'orienter vers le domaine technique et professionnel non tertiaire. Mais, très tôt, il faut aussi faire comprendre aux femmes elles-mêmes qu'en confiant de préférence à leurs garçons ou à leurs filles des tâches domestiques déterminées par des stéréotypes sociaux, elles ne favorisent pas l'avenir professionnel de leurs filles. Les enfants, filles ou garçons devraient pouvoir participer à toutes les activités domestiques quelles qu'elles soient. De plus, afin d'étayer ces mesures, les autorités compétentes devraient diffuser des statistiques sur la répartition des emplois selon le sexe et suivre l'évolution de la situation (Bouya, 1994 page 6). Ainsi, nous allons aborder les modes de financements des études : étudiants boursiers et non boursiers.*

## **2. Caractéristiques économiques des étudiants sénégalais en France**

### **2.1 Modes de financements des études : étudiants boursiers et non boursiers**

Pour venir poursuivre ses études supérieures en France, les autorités françaises exigent des étudiants étrangers des justificatifs en dehors d'un certificat d'inscription ou d'une pré — inscription dans un établissement supérieur, de moyens d'existence suffisants dont le minimum est fixé à 70 % de l'allocation mensuelle de base qui est versée aux boursiers du gouvernement français. Cette dernière étant actuellement fixée à 615 €, ainsi le niveau de ressources demandé à un étudiant étranger est donc de 430 €.

Pour remplir cette condition, ils peuvent en effet justifier :

- D'une bourse du gouvernement français, d'un gouvernement étranger, d'organisations internationales ou de programmes communautaires. Quel que soit le montant de la bourse la condition de ressources est supposée remplie;
- D'une prise en charge par un répondant en France;
- Du montant de ressources réglementaires minimum de 430 € par mois exigé sur les dix mois de l'année académique.

Cependant, deux contrôles de ces ressources sont systématiquement effectués : par les postes diplomatiques, dans le pays d'origine de l'étudiant, au moment de la demande de visa long séjour et au moment de la demande de titre de séjour en France par la préfecture du lieu d'études et de séjour.

Pourtant, une bonne partie des étudiants étrangers qui viennent étudier en France à titre individuel connaissent, dès les premières semaines de leur arrivée sur le territoire, des difficultés financières.

Ainsi, d'après le rapport du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en juin 2005 : Trois questions importantes se posent sur ces difficultés financières :

- Les postes diplomatiques et les préfectures disposent-ils des moyens nécessaires à la vérification effective et efficace des attestations de ressources?

- Le montant de ressources minimum demandé par l'État français est-il suffisant pour permettre à l'étudiant de faire face à ses frais de logement, couverture sociale, nourriture, transport, de formation et accessoirement de loisirs?
- Enfin les étudiants issus des pays défavorisés ou en voie de développement dont le PIB par habitant accuse un écart important avec celui de la France, mesurent-ils correctement l'investissement financier que représente le fait de poursuivre des études en France même si le coût de la formation est un des moins élevés du monde? Assure-t-on une information efficace sur le niveau de vie en France?

Et toujours d'après le rapport cité plus haut la vérification des ressources se fait à deux niveaux :

- La vérification dans le pays d'origine est assurée par les postes diplomatiques et consiste à demander :

- Pour les boursiers du gouvernement français, boursiers des gouvernements étrangers, d'organisations internationales et les bénéficiaires de programmes communautaires :

- L'attestation relative au montant et à la durée de la bourse ou justifiant du bénéfice d'un programme communautaire.

- Pour les autres demandeurs :

- Une attestation bancaire garantissant le transfert bancaire d'un montant minimum par mois pendant dix mois pour une prise en charge depuis le pays d'origine;

- Ou l'attestation de prise en charge par un répondant en France, présentée avec son titre d'identité et la justification de ses ressources (derniers bulletins de salaire et dernier avis d'imposition sur le revenu par exemple).

- La vérification en France par les préfectures :

Pour la première demande de titre de séjour, l'étudiant doit présenter les mêmes pièces que celles produites pour la demande de visa long séjour et, dans le cas de ressources provenant de l'étranger, une justification d'ouverture de compte dans une banque en France, par lequel transiteront les sommes.

Pour le renouvellement de la carte de séjour, les services de la préfecture peuvent vérifier la réalité de l'existence des moyens suffisants de l'année précédente en demandant les relevés bancaires ou un certificat de la banque récapitulant les sommes reçues.

Si l'étudiant a travaillé, les ressources sont prises en compte. Mais les revenus provenant d'une activité salariée qui n'aurait pas fait l'objet, d'une demande d'autorisation provisoire de travail, constituent un motif de refus de renouvellement du titre de séjour.

Ainsi, le rapport montre qu'il existe des limites dans la vérification de ces documents présentés. En mettant en cause la fiabilité des attestations de ressources des primoarrivants, je cite : « Les fonds tournent de compte en compte et servent à plusieurs attestations. L'attestation bancaire et les fonds déposés sur un compte en banque correspondent à une réalité au moment de la vérification. Ils ne garantissent en rien que la somme inscrite sur un compte privé y demeure et fasse l'objet de virements réguliers sur le compte ouvert dans une banque française à l'arrivée de l'étudiant. Ces attestations n'ont aucune valeur juridique et sont inopposables en cas de non-respect des engagements ».<sup>2</sup>

Cependant, il y a lieu de réfléchir sur ces propos avancés par le rapport. Certes des cas similaires existent, mais ne représentent pas la majorité des étudiants étrangers. En effet il faut rappeler les termes exacts inscrits sur les attestations bancaires sans lesquels le document ne peut pas avoir de valeur juridique, et sera automatiquement rejeté par les postes diplomatiques : « ...d'un virement bancaire *mensuel irrévocable*, de **430 euros** pour *l'année universitaire*... ». Ainsi, les établissements bancaires sont dans l'obligation de bloquer le montant total pour les dix mois correspondants à l'année académique. Cependant, deux cas de figure se présentent lors des premiers mois de l'arrivée de l'étudiant en France. Soit, ce dernier trouve du travail et demande à son répondant au Sénégal de débloquer le virement, ou ce sont les parents de ce dernier appartenant à la classe sociale aisée, et qui continuent le virement bancaire afin que leurs enfants étudient pendant l'année scolaire sans pour autant chercher du travail.

L'analyse de la figure n° 12 (cette variable comporte 34 non — réponses). Nous montre que 91 % des étudiants soit (1743 étudiants) qui venaient étudier en France à la rentrée 2000/2001, finançaient leur projet d'études sans bourses. On peut y distinguer deux catégories : ceux qui sont pris en charge à partir du Sénégal et représentent 75 % et ceux qui sont pris en charge par des parents ou amis sur le territoire français, et ce dernier cas concerne 16 % soit (297 étudiants). Et il faut souligner dès leur arrivée en France, particulièrement pour les étudiants non — boursiers la majeure partie d'entre eux cherche du travail soit à temps plein ou partiel

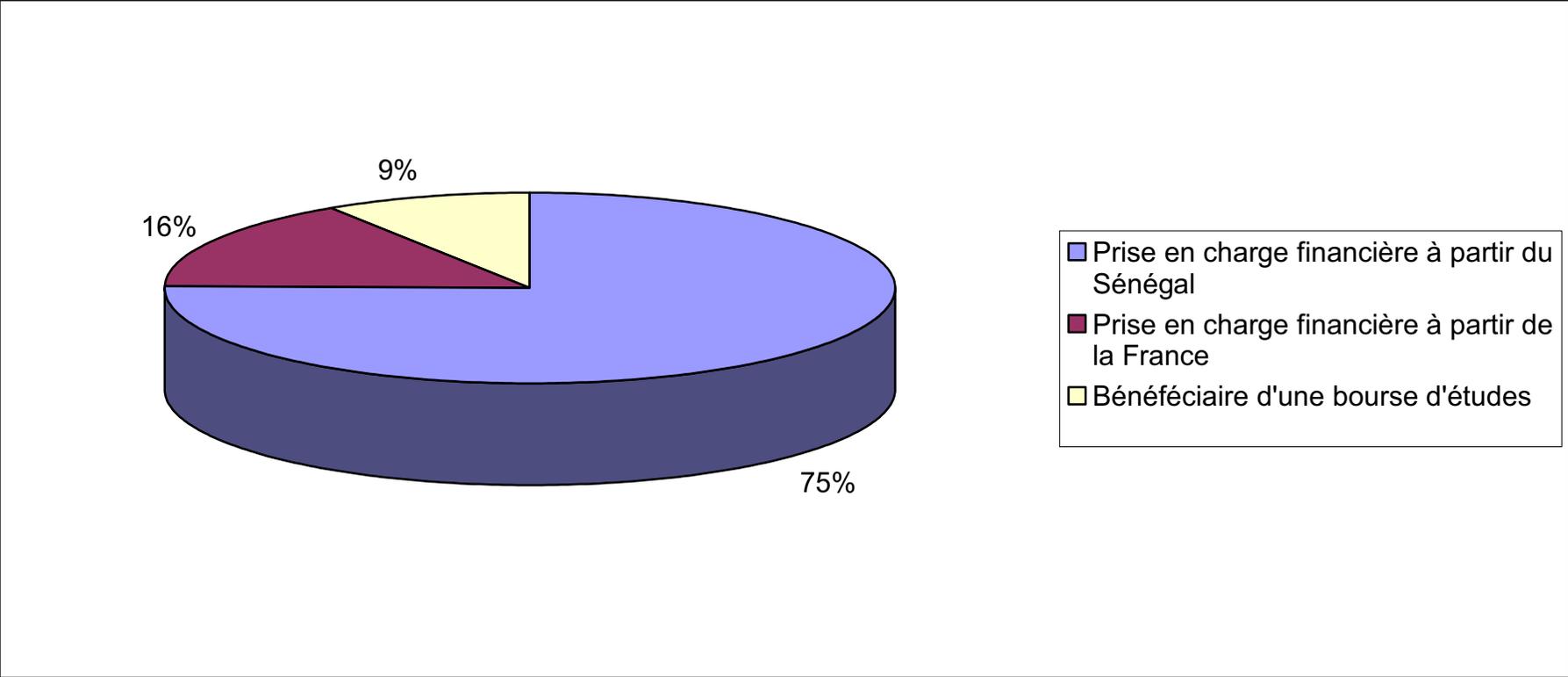
---

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005, 105 p.

pour continuer leurs études, malheureusement nous n'avons pas de statistiques sur ces derniers.

Les boursiers, quant à eux ne représentent qu'une part infime de la population étudiante en France : pour la rentrée 2000/2001, le SVAFD (service des visas de l'ambassade de France à Dakar) en dénombre 171, quelques soit l'origine de la bourse soit 9 %.

Figure n° 12 : Les modes de financement des étudiants migrants vers la France en 2000/2001



Source : SVAFD 2000/2001

## 2.2 Les étudiants boursiers

Les bourses de mobilité pour études vers la France peuvent en effet avoir plusieurs origines

- le gouvernement du Sénégal et les collectivités municipales sénégalaises
- le gouvernement français
- les organismes internationaux ou les ONG

Les données du service des visas ne permettent pas de faire la distinction des différents organismes qui allouent les aides. Nous avons sollicité les services qui s'occupent de la gestion des bourses des étudiants sénégalais à savoir : la direction de gestion des bourses des étudiants sénégalais à l'étranger à Paris, qui était plus accessible pour nous que la direction des bourses du Sénégal où il fallait suivre une procédure administrative très longue pour avoir les informations qui nous intéressaient. Le service culturel de l'ambassade de France qui s'occupe des boursiers du gouvernement français, et L'agence universitaire de la francophonie dont l'objectif principal est d'aider à la mobilité des étudiants en attribuant différentes bourses. Il existe d'autres services ou organismes comme l'UNESCO, IRD, les conseils régionaux de France (conseil régional du Nord-Pas-de-Calais) et au Sénégal (conseil régional de Dakar...), qui offrent aussi des bourses, mais nous ne disposons que de peu d'informations à leur sujet.

- Les boursiers du gouvernement du Sénégal et les collectivités municipales sénégalaises

Ces bourses sont les plus fréquentes, en effet elles sont gérées par le SGESE (service de gestion des étudiants sénégalais à l'étranger). C'est une structure rattachée à l'ambassade du Sénégal en France, relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et son champ d'action recouvre l'ensemble des représentations diplomatiques du Sénégal.

La SGESE date de 1979 et a pour mission la gestion pédagogique des étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études, le paiement des allocations et enfin d'assister l'ensemble des étudiants sénégalais à l'étranger.

Pour les conditions d'attribution et de renouvellement des allocations d'études, elles sont fixées par décret, c'est le ministre chargé de l'enseignement supérieur qui est compétent pour

attribuer, renouveler, ou supprimer toutes les allocations d'études. À cet effet, il s'entoure d'une commission consultative présidée par le directeur des bourses.

Celle - ci est composée :

- De son président
- D'un représentant de la présidence de la République
- D'un représentant de l'Assemblée nationale.
- D'un représentant de la primature
- D'un représentant du conseil économique et social
- D'un représentant de la direction de l'enseignement supérieur
- D'un représentant de chaque département ministériel

D'après la carte n° 6 (ci — dessous), Paris regroupe la majorité des boursiers du gouvernement sénégalais avec 188/581 pour l'année académique 2001/2002, ensuite arrive Montpellier en deuxième position, en troisième position nous avons Bordeaux, arrivent Toulouse, Nancy, Aix en Provence, Lyon, Lille, Grenoble, Orléans, Reims, Rouen, Strasbourg, Amiens, Caen, Clermont Ferrant, Nice, Besançon, Nantes, Rennes, Dijon, Poitiers, Limoges et enfin Corte où l'on trouve le plus faible nombre de boursiers du gouvernement sénégalais. Ainsi pour expliquer cette présence importante de boursiers sénégalais dans des villes comme Paris, Montpellier, Bordeaux, et Toulouse par exemple, lors de leur demande de pré inscription les étudiants se fixent quelques critères pour séjourner dans une ville. D'abord, le premier critère est de voir si il y a une forte communauté sénégalaise, ou des parents ou amis qui habitent dans la région, ensuite le deuxième critère est de s'approcher d'une grande ville, enfin le troisième critère majeur c'est de trouver une ville où l'on a la possibilité surtout de trouver un travail. Car même si l'on est bénéficiaire d'une bourse du gouvernement sénégalais, le montant est tellement faible que les étudiants sont obligés de travailler pour s'en sortir. Ainsi, dans nos entretiens nous avons posé la question de savoir : « Si le montant de la bourse est suffisant? », pour la majorité le montant de 200 € / mois est insuffisant. Et si on leur pose la question de savoir : « Pourquoi? », ils affirment qu'il y a beaucoup de dépenses à faire pendant toute une année scolaire, le transport, le logement, l'habillement, les fournitures scolaires, etc. Enfin, on leur a demandé comment ils complétaient leurs revenus? Ainsi, 80 % disent qu'ils sont obligés de travailler, 18 % affirment qu'ils ont le soutien de la famille, et enfin pour 2%, ils habitent chez des parents, amis, ce qui leur permet de réduire le coût de la

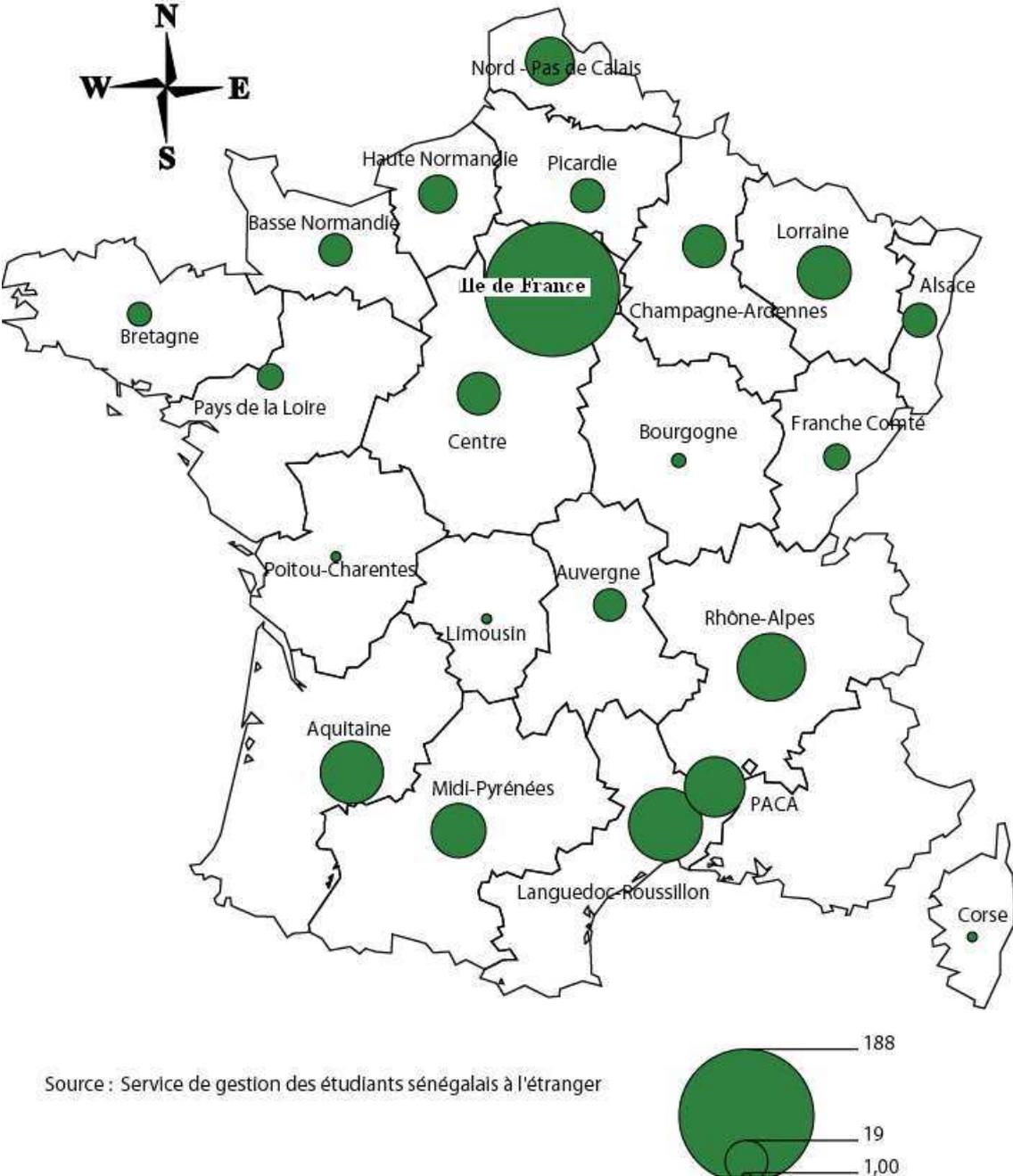
vie. Ainsi selon l'adjoint du directeur du service de gestion des bourses des étudiants sénégalais à l'étranger que nous avons rencontré pendant nos entretiens à Paris, la majorité des boursiers suivent des études en AES (administration économique et sociale), il affirme que les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle qui ont eu la mention bien ou très bien au Bac, et les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle qui avaient déjà effectué et réussi, leur 2<sup>e</sup> cycle ou 3<sup>e</sup> cycle au Sénégal, avec une mention, sont les principaux bénéficiaires des allocations allouées par le gouvernement du Sénégal. Cependant, il faut le dire, dans l'attribution des ces bourses il y a une certaine complaisance dans la mesure où parmi ces boursiers certains ne répondent à aucun des critères cités plus hauts.

La bourse comprend : un montant de l'allocation, l'aide au logement, dont le montant est plus conséquent pour les étudiants qui sont à Paris, une indemnité d'équipement et de livres.

Il faut rappeler que si les bourses du gouvernement sénégalais étaient gérées par le Crous, ceci n'est plus le cas depuis une dizaine d'années, puisque des problèmes ont eu lieu entre le CNOUS et les autorités sénégalaises dans la gestion des bourses.

D'après un responsable du Crous que nous avons rencontré, ces problèmes étaient liés au montant de la bourse qui était faible et demandait une augmentation de celui-ci, de la fiabilité des informations puisque certains étudiants arrivent en France avec une attestation de bourse et se trouvent dans l'impossibilité de percevoir le montant de leur bourse. Et enfin la régularité dans l'envoi des chèques de bourses dans la mesure où il y a non seulement un retard dans le paiement des étudiants, mais aussi l'arrivée tardive des étudiants sénégalais en France posait un grand problème dans la gestion des allocations. Le CNOUS, de proposer le paiement des allocations le 1<sup>er</sup> de chaque mois et à la place des chèques avec des noms, c'est l'agent-comptable du Crous qui paye directement les allocations. Aucun compromis n'a eu lieu lors de leurs différentes rencontres finalement les bourses ne sont plus gérées par les Crous en France. Ainsi lors de nos entretiens en France, la majeure partie des étudiants que nous avons enquêtés n'est pas boursier, soit 75 %.

**Carte n° 6 : Répartition des étudiants boursiers du gouvernement sénégalais en France en 2001-2002**



En ce qui concerne les bourses attribuées par les collectivités municipales sénégalaises, il faut dire que leur nombre n'est pas aussi important que celles allouées par l'État du Sénégal, de même que le montant de celles-ci. En plus, les critères d'attribution ne sont pas très objectifs, dans la mesure où celles-ci sont attribuées à des enfants des personnes qui travaillent dans la collectivité municipale octroyant la bourse ou à des enfants de personnes qui font « la politique comme leur métier ». Ainsi, il est très difficile de faire une évaluation quantitative du nombre de ces boursiers. Mais il est toujours important de savoir que ce réseau d'attributions de bourses existe au Sénégal.

#### - Les bourses allouées par le gouvernement français

En France, deux grands organismes sont chargés du « marché » des bourses : le CNOUS et l'EGIDE, qui représente le plus important opérateur français de la mobilité internationale. Ils s'occupent des prestations pour le compte du ministère des Affaires étrangères, de gouvernements étrangers et d'organismes publics et privés.

Ainsi, on distingue différentes sortes de bourses d'études attribuées aux étudiants : Pour des cursus diplômants, des bourses stages, pour des formations qualifiantes ou de séjour scientifique de haut niveau. En 2003, 44% de l'activité d'EGIDE concerne l'accueil de stagiaires étrangers et 29,2 % celui d'étudiants. Le CNOUS au contraire gère essentiellement les bénéficiaires de bourses d'études qui constituent 76,7% de son activité en 2003 avec 9 047 étudiants.

Les bourses du gouvernement français sont financées exclusivement par le ministère des Affaires étrangères. Ainsi, le télégramme diplomatique du 16 novembre 2004 pour l'année académique 2005 annoncé l'attribution de 11 500 bourses d'études.

Plusieurs prestations peuvent composer la bourse du gouvernement français, sans que chaque bourse attribuée soit nécessairement constituée de l'ensemble des prestations suivantes :

- l'allocation d'entretien dont le montant mensuel de base est de 615 € et peut aller jusqu'à 1 060 € pour certaines formations de 3e cycle;
- la prise en charge de tout ou partie des frais de voyage;
- la prise en charge de la couverture sociale;
- la prise en charge des frais de formation : frais d'inscription, indemnité pour achat de livres, frais spécifiques de formation, indemnité de déplacement, indemnité

supplémentaire de logement lorsque l'étudiant ne peut être logé dans les résidences universitaires.

Deux programmes de bourses d'excellence ont été lancés en 1999 et 2000, pour attirer les meilleurs étudiants étrangers. Il s'agit de la bourse Eiffel gérée par EGIDE d'un montant de 1 031 € par mois et de la bourse-Major, qui prend le relais pour les trois années supplémentaires des bourses de l'AEFE (agence pour l'enseignement français à l'étranger) gérées par le CNOUS de 615 € mensuels, accordées aux étudiants qui ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat dans les lycées français à l'étranger pour effectuer un premier cycle.

Toute une série d'autres bourses concernant de petits effectifs d'étudiants et des spécialités particulières (bourses « Charcot » en appui au programme de formation médicale, bourses d'accompagnement à la constitution de réseaux d'échanges inter universitaires (« Duo », « Lavoisier »...) émaillent le dispositif.

Ainsi pour prétendre à une bourse du gouvernement français la demande se fait auprès du service culturel de l'ambassade de France du pays d'origine de l'étudiant et le dossier complet est déposé dans la limite des dates fixées au niveau du CNOUS qui le reçoit des ambassades, à partir du mois de mars pour les bourses d'études et trois mois avant le début du programme de stage pour les bourses de stage.

Concernant les conditions d'attribution et de maintien : les bénéficiaires sont désignés par les services culturels des ambassades de France et les autorités de leurs pays. Le choix est fait en fonction de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopérations établis selon des priorités gouvernementales et sur la décision de commissions mixtes. La durée de celle-ci dépend du programme de formation : des résultats (examens, contrôles, appréciations des enseignants) entraînant ainsi le maintien ou la suppression de la bourse. Cependant quand on est boursier du gouvernement français on est astreint à certaines obligations :

- On ne peut pas cumuler deux bourses quelles que soient leurs origines.
- On ne peut non plus avoir une activité rémunérée.
- On doit répondre à toute demande du Crous gestionnaire, communiquer son adresse et tout changement éventuel.
- Obtenir une autorisation préalable pour un changement d'orientation qui est accordée exceptionnellement.

- On doit suivre les mêmes règles pour tout changement d'affectation géographique ou d'établissement.
- On doit communiquer les certificats d'inscriptions, les résultats, attestations des enseignants sans retard.
- Une absence prolongée sans justification peut entraîner la suppression du paiement de la bourse par le ministère des Affaires étrangères.
- On ne peut non plus quitter la France pour des raisons personnelles ou d'études sans informer le Crous qui demandera l'autorisation au ministre des Affaires étrangères.

Au vu de tout cela on peut dire être boursier du gouvernement français demande beaucoup de sacrifices de la part de l'étudiant, ainsi les bourses du gouvernement français constituent une participation à l'aide au développement, mais aussi pour la sauvegarde de la Francophonie.

Comme l'explique Alliot (M) : « Ainsi le ministère des Affaires étrangères assigne aux bourses un objectif économique sans pour autant renoncer à leur dimension d'aide au développement, tout en continuant d'en attendre un avantage en matière de francophonie ».<sup>3</sup>

En ce qui concerne le Sénégal, le nombre de boursiers du gouvernement français est très peu nombreux, pour les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France. Dans le cadre d'une coopération bilatérale, le gouvernement français et plus exactement le ministère des Affaires étrangères, propose deux types de bourses aux étudiants sénégalais. L'enveloppe globale pour ces bourses est de 1 524 390 euros soit le dixième du budget du ministère des Affaires étrangères pour le Sénégal.

- Le premier type de bourses concerne : les étudiants de premier cycle en particulier ceux qui sont inscrits dans les classes préparatoires scientifiques des grandes écoles parisiennes. Ainsi, les 80 meilleurs lycéens titulaires du baccalauréat scientifique sont convoqués par le ministère de l'Éducation nationale sénégalais, qui par un examen, en sélectionne une vingtaine. En 1999 sur les 23 lycéens sélectionnés, 11 se sont vus attribuer une bourse par le gouvernement français, 12 par le gouvernement sénégalais.

- Le second type de bourses correspond à des bourses de recherches pour des doctorants en alternance. Ces derniers doivent être des assistants au Sénégal, où ils passent six mois de

---

<sup>3</sup> Alliot-Marie (M), les boursiers étrangers en France : errements et potentialités, rapport d'information n° 384, Assemblée nationale, 1997, 56 p.

l'année et le reste en France, l'objectif étant de former des enseignants de rang magistral. Pour l'année 2000/2001, d'après le service culturel de l'ambassade de France à Dakar, 41 étudiants bénéficient de cette aide, qui est renouvelable chaque année, et qui s'adresse en particulier aux étudiants inscrits dans les filières les plus « rentables » : sur les 41 étudiants, 31 sont issus de filières scientifiques et techniques, les autres étant des géographes (5 étudiants) et des juristes (5 étudiants).

Les étudiants sénégalais peuvent au même titre que les nationaux, bénéficier des bourses gérées par le ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, s'ils répondent au critère suivant : résider en France dans des conditions régulières avec sa famille depuis au moins deux ans. Mais la plupart du temps, c'est le régime de bourse accordé par le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Coopération qui est le plus alloué aux étudiants sénégalais. Ce régime est fixé par un arrêté du 27 décembre 1983 et selon Alliot (M) : « Ce dispositif, spécifique aux stagiaires et étudiants étrangers, a concerné 24 000 bénéficiaires en 1996 ».<sup>3</sup>

- Les bourses accordées par des organisations internationales ou des organisations non - gouvernementales.

Dans le cadre d'une coopération multilatérale, l'AUF (agence universitaire de la francophonie) offre un certain nombre de bourses. Qui vise surtout la mobilité des étudiants sud/sud, mais est aussi orientée vers les étudiants inscrits en France et dans d'autres pays francophones comme le Canada, la Suisse... Ainsi, deux types de bourses s'adressent principalement aux étudiants voulant rejoindre un pays du Nord :

- Les bourses CIME (cursus intégrés pour la mobilité des étudiants) permettant aux étudiants sénégalais d'effectuer une partie de leurs études à l'extérieur de leur pays, pour une période de 4 à 10 mois, et d'en obtenir la validation dans leur établissement d'origine (le diplôme est délivré par l'Université sénégalaise). Et permet le retour des étudiants dans leur établissement, cela concerne principalement les étudiants de second cycle. En 2000/2001, les boursiers CIME sont au nombre de 6, au Sénégal (environ une trentaine pour l'ensemble des universités membres de l'Afrique de

---

<sup>3</sup> Alliot-Marie (M), les boursiers étrangers en France : errements et potentialités, rapport d'information n° 384, Assemblée nationale, 1997, 56 p

l'Ouest) tous ces étudiants sont inscrits, dans des établissements français. De 1989 à 2001, ce sont en tout, 34 Sénégalais qui ont pu bénéficier de cette allocation.

- Les bourses de doctorat, qui ont pour objectif de favoriser la préparation de thèses de doctorat dont la durée est de trois ans, mais aussi l'existence de bourses de master recherche et de master professionnel dont la durée est d'une année.

Ainsi, le programme de bourses de mobilité mis en place par l'AUF ne concerne qu'une minorité des flux d'étudiants boursiers sénégalais vers la France. Six pour l'année 2000/2001, quelque soit le type de bourses attribuées. Le champ d'action de l'agence dans ce domaine est relativement faible au Sénégal. Ces aides sont, tout comme les bourses françaises de troisième cycle, uniquement destinées à des étudiants inscrits dans des filières qui peuvent contribuer au développement de leur pays (droit de l'environnement, économie du développement, ville et urbanisme, transitions démographiques, sciences de l'ingénieur, santé...). Illustrant ainsi la volonté d'une coopération utile.

Il faut aussi noter que l'UNESCO, offre un programme de bourses à des étudiants et chercheurs sénégalais. En attribuant, des subventions et des voyages d'études, dont les objectifs, sont :

- Contribuer au développement des ressources humaines et au renforcement des capacités nationales dans des domaines conformes aux objectifs stratégiques souhaités et aux priorités du programme de l'UNESCO et,
  - augmenter les bourses coparrainées en accord avec des donateurs intéressés et d'autres sources extra — budgétaires à travers le programme de bourses coparrainées.

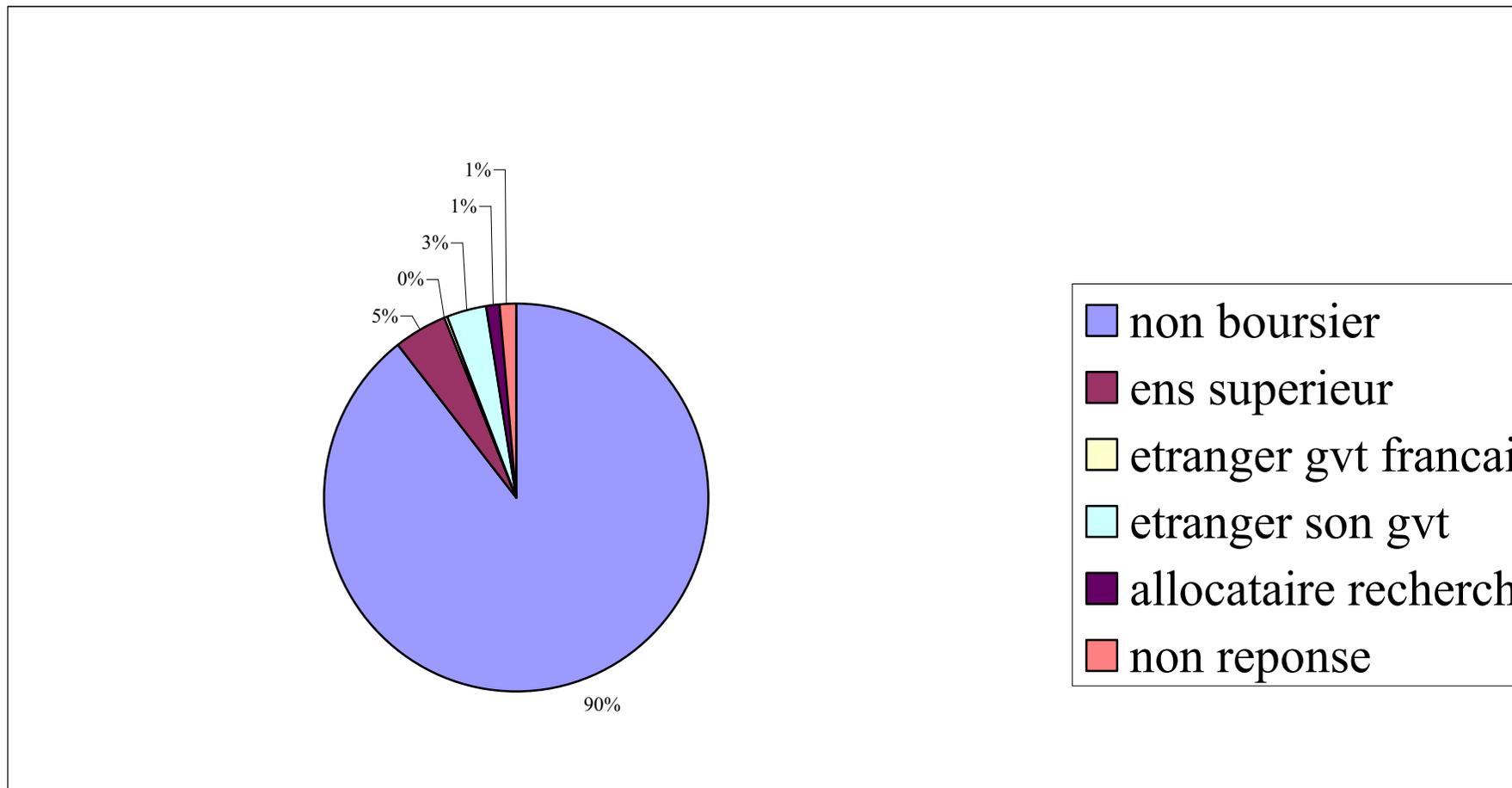
Cependant, nous ne disposons pas d'informations sur les statistiques du nombre d'étudiants et de chercheurs sénégalais bénéficiant de ce type de bourse.

### 2.3 Les étudiants non boursiers

Concernant les étudiants non — boursiers, pour être autorisés à suivre des études supérieures en France, ils doivent justifier d'une attestation de prise en charge d'un montant de 430 € par mois. Cette prise en charge est fournie par un établissement bancaire du pays d'origine ou par une personne solvable installée en France. Ainsi, les étudiants sénégalais non — boursiers sont majoritaires par rapport aux boursiers. Si certains reçoivent régulièrement leurs aides familiales, d'autres éprouvent d'énormes difficultés pour recevoir le montant total des ressources exigées à leur arrivée en France. Nous citerons le cas de cet étudiant de 2<sup>e</sup> cycle d'Anglais de Lille 3 qui affirme : « Je ne reçois que 200 € à peu près chaque mois ce qui est loin de me suffire pour vivre correctement ». C'est également le cas des propos tenus par cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle en logistiques et ingénierie des transports concernant le montant de l'Aide familiale reçu : « ... Ça va plus ou moins il est en dessous de ce qui permet ici à un étudiant de vivre tranquillement, manger au restaurant universitaire, midi et soir comme il le veut ».

Ainsi, on peut donner un exemple de la région du Nord-Pas-de-Calais. D'après la figure n° 13, ci-dessous, 90 % des étudiants sénégalais inscrits en 1999 ne bénéficient pas de bourses, 5 % sont boursiers de l'enseignement supérieur français, 0 % pour le gouvernement français, 1 % bénéficie d'une allocation de recherche, 3 % pour le gouvernement du Sénégal et 1 % n'ont pas répondu.

Figure n° 13 : Étudiants sénégalais boursiers et non boursiers dans la région Nord-Pas-de-Calais en 1999



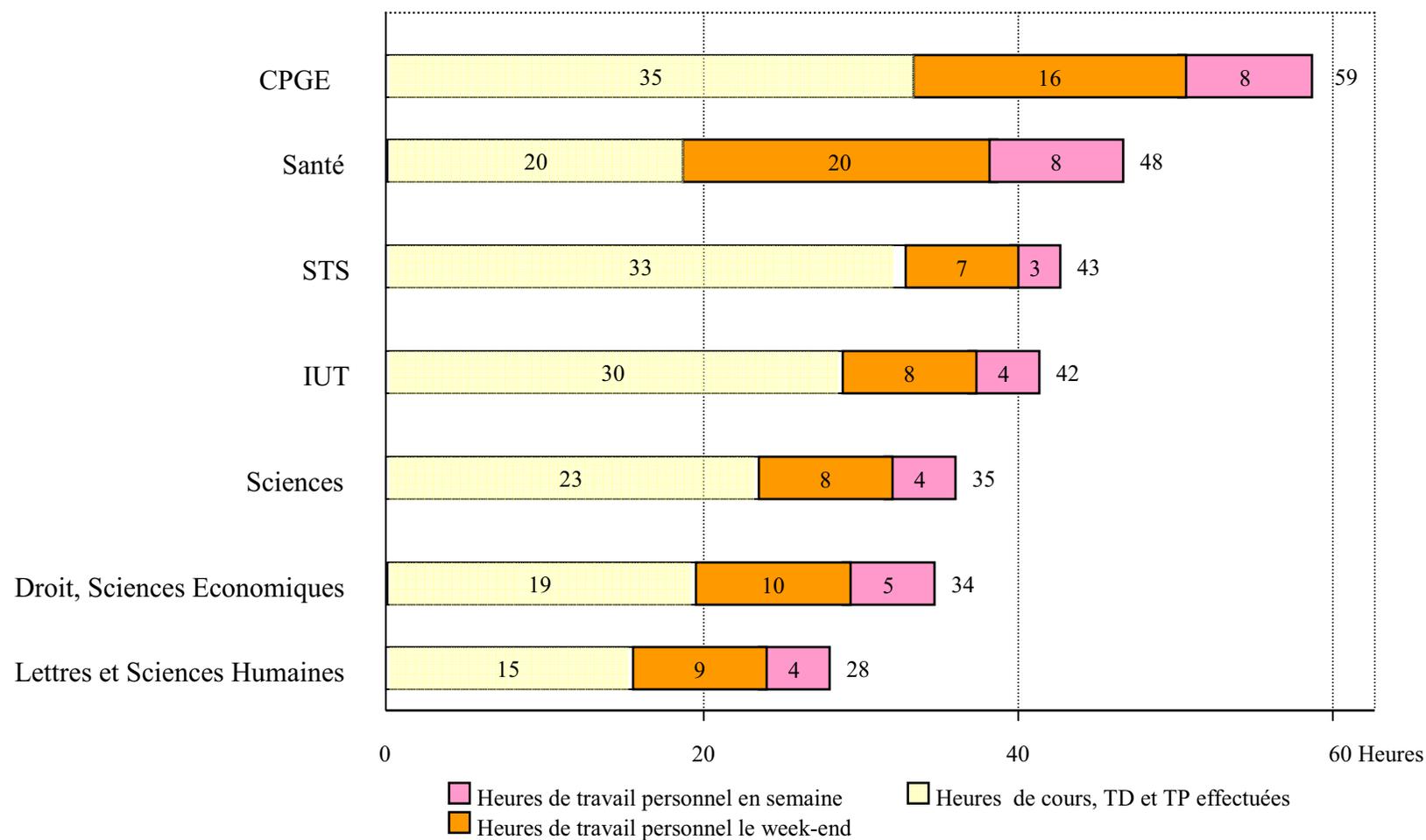
Source : Pôle universitaire européen de Lille

Toujours concernant les étudiants non boursiers, il faut souligner le cas de ceux qui sont obligés d'avoir un emploi salarié afin de pouvoir suivre leurs études. Ainsi, le temps qui est consacré aux études devient un point fondamental de l'organisation de la vie étudiante. Cependant, ce temps est toujours variable et structuré de manière différente selon les filières. Qu'il s'agisse du nombre d'heures de cours, de travail personnel, de comportements d'absentéisme ou d'assiduité, on remarque des oppositions entre les formations universitaires dites « traditionnelles » et les formations à plus fort encadrement pédagogique et à effectifs beaucoup plus restreints. Par ailleurs, l'investissement studieux n'est pas le même dans les formations élitistes et celles qui sont largement ouvertes aux bacheliers; en particulier, on observe des répartitions très différentes entre temps studieux et temps soustrait à la vie studieuse (par exemple pour exercer une activité rémunérée). On constate enfin que les stratégies ou comportements sont différents entre les filles et les garçons face à leur temps d'études.

Ainsi, l'analyse d'une étude de l'Observatoire national de la vie étudiante menée en mai 2005, nous permettra de mieux comprendre ce qu'on vient de dire plus haut.

D'après l'étude concernant les heures de travail consacrées aux études, on observe une opposition entre les formations universitaires traditionnelles et les formations à fort encadrement pédagogique d'effectifs réduits par exemple les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), mais aussi les instituts universitaires et technologies (IUT) et les Sections de technicien supérieur (STS). Au niveau des premières, les heures de cours sont moins élevées que dans les secondes. Ce qui explique qu'au 1<sup>er</sup> cycle, le temps de travail consacré aux études, heures de cours et travail personnel, varie du simple au double selon les filières d'études. De 28 heures en lettres et sciences humaines à 59 heures en CPGE (voir figure n° 14 ci-dessous). Par ailleurs, on constate une différence, à l'intérieur même des filières plus encadrées pédagogiquement, entre les élèves des classes préparatoires où le travail personnel est important et ceux des IUT ou STS où le travail se fait essentiellement dans « l'espace scolaire ». Ainsi en classes préparatoires, le temps consacré au travail personnel est deux fois plus important que celui observé au sein des IUT ou STS (figure n° 14, ci-dessous). C'est d'ailleurs au sein des STS que le nombre d'heures de travail personnel consacré aux études est le plus faible (10 heures).

Figure n ° 14 Type d'études et durée de travail en heures, en 1<sup>er</sup> cycle



Source : l'OVE-OVE Infos N° 11 Mai 2005

En 1<sup>er</sup> cycle, les taux d'absentéisme observés mettent en lumière la différence qui existe entre classes supérieures de lycées, où l'absentéisme est relativement marginal (1% en CPGE et 5 % en STS et les filières universitaires, où il est non négligeable, dépassant toujours les 10 % sauf en IUT (6 %). Il faut retenir que les élèves d'IUT, de STS ou des classes préparatoires continuent à être soumis au « régime » lycéen où l'encadrement pédagogique est étroit, les présences régulièrement contrôlées et les absences parfois sanctionnées.

Le chevauchement des cours empêche davantage d'assister aux enseignements chez les étudiants des filières traditionnelles d'universités que chez ceux inscrits en classes supérieures de lycée ou en IUT. Il est ainsi quasiment inexistant chez les élèves de STS (moins de 1 %) et assez rares aussi en IUT (1,7 %) ou en CPGE (3,1 %) ; il concerne en revanche 12 % des étudiants inscrits en lettres et sciences humaines ou encore 9,1 % des étudiants en santé. Cette opposition entre ces formations encadrées et les formations universitaires traditionnelles qui le sont bien moins, apparaît aussi lorsque l'on observe les étudiants qui manquent volontairement les cours. Si l'on peut considérer que ce comportement est loin d'être celui de la majorité des étudiants puisque globalement moins de 10 % d'entre eux déclarent manquer volontairement un grand nombre de cours, on constate cependant que le phénomène est encore plus rare dans les classes supérieures de lycées et les IUT que dans les formations universitaires classiques. Ainsi, les étudiants non assidus représentent des effectifs marginaux en CPGE (1,4 %), en STS (1,9 %) ou en IUT (3,2 %). Ils sont, toutes proportions gardées, un peu plus nombreux à le faire dans les filières d'universités : près de 11 % dans les formations de droit, sciences économiques ou lettres et sciences humaines, et même 19 % en santé (voir tableau n° 29, ci-dessous).

Quand on examine les raisons données à ces absences volontaires aux cours, il apparaît que les élèves de classes préparatoires ou de STS ne sont respectivement que 23,7 % et 22,2 % à déclarer s'organiser avec des camarades pour échanger les notes de cours. Cette pratique est plus fréquente en santé (56,9 %), en droit, sciences économiques (55,3 %) ou en lettres et sciences humaines (52,4 %) ; les élèves d'IUT ont ici un comportement qui se rapproche de celui des étudiants de filières universitaires traditionnelles (47,6 %).

**Tableau n° 29 : Étudiants n’assistant pas à des enseignements (cours, TD ou TP) par choix (en %)**

	Oui, à presque tous	Oui, souvent	Oui, parfois	Oui, mais exceptionnellement	Non jamais
CPGE	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>8,7</b>	<b>34,0</b>	<b>56,0</b>
Santé	<b>6,8</b>	<b>12,2</b>	<b>24,9</b>	<b>31,0</b>	<b>25,2</b>
Sciences	<b>2,6</b>	<b>6,6</b>	<b>25,2</b>	<b>42,1</b>	<b>23,5</b>
Droit, économie	<b>3,2</b>	<b>7,5</b>	<b>25,2</b>	<b>43,6</b>	<b>20,2</b>
Lettres et sciences humaines	<b>4,1</b>	<b>7,0</b>	<b>25,1</b>	<b>42,6</b>	<b>21,2</b>
IUT	<b>0,5</b>	<b>2,7</b>	<b>17,9</b>	<b>42,8</b>	<b>36,1</b>
STS	<b>0,4</b>	<b>1,5</b>	<b>14,0</b>	<b>37,2</b>	<b>46,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,0</b>	<b>6,3</b>	<b>22,7</b>	<b>40,07</b>	<b>27,4</b>
Lecture : 56 % des élèves de CPGE déclarent ne jamais manquer volontairement de cours.					

Source : l’OVE - OVE Infos n°11 mai 2005

Il faut également souligner qu’il existe un investissement studieux inégal selon le degré de sélection. En effet toujours d’après le rapport de l’OVE cité plus haut, les heures de travail personnel qui sont consacrées aux études pèsent sensiblement sur la durée hebdomadaire de travail scolaire ou universitaire. C’est le cas des élèves de classes préparatoires qui cumulent un nombre élevé d’heures de cours et de travail personnel : ce dernier les mobilise en moyenne 24 heures par semaine, dont 8 heures le week-end. Néanmoins, ce sont les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle en santé, plus particulièrement ceux de médecine, qui cumulent le nombre d’heures le plus élevé de travail personnel en dehors des cours : 31 heures hebdomadaires, dont 10 heures le week-end. Ces deux types de formations très sélectionnées socialement et scolairement laissent présager une insertion professionnelle réussie, demandent donc un investissement studieux élevé.

Avec la progression en cycles, la structure du temps consacré aux études se modifie. Quelle que soit la filière d'études, le nombre d'heures de cours auxquelles les étudiants assistent diminue sensiblement entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> cycle. C'est en lettres et sciences humaines que ce temps baisse le plus, il est en effet divisé par deux, et c'est en droit et sciences économiques qu'il diminue le moins. On observe simultanément, un accroissement du temps de travail personnel et ce, tout particulièrement hors week-end. L'accroissement le plus important s'observe en lettres et sciences humaines ainsi qu'en sciences (respectivement 8 heures et 7 heures de plus en 3<sup>e</sup> cycle qu'en 1<sup>er</sup> cycle). En droit et sciences économiques, il augmente moins : 5 heures de plus en semaine et une heure de plus le week-end.

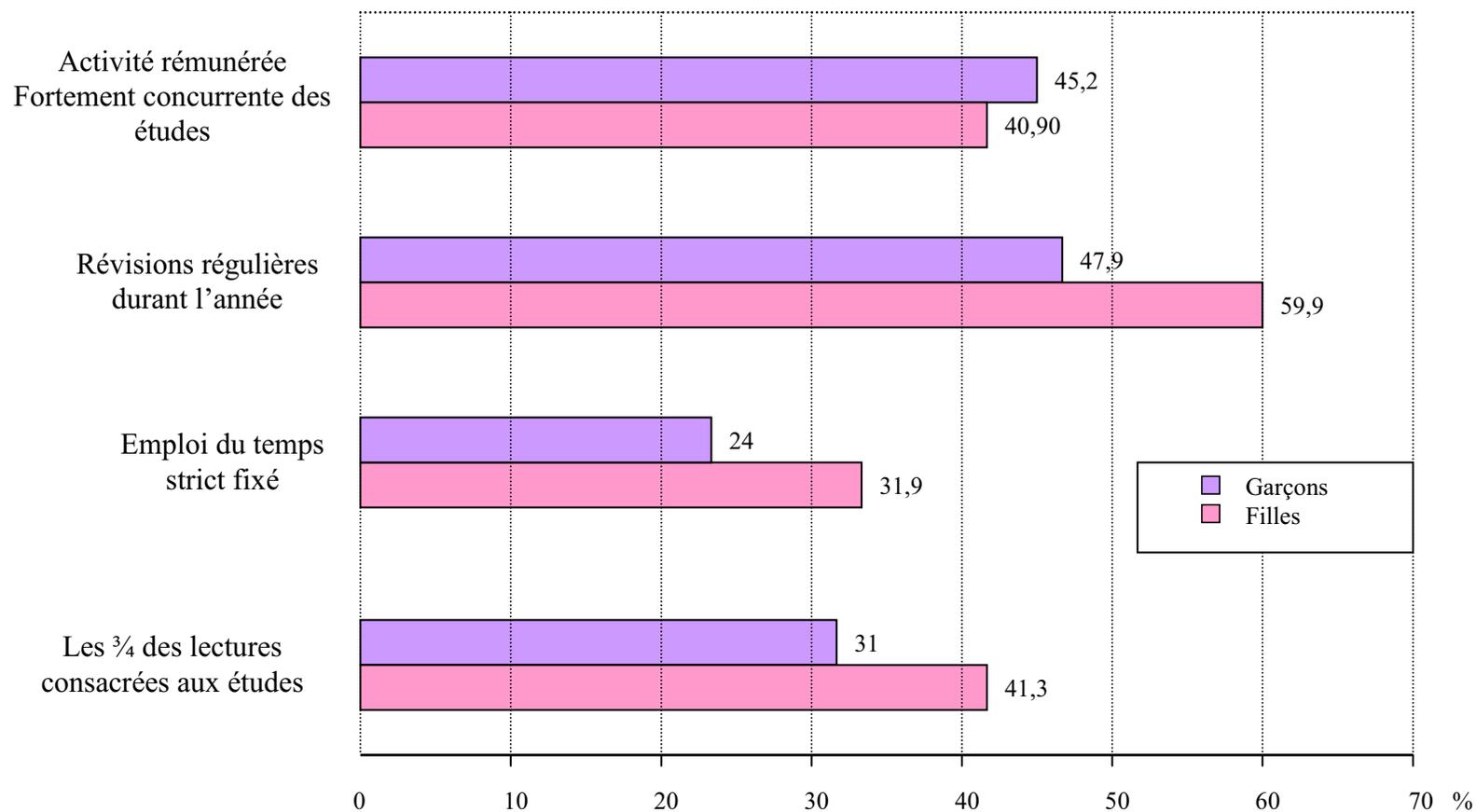
Parallèlement à ces évolutions, la proportion d'étudiants exerçant une activité rémunérée durant l'année scolaire augmente. Néanmoins, tous les étudiants qui travaillent ne sont pas confrontés de la même façon à la concurrence entre le temps consacré aux études et celui réservé à l'exercice d'une activité rémunérée. On observe ainsi que la probabilité d'exercer une activité rémunérée qui n'est pas intégrée aux études (contrairement aux stages, à l'internat hospitalier, etc.) et qui est exercée au moins à mi-temps, au moins six mois par an (contrairement aux petits jobs) est la plus élevée parmi les étudiants en lettres et sciences humaines et la plus faible chez les élèves de CPGE. De façon plus générale, on peut dire que la vie étudiante coïncide avec la vie « studieuse » chez les étudiants jeunes, socialement et scolairement sélectionnés, inscrits dans des filières prestigieuses nécessitant un grand investissement scolaire, avec un nombre d'heures de cours et de travail personnel moins élevé, et ayant peu à se soucier des problèmes matériels surtout s'ils résident chez les parents ou en internat. En revanche, la vie étudiante est assez fortement dissociée de la vie studieuse dans des filières moins exigeantes, impliquant un temps de travail personnel moins élevé, surtout lorsqu'il faut que l'étudiant prenne en charge lui-même une large part de son entretien. Dans ce contexte, la filière santé a ses spécificités propres : les efforts scolaires « classiques » se concentrent dans les premières années puis, contrairement à ce qui apparaît dans les autres filières, on observe une diminution du temps de travail personnel et l'exercice d'une activité rémunérée devient très fréquent. Il s'agit cependant, dans la plupart des cas, d'activités intégrées aux études et non pas concurrentes des études : internes ou externes des hôpitaux. Ces activités sont exercées par 5,1 % des étudiants en 1<sup>er</sup> cycle de médecine, 62,2 % dès le second et 77,5 % en 3<sup>ème</sup> cycle.

D'une manière générale, l'activité rémunérée, qu'elle soit intégrée aux études ou concurrente des études, influence logiquement l'emploi du temps des étudiants. Dans toutes les filières confondues, les étudiants qui sont actifs consacrent moins de temps aux heures de cours et au

travail personnel que les autres. On remarque, pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, un écart global de 7 heures entre ceux qui déclarent avoir une activité rémunérée durant l'année universitaire et ceux qui n'en ont pas (34 heures contre 41 heures). Les étudiants actifs consacrent en moyenne 3 heures de moins que les non-actifs à leur travail personnel et assistent, en moyenne, 4 heures de moins aux enseignements que ces derniers. Cette différence se creuse encore si la comparaison se fait entre les étudiants qui ont une activité rémunérée très concurrente des études (au moins à mi-temps, au moins six mois par an) et ceux qui n'en ont pas. En 1<sup>er</sup> cycle, l'écart global est de 14 heures : les étudiants ayant une activité très concurrente de leurs études assistent aux enseignements en moyenne 10 heures de moins que les non-actifs et consacrent 4 heures de moins à leur travail personnel que ces derniers. Avec la progression en cycles, les différences entre ces deux sous-populations étudiantes restent à peu près constantes. L'activité rémunérée a une forte influence sur l'assiduité puisque pour les étudiants actifs (hors ceux ayant une activité intégrée aux études), toutes filières et tous cycles confondus, le taux d'absentéisme s'élève à 16,2 % alors qu'il est de 9% pour les étudiants qui ne travaillent pas. On observe d'ailleurs que 29,6 % des étudiants actifs déclarent ne pouvoir assister à certains enseignements en raison d'une activité professionnelle; ce taux atteint près de 60 % parmi ceux qui exercent une activité très concurrente de leurs études. Pour relativiser ces taux d'absentéisme, on notera que 10,3 % des étudiants actifs ont obtenu une dispense d'assiduité qui leur permet de bénéficier d'un aménagement spécifique de leur emploi du temps.

Toujours ce rapport de poursuivre que les étudiantes semblent plus assidues que leurs homologues masculins. En effet, si les taux d'absentéisme ne diffèrent guère entre les sexes en IUT, STS, ou CPGE, on constate, en revanche, une plus grande assiduité des filles dans les autres filières. En 1<sup>er</sup> cycle de médecine, le taux d'absentéisme des garçons monte à 17,8% alors que celui des filles est de 11,8 %; en lettres et sciences humaines, ces taux sont respectivement de 23,4 % et 16,2 %. On observe des écarts moindres en sciences (13,4 % pour les garçons contre 9,6 % pour les filles) et en droit, sciences économiques (19,2 % des garçons contre 17,1 %). Par ailleurs, tous cycles confondus, 7,5 % seulement des filles déclarent manquer les cours volontairement (souvent ou de manière exceptionnelle), contre 11,4 % des garçons.

Figure n° 15 : Sexe et organisation de la vie studieuse



Source : l'OVE Infos N° 11 Mai 2005

On notera que toutes filières confondues, les filles sont plus nombreuses que les garçons à travailler souvent le matin (24,8 % contre 21,3 %) comme le soir (72,5 % contre 65,5 %). Elles sont plus constantes que les garçons puisque près de 60 % d'entre elles révisent régulièrement alors que ces derniers ne sont pas la moitié à le faire : 47,9 % (en CPGE l'écart est cependant très faible entre les deux sexes). On peut observer qu'elles sont à la fois proportionnellement plus nombreuses à s'organiser strictement un emploi du temps pour leur travail personnel (31,9 % contre 24 %) et à le respecter (46,5 % contre 41,5 %).

Leurs lectures sont aussi plus fréquemment consacrées à leurs études : 41,3 % des filles consacrent au moins les trois quarts de leurs lectures à leurs études contre 31 % des garçons (voir figure n° 15 ci-dessus).

Autrement dit, les filles s'inscrivent davantage dans une logique de vie studieuse et en respectant davantage « les règles ». Elles sont plus organisées et plus disciplinées que leurs homologues masculins, elles adoptent plus fréquemment leurs comportements considérés comme rentables dans l'enseignement supérieur. Il est vrai qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir une activité rémunérée durant l'année que les garçons (51 % contre 44,3 %), mais elles y consacrent tendanciellement moins de temps : 40,9 % des filles qui exercent une activité rémunérée le font au moins à mi-temps au moins 6 mois par an contre 45,2 % des garçons.

Il convient de souligner que les ressortissants étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant » doivent obtenir, sauf s'ils en sont dispensés, une autorisation provisoire de travail (APT) s'ils souhaitent exercer une activité professionnelle en France durant leurs études. Cette autorisation doit être demandée à la direction départementale de travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) de leur domicile.

L'obtention de cette autorisation est possible dès la première année d'études en France, quel que soit le cursus suivi. Cependant, l'exercice d'une activité professionnelle par les étudiants n'est pas un droit, mais une facilité. En effet, ces derniers ne sont pas des travailleurs au titre du code de travail. Ils ne peuvent donc être inscrits à l'agence nationale pour l'emploi et percevoir des allocations de chômage.

Les étudiants peuvent exercer une activité salariée à temps partiel soit (20 h), dans la limite d'un mi-temps annuel, sur la base de la durée légale du travail, hors période de congés payés. Le travail à mi-temps s'apprécie sur l'année (12 mois consécutifs) et doit tenir compte de la possibilité de travailler à temps plein trois mois, consécutifs ou non. Les contrats de travail

présentés par les demandeurs doivent être rédigés conformément aux dispositifs du code du travail ou de la convention collective applicable à l'employeur.

Ainsi pour les conditions de délivrance de l'autorisation de travail, le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'une carte de séjour portant la mention « étudiant » en cours de validité ou d'un récépissé de renouvellement ou de convocation de la préfecture dans le cadre de ce renouvellement;
- Être inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle ouvrant droit au régime de la sécurité sociale des étudiants;
- Présenter une promesse d'embauche ou un contrat de travail (CDI ou CDD) ou un engagement dans une entreprise de travail temporaire.

À noter que l'autorisation de travail est délivrée par un employeur déterminé et par un nombre d'heures à respecter. Pour les étudiants qui effectuent un stage durant leurs études, ils sont dispensés d'APT sous réserve que le stage soit explicitement prévu dans leur cursus et qu'il fasse l'objet d'une convention tripartite entre l'école ou l'université, l'étudiant et l'entreprise ou l'administration d'accueil. Par contre, les étudiants dont la délivrance du diplôme est subordonnée à un stage postérieur à la fin des études (experts comptables, notaires...) demeurent soumis à l'autorisation provisoire du travail. Dans les deux cas, les stages peuvent s'effectuer à temps plein.

D'autres étudiants sont dispensés d'autorisations de travail : les étudiants andorrans et monégasques, les étudiants ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord ou à l'espace économique européen ainsi que les étudiants suisses. Toutefois, des mesures restrictives sont prévues pour les ressortissants des États membres, à l'exception de Chypre et de Malte, entrées dans l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. Ces derniers restent soumis à l'autorisation de travail durant la période transitoire. L'autorisation provisoire de travail (APT) est valable au plus 9 mois et elle est renouvelable.

Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, les conditions de travail et d'emploi des étudiants étrangers pendant la durée de leurs études en France ont changé.

- L'autorisation provisoire de travail, que l'étudiant étranger devait solliciter préalablement auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la

formation professionnelle (DDTEFP), est supprimée. Un étudiant peut donc se faire embaucher sur simple présentation de sa carte de séjour temporaire en cours de validité portant la mention « «étudiant», ou sur présentation du récépissé de demande de renouvellement de celle-ci, sans avoir à justifier une autorisation particulière délivrée par la DDTEFP. Par ailleurs, l'étudiant étranger a désormais la possibilité de travailler jusqu'à 60 % (au lieu de 50 %) de la durée annuelle légale du travail, soit 964 heures par an.

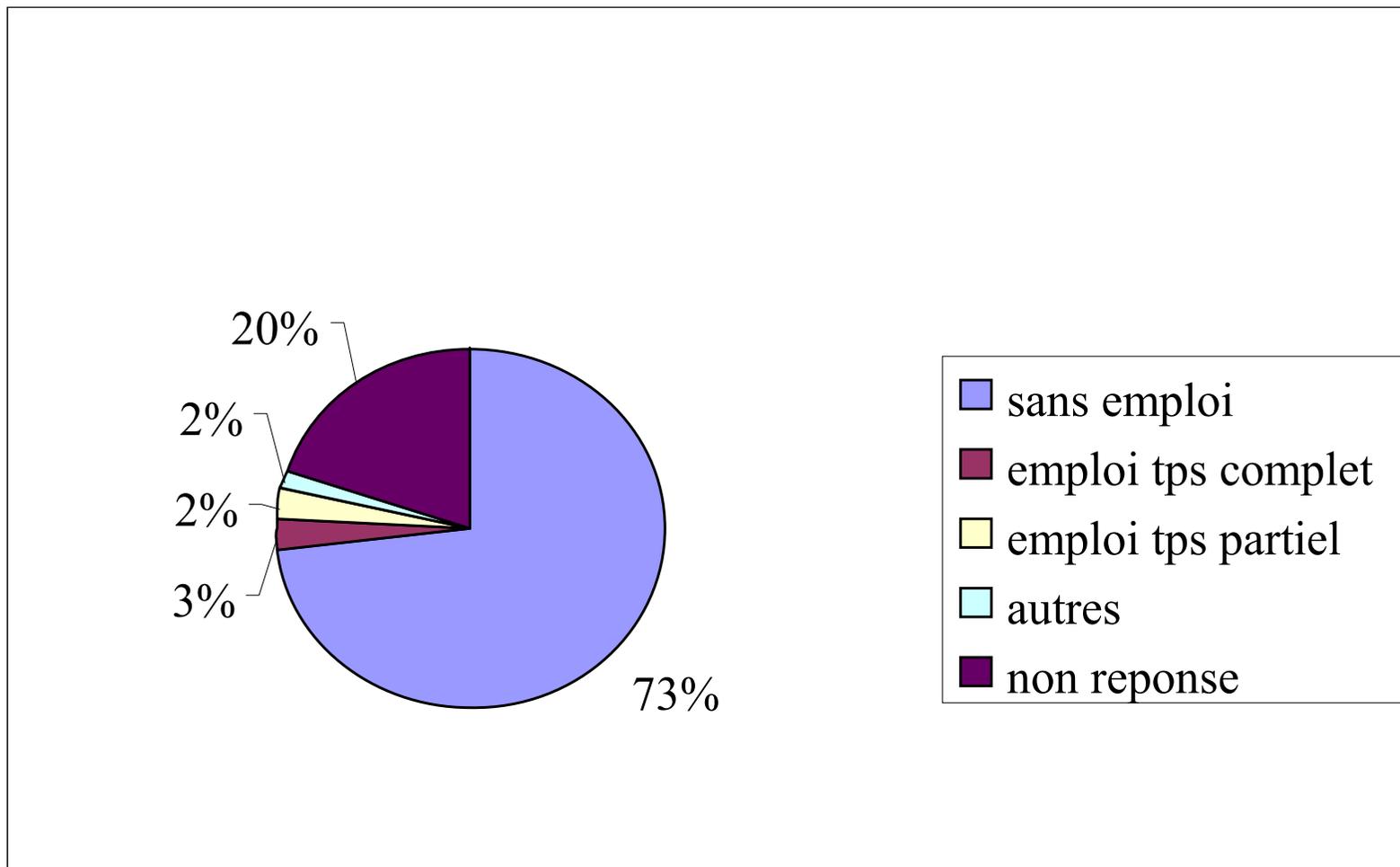
- L'employeur qui souhaite embaucher un étudiant étranger doit faire une déclaration préalable auprès de la préfecture (préfecture de police à Paris) qui a délivré la carte de séjour temporaire que possède l'étudiant, deux jours ouvrables avant cette embauche. Cette déclaration d'emploi est effectuée soit par courrier électronique, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie recto verso de la carte de séjour temporaire de l'étudiant.
- L'employeur qui ne procède pas auprès de la préfecture, ou de la préfecture de police à la Déclaration d'emploi d'un étudiant étranger est passible des sanctions prévues pour les contraventions de cinquième classe. Et l'étudiant étranger qui effectue dans l'année plus de 60 % de la durée légale du travail peut se voir retirer sa carte de séjour temporaire par la préfecture.

Dans le cadre de l'activité salariée des étudiants sénégalais, nous citerons d'une part le cas de ceux des étudiants de la région du Nord - Pas de Calais (voir figure n°16, ci-dessous).

D'après la figure n° 16, en 1999, 73 % des étudiants sénégalais sont sans emploi, seulement 20 % ont un emploi à temps complet, 2 % à temps partiel, 2 % autres, 3% sont sans réponses, selon l'enquête du pôle universitaire européen de Lille.

Cette situation peut s'expliquer aussi par le fait qu'avec la répartition des emplois du temps, il est très difficile pour un étudiant surtout en 1<sup>er</sup> cycle d'allier études et activité salariée même à temps partiel. Mais il y a aussi la rareté d'emplois étudiants dans la région contrairement à Paris.

Figure n° 16 : Emploi des étudiants sénégalais dans la région du Nord-Pas de Calais en 1999



Source : Pôle Universitaire Européen de Lille

D'autre part nous citerons l'avis de quelques étudiants que nous avons rencontrés pendant nos enquêtes de terrains sur leur situation entre les études et leurs activités salariées. Travailler en suivant des études, un double statut souvent délicat à gérer. Au bout : stress, fatigues, avec parfois des conséquences néfastes sur la réussite aux examens. Voici des exemples :

- Entre ses 35 heures de cours de sociologie à Paris 8 et ses 25 heures comme vendeuse à la brioche dorée sur les Champs Elysées, Aminata Dia, 24ans, accepte sans broncher 60 heures de travail hebdomadaire. « Je ne sais pas comment, mais je tiens », dit cette souriante sénégalaise qui faute de bourse cette année, a dû faire une croix sur l'insouciance et les soirées étudiantes pour payer ses études. « Les amis, les sorties, je n'ai plus le temps ». Derrière le sourire, apparaissent toutefois les premiers signes de surmenages. « La semaine dernière, j'ai craqué, je me suis mise à pleurer chez moi ». Quelques jours avant, après la réflexion désobligeante d'un client, elle avait demandé à quitter un moment son travail, le temps de se calmer. Elle nous explique par rapport à sa moyenne : « C'est vrai que ma moyenne a baissé ce trimestre. Je suis passée de 13 à 10,5 ». En effet, si trois jours de la semaine sont uniquement consacrés à l'étude (8h-18h, quand même !), les mercredis et vendredis, la jeune fille saute dans le RER dès la fin des cours (environ une heure de trajet pour prendre son service à 16h jusqu'à la fermeture. Soit 23h30 le mercredi et 1h 30 du matin vendredi. « Le temps de tout ranger, de se changer, on termine vers 2h du matin. L'entreprise nous paye un taxi à plusieurs. Le temps de déposer tout le monde, comme j'habite à la cité universitaire d'Antony, je suis la dernière à rentrer, vers 3h30 du matin ». Le samedi est son seul jour de relâche. Le dimanche, de repos dominical, Aminata est à la caisse de 14h à 23h30. Le tout pour 800 € brut mensuels. « Le boulot est épuisant mais heureusement l'équipe est sympathique. Ça aide à tenir. Surtout, je me dis que c'est temporaire. Que je vais faire autre chose de plus épanouissant dans ma vie professionnelle... ».
- Les horaires chargés, d'Aissatou Mboudji, étudiante de 22 ans en licence d'Espagnol, à Poitiers, les connaît très bien aussi. Equipière chez Quick depuis deux ans, elle enchaîne cours à la fac et soirée à servir des menus Burger au moins trois fois par semaine. Selon son emploi du temps de cours, elle travaille aussi parfois le midi et les dimanches. Avec sa bourse (200 € par mois), les allocations logement et son salaire (environ 300 € par mois pour un contrat de 10 heures), elle arrive à joindre les deux bouts sans trop solliciter ses parents, qui vivent au Sénégal. « On m'avait dit qu'à

Quick, ils font des arrangements pour adapter les horaires de travail avec les études. Alors j'ai postulé. Avec un contrat de 10h, ça va, je peux concilier les deux. Je veille à ce que cela n'empiète pas trop sur mes études. Mais c'est vrai que le boulot est éreintant. Surtout pendant les périodes de « rush » ». À ces moments de très forte affluence, le magasin est en ébullition. « Y'a la chaleur, le bruit... et puis il faut, aller très vite, ne pas faire d'erreurs. On a une minute au moment du « rush » pour prendre la commande et servir... maintenant, cela ne me stresse plus, mais c'est parfois difficile de tenir ce rythme après une journée de cours. Et inversement, après il est difficile de se concentrer... ». Avec ce travail, la jeune étudiante est obligée à quelques concessions : les séances de sport sont momentanément suspendues, et les soirées plus espacées. « Si je travaille le samedi jusqu'à 21h, ça va ; je peux sortir après. Il faut juste être raisonnable si je prends mon service au Quick le dimanche midi ! ». Aissatou reste surtout vigilante à ne pas mettre son année en danger. « Je me suis organisée pour ne pas manquer de cours. Si je sentais que cela pèse trop sur mes études, j'aviserai. Pour des années importantes comme celle du master, j'envisage même d'arrêter de travailler. Financièrement, je verrai », explique cette jeune fille déterminée, qui vise l'enseignement en faculté.

- Enfin un dernier exemple : A 19 ans, en première année STI (génie électronique), Lamine gère lui aussi un emploi du temps de ministre. Outre ses 36 heures de cours à l'université, il travaille comme caissier chez Carrefour à Lille 16 heures par semaine : toute la journée du samedi et deux soirs par semaine, de 18h30 à 21h30. « Au départ, je ne travaillais que 8 heures, pour mon permis et m'acheter une voiture, puis j'ai demandé à passer à 16 heures. Mes parents n'étaient pas très d'accord, mais moi, ce boulot, ça me plaît vraiment. Et puis le permis sera plus vite payé », explique cet étonnant étudiant, volontaire et soucieux d'autonomie. « Je ne veux pas à avoir à demander à papa-maman toute ma vie ». Les 52 heures hebdomadaires et la préparation des examens, qu'il passe au mois de juin ? « Ça va, je n'ai pas besoin de beaucoup d'heures de sommeil et puis je révise vite mes cours », explique ce bon élève qui eu la mention Assez Bien au Bac, habitué à s'engager pleinement. S'il reconnaît qu'au début « C'était fatigant. Il faut être concentré car on manie de l'argent, et garder son calme face à certains clients agressifs ou méprisants, surtout le samedi, où les gens sont particulièrement stressés », il semble avoir fait sa place dans l'équipe de Carrefour et de s'y plaire réellement. « Au service caisse, nous ne sommes

que 5 garçons sur 150 filles, alors forcément, on est chouchouté ». Visiblement, la découverte du monde de l'entreprise lui donne des idées pour son avenir professionnel. « Ça me tente. J'ai été mal orienté et je sais que je n'ai rien à faire dans la technique. Mon envie, c'est d'être professeur. En même temps, je me dis que, d'ici six ans à Carrefour, je pourrais être manager... »

En somme tous les étudiants n'ont pas les facilités de Lamine, et la plupart avouent plutôt qu'ils galèrent. Or, malheureusement, en France, rares sont les aménagements prévus pour faciliter la conciliation entre études et emploi. « Ni le système universitaire, ni les entreprises, ni les systèmes d'aides sociales ne sont adaptés aux spécificités de ce double statut » dénonce la Confédération Etudiante. Encore unique, la « Charte de la réussite des étudiants salariés », signée en novembre 2005 par une dizaine d'entreprises et huit universités parisiennes, pourrait être une initiative à développer.

On peut aussi souligner qu'il existe des aides d'urgence pour les étudiants étrangers. Dont près de 40% des bénéficiaires du Fonds de Solidarité Universitaire, le principal fonds d'aide d'urgence destiné aux étudiants, sont des étudiants étrangers dont 85% « d'individuels » (10 686 sur 12 605) d'après les statistiques du CNOUS 2005.

Même dans l'attente du titre de séjour, l'étudiant étranger en difficulté peut solliciter les services sociaux des Crous qui gèrent ce fonds d'aide ou les services sociaux des universités qui disposent de la part sociale du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). Le transfert prévu sur trois ans à partir de 2005 de la part solidarité du FSDIE sur le budget de l'Etat, et affectée au CNOUS, va permettre une gestion harmonisée d'un fonds social unique et une marge de manœuvre plus importante.

Le FSU (Fonds de Solidarité Universitaire) est une aide dont peuvent bénéficier les étudiants de moins de 30 ans. Elle est en moyenne de 147 € par an. Des commissions se tiennent très régulièrement mais les délais pour obtenir un rendez-vous peuvent être de trois semaines au premier trimestre où les services sociaux sont les plus sollicités et peinent à répondre à la demande.

La partie sociale du FSDIE permet également d'aider les étudiants étrangers : Pour le remboursement des frais d'inscription, des dettes de loyers, frais pédagogiques. Certains services sociaux cependant n'accordent pas par principe d'aide pour les frais d'inscription dans la mesure où ils sont considérés comme un préalable à toute demande d'aide sociale. Les

commissions d'attribution sont moins fréquentes que le FSU et les critères d'attribution sont différents : limite d'âge supérieure, sommes distribuées plus importantes.

Les deux aides sont aujourd'hui gérées de façon complémentaire et rien n'empêche de solliciter l'une et l'autre.

Il reste difficile pour les services sociaux d'appréhender la situation sociale d'un étudiant étranger considéré comme un privilégié dans son pays. Les justificatifs de ressources présentent les limites analysées plus haut et les revenus de la famille, dont l'appréciation est fondée en France sur l'avis d'imposition, ne peuvent être connus.

Ainsi nous constatons d'après les caractéristiques socio-démographiques et économiques que les conditions de vie des étudiants étrangers peuvent être précaires.

## **CHAPITRE II : Les conditions de séjour des étudiants sénégalais en France**

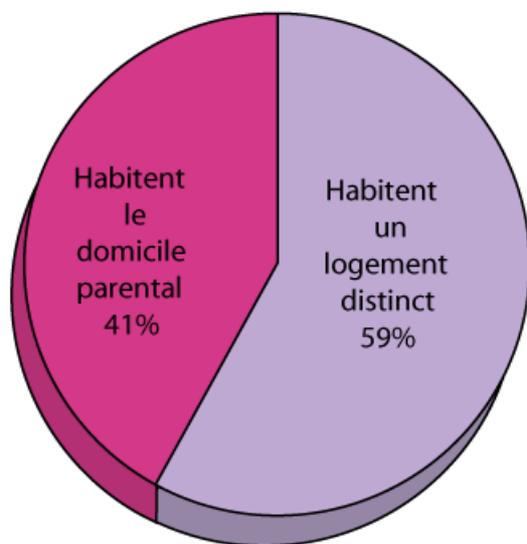
Nous tenterons dans cette partie d'analyser les conditions de séjour des étudiants étrangers en particulier sénégalais à travers la question du logement qui demeure une question sensible, les démarches administratives (inscriptions et la carte de séjour), et enfin l'intégration dans le pays d'accueil.

### **1. Le logement étudiant**

La recherche d'un logement demeure une étape extrêmement sensible en France aujourd'hui pour les étudiants qu'ils soient nationaux ou étrangers. En France le nombre d'étudiants a quasiment doublé dans les années 80, il s'est ensuite stabilisé. La baisse démographique des étudiants français a été compensée depuis le milieu des années 90 par la hausse continue et accélérée du nombre d'étudiants étrangers. Leur nombre est passé entre 1996 et 2002 de 124 000 à 220 000 étudiants dont 180 000 inscrits à l'université.

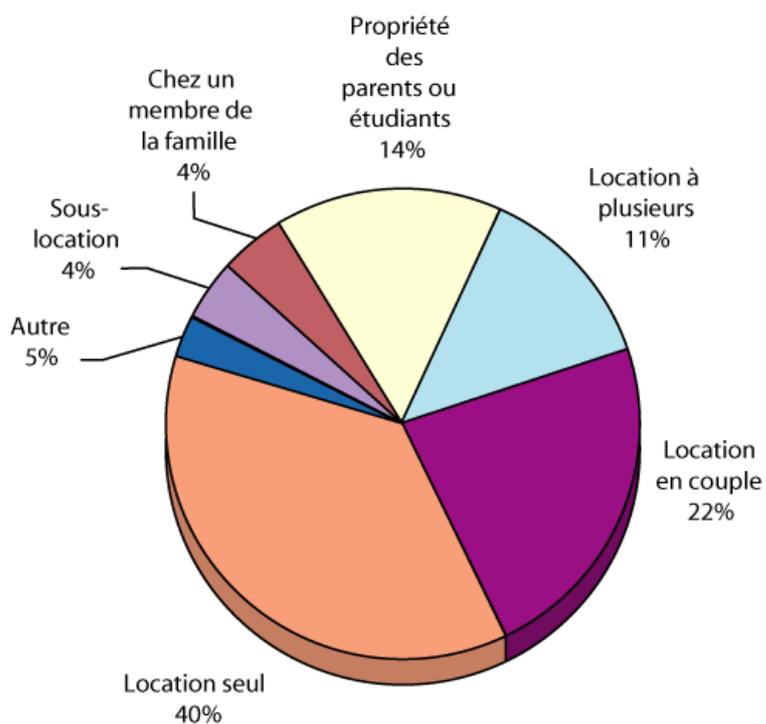
Selon les chiffres de l'enquête de l'observatoire de la vie étudiante (OVE), 59% des étudiants habitent hors domicile parental, contre 41%, qui habitent le domicile parental. 130 000 jeunes de statut étudiant ont donc besoin de trouver un logement. (Voir figure n°17, ci dessous).

**Figure n° 17 : Part d'étudiants habitant le domicile parental ou un logement distinct**



(Chiffres enquête OVE-Sept.2002)

**Figure n°18 : Part d'étudiants trouvant un logement sous formes variées**



(Chiffres enquête OVE- sept.2002)

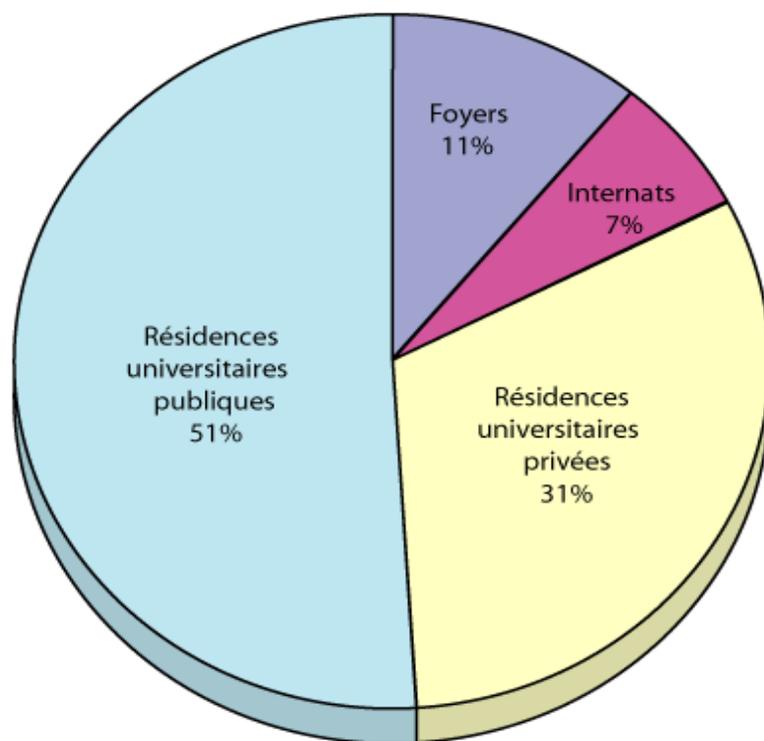
Source : Rapport sur le logement étudiant- Jean- Paul Anciaux, député de Saône et Loire – Janvier 2004

L'observatoire de la vie étudiante dans son enquête de septembre 2002 fournit également des renseignements sur les diverses formules de logements utilisées par les étudiants : location seule 40%, location en couple 22%, location à plusieurs 11%, propriété des parents ou étudiants 14%, chez un membre de la famille 4%, sous location 4%, et autres 5% (voir figure n°18, ci-dessus). Toujours dans cette enquête nous constatons que : 51% des étudiants logent en résidences universitaires publiques, 31% en résidences universitaires privées, 11% en foyers et enfin 7% en internats (voir figure n°19, ci-dessous).

Ainsi d'après le rapport de l'observatoire de 2002 :

- *Les résidences privées : il faut dire que plusieurs lois successives ont accordé des avantages fiscaux aux investisseurs en matière de logements à des fins de location, ainsi ces dispositions ont particulièrement permis la réalisation des résidences universitaires privées. Après un ralentissement très important de la construction de telles résidences ces dernières années dû à des mesures fiscales qui ne sont pas favorables, ce secteur devrait connaître un redémarrage compte tenu des nouvelles dispositions qui sont prévues dans la loi n° 203-590 du 2 juillet 2003 (loi de Robien)*
- *Le logement étudiant dans le secteur social : le mouvement HLM (ensemble des offices publics et sociétés anonymes) affichent 80 000 logements en résidences étudiantes dans leur patrimoine (correspondant à un nombre de lits évidemment supérieur). Il convient cependant de préciser que certains de ces logements sont gérés par des associations adhérentes d'ADELE (environ 20 000 chambres) et d'autres par des Crous (54 000 sous forme soit de résidences entières, soit de réservations dans des immeubles HLM ou soit même de locations simples). On peut citer l'existence en plus des logements loués de façon individuelle à des étudiants dans le parc traditionnel des HLM, dont le nombre est difficile à évaluer.*
- *Le logement étudiant dans le secteur diffus privé : c'est de loin le secteur le plus important. L'OVE estime 770 000 le nombre d'étudiants en location (ou sous-location) dans le secteur privé. Les Crous mènent une action en rapprochant les étudiants demandeurs d'un logement des propriétaires de logements. Dénommée « logement en ville ». Pour augmenter l'efficacité de l'action de disposer de statistiques nationales en termes d'offres et de consultations en ligne, le CNOUS lance une réflexion sur l'extension à l'ensemble des Crous d'un logiciel de gestion du logement en ville*

**Figure n°19 : Part d'étudiants par types de résidences**



(Chiffres enquête OVE- Sept.2002)

Source : Rapport sur le logement étudiant- Jean- Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire – Janvier 2004



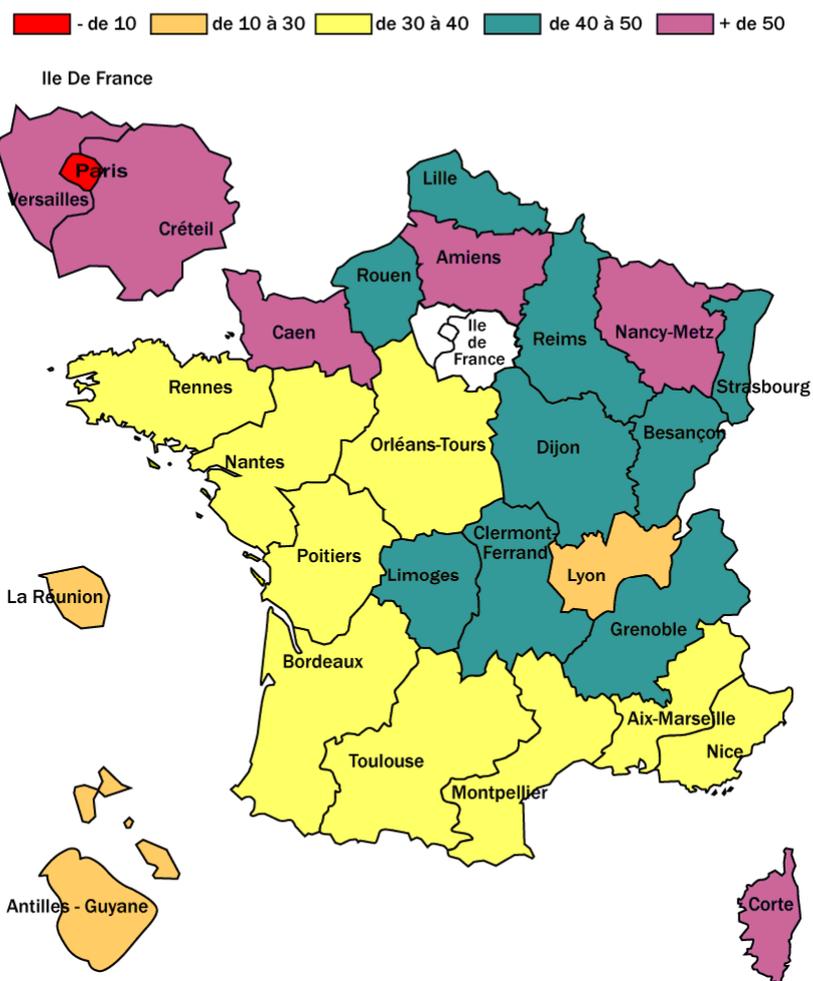
En ce qui concerne le taux d'étudiants accueillis par académie. D'après la carte n°7, ci-dessus, le taux le plus important se situe dans les académies de Paris et de Créteil ainsi qu'à Strasbourg avec plus de 10%. Ensuite suivent les académies de (Versailles, Caen, Amiens, Nancy-Metz, Orléans- Tours, Besançon, Poitiers, Clermont Ferrand, Lyon, Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, et Nice) avec un taux compris entre 5 et 10%. Et enfin les académies de (Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Reims, Dijon, Limoges, Corte, la Réunion et Antilles- Guyanes) avec un taux compris entre 0 et 5%.

Pour expliquer cette situation, il faut souligner trois facteurs d'accroissement de la demande.

- Le développement de la mobilité intra-nationale : avec la professionnalisation croissante des études, ajouter la multiplication des formations d'ingénieurs, des masters professionnels et maintenant des licences professionnelles, crée une mobilité d'étudiants à la recherche des meilleurs diplômes sur le territoire national, et non plus seulement académique.
- La constitution de l'espace européen des études supérieures et l'harmonisation des diplômes : le développement de programmes de coopération, et d'échanges entre les universités européennes, appuyé par les divers dispositifs de bourses, européen, national et parfois même régional, devient un élément constitutif de l'organisation des études supérieures. Ainsi la mobilité européenne est aujourd'hui un objectif central pour les institutions comme pour les étudiants et elle s'amplifie d'année en année. Par ailleurs, il faut souligner que ce type de séjours, souvent inférieurs à l'année universitaires, amène une demande de logements nouveaux, de court séjour, qui trouve difficilement une réponse dans le parc privé, et se reporte mécaniquement sur le Crous.
- Le développement de l'accueil international : la décision prise par la France, à l'instar des autres pays développés, d'accueillir des étudiants étrangers, s'est traduite par une progression spectaculaire du nombre d'inscriptions. Entre 1996 et 2002, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les seules universités est passé de 124 000 à 180 000, très inégalement répartis sur le territoire. La majorité est issue des pays francophones d'Afrique et du Maghreb. Souvent sans ressources, ils peinent à se loger dans le privé.

## Carte n°8 : Nombre de logements Crous pour 100 demandes

Pression de la demande : le nombre de logements CROUS pour 100 demandes



Source : Crous, septembre 2003.

Nb d'étudiants 2002/2003	Nb de logements CROUS	Demandes de logement	% d'étudiants demandant une chambre aux CROUS par rapport au nombre total d'étudiants	% de logements CROUS par rapport au nbre total d'étudiants	nbre de logement CROUS /Nbre de demandes
2 209 171	148 788	382 962	17,34%	6,74%	38,85%

Source : Rapport sur le logement étudiant- Jean- Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire – Janvier 2004

Il existe une forte pression de la demande de logement sur les Crous en France (voir carte n°8, ci-dessus). Car la situation du marché du logement et en particulier du logement étudiant est tendue dans environ deux tiers des villes sièges d'une ou de plusieurs universités, ces villes représentant les trois quarts de la population étudiante. Dans ces villes l'évolution à la hausse des loyers dans le parc privé est forte et s'accélère principalement sur le marché des petites surfaces qui connaît des taux d'augmentation à deux chiffres depuis deux ans dans plusieurs villes. Ce phénomène pèse davantage sur les étudiants d'origine modeste, dès lors que les aides personnelles au logement sont peu redistributives.

D'après la carte n°8, sur le nombre de logements Crous pour 100 demandes, on constate que sur 2 209 171 étudiants inscrits en 2002-2003 en France, le nombre de logements Crous disponible est de 148 788, les demandes de logements étant de 382 962, ainsi 17,34% d'étudiants demandant une chambre aux Crous par rapport au nombre total d'étudiants, et l'offre du Crous étant de 6,74% par rapport au nombre total d'étudiants, enfin 38,85% constitue le nombre de logement Crous sur le nombre de demandes. Ainsi nous voyons que la demande de logement étant largement supérieure à l'offre des Crous.

Dans ce cadre, il convient de préciser la situation atypique de Paris et de la région île- de France. Alors que la capitale reçoit un nombre important d'étudiants, elle ne dispose que de 2 000 chambres en résidences universitaires, auxquelles s'ajoutent 5 000 chambres de la cité universitaire internationale qui accueille, pour l'essentiel, des étudiants de deuxième et troisième cycles. Ces étudiants ont essentiellement recours à l'offre privée pour se loger, le Crous de Paris n'en accueillant que 421 dont 272 boursiers du Gouvernement français et 64 étudiants participant au programme Erasmus et la cité universitaire internationale, 3 137 y compris les stagiaires et post-doctorants. Ainsi ces chiffres témoignent une insuffisance manifeste des capacités d'hébergement, au regard des besoins des universités pour l'accueil des étudiants étrangers. Et illustrent les difficultés qui peuvent se poser plus spécifiquement à ceux qui ne bénéficient d'aucune aide particulière. Cette situation est assez particulière pour une ville comme Paris, dont la vocation internationale est indéniable sans pour autant qu'elle fasse l'objet d'une politique globale d'aménagement universitaire.

Ainsi la ville de Paris, espère régler ce problème dans le cadre du plan universitaire de troisième millénaire (U3M). Dans ce projet, l'Etat a engagé en 1998 une réflexion sur le développement universitaire en France, en concertation étroite avec les collectivités territoriales. Cette réflexion a abouti en 1999 au plan U3M qui a servi de fil conducteur pour

la négociation des contrats de plan Etat- région 2000-2006. Pour la première fois à Paris, et avec plus de 10 ans de retard sur les autres villes de France, les pouvoirs publics décident alors d'investir pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'hébergement des étudiants étrangers soulève, pour sa part, une série de questions complémentaires spécifiques :

- Des critères empiriques de priorité ont été instaurés
  - L'obligation à une gestion complexe des différents équilibres entre étudiants nationaux et étrangers.
  - L'exigence du cautionnement pour un tiers domicilié en France qui est particulièrement lourde pour les étudiants étrangers.
  - Une offre satisfaisante uniquement pour les étudiants étrangers en accueil institutionnel.
  - L'existence d'aide au logement social (ALS) ou de l'aide personnalisée au logement (APL).
- Des critères empiriques de priorité ont été instaurés : pour la sélection des demandes sur quelques critères et tenter d'instaurer une forme d'impartialité dans l'instruction des dossiers, les Crous ont leurs propres systèmes d'attribution de logement adoptés par le conseil d'administration du CNOUS en novembre 1998 selon un ordre de priorité dégressif :

- La priorité des boursiers du gouvernement français/boursiers des gouvernements étrangers et des étudiants en mobilité institutionnelle ;
- La prévalence du cursus de maîtrise et du 3<sup>ème</sup> cycle ;
- La prise en compte de filières spécifiques n'existant pas dans le pays d'origine pour 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, déterminées en relation avec les universités.

Ces critères ont échoué sur le dernier point dans la mesure où les universités n'intégraient pas cette condition dans leur propre gestion des inscriptions et ne reconnaissaient aux Crous aucune légitimité en matière de critères académiques.

Cependant aujourd'hui on rencontre trois cas de figure pour la sélection des étudiants étrangers ce qui montrent les carences d'une politique cohérente et affichée de sélection de dossiers. Certains continuent l'application de la délibération de 1998. D'autres ont instauré des barèmes qui prennent en compte l'âge de l'étudiant, des critères universitaires de succès

aux examens et de filières n'existant pas dans le pays d'origine sans accorder de priorité particulière à tel ou tel cycle. D'autres enfin ont abandonné le principe d'un barème jugé contre-productif et de la responsabilité des universités. Dans ce cas, c'est l'ordre d'arrivée des dossiers de demande qui détermine les admissions. Par contre, l'ensemble des Crous accepte le renouvellement automatique de l'admission pour l'étudiant déjà logé en essayant malgré tout de limiter à 4 ou 5 ans le bénéfice d'un logement.

- L'obligation à une gestion complexe des différents équilibres entre étudiants nationaux et étrangers : un autre danger serait la naissance de conflit d'intérêt entre les étudiants français et assimilés qui relèvent du dossier social étudiant instruit sur critères précis et les étudiants étrangers dont il est très difficile voir même impossible d'avoir une approche objective de la situation sociale. Car le pourcentage d'étudiants étrangers logés est globalement passé de 20,4% à 23,7% entre 2002 et 2003, soit plus de trois points gagnés sur les effectifs du dossier social étudiant. Mais les organisations étudiantes jusqu'à présent rejettent par principe toute idée de concurrence et fondent leurs revendications sur la demande d'une augmentation de l'offre publique.

Autant dire qu'il n'est pas possible en l'état actuel du parc de fixer un objectif quantitatif de logements réservés aux étudiants étrangers, qui pourrait avoir des conséquences sur l'accompagnement des boursiers français et assimilés.

- L'exigence du cautionnement pour un tiers domicilié en France qui est particulièrement lourde pour les étudiants étrangers : les étudiants étrangers individuels doivent justifier d'une personne solvable, domiciliée en France qui se porte garante pour 10 à 12 mois de loyer et les dégradations éventuelles du logement. En effet la caution solidaire est exigée également des étudiants français et assimilés. En revanche, les boursiers du gouvernement français (BGF) et des boursiers des gouvernements étrangers (BGE) ainsi que tous les étudiants logés dans le cadre d'accords institutionnels en sont dispensés.

La question du garant est considérée par les étudiants individuels comme un obstacle majeur à l'obtention d'un logement surtout s'ils n'ont aucune attache en France. Là encore ce sont les primo arrivants qui sont les plus vulnérables. A défaut de trouver un garant l'étudiant étranger doit avancer plusieurs mois de loyer voire la totalité de l'année.

Il faut aussi souligner l'existence de l'aide LOCA- PASS qui est un dispositif qui remplace la caution en garantie de paiement jusqu'à 18 échéances de loyer. Ouvert récemment aux étudiants bénéficiant d'une bourse de l'Etat ou qui peuvent justifier d'un contrat à durée

déterminée d'une durée minimale de trois mois ou d'une durée cumulée de trois mois sur les six derniers mois, il concerne cependant très peu les étudiants étrangers. La seule clause de recevabilité est la justification de trois mois de CDD. Les primo arrivants en sont exclus puisqu'ils n'ont pas encore d'autorisation provisoire de travail. Quant aux autres, leur intégration leur permet de trouver plus facilement un garant dès la deuxième année.

Le montant des loyers impayés reste très marginal et les garants ne sont pas toujours solvables. Il est difficile de dire qui de la pression du garant ou de la crainte de perdre un logement social fait des étudiants plutôt des bons payeurs. On peut s'interroger sur le bien fondé de cette condition à l'exception des étudiants dont la prise en charge est assurée par un répondant. La cité internationale de Paris qui accueille aussi des étudiants individuels n'en fait pas une condition rédhibitoire. Or les impayés ne représentent que 0,97% de son chiffre d'affaires.

- Une offre satisfaisante uniquement pour les étudiants étrangers en accueil institutionnel :

Il faut dire que les étudiants étrangers bénéficient d'un traitement très différent selon qu'ils arrivent en France dans le cadre d'accords institutionnels ou à titre individuel et, pour les individuels, selon qu'ils sont primo arrivants dans l'académie ou non.

D'après le rapport sur « les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités de juin 2005 » : « Si à peine 20% des étudiants étrangers relèvent d'accords, ils représentent 45% des étudiants étrangers logés dans les structures des Crous avec un taux de satisfaction de la demande théorique de plus de 45% également. Concernant les boursiers du gouvernement français pris en charge par le MAE (ministère des affaires étrangères) ou l'AEFE (agence pour l'enseignement du français à l'étranger) et les boursiers des gouvernements étrangers, des dispositions particulières (indemnité supplémentaire et logement) existent s'ils ne bénéficient pas d'un logement social. Dans tous les cas, ils sont accompagnés dans la recherche de logement.

Les étudiants individuels qu'on peut estimer à 110 000 étudiants environ (les non-bacheliers moins les BGE/BGF et les étudiants Erasmus) occupent 19 425 logements, soit un taux de satisfaction théorique de moins de 18%, occulté par une prédominance de cette catégorie qui occupe 55% des logements attribués par les Crous aux étudiants étrangers mais dont la lecture positive n'est qu'apparente.

Les étudiants « institutionnels » sont accueillis correctement, et parfois très correctement lorsqu'il est prévu un « package d'accueil » mis en place par les différents opérateurs qui, dans ce cas, leur assurent un hébergement provisoire dès leur arrivée, un acheminement vers

le lieu des études depuis l'aéroport ou la gare et un hébergement en structure publique ou privée selon le niveau de ressources.

On constate se développer aussi le rôle d'étudiant « relais » ou « référent » dans les cités universitaires pour aider les étudiants étrangers à trouver leurs repères, à faire leurs démarches administratives, à décoder le fonctionnement de la cité et de son environnement. Ils parlent une ou plusieurs langues étrangères, et la démarche est aboutie si ce sont des étudiants étrangers qui ont rencontré les mêmes difficultés. Les étudiants nationaux qui viennent de quitter leur famille et qui arrivent d'une autre académie peuvent également profiter de ces services.

Il y a un facteur important qu'il faut développer, qui est l'accompagnement des étudiants étrangers dans leur recherche de logement auprès des particuliers parfois trop réticents à louer à des étrangers, et de façon générale systématiser le principe de médiation pour faciliter l'intégration de l'étudiant pendant les premières semaines de son arrivée. Ces dispositifs ponctuels, peu coûteux, permettent, de désamorcer nombre de problèmes qui ont une incidence directe sur les études »<sup>2</sup>.

- L'existence d'aide au logement social (ALS) ou à l'aide personnalisée au logement (APL) : les étudiants étrangers ont les mêmes droits que les étudiants nationaux à l'ALS (aide au logement social) ou à l'APL (aide personnalisée au logement) selon le type de logement occupé. La demande, instruite par les caisses d'allocations familiales (CAF) ne peut être faite tant que l'étudiant n'a pas régularisé sa situation. Le versement de l'aide est rétroactif dans la limite des trois mois précédant la demande. D'où l'importance pour les étudiants étrangers d'obtenir leur titre de séjour le plus rapidement possible. Le montant de l'aide diminue la charge du loyer de base de 35% à 50% environ.

L'une des difficultés les plus visibles que rencontrent les étudiants sénégalais à leur arrivée en France est l'obtention d'un logement auprès des Crous. En effet aucune démarche au préalable n'est faite depuis le Sénégal, il faut attendre d'être sur place pour effectuer une demande de logement du Crous. Ainsi l'étudiant sénégalais, primo arrivant se trouve confronté à la dure réalité de trouver un logement Crous qui est moins cher, que chez les particuliers. A leur arrivée immédiate la plupart sont logés par des parents, des amis sénégalais ou français, le temps de trouver un logement durable. En voici quelques exemples

---

<sup>2</sup> Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005, 105p

d'étudiants enquêtés : c'est le cas de cet étudiant de 2<sup>ème</sup> cycle en sciences politiques à Lille2 qui nous raconte : « Je vivais chez un ami pendant deux mois qui m'a aidé avant d'avoir une chambre universitaire, mais comme je ne connaissais personne en France pour me servir de garant j'ai encore attendu quelques semaines avant d'avoir ma chambre ». Mais aussi le cas de cette étudiante en 1<sup>ère</sup> année de AES à Lille2 : « D'abord j'étais chez mon frère, je me suis inscrite au Crous, ils m'ont découragé en me disant que je n'aurai pas de logement tout de suite, donc il a fallu attendre des mois, aller toutes les semaines là bas pour voir si mon dossier s'accélère, mais la réponse était toujours la même, finalement ils m'ont imposé un logement qui était très loin par rapport à mon lieu d'études Wattignies. Donc j'étais obligée d'accepter, car j'avais un désir d'indépendance, je voulais vivre seule et m'assumer ».

Il faut rappeler que dans l'octroi des logements universitaires dans les Crous, ce sont les étudiants sénégalais boursiers du gouvernement français ou du gouvernement sénégalais ou des organismes internationaux qui sont prioritaires par rapport aux étudiants sénégalais non boursiers. Cependant depuis une dizaine d'années ceci n'est plus le cas pour les étudiants boursiers sénégalais. Dans la mesure où il y a eu lieu un problème entre le CNOUS qui gère ces bourses et les autorités sénégalaises, dans la gestion de celles-ci. (Voir la partie consacrée aux boursiers du gouvernement sénégalais décrite plus haut). Ainsi à la question posée lors de nos entretiens : « Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver un logement durable ? ». 90%, des enquêtés ont répondu « oui », contre 10% qui ont répondu « non ». De même sur les 100 personnes enquêtées, 75% habitent en résidence universitaire, 15% chez les particuliers, et 10% chez des parents. Enfin à la question posée : « Votre mode de logement vous pose-t-il des problèmes ? », la majeure partie des étudiants habitant en résidence universitaire ont répondu « oui », dénonçant l'exiguïté des chambres, le manque d'intimité, les toilettes communes etc., tandis que les étudiants logeant chez les particuliers ou chez leurs parents sont très satisfaits.

Parmi les conditions de séjour des étudiants sénégalais en France, il faut souligner les démarches administratives que nous allons analyser ci-dessous (inscriptions et la carte de séjour).

## **2. Les démarches administratives (Inscriptions et la carte de séjour)**

Dans un contexte international en vue d'une ouverture croissante sur les économies, les sociétés et les cultures, l'accueil en France d'étudiants étrangers constitue un enjeu important pour le rayonnement d'une nation. Compte tenu de la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur, il constitue aussi, en France, un enjeu budgétaire important puisque son coût net est évalué à 2 milliards d'euros.

De nombreuses politiques ont été mises en place en France au cours des vingt-cinq dernières années. Seulement depuis 1998, des mesures nombreuses et convergentes ont été prises pour accroître la mobilité entrante : la loi « réséda », dont un large pan concerne les étudiants, assouplit les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français; ainsi, les postes diplomatiques ont reçu des directives pour qu'ils pratiquent une politique plus souple de délivrance des visas, ainsi l'agence Edufrance a été créée avec une grande mission de coordination de l'offre de formation à l'étranger. Les résultats ont été rapides et efficaces : le nombre de visas de longs séjours pour études a doublé quasiment en cinq ans et le nombre d'étudiants étrangers accueillis a augmenté de 64 % pour atteindre, en 2003-2004, 200 588, soit plus d'un étudiant sur dix. Depuis 2003, sans remettre en cause l'orientation générale en faveur de l'ouverture en vers les pays Européens et internationale des établissements, toujours encouragée, un certain nombre d'objectifs plus directement qualitatifs sont retenus, à savoir : privilégier l'accès en master et doctorat, dans les disciplines scientifiques, techniques, juridiques et de gestion et diversifier davantage les origines géographiques des étudiants avec une priorité aux pays scientifiquement et technologiquement développés, aux nouveaux membres de l'Union européenne et aux émergents, le développement entre autre de guichets uniques et de dépôts groupés de titres de séjours dans les universités. Il faut souligner la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité a dispensé les étudiants de la communauté européenne de formuler une demande de titre de séjour.

Pour le rappeler très rapidement, le parcours d'un étudiant étranger non communautaire désirant poursuivre ses études dans une université française nécessite généralement trois étapes. Et chacune de ces étapes relève de la responsabilité unique d'un département ministériel qui chacun pour sa partie, poursuit des objectifs différents.

- La première étape, incontournable, du parcours est celle de la recherche et de l'obtention d'une admission en université.

Cette demande d'admission en université se fait :

- Soit dans le cadre d'une demande d'inscription préalable (une demande de dossier très en amont, induisant une série de contrôles serrés) : ce qui correspond pour toute demande d'inscription en premier cycle, aujourd'hui en première et deuxième année de licence;
- Soit dans le cadre d'une inscription directe en université pour les autres niveaux.

Pour l'obtention d'une inscription, cela relève de la seule responsabilité de l'établissement et représente l'élément déclencheur, essentiel et incontournable, pour une poursuite des démarches et va s'arrêter là si l'inscription est refusée. Comme le rappelle le rapport de juillet 2001 d'Élie Cohen : « Cette responsabilité est considérable puisque les établissements d'enseignement supérieur sont les seules institutions disposant d'une telle capacité de déclenchement de la procédure d'attribution d'autorisations d'entrée et de séjour ».<sup>5</sup> « Cette forme de premier filtre académique a été adoptée à l'identique par la plupart des autres grands pays de la mobilité étudiante et est rappelée dans la directive européenne du 7 octobre 2002 »<sup>2</sup>, comme le souligne *le rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités de juin 2005*.

- La deuxième étape consiste à obtenir le droit d'entrer sur le territoire français. Ce droit relève cette fois, sauf dans le cas de quelques pays jugés plus à risques, de la seule responsabilité du ministère des Affaires étrangères, par le biais de ses postes diplomatiques (article 12 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et articles 7 et 8 du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifiés règlementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers). Il faut noter que si , avant 1985, un étudiant étranger qui entré en France avec un visa touristique pouvait obtenir un titre de séjour étudiant ( à la condition de pouvoir justifier de son inscription dans un établissement d'enseignement, de faire la preuve de ses moyens d'existence et de répondre à toutes les conditions de délivrance du titre), le visa long séjour avec la mention « étudiant » est depuis, devenu une condition sine qua non, sauf pour les étudiants européens et de quelques autres pays qui en sont dispensés. Ainsi sur ce point

---

<sup>5</sup> Cohen (E), un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France, diagnostic et proposition, juillet 2001.

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005, 105p.

particulier la France, se différencie de la plupart des autres grands pays non européens de la mobilité étudiante, en effet avec le Canada, elle est un des seuls pays à ne pas accepter la modification d'un visa de court séjour en visa étudiant. Un amendement récent apporté à la loi MISEFEN vient cependant d'ouvrir à nouveau aux préfets, réglementairement, le droit de délivrer, ponctuellement, un titre de séjour à un étudiant qui a en amont un visa de court séjour.

Les postes contrôlent, de fait :

- Les justificatifs d'inscription dans les universités;
- les justificatifs de ressources ;
- et effectuent un contrôle sur la base de données du « système d'information Schengen » (SIS) ainsi, éventuellement que sur les « fichiers d'opposition » du ministère de l'Intérieur.

L'objectif qui est visé, cette fois, est de vérifier l'ensemble des éléments permettant de justifier du statut d'étudiant (établissement d'origine, établissement d'accueil, éventuellement vraisemblance du diplôme présenté) et aussi de faire une première vérification d'ordre public. Ainsi, une seconde forme de sélection s'exerce à ce niveau, effective, vérifiée ponctuellement dans un poste. D'après le consul général de France à Dakar lors d'une interview au quotidien *Walfadiri l'Aurore*, le 17/01/2005 : « 2 200 visas étudiants accordés en 2004 pour 3 500 demande (mais une augmentation de 12 % des visas accordés par rapport à 2003 ».<sup>6</sup>

● La troisième étape enfin consiste à obtenir le droit de séjourner sur le territoire français. L'étudiant étranger, une fois arrivé sur le territoire français et sans aucune possibilité d'engager les procédures depuis son pays d'origine (cela est une spécificité de la France avec seulement quelques autres pays d'Europe) doit effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'une « carte de séjour temporaire soumise à autorisation et à renouvellement annuel » (pour d'autres pays à mobilité étudiante elle est délivrée pour toute la durée d'un cursus).

Dans ce cadre c'est le ministère de l'Intérieur qui détient la responsabilité des opérations par l'intermédiaire des préfectures, seules habilitées à délivrer le titre de séjour. Ainsi, les préfectures vérifient :

---

<sup>6</sup> Quotidien Walfadiri l'aurore, Dakar, le 17/01/2005.

- À nouveau les ressources ou la prise en charge de l'étudiant;
- la possession effective du visa étudiant;
- la possession effective d'une préinscription dans une université ou dans une grande école;
- l'hébergement;
- elles effectuent une consultation du fichier des personnes recherchées (FPR), aujourd'hui non accessible aux agents des postes et font une demande de l'extrait B2 du casier judiciaire.

Pour la délivrance effective du titre de séjour, l'étudiant doit obligatoirement passer une visite médicale. Selon *le rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités de juin 2005* : « Il apparaît après observation que les préfectures ne font pas de contrôle d'opportunité lors de la première demande de titre de séjour. C'est au moment du renouvellement du titre de séjour et véritablement après plusieurs années d'études et de résidence de l'étudiant étranger sur le territoire que les agents des préfectures sont amenés à contrôler, aux termes de la circulaire du 26 mars, les (critères de sérieux et de réalité des études)»<sup>2</sup>. Ainsi, au-delà de la complexité et des délais qu'imposent les démarches pour les étudiants et de la charge de travail qu'elles engendrent pour les services des préfectures, le premier titre de séjour est finalement délivré de façon quasi systématique.

Le parcours actuel, malgré des tentatives de simplification, demeure incompréhensible pour les étudiants comme pour les services. Il y a en effet, une valse d'hésitation entre l'inscription définitive à l'université et l'autorisation de séjour délivrée par la préfecture qui ne sont toujours pas résolues. En résumant, on dira que l'étudiant devrait à la fois pouvoir attester à l'université qu'il dispose bien d'un titre de séjour délivré par la préfecture et, à la préfecture, attester qu'il dispose bien d'une inscription définitive dans un établissement supérieur. *Ainsi selon le rapport du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités en juin 2005* : « Outre le fait qu'elles sont évidemment source d'incompréhension légitime pour les étudiants étrangers, ces deux injonctions contradictoires ont entraîné la mise en place de dispositifs tous insatisfaisants :

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005, 105p.

- Certaines universités..., par choix idéologique exprès de ne pas participer à des opérations considérées comme opérations de seule police, délivrent sans autre forme de procès l'inscription définitive, s'assurant par là même la suspicion des services de la préfecture;
- la plupart délivrent des récépissés d'inscription provisoire, induisant cette fois le sentiment chez certains étudiants étrangers qu'ils font l'objet d'une procédure discriminatoire par rapport aux étudiants français;
- certaines préfectures délivrent à leur tour des récépissés de demandes de carte de séjour qui conditionnent les inscriptions définitives dans les établissements sans que plus personne ensuite, à l'université, vérifie si l'étudiant est effectivement détenteur d'un titre de séjour »<sup>2</sup>.

Des dispositifs de guichets uniques ou de dépôts groupés de demandes ont été mis en place pour simplifier les démarches des étudiants. Ainsi, la complexité de la procédure pour les étudiants citée plus haut, a conduit certaines universités et préfectures à mettre en place, parfois sur la base d'une convention :

- Soit des dispositifs de dépôts groupés de demandes de titres de séjour auprès des services des universités : l'université remet à l'étudiant une attestation de dépôts de dossier. L'étudiant est ensuite convoqué à la préfecture pour retirer son titre de séjour;
- soit des dispositifs dits de « guichet unique » visant à déplacer durant les premières semaines de la rentrée universitaire des personnels des préfectures dans les campus assurant, aux côtés des personnels de l'université et souvent d'autres opérateurs encore (Crous, Caf...), les opérations d'accueil des étudiants étrangers.

Ces dispositifs ont été entérinés par une circulaire conjointe des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur du 12 mai 2000. *Toujours selon le rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités de juin 2005* : « Ils ont pourtant fait l'objet à la fois d'une vive protestation de certaines organisations étudiantes qui y voyaient, semble-t-il, « une forme d'immixtion de la police sur le territoire des universités » et d'un recours formulé par le groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI). Ce recours a donné lieu à une annulation par le Conseil d'État de la circulaire

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005, 105p

précitée dans un arrêt du 14 décembre 2001. Le Conseil d'État a, considéré que la circulaire méconnaissait deux dispositions du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 réglementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers :

- Les étrangers doivent se présenter personnellement à la préfecture, sous préfecture ou à défaut, au commissariat ou à la mairie de leur domicile. Il n'est pas prévu pour demander la carte de séjour de dépôt de demande à l'université (article 3) ;
- un récépissé valant autorisation provisoire de séjour doit être remis à l'étranger au moment où il dépose sa demande de titre de séjour. L'arrêt estime que l'attestation de dépôt du dossier délivrée par les universités n'a pas de valeur d'autorisation de séjour (article 4).

Un certain nombre des dispositifs mis en place ont néanmoins perduré, à la satisfaction des étudiants ».<sup>2</sup>

Aussi nous pouvons donner quelques éléments de comparaison internationale dans ce cadre. Des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni l'Australie délivrent en même temps via leurs postes diplomatiques, visa et titre de séjour, dans le pays d'origine de l'étudiant. Par contre l'Allemagne pratique de la même manière que la France (visa/titre de séjour annuel auquel il faut ajouter, une procédure de certificat d'hébergement, récemment simplifié en France par la loi Réséda de 1998). En revanche, dans les autres pays de la mobilité étudiante la procédure est réduite en deux étapes : l'obtention d'une inscription dans une université puis la délivrance conjointe, si le dossier est accepté, du visa et du titre de séjour au poste diplomatique, dans le pays d'origine du candidat, dans le cas général, pour tout le long d'un cursus (l'Allemagne délivre un visa pour une durée de deux ans).

Nous pouvons à travers le tableau n° 30, qui compare les procédures de délivrance de visas et titres de séjour voir la différence entre certains pays de la mobilité étudiante.

---

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005, 105p.

**Tableau n° 30 : Comparatif des procédures de délivrance de visas et titre de séjour**

Pays	Visa de visiteur comme exigence minimale	Visa de visiteur en plus du visa d'étudiant	Visa d'étudiant obligatoire	Autres exigences de visa pour les étudiants	Changement de visa de visiteur en visa d'étudiant permis dans le pays hôte
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Oui pour les ressortissants des pays exigeant un visa. Non, pour les visiteurs de pays n'exigeant pas de visa et qui viennent pour moins de trois mois.	Non	Oui, visa ou permis d'étudiant pour toutes les personnes qui viennent étudier pour plus de trois mois.	Non	Les ressortissants de pays n'exigeant pas de visa peuvent demander un permis d'étudiant sans quitter les pays hôte Les ressortissants de pays exigeants de visa qui possèdent un visa de visiteur peuvent demander un visa étudiant sans quitter le pays hôte.
<b>Royaume-Uni</b>	Oui, pour les ressortissants de pays exigeant un visa. Non, pour les visiteurs des pays n'exigeant pas de visa.	Oui, pour les ressortissants de pays exigeant un visa	Oui, permis d'étudier pour les ressortissants de pays exigeant un visa. Non, pour les ressortissants de pays n'exigeant pas de visa. La demande est déposée au point d'entrée dans le pays.	Non	Les ressortissants de pays n'exigeant pas de visa qui visitent le R-U peuvent demander sur place le droit d'y étudier.
<b>Australie</b>	Oui	Non	Oui, visa ou permis d'étudiant pour toutes les personnes qui viennent étudier pour plus de trois mois.	Non	Les visiteurs de pays désignés « gazetted » peuvent demander un visa d'étudiant sans quitter le pays hôte.
<b>France</b>	Oui, selon la durée du séjour et le pays d'origine.	Non	Non, pour les étudiants des E-U, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San Marino et du Vatican. Oui, visa de long séjour portant la mention « étudiant » pour toutes les autres personnes qui viennent étudier pour plus de trois mois.	Permis de séjour requis pour tous étudiants. La demande est faite à l'arrivée en France.	Non. Un visa de court séjour (étudiant-concours) est délivré aux étudiants qui doivent répondre à certains critères d'admission à un programme d'études. Les candidats retenus peuvent demander un permis de longue durée sans quitter la France.
<b>États-Unis</b>	Oui, sauf pour les ressortissants des pays participant au programme pilote d'exemption de visa.	Non	Oui, visa F-1, M-1 ou J-1 requis.	Non	Oui, sauf pour les ressortissants participant au programme pilote d'exemption de visa.
<b>Canada</b>	Oui, pour les ressortissants de pays exigeant un visa.	Oui, pour les ressortissants de pays exigeant un visa	Non, pour les étudiants de l'anglais ou du français langues secondes qui viennent pour moins de trois mois. Oui, autorisation requise pour tous les autres étudiants.	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) requis par la province pour tous les étudiants sauf, ceux qui répondent à certains critères.	Non

Source : Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et du Réseau des centres d'éducation canadiens (RCEC), 2002.

Ainsi le tableau n° 30, ci-dessus qui est une étude canadienne comparative souligne l'excellence de la France en matière de délai de délivrance de visas. Les États-Unis (au moins jusqu'en 2001, date de l'enquête) et la France battaient, les records de traitement des demandes de visa étudiant avec un délai moyen de traitement de un à cinq jours. Tandis que les autres pays délivrant ensemble visa et titre de séjour imposent en général des délais plus longs. La procédure de simplification de remise conjointe du visa et du titre de séjour présente le grand avantage de permettre aux étudiants d'effectuer la totalité des démarches administratives dans leur pays d'origine et de se consacrer entièrement à leurs études une fois qu'ils arrivent en France et dans l'université d'accueil.

Dans le cas des étudiants sénégalais, ils éprouvent les mêmes difficultés que leurs camarades étudiants étrangers pour l'inscription à l'université particulièrement ceux qui arrivent en France à la fin des inscriptions administratives c'est le cas de cet étudiant de 3e cycle d'histoire que nous avons rencontré à Poitiers : « Moi je suis venu en France avec beaucoup de retard, précisément au mois de décembre et du coup les cours du premier semestre sont terminés depuis longtemps j'étais obligé de demander une dérogation pour m'inscrire. Et pour l'année 1999, je ne pouvais en aucun cas rattraper mon retard, je me suis inscrit, trouver un logement au Crous avec beaucoup de difficulté, et chercher du boulot afin de préparer l'année suivante vu que je ne pouvais pas réussir mon année. Ainsi, j'ai bien fait, car l'année d'après j'ai réussi à mes examens et depuis tout va bien ».

De façon générale l'inscription ne pose pas un grand problème hormis les étudiants retardataires. Cependant pour l'obtention du titre de séjour c'est à ce niveau que beaucoup de problèmes apparaissent surtout pour les délais de retrait de celui-ci. Nous citerons l'exemple de cette étudiante de 2e cycle de sciences politiques à Lille2 : « Pour obtenir mon titre de séjour, j'ai attendu presque six mois et comme vous le savez très bien sans le titre de séjour on ne peut rien faire administrativement en France. Pas de possibilité d'avoir la Caf (allocations d'aide au logement), ni de trouver un travail temporaire, car les employeurs exigent toujours un titre de séjour avant de vous faire une promesse d'embauche, le récépissé de dépôt ne sert à rien ».

En effet le problème du retard dans la délivrance des titres de séjour est réel. On constate pour l'année 2006/2007 un énorme retard pour le retrait de celui-ci, car tous les étudiants se sont vus prolonger le délai de retrait de la carte de séjour de deux voir trois mois de plus. Et quand on a essayé de savoir les raisons de ces retards au niveau de la préfecture, la réponse et celle-ci : « C'est pour éviter les fraudes, maintenant tous les titres de séjour sont fabriqués à Paris

d'où le retard accusé pour le retrait de celui-ci ». Ainsi avec cela on peut se poser la question suivante : si l'administration ne va pas encore rendre plus difficile l'obtention de celui-ci? Car selon l'avis des étudiants interrogés à ce sujet la centralisation des titres de séjour à Paris n'est pas la bonne solution pour faciliter les démarches administratives pour les étudiants étrangers. Parmi les conditions de séjour des étudiants sénégalais, nous parlerons de la question d'intégration qui est importante, notamment lorsqu'on vient dans un pays où beaucoup de choses sont différentes par rapport à son pays d'origine sur le plan social, culturel, etc....

### **3. L'intégration**

« Vivre dans une société étrangère, comprendre, décoder les normes et s'adapter à la culture du pays d'accueil est avant tout un vécu, une expérience. C'est dans les interactions avec les autres que l'étudiant étranger se constitue et apprend à vivre dans le nouvel environnement. La compréhension interculturelle et l'adaptation impliquent un changement chez l'étudiant étranger. Le sens de l'expérience individuelle dans un pays étranger en tant qu'étudiant est conditionné également par le savoir-être et les aptitudes de chaque acteur social »<sup>7</sup> selon le rapport pour l'Observation nationale de la vie étudiante (OVE) mars 2003 dont le titre s'intitule : « *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs* », qui souligne deux points importants dans l'intégration des étudiants étrangers à savoir : d'une part, le fait de vivre entre deux cultures et d'autre part la place de la religion par rapport à la société d'accueil.

Dans ce cadre, concernant les étudiants sénégalais, il faudra dire qu'ils connaissent la culture occidentale, française en particulier. Dans la mesure où pendant la colonisation et jusqu'à l'indépendance du Sénégal, la France avait appliqué et diffusé profondément sa culture. On peut rappeler de la création des quatre communes dont les habitants étaient considérés comme des citoyens français, qui plus est la majorité des étudiants sénégalais viennent de Dakar ou bien ils ont déjà vécu dans la capitale sénégalaise, où la culture française est très présente. Ainsi pendant les premiers temps de leur arrivée en France, ils ne sont pas très surpris, bien qu'il faille le dire aussi, il y a des différences entre les deux cultures notamment dans le mode de vie, les systèmes de valeurs qui sont différents. Les jeunes étudiants sont mieux préparés

---

<sup>7</sup> Observatoire national de la vie étudiante (OVE) : Les étudiants étrangers en France L'état des savoirs, Univ de Paris 8, centre de recherche sur l'enseignement supérieur, mars 2003;

psychologiquement, car il existe en effet pour la plupart des étudiants, des contacts qui se sont déjà faits avant leur arrivée en France, par le biais d'un ami sénégalais ou français, des parents, qui connaissent la région et qui vont les guider dans leurs premiers pas. Il faut souligner également que la langue ne constitue en aucun cas une barrière pour leur intégration dans la mesure où tout leur cursus scolaire est fait en français. Et comme nous pouvons le constater la meilleure façon de pouvoir s'intégrer dans une société étrangère c'est en effet de maîtriser la langue du pays d'accueil. Mais plus le temps passe, ils se rendent compte que l'idée de départ qu'ils se faisaient de la France, un pays où tout est facile (travail, études, etc.), en est autrement c'est-à-dire conditions de séjour très difficiles. Alors, commence la déprime et le regret de venir étudier en France.

En ce qui concerne, la religion, elle n'est pas un obstacle à l'intégration des étudiants sénégalais par rapport à la société d'accueil. Au Sénégal officiellement, on dénombre 90 % de la population qui est musulmane, l'apparition du christianisme est beaucoup plus récente. Souvent mêlé à ses deux religions principales (Islam, et Christianisme), l'animisme, avec ses rites et ses croyances, est encore très présent. La particularité de la religion musulmane au Sénégal est l'existence d'importantes confréries, dont les principales sont : la Quadria, la Tidjania, la Mouridia. Ainsi, il faut souligner la présence des confréries dans les grandes villes en France, en particulier celle Mouride, et qui compte de nombreux étudiants dans leur rang. Chaque dimanche, les périodes de fêtes religieuses sénégalaises, le ramadan, des rencontres sont organisées, ce qui permet aux étudiants d'être toujours en contact avec leur religion et leur confrérie en particulier. Mais il est important de souligner qu'il n'existe pas de mélange entre les études et la religion ou la confrérie.

Dans le cadre de nos entretiens nous avons axé nos questions sur l'intégration par rapport à la population d'accueil française et étudiante sénégalaise c'est-à-dire voir s'ils sont plus ouverts à la société d'accueil ou à leur propre communauté, mais aussi par rapport à la classe et à l'université. Ce sont dans ces deux derniers lieux que les étudiants peuvent savoir s'ils sont bien intégrés ou non, dans la mesure où ils passent la plupart de leur temps à l'Université et en classe, si la possibilité de découvrir d'autres lieux (théâtre, cinéma, soirées étudiantes, etc.), d'autres personnes cela devait se faire, par l'intermédiaire de camarades de classe voire d'université.

Les difficultés d'intégration se retrouvent essentiellement dans le cadre d'aller vers l'autre qui n'est pas de sa communauté puisque les étudiants sénégalais qui débarquent en France se sentent « étrangers » par rapport à la population d'accueil. Ainsi, Julia Kristeva citée par

Renaudat (C) explique : « Qui est étranger? Celui qui ne fait pas parti du groupe, qui n'en est pas, l'autre ».<sup>8</sup> Ainsi, à travers nos enquêtes effectuées auprès des étudiants sénégalais en France, nous citerons les propos de certains étudiants sur la question de leur intégration par rapport à la population française et sénégalaise. Cette étudiante de 1<sup>er</sup> cycle en médiation culturelle à Lille 2 qui nous dit : « Par rapport aux français c'est très difficile parce qu'ils sont très réticents » et selon la population sénégalaise comment cela se passe? : « Très bien ». Mais aussi cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle d'histoire à Lille 2 par rapport à la population d'accueil : « Difficile, choc des visions, des cultures » et avec la population sénégalaise c'est : « Très bien ».

Enfin cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle en informatique double compétence à Lille 1 : « J'ai constaté que les nordistes sont plus accueillants, plus chaleureux que là où j'étais au centre à Clermont-Ferrand l'année passée, ici j'ai des camarades français avec qui je m'entends superbement bien. D'ailleurs les week-ends nous sortons ensemble nous amuser un peu et j'ai un petit constat également que je voudrais ajouter combien de couples mixtes vous avez - dans le campus? Donc je vais conclure en disant que nous sommes bien intégrés ». Toujours selon lui par rapport à la population sénégalaise c'est : « Bien »

Nous constatons que les étudiants sénégalais sont plus intégrés avec leur propre communauté que par rapport à la population d'accueil, en effet 75 % pensent que leur intégration par rapport à la société d'accueil est très difficile contre 20 % et 5 % sans réponses. Ce constat est surtout renforcé par la participation des étudiants à la vie associative surtout au niveau de l'AES (association des étudiants sénégalais) dans les différentes villes en France. Sur les 100 étudiants que nous avons entretenus presque à l'unanimité participent aux activités organisées par l'AES, c'est le cas de cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle d'informatique à Lille 1 : « C'est bon d'avoir une ambiance sénégalaise quelquefois, savoir que nous avons une culture et des réalités sociales et en plus faire la rencontre d'autres personnes ». Pour d'autres l'association leur permet de vivre une partie du Sénégal, c'est le cas de cet étudiant de 2<sup>e</sup> cycle de biochimie à Lille 1 : « Parce que c'est ma patrie, ça me permet de vivre une partie du Sénégal, je me retrouve à travers mes copains sénégalais ».

D'autres étudiants sont très ouverts aux autres associations, Africaines et Françaises c'est le cas de cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle en management logistique et ingénierie des transports : « C'est un Sénégal virtuel créé à l'étranger ensuite je participe à la vie d'associations africaines en

---

<sup>8</sup> Renaudat (C), les étudiants africains à Bordeaux, Bordeaux, centre d'études d'Afrique Noire, 1998

participant au tournoi de foot organisé par les étudiants gabonais qui invitent les étudiants sénégalais je participe aussi à des associations françaises ou universitaires ».

Cependant, d'autres disent le contraire, la vie associative ne les intéresse pas c'est le cas de cette étudiante de 3<sup>e</sup> cycle d'histoire à Lille 3 : « Je viens d'arriver j'ai d'autres préoccupations ». Mais aussi cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle de droit des assurances à Lille 2 : « C'est une question de temps » L'intégration par rapport à la classe : si pour certains c'est très bien pour d'autres c'est très difficile et nous pouvons citer quelques exemples pour illustrer : « Oui par rapport à ma classe je suis bien intégré » nous affirme cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle de management logistique et ingénierie des transports; « Oui » par rapport à l'intégration à l'université. Cette étudiante de 1<sup>er</sup> cycle en médiation culturelle à Lille 2 nous dit par rapport à sa classe : « Les gens sont très méfiants dès que tu arrives, on te voit, comme un étranger d'abord, les premiers pas sont très difficiles, je les comprends parfaitement ils ont raison ils ne nous connaissent pas » et par rapport à l'université elle dit « Oui je suis bien intégrée ».

Ainsi, l'intégration des étudiants sénégalais en France est difficile par rapport à la population d'accueil française, mais elle est très facile, avec la population sénégalaise.

Par rapport à l'université et en classe, la majeure partie affirme, qu'ils se sentent intégrer d'après les témoignages recueillis à ce niveau lors de nos enquêtes.

En somme pour conclure ce chapitre nous dirons que concernant les caractéristiques sociodémographiques et économiques des étudiants sénégalais en France. Les motivations de départ s'expliquent toujours par la recherche de meilleures qualités de vie et d'études, de diplômes de l'enseignement supérieur en France, sources d'ouverture pour un futur emploi, etc.... Il faut dire que l'origine géographique et ethnique est toujours un facteur important à la réalisation de son projet d'immigration. Car selon qu'on habite en milieu urbain ou en zone rurale ou qu'on appartient à une ethnie ou une autre, ces éléments influent toujours dans le projet de départ. Ainsi, nous constatons aussi une inégalité entre étudiantes et étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France qui s'explique par le fait que les filles ont un faible accès à l'enseignement, mais aussi du statut de la femme, dont sa qualité principale est de rester au foyer au lieu d'aller à l'école occidentale. Bien qu'il existe des lois les autorisant à aller à l'école, cette mentalité traditionnelle constitue toujours un frein à l'évolution de leurs effectifs dans les bancs des écoles. Nous rencontrons aussi des étudiants boursiers et d'autres qui ne le sont pas. Ces derniers éprouvent d'énormes difficultés pour la bonne marche de leurs études. Cela est perceptible dans le cadre des conditions de séjour, ils éprouvent plus de

problèmes pour l'obtention d'un logement durable. Toujours dans les conditions de séjour nous constatons que si l'inscription ne pose généralement pas de difficultés majeures, l'obtention d'un titre de séjour ne l'est pas et ressemble plus à un parcours de combattant. Quant à l'intégration, elle est plus difficile avec la population d'accueil, cependant elle est plus facile avec la population sénégalaise. Les étudiants disent qu'ils se sentent intégrés à l'université et en classe.

Ainsi après avoir vu la migration des étudiants sénégalais en France : ses déterminants et les conditions de séjour des étudiants, nous allons voir le devenir socio professionnel des étudiants diplômés de retour dans leur pays d'origine, en sachant que l'étudiant qui a terminé ses études est à la recherche d'emploi pour son insertion socio-professionnelle. Cette insertion n'est pas toujours facile ni dans le pays d'accueil, ni dans le pays d'origine.

**QUATRIEME PARTIE : LA MIGRATION  
DES ÉTUDIANTS SÉNÉGALAIS EN  
FRANCE : LE DEVENIR  
SOCIOPROFESSIONNEL DES ÉTUDIANTS  
DIPLÔMÉS DE RETOUR DANS LEUR PAYS  
D'ORIGINE**

# **CHAPITRE I : Le phénomène de la « fuite des cerveaux », retour et non-retour des étudiants, et l'impact de l'exode sur le développement du Sénégal**

L'expression « fuite des cerveaux », apparue dans les années 1950, est souvent associée à l'idée de perte pour les pays de départ. En effet cette perte peut-elle être facteur d'enrichissement, ou de système « gagnant-gagnant »? Le phénomène de la fuite des cerveaux n'est pas récent : sans le départ vers l'ouest de penseurs et artistes grecs à la suite du déclin de Byzance, jamais sans doute la renaissance n'aurait-elle vu le jour. Le phénomène ne concerne plus les seuls pays en développement. L'Europe de l'Est est aujourd'hui touchée par l'exode de ses éléments les plus brillants vers le Royaume-Uni et l'Irlande, cette dernière a subi une véritable saignée de ses compétences jusqu'au milieu des années 1990. Lorsqu'on pensait jadis en quête de prairies où l'herbe était plus verte, c'était pour ne plus revenir. Aujourd'hui dans le monde du savoir, même si l'aller simple est toujours la règle, la mondialisation a quasiment banalisé les flux temporaires de main-d'œuvre. Ainsi, les « échanges de compétences, ou de cerveaux », permettent au pays de départ tout comme aux pays d'accueil de profiter de l'expérience spécialisée acquise par des professionnels expatriés, et pas seulement de leurs envois de fonds, aussi importants soient-ils. Le rôle des techniciens indiens de l'étranger dans la création de l'industrie des TIC (technologies de l'information et de communication) à Bangalore (Inde) est à cet égard un cas d'exemple intéressant. Dans cette partie nous allons d'une part, analyser de façon générale le phénomène de la « fuite des cerveaux » à travers un parcours historique démontrant que les savants ont toujours voyagé, mais aussi réfléchir sur la question du retour et du non-retour à la fin des études et enfin l'impact de l'exode des étudiants sénégalais sur le développement du Sénégal.

## **1. Le phénomène de la « fuite des cerveaux »**

Comme nous l'avons expliqué dans la partie introductive, un aperçu sur l'histoire montre que la mobilité des scientifiques et des savants ont toujours été permanente à travers les âges que le phénomène revêt un caractère socio-anthropologique que l'on peut qualifier d'universel. Déjà dans la période antique les savants grecs voyageaient. Ainsi, Anne Marie Gaillard de dire : « On sait que, par exemple, avec certitude que parmi les soixante savants

considérés comme les plus célèbres, quarante-cinq ont quitté leur terre natale en quête d'étude, d'enseignement ou de recherche ».<sup>8</sup>

Anne Marie Gaillard a fait une bonne analyse de la question que nous allons citer :

- Mobilité au sein de zones d'hégémonie culturelle et linguistique

En effet pour elle : « Il faut toutefois noter que ces migrations auraient été limitées tant quantitativement que géographiquement, sans l'existence de zones d'hégémonies linguistiques. Ainsi, la domination du sanskrit et du Pali permit le rayonnement d'universités comme celles de Taxila et de Nalanda fondées en Inde aux six siècles av. J.-C.

Le Grec et la culture hellénique furent au centre de la suprématie d'Athènes puis d'Alexandrie. La langue arabe, devenue langue officielle à partir du huitième siècle dans les pays du Moyen-Orient, permit la renommée de Bagdad, puis celle de grandes universités comme Al Azhar au Caire. Quant au latin, dominant une Europe médiévale sous l'emprise de l'Église, il permit la compréhension mutuelle des hommes de lettre et de science à partir du XIe siècle. Or, si l'utilisation d'une langue commune fut la condition sine qua non permettant l'internationalisation de l'éducation dans ces époques reculées, cela n'explique pas pour autant les raisons profondes de ces déplacements hors des frontières du pays natal, surtout quand on connaît les risques auxquels s'exposaient ceux qui quittaient les limites territoriales où ils jouissaient d'une protection liés à la citoyenneté ou à la souveraineté d'un prince. Une explication s'impose : c'est que, face à une quête individuelle de savoir se jouait une attraction, celles de lieux renommés, celle de savants à qui se confronter, celle de mécènes prêts à financer... ».<sup>8</sup>

- Mécénats et pillages furent la règle

Selon Anne-Marie Gaillard : « Ces derniers ont été à l'origine de véritables politiques d'attraction, parfois même de pillage des élites scientifiques et intellectuelles. Ce n'est pas pur hasard si la ville d'Alexandrie, à son apogée, recevait en permanence cent, voire plusieurs centaines de scientifiques et savants en provenance de tout le monde hellénistique. Selon les

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002 (p-16- 24).

historiens, les savants étaient attirés non seulement par les immenses possibilités matérielles de recherche offertes par le muséum, mais aussi par l'or ptolémaïque. Car très souvent, l'attraction opérée sur les savants était le fait de politiques délibérées de la part des mécènes et les méthodes employées auraient déjà permis que l'on parle de « brain drain ». Ainsi lorsque le premier roi Ptolémée construit la grande bibliothèque et le muséum d'Alexandrie (au 3<sup>e</sup> siècle av. J.- C), faute de ressources humaines locales susceptibles de faire fonctionner le complexe nouvellement créé, le roi importa tout simplement les savants d'Athènes. Ne recherchant que la suprématie de la nouvelle capitale sur le monde hellénique, il pratiqua le plus élémentaire des pillages, s'enrichissant au détriment de son concurrent.

La science arabe qui fleurit entre le huitième et le dixième siècle à Bagdad, est également le fruit des migrations intellectuelles, migrations d'abord forcées, car ce furent les savants nestoriens de l'Académie d'Athènes qui, dispersés en l'an 529 par l'empereur Justinien et se regroupant sur l'invitation du roi de Gundi Sapur (à l'est de la Perse), permirent la transmission de la culture hellénique. Puis, à l'apogée du califat abbasside, le calife Al - Mansur attire les savants à Bagdad pour à la fois s'assurer de leurs services et asseoir son prestige. Ce calife donne l'impulsion qui permettra à ses successeurs la fondation de la « maison de la sagesse », grande bibliothèque où travaillaient des savants de toutes les disciplines scientifiques connues, venant de tout le monde méditerranéen.

Les universités médiévales furent, elles aussi, des exemples de mobilité géographique, parce que nombre d'entre elles furent d'abord itinérantes, les maîtres et les élèves s'établissant pour quelques années dans une ville qu'ils quittent pour une autre, mais aussi parce que les enseignants et les étudiants provenaient de nombreuses régions et pays d'Europe. Puis ces universités deviennent l'enjeu de convoitises de la part des princes qui comprirent vite qu'ils avaient en parti à tirer de ces institutions, véritables pépinières d'administrateurs, de juges et de conseillers, dont le prestige rejaillirait sur eux et sur leur ville. L'université de Bologne est une illustration typique d'un essaimage migratoire, conséquence de sécessions, de transfuges, suscités la plupart du temps de l'extérieur. C'est ainsi que dans les deux siècles qui suivirent sa fondation cette université donna naissance à une quinzaine d'autres grandes universités ».<sup>8</sup> Toujours d'après les explications de Anne marie Gaillard : « Il ne fait donc aucun doute que : 1) la migration des élites intellectuelles a tout temps été dépendante de l'intérêt manifesté par le pouvoir pour la connaissance, 2) cet

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002 (pp 16-24)

intérêt s'est traduit très tôt en politiques délibérées visant à attirer hommes et institutions et 3) la notion de perte et de gain était déjà au cœur de ces embryons de politiques scientifiques. En conséquence, il n'est pas aventureux de dire que l'itinérance, qui fut une des conditions de la création scientifique et de la diffusion du savoir, fut à la conjonction du besoin individuel de déplacement de l'amoureux du savoir (qui part en quête de connaissance) et de politiques volontairement attractives orientant le sens des migrations. Il y a là une permanence des mobiles migratoires qui est troublante et qui se trouve au cœur même des migrations d'aujourd'hui ».<sup>8</sup>

La deuxième moitié du XXe siècle est marquée par des mobilités en expansion, mais tout d'abord voyons le concept du « brain drain ». Selon Anne Marie Gaillard : « L'avènement du concept de brain drain au seuil des années 60 marqua un changement profond dans les mentalités concernant les migrations scientifiques en général : de bénéfiques qu'elles étaient dans l'opinion courante (elles ne revêtaient d'ailleurs antérieurement aucun intérêt spécifique et ne faisaient l'objet d'aucune étude particulière) elles devinrent officiellement pernicieuses pour les pays d'origine. C'est en 1963 que le terme de brain drain apparut au Royaume-Uni. On le trouve pour la première fois dans un document de la Royal Society où il cherchait à dramatiser le mouvement de personnel scientifique quittant le Royaume-Uni pour les États-Unis où le marché demandeur offrait de meilleures conditions de travail et de salaires ».<sup>8</sup>

Concernant l'émigration des élites du Sud : Anne Marie Gaillard nous explique : « Qu'à la même époque (deuxième moitié du XXe siècle), on ne caractérisait pas encore de la même façon globalisante et lapidaire le déploiement des élites intellectuelles des pays en développement vers le Nord. Au contraire, durant la période coloniale et post-coloniale où il était quasiment convenu, voire institué, que les enfants des élites locales partent faire leurs études en métropole pour seconder les administrations coloniales, puis constituer les nouvelles administrations nationales, l'expatriation pour les études était considérée comme un des points forts des politiques volontaristes de développement. Cela devrait permettre à terme, aux pays d'origine, de se constituer des contingents de ressources humaines suffisamment importants et qualifiés pour impulser son développement (par le déploiement du système éducatif, le progrès technologique, l'amélioration de la santé, etc.).

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

Mais, le mouvement migratoire s'accéléra, et au seuil des années 1970, lorsque l'on constata que les flux vers les pays du Nord augmentaient de façon incontrôlée (ils quintuplèrent en trente ans, passant de 245 000 en 1960 à 1 178 000 en 1990) et que conjointement les étudiants, une fois leur diplôme obtenu, semblaient s'installer très majoritairement dans les pays d'accueil, la notion d'exode s'imposa ».<sup>8</sup>

Toujours dans son récit elle explique que : « Cette importante migration fut la conséquence directe du développement des systèmes d'éducation primaires et secondaires dans les pays du Sud, entraînant une demande d'éducation supérieure que ces pays ne pouvaient satisfaire. Ces derniers virent donc le meilleur de leur jeunesse scolarisée partir de plus en plus massivement pour étudier au Nord. Cependant, tous les pays ne s'inquiétèrent pas de ces départs, car ils ne pouvaient pas satisfaire la demande de formation supérieure que la demande d'emplois qualifiés à laquelle cette élite formée pouvait prétendre. Certains pays trouvèrent même un intérêt à cette émigration qui réduisait un chômage endémique, qui éloignait une population exigeante et potentiellement remuante, qui était source de revenus en devises fortes et qui permettaient la constitution à l'étranger de groupes de pression prêts à défendre les intérêts de leur pays et qui restant en liaison avec le pays d'origine pouvaient favoriser un transfert de technologie. De plus, cette migration de personnel hautement qualifié constituait une réserve que l'on pensait pouvoir mettre à profit en cas de besoin. C'est ce dernier point de vue qui fut à l'origine des politiques conduites par certains pays en faveur du retour de leurs nationaux qualifiés expatriés ».<sup>8</sup>

Dans cette mobilité en expansion, nous remarquons que l'Est perd ses scientifiques que Anne Marie Gaillard situe dans les années 90, qui virent de profonds changements dans les flux migratoires des élites scientifiques et techniques. D'après elle deux phénomènes s'imposèrent alors, tous deux résultèrent de faits ou de choix politiques : « Le premier touchant les pays de l'Est où l'effondrement des institutions scientifiques, consécutivement à la chute des systèmes communistes, entraîna le départ de milliers de scientifiques et le second touchant les pays émergents du Sud- Est asiatique dont les politiques volontaristes de récupération des élites scientifiques nationales permirent l'annonce d'un flux de retour qui, au fil des ans, s'est largement confirmé ».<sup>8</sup> En ce qui concerne, les migrations scientifiques des pays du bloc communiste : « Il y a tout lieu de faire la différence entre les scientifiques qui, à la suite de la

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

crise des systèmes nationaux scientifiques et techniques, quittèrent la recherche et ceux qui, préférant rester dans la même sphère professionnelle, quittèrent leur pays. L'exemple de la Russie est illustratif : sur un million de personnes travaillant dans le secteur scientifique et technique avant la crise, 500 000 ont dû quitter leur emploi. Parmi ces derniers, seulement 20 000 à 30 000 personnes ont quitté leur pays (les chiffres variant selon les différentes sources consultées) pour aller travailler principalement dans les laboratoires des pays occidentaux. S'il s'agit donc d'un exode plutôt interne qu'externe, le flux migratoire en a quand même été important au début de la décennie 1990 et a donné lieu à une émotion qui se reflète dans un grand nombre des travaux publiés dans les années qui suivirent la chute du communisme. Réapparut alors la notion de migration circulaire ou pendulaire. Selon laquelle les expatriés rentreraient dans leurs pays après plusieurs années de séjour pour repartir ensuite séjourner et travailler à intervalles réguliers à l'étranger. Toutefois, force est de constater que cette circulation n'a pas été, à ce jour, démontrée par des études crédibles. Par ailleurs, peu de travaux récents ont été produits sur une émigration sur laquelle on manque de perspective (une décennie seulement) pour en analyser les conséquences », <sup>8</sup> selon Anne M Gaillard.

Pour Anne Marie Gaillard parlant de la notion « de perte au gain ». Elle explique que : le deuxième phénomène des années 90 en termes de migration des élites fut la confirmation des flux de retour des élites intellectuelles dans les pays émergents du Sud- Est asiatique. La Corée du Sud, Taiwan et Singapour sont des pays où le modèle de la fuite des cerveaux s'est transformé en gain de cerveaux. L'exemple de la migration des étudiants de Corée du Sud est intéressant à ce propos. Selon elle c'est : « Un pays où, jusqu'au début des années 80, presque 70 % de ses ressortissants partis se former aux É.-U. s'y installaient après leurs études supérieures (seulement 10% rentraient dès l'obtention de leur diplôme). Or le courant s'est maintenant inversé et ils sont presque 70% à revenir au pays dans les trois années qui suivent leur doctorat aux États-Unis, et presque 40 % le font dès l'obtention de leurs diplômes. La situation est la même à Taiwan et à Singapour ». <sup>8</sup> Anne marie Gaillard nous explique que : « Ce qui est à l'origine de ce renversement de situation est l'expression économique régulière durant ces trente dernières années qui, conjointement à une politique volontariste conduite sur la durée, ont permis une réduction du décalage de niveau de vie entre les pays développés et le pays d'origine, ainsi que le déploiement de l'industrie et des systèmes scientifiques et

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

techniques autorisant les jeunes diplômés nationaux à pouvoir trouver un travail dans leur pays et dans leur domaine, sans avoir à redouter une baisse considérable de leur niveau de vie. Partant, on peut maintenant parler d'une migration des élites du Nord vers le Sud, car, même s'il ne s'agit que d'un courant de retour vers le pays d'origine, ce dernier risque de porter atteinte aux systèmes scientifiques et techniques de certains pays du Nord (aux États-Unis par exemple) dont le potentiel scientifique repose partiellement (et parfois largement) sur des individus originaires de pays du Sud ».<sup>8</sup>

Dans cette perspective de la question de la « fuite des cerveaux », il faut rappeler que le Nord pille aussi le Nord comme l'a si bien expliqué Anne Marie Gaillard. D'après elle : « Concomitamment à ce contre-courant migratoire réémerge de nouveau, au tournant de ce millénaire, la crainte de la migration Nord-Nord des élites, infailliblement attirées par les États-Unis, pays qui par sa politique attractive continuerait de piller le reste du monde (Europe comprise) de ses plus brillants cerveaux. Si les États-Unis continuent d'être la cible notoire des critiques de nombreux pays dans ce domaine, c'est que, depuis 1968, ce pays applique une procédure d'introduction des étrangers, votée en 1965 (US Immigration and Nationality Act Amendment), qui facilite l'immigration des personnels qualifiés. Ainsi, cette procédure a entraîné, de façon notoire, l'explosion des départs des étudiants du Sud et des professionnels du Nord vers ce pays. Or les États-Unis, aujourd'hui en pleine expansion économique, manquent de capital humain et cherchent à accroître en permanence leur contingent d'immigrés hautement qualifiés. La politique conduite par ce pays est donc de plus en plus attractive, se manifestant tant au niveau des établissements d'éducation supérieure où les recrutements de brillants étudiants étrangers s'accompagnent à l'octroi de bourses, qui au niveau législatif où la réglementation d'introduction des étrangers s'est encore simplifiée pour les personnes hautement qualifiées. La politique migratoire de ce pays s'inscrit non seulement dans la logique de croissance économique, mais risque à plus ou moins long terme d'être indispensable à la survie même du système scientifique américain. En effet, la pratique de l'immigration très qualifiée eut des conséquences directes sur la composition même de la communauté scientifique. C'est ainsi qu'un grand nombre de laboratoires ne pourraient fonctionner aujourd'hui sans le personnel d'origine étrangère devenu, dans ce nombreux cas, largement majoritaire. Dans le même temps, on assiste à un désengagement des jeunes nationaux vis-à-vis des carrières scientifiques considérées comme moins attractives. À ce double phénomène s'ajoute la crainte, maintenant confirmée, des flux de retour. Partant, la

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

vulnérabilité du système scientifique américain s'accroît et la politique migratoire devient un des moyens les plus évidents pour le maintenir et de le consolider ».<sup>8</sup>

Ainsi, nous comprendrons mieux les raisons pour lesquelles les plus grands flux migratoires des élites (étudiants et professionnels) se font toujours vers ce pays, illustrant ainsi la permanence de l'observation faite précédemment selon laquelle les politiques scientifiques participent à la détermination des directions des flux migratoires. Et d'après Anne Marie Gaillard : « On constate aujourd'hui encore que les flux suivent des trajectoires marquées par les sphères de dominations culturelles et linguistiques, il n'est pas donc surprenant que les Etats-Unis, suivis du Royaume-Uni, puis de la France, soient les pays vers lesquels se dirigent le plus grand nombre d'étudiants étrangers. Un autre aspect constant des migrations des élites touche les mobiles individuels des migrants qui cherchent à la fois de meilleures conditions de pratique de la science et une meilleure valorisation de leurs talents ».<sup>8</sup>

On peut distinguer deux grands segments du marché des cerveaux : celui des études à l'étranger et le marché des personnels hautement qualifiés formés.

- Le marché des études à l'étranger

Ces sont les États-Unis qui constituent le principal pôle d'attraction des étudiants étrangers, et d'après Anne- Marie Gaillard : « D'une part, en raison de la politique résolument attractive menée par ce pays pour recruter dans le reste du monde les meilleurs « cerveaux », et d'autre part, en raison des possibilités de carrières offertes partout dans le monde (et d'abord aux États-Unis) aux détenteurs de diplômes Américains ».<sup>8</sup> Le deuxième pays d'accueil des étudiants étrangers est, depuis quelques années, le Royaume-Uni qui a pris une place traditionnellement occupée par la France dans ce domaine. Et ainsi Anne Marie Gaillard de dire : « Paradoxalement, ce renforcement de l'attractivité exercée par la Grande-Bretagne sur les étudiants étrangers s'est produit alors même que les établissements éducatifs britanniques

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

pratiquaient une politique du « tout payant » pour les étrangers hors Union européenne, ce qui entraînait un coût particulièrement élevé pour ceux-ci ». <sup>8</sup>

Par contre depuis plusieurs décennies, cette politique du « tout payant » est pratiquée par un ensemble de pays anglophones : Australie, Canada, États-Unis (ce n'est pas récent pour ce dernier) et le Royaume-Uni principalement. Et cela constitue un revenu considérable par ces pays (par milliards de dollars). Ce qui amène Anne Marie Gaillard à dire que : « Pour justifier les prix élevés et attirer les étudiants dans un contexte de concurrence internationale, les établissements de ces pays ont mis en place un ensemble de mesures dont la plus importante est la proposition de formations ad hoc correspondant aux besoins spécifiques de pays du Sud ». <sup>8</sup> Elle poursuit en disant que : « Cette offre a rencontré une nouvelle demande du marché, car les plus grands contingents d'étudiants étrangers du Sud (ou ceux dont la progression relative est la plus importante) proviennent aujourd'hui de pays qui comptent sur une croissance économique importante à court terme (citons, entre autres, la Chine, la République de Corée, l'Inde ou Taiwan). Ces étudiants et leurs pays ont des attentes de formations très spécifiques (et visent surtout un accès aux technologies avancées). Il y a là une convergence entre une offre de formation spécialisée et de qualité (même si elle est très chère) et une demande ciblée sur le développement des pays d'origine ». <sup>8</sup>

Il est important de mentionner d'une part que la population en provenance des pays en développement (non émergents) a également changé au cours des dernières décennies. Pour Anne Marie Gaillard : « L'augmentation du potentiel intellectuel dans les pays du Sud, conséquence du développement des systèmes d'éducation secondaire, a entraîné l'accroissement du nombre des étudiants autofinçant leurs études par le simple fait que les pays d'origine n'ont plus eu besoin, former leurs cadres, d'encourager les départs vers l'étranger. Ces étudiants, qui autofincent représentent 80% de l'ensemble en 1990 et depuis, leur nombre n'a cessé de croître ». <sup>8</sup> Or c'est une évidence, les étudiants qui financent eux-mêmes leurs études sont majoritairement ceux qui manifestent le moindre désir de rentrer dans leurs pays une fois leurs études terminées. D'autre part, le coût réduit des études dans un grand nombre des pays Européens comme la France, l'Allemagne, pays nordiques, etc.

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

présente un attrait important pour ceux des étudiants du Sud qui n'ont pas de revenus personnels ou familiaux leur permettant de suivre des études aux É.-U. ou dans des pays où la formation est « tout payant ». Sans un bon suivi, ces étudiants s'inscrivent dans des formations généralistes, le plus souvent inadaptées aux besoins de leurs pays d'origine. Ainsi à la fin de leurs études ils se retrouvent devant un choix difficile, rester dans un pays développé pour valoriser les compétences et les qualifications acquises, soit de retourner dans leur pays d'origine et perdre rapidement des qualifications qui sont localement inutilisables, se qui pousse à Anne marie Gaillard de s'interroger : « Peut-on dire que paradoxalement, les pays les plus accueillants aux étudiants des pays du Sud sont-ils ceux qui se sont donnés le moins de moyens pour satisfaire une demande spécifique de formation orientée vers les ressortissants du Sud et que, partant, ils sont aujourd'hui de grands producteurs de fuite des cerveaux (quelques exceptions sont cependant à signaler en Allemagne et dans les pays scandinaves) ». <sup>8</sup>

- Le marché des personnels hautement qualifiés formés

Pour Anne marie Gaillard : « Le fait qu'un grand nombre de pays présente à la fois des surplus et des carences en personnel qualifié, sans que le surplus puisse compenser les carences puisqu'il ne s'agit pas des mêmes secteurs d'activité, contribue largement à ce marché. Un des exemples les plus caractéristiques de ce type de situation est l'Inde où la fuite des cerveaux reste une réalité patente depuis plus d'une trentaine d'années, alors même que le retour de scientifiques y a été à l'origine de l'institutionnalisation de certains domaines de recherche de pointe. En dépit des besoins, il existe dans ce pays un chômage endémique des personnels très formés incitant au départ les scientifiques et les ingénieurs (et non pas seulement des étudiants comme dans la plupart des pays du Sud). Cette situation est particulièrement illustrée par l'exemple des ingénieurs formés dans les fameux IIT (Indian Institutes of Technology) dont 30% émigrent (le plus souvent aux USA), une fois leur formation terminée en Inde, et dont seulement 3% reviennent ». <sup>8</sup> Il faut souligner en coïncidence à cette situation au Sud, l'attitude des pays du Nord est entrain de changer. Et selon Anne marie Gaillard : « Cela est principalement dû à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se manifeste depuis plusieurs années dans la plupart de ces pays. Principalement

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

dans les domaines des techniques de l'information et de la communication. Le principe de la migration sélective opérée par les États unis et qui a été en grande partie responsable de la croissance économique et de richesse du pays depuis longtemps, mais principalement pendant la dernière décennie est en passe de devenir le modèle migratoire que l'ensemble des pays du Nord rêvent d'adopter. Le récent rapport de la Commission européenne sur l'Espace scientifique européen témoigne de cette évolution. Or comme l'ensemble des pays du Nord, ils sont en concurrence entre eux. Leurs regards se tournent avec un bel ensemble vers les pays du sud et principalement vers ceux qui ont su ou pu mettre en place (souvent au prix de très gros efforts) des systèmes d'éducation supérieure performants ».<sup>8</sup>

En ce qui concerne le continent africain, le phénomène de la « fuite des cerveaux » n'est peut-être pas nouveau, mais prend des proportions importantes et inquiète plus d'un intellectuel.

Tant elle constitue une menace pour les bases du développement des pays africains surtout dans le domaine de la santé, de l'économie, et de l'éducation, etc.

Les données sur le phénomène sont très loin d'être maîtrisées tant il est énorme, pour un continent qui représente 10 % de la population du monde et fait face à d'énormes problèmes de pauvreté, de santé, d'éducation. Pour comprendre ce phénomène, nous allons nous référer à la 12e conférence de l'association des universités africaines (AUA) à Tripoli. Selon le Pr. Hatungimana de l'université de Burundi, aujourd'hui, « 1/3 des intellectuels africains vit à l'étranger. Les 20 000 scientifiques et ingénieurs que compte le continent ne représentent que 3,6 % de la population scientifique mondiale ».<sup>9</sup> Pire, la fuite tend à s'accélérer, remarque le professeur. Toujours selon le Pr. Hatungimana, « l'organisation internationale de la migration (OMI) a estimé que 23 000 universitaires et 50 000 cadres supérieurs et intermédiaires quittent chaque année (le continent), tandis que 40 000 Africains titulaires d'un doctorat vivent hors du continent. Les 2/3 d'étudiants restent dans les pays d'accueil après une formation faute de perspectives dans leurs pays d'origine, pour combler ces fuites, le continent fait non seulement appel au personnel qualifié en provenance des pays occidentaux (100 000 expatriés non africains) mais également débourse de fortes sommes (4 milliards \$ américains annuellement) ».<sup>9</sup> Le Pr. Hatungimana, donne l'exemple du Burundi où la diminution des professeurs-docteurs est inquiétante. Ce manque d'enseignants pousse

---

<sup>8</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002, (pp 16-24)

<sup>9</sup> Quotidien Le Soleil, Fuite des cerveaux en Afrique : Une saignée de 23 000 universitaires par an 23.oct. 2007.

l'université à recourir à l'expertise extérieure. « Sur les 163, il ne reste que 70 avec un taux de dépendance de 48 %, soit un million \$ payé à ces gens. Sur environ les 500 enseignants de l'université, 63% n'ont pas le titre de docteur et le taux moyen d'encadrement est de 73 étudiants par professeur, alors que la norme UNESCO est de 16.61 % des professeurs sont partis faire leur doctorat et ne sont pas revenus. Pour ce qui sont restés au Burundi, 23 % sont partis au Rwanda qui a créé des conditions d'attraction »<sup>9</sup>, et il conclut en disant que : « La problématique est donc grave ».<sup>9</sup> Ainsi, il regrette qu'au Sud, la mobilité des professeurs est perçue comme une recherche de quoi arrondir la fin du mois et non une forme de stimulation comme au Nord. « C'est tout simplement une forme de fuite déguisée »<sup>9</sup> pense, l'enseignant. Alors se pose dès lors un problème de qualité, alors que la recherche est presque inexistante. Le Dr Johnson M. Ishengoma de Dar es Salam (Tanzanie) dans son intervention a, quant à lui, parlé sur la fuite des cerveaux internes (au sein du pays) qu'il lie à de mauvaises conditions de travail (salaire dérisoire, manque d'équipements, de budget, etc.). Il faut souligner que de nombreux pays sont affectés par ce phénomène par exemple au Nigeria à en croire un rapport du PNUD (de 1993) selon le quotidien Le Soleil : « Plus de 21 000 médecins nigériens exerçaient aux États-Unis ».<sup>9</sup> Un nombre qui a sensiblement augmenté, puisque des dires d'une Rectrice de l'université d'Ibadan, sur les 300 médecins formés par an, moins d'une dizaine reste dans le pays. D'après le Pr. Yacub du Nigeria, « 10 000 professeurs travaillent aux États-Unis »<sup>9</sup>, liant le phénomène aux troubles politiques et sociaux, la pauvreté, manque de livres, de financement, etc. « Depuis 1985, les salaires ne satisfont pas aux besoins des enseignants ».<sup>9</sup> Ainsi, d'après l'ONG organisation des personnels infirmiers d'Afrique du Sud (DENSOSA), l'Afrique du Sud perd chaque mois plus de 300 infirmiers spécialisés. Plus grave, le pays a perdu 7,8 milliards de dollars à cause de la fuite de sa main-d'œuvre qualifiée depuis 1997.

D'après le quotidien Le Soleil : « Au Bénin, le nombre de ses médecins exerçant en France est supérieur à celui de leurs collègues restés dans le pays. En Zambie, sur les 600 médecins

---

<sup>9</sup> Quotidien Le Soleil, Fuite des cerveaux en Afrique : Une saignée de 23 000 universitaires par an 23.oct. 2007.

formés depuis 1964, seuls 50 s’y trouvent encore, tandis qu’au Ghana, 80% des praticiens quittent leur pays 5 ans après l’obtention de leur diplôme. L’association médicale du Ghana estime que 600 médecins originaires de ce pays pratiquent leur art à New York. Or, le pays a besoin d’un minimum de 3 000 médecins pour ses interventions médicales. Il y’aurait plus de médecins éthiopiens exerçants à Chicago qu’en Éthiopie. Le mal touche presque tous les pays du continent ».<sup>9</sup>

Dans le cadre de la « fuite des cerveaux » au Sénégal nous l’analyserons à travers l’article de Dialigué Faye du journal le Quotidien selon lui : « La proportion des Sénégalais ayant reçu une éducation supérieure et qui ont émigré vers les pays développés a, considérablement, augmenté, depuis quelques années ».<sup>10</sup> Selon lui « Le rapport annuel 2007, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced) présenté par Pierre Encontre, chef économiste au bureau de Genève en Suisse, le taux du « stock du capital humain » vivant à l’extérieur du Sénégal était évalué à 11 % en 1990. Dix ans après, en 2000, ce taux s’est retrouvé à 24 %, il y aurait à peu près 24 000 diplômés de l’enseignement supérieur qui sont à l’extérieur du Sénégal ».<sup>10</sup> Toujours selon M. Encontre « Sous l’angle de la balance des paiements, il y a certainement des avantages du point de vue macro-économique ».<sup>10</sup> Ainsi, il voulait montrer que les apports des transferts d’argent ainsi effectués par ces migrants peuvent s’avérer bénéfiques pour l’économie du pays. L’économiste Encontre a néanmoins tenu à relever : « C’est en termes de matière grise nécessaire pour développer un pays que cela est assez problématique ».<sup>10</sup> Car, pour lui : « Une fuite des cerveaux est un facteur qui empêche une économie d’être dynamique. C’est quelque chose de dramatique ».<sup>10</sup>

Et pour le Cnuced, en ce qui concerne les (PMA) pays les moins avancés comme le Sénégal, les principales raisons d’émigration des personnes hautement qualifiées sont liées à des

---

<sup>9</sup> Quotidien Le Soleil, Fuite des cerveaux en Afrique : Une saignée de 23 000 universitaires par an 23.oct. 2007

<sup>10</sup> Quotidien Le Soleil, Nations-Unis, 10 ans de fuite de cerveaux : Le Sénégal a perdu 24% de ses diplômés du supérieur, 21 juin 2007

possibilités d'emploi limitées, les mauvaises conditions de travail et/ou les perspectives de carrières professionnelles peu intéressantes, ainsi que la croissance peu dynamique, entre autres.

Concernant les orientations préconisées, l'organisation des Nations-Unis est d'avis, qu'il n'est pas possible de faire cesser l'émigration de personnes qualifiées des PMA vers les pays développés. Par conséquent, estime-t-elle, « Les politiques adoptées, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, devraient tendre à réduire les flux dont on sait qu'ils sont les plus néfastes pour le développement national et à accroître les retombées positives de toutes les formes d'émigration de main-d'œuvre qualifiée ».<sup>10</sup>

A ce propos la recommandation du CnuCED, est que : « Les pays destinataires devraient mettre en place, entre autres, des programmes d'aide au développement qui aident les PMA à retenir leurs spécialistes, notamment dans les universités ou dans le secteur de la santé. Cela, par le biais d'une amélioration des rémunérations, des perspectives de carrière et des conditions de travail ».<sup>10</sup>

En guise de conclusion, on peut dire que la nouvelle attitude des pays développés en particulier européens qui jusqu'à une époque récente étaient conscients de leurs devoirs vis-à-vis du développement des pays du tiers monde (soit du fait de l'histoire d'un long passé colonial, soit par principe humanitaire). Or face à la mondialisation et le globalisme, ces derniers sont en passe de ne voir que leur intérêt immédiat. Une des preuves visibles de ce changement de position se voit dans l'évolution des réglementations d'immigration de la plupart de ces pays, qui de protectionnistes qu'elles fussent depuis le début des années 70, deviennent aujourd'hui de plus en plus ouvertes et très généreuses vis-à-vis des personnes hautement qualifiées. Il y a donc là l'expression d'une exigence nouvelle qui légitime, aux yeux du Nord, le pillage du tiers monde et justifie que l'on repose aujourd'hui, de façon explicite, les nouveaux termes du débat sur la fuite des cerveaux.

Ainsi, les efforts pour arrêter la saignée ne manquent pas. Il s'agit de sensibiliser les gouvernements pour créer des conditions d'attraction, les bailleurs de fonds pour éviter d'imposer des compétences extérieures. « L'argent des bailleurs est utile, mais il ne saurait soigner nos enfants, seuls les médecins le peuvent, il ne peut enseigner nos élèves, mais les

---

<sup>10</sup> Quotidien Le Soleil, Nations-Unis, 10 ans de fuite de cerveaux : Le Sénégal a perdu 24% de ses diplômés du supérieur, 21 juin 2007

enseignants le peuvent, il ne peut apporter l'électricité, mais les ingénieurs le peuvent », <sup>10</sup> dit le Pr. Hatungimana. « Il faut améliorer les conditions de travail des enseignants en revalorisant d'abord les salaires, avoir un lien entre l'État et l'université » <sup>10</sup> ajoute le Pr. Yacub du Nigeria.

Pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (Omd) en 2015, le Cnuccd propose en outre; aux PMA, de mieux spécialiser leurs économies, en essayant de rendre les secteurs existants plus rémunérateurs et en diversifiant leurs économies par l'ajout de nouveaux secteurs. Mais, en aval, il faudrait améliorer les capacités de productivité.

## **2. La question du retour et du non-retour à la fin des études**

C'est seulement dans les années 90 que les publications s'intéressent particulièrement à la question du retour des étudiants étrangers. Cependant depuis les années 1960 le phénomène de « l'exode des compétences » qui affecte les pays du sud avait été repéré. On commence alors à se poser la question qui est de savoir si le fait d'aller étudier à l'étranger n'est t-il pas un moyen de favoriser ou d'accélérer la « fuite des cerveaux » du tiers monde. Car les étudiants étrangers sont en face d'une double perspective : Insertion dans leur pays d'origine et sédentarisation en France ou dans d'autres pays européens ou dans les pays nord-américains. Ainsi pour Gaillard (J) : « La lutte contre la fuite des cerveaux s'inscrit dès lors, et logiquement, dans l'idée de retour ». <sup>11</sup> Toujours selon lui : « L'objectif devenait donc d'essayer de récupérer ces personnes hautement qualifiées qui préféreraient rester à l'étranger plutôt que de revenir dans leur pays d'origine. Or, pour faire revenir ces nationaux expatriés, l'expérience a prouvé qu'il fallait beaucoup plus qu'un simple dispositif politique et administratif, aussi sophistiqué soit-il : il fallait d'abord une volonté politique à long terme et il fallait surtout que ce retour soit à la fois porteur de et porté par une véritable évolution des conditions scientifiques, techniques, économiques et sociales, qui étaient à l'origine des expatriations elles-mêmes ». <sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Quotidien Le Soleil, Nations-Unis, 10 ans de fuite de cerveaux : Le Sénégal a perdu 24% de ses diplômés du supérieur, 21 juin 2007

<sup>11</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 17-18 avril 2001, (pp 41-49).

<sup>11</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 17-18 avril 2001, (pp 41-49).

Depuis les années 90, trouver un emploi à la fin de ses études, surtout pour les étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine n'est plus une chose facile. Cependant pour ceux qui ont un réseau d'amitié ou familial qui pourra les intégrer dans l'administration ou dans le réseau universitaire le retour à la fin des études est toujours envisageable. Comme l'a si bien expliqué Amougou (E) : « À la fin de leurs études en France, ces étudiants qui rejoignent leur pays ont souvent du travail à la clé comme on dit. Ceci est sans nul doute le résultat d'une stratégie de mobilisation familiale ou ethnique ».<sup>12</sup> Toujours Amougou (E) de poursuivre : « Elle est fondée sur le quadrillage, voir le quasi-monopole de certaines fonctions professionnelles profondément déterminantes sur le plan symbolique ».<sup>12</sup>

Mais aussi la maîtrise des flux migratoires puisque les autorités françaises ont décidé de ne plus laisser un étudiant sur le territoire français à la fin de ses études. Comme l'explique Slama (S): « Dès les premières mesures de maîtrise des flux migratoires, les autorités publiques ont affiché leur volonté de ne plus laisser les étudiants étrangers se maintenir durablement sur le territoire au moyen d'inscriptions multiples, ni de les laisser s'installer à la fin de leurs études ».<sup>13</sup> Ainsi, les étudiants sénégalais au même titre que les autres étudiants étrangers sont placés dans une double alternative : Réussir ou repartir, réussir et repartir. Ces difficultés dont les principales sont d'une part la crise économique qui affecte le Sénégal depuis une vingtaine d'années par exemple le secteur de la pêche souffre d'un manque cruel de compétitivité, l'objectif de développement du coton au Sénégal oriental n'a guère été atteint malgré des aides importantes, le secteur arachidier était le secteur clé de l'économie sénégalaise, mais il s'est véritablement effondré après 1985. Le montant du financement reste modeste, car il s'agit d'un secteur en récession profonde pour lequel l'investissement doit être mesuré. L'aménagement du fleuve Sénégal avait pour but de développer une filière riz nationale et de fixer les populations en zone rurale en créant des emplois. Le projet semble avec le recul avoir été trop ambitieux et mal adapté aux capacités des Sénégalais. Les modes d'exploitation sont ainsi restés traditionnels et ne parviennent pas à rentabiliser les aménagements réalisés. D'autre part, on assiste à l'application de nouvelles politiques économiques antisociales dictées aux gouvernements du Sénégal par le FMI et la banque mondiale (réduction des budgets de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, suppressions d'emplois, augmentation des prix de produits sociaux, dévaluation du Franc CFA).

---

<sup>12</sup> Amougou (E), *Etudiants d'Afrique Noire en France : Une jeunesse sacrifiée ?* Paris, l'Harmattan, 1997, 137p

<sup>13</sup> Slama (S), *La fin de l'étudiant étranger*, Paris, L'Harmattan, 1999, 312p.

Ces politiques d'ajustement structurel prônent des recettes fondées sur le néolibéralisme (privatisation et libération de l'économie). Le nombre de pauvres a tellement augmenté de ce fait, que les politiques d'ajustement structurel sont considérées comme de véritables facteurs de paupérisation de larges secteurs de la population. C'est dans ce contexte d'aggravation de la crise économique que l'État sénégalais va diminuer le nombre des effectifs et le recrutement aussi dans la fonction publique. L'effectif de la fonction publique est passé de 65 887 agents en 2000 à 65 259 emplois en 2001, soit 628 agents de moins en terme absolu, et 0,95 % en terme relatif. L'État a aussi engagé le départ d'un bon nombre de ses agents dans un programme appelé : « départ volontaire ».

Le recrutement dans la fonction publique au Sénégal ressemble au propos d'Amougou (E): « Ne se fait jamais sur la base d'une évaluation scientifique ni de la valeur du candidat, ni de ses travaux quand ceux-ci existent. Les commissions scientifiques n'existent pas, et quand elles existent, elles sont taillées sur mesure ».<sup>12</sup> Généralement deux types de retour sont envisagés par les étudiants : Les retours pour des séjours limités qui ont eu lieu pendant les vacances scolaires et les retours définitifs au pays. Mais nous nous intéressons particulièrement aux retours dits définitifs.

Il est important de souligner d'abord les facteurs qui interviennent de manière constante en faveur du retour. Ils sont de trois ordres : l'attachement au pays natal, l'importance des liens familiaux, les exigences ressenties par rapport à l'appartenance nationale. Ces facteurs varient selon les étudiants, mais ils sont toujours présents et toujours susceptibles de faire saillance avec plus ou moins de vigueur, en fonction notamment des évolutions marquant le climat de l'accueil réservé à ces étudiants par les pays d'immigration.

Cependant au premier rang des « raisons » jouant contre l'hypothèse du retour et pour l'installation en France ou dans un autre pays similaire sont les représentations et les anticipations touchant à la professionnalisation future des étudiants. Donc la « raison » du non - retour est d'abord professionnelle et par là économique. Il est vrai que les perspectives professionnelles offertes par la France sont supérieures à celles du Sénégal par exemple dans les carrières universitaires.

Nous pouvons aussi évoquer un second ordre de raisons jouant contre la disposition du retour des étudiants sénégalais; l'anticipation des problèmes que leur paraît poser leur réintégration dans les cadres sociaux et culturels de leur pays d'origine, venus avec des idées dites « à

---

<sup>12</sup> Amougou (E), Etudiants d'Afrique Noire en France : Une jeunesse sacrifiée ? Paris, l'Harmattan, 1997, 137p

l'occidentale » ils auront du mal à retrouver leur place dans une société où la plupart des relations entre les hommes est basée sur la coutume dont certains ne tarderont pas à qualifier de vétuste après un long séjour en occident. Cela est plus ressenti chez les jeunes femmes dont le passage dans une société occidentale tend à s'identifier à un processus d'appartenance à une émancipation. En effet lors de séjour parfois long en occident, ces étudiantes expérimentent un statut de leur sexe et une condition féminine, marqués par une véritable libération de quelques-unes des contraintes, perçues soudain comme oppressives, qui pèsent sur ce statut et cette condition dans le pays d'origine. Les problèmes posés, à leurs yeux par la « réintégration » des cadres sociaux et culturels à leur retour font que connoter l'inadaptation ou les difficultés de réadaptation, ils ont la signification d'une régression, d'un retour à une condition qu'on estime avoir dépassée depuis longtemps.

En somme, la question du retour et du non-retour s'explique par des raisons multiples et variées. Ainsi, nous pouvons évoquer :

- Le caractère archaïque des mentalités, surtout culturelles empêchant le retour des étudiants à rentrer travailler dans leur pays d'origine;
- Le manque de transparence en ce qui concerne les règles du jeu social et économique. En effet la marginalisation de leurs compétences, le culte de l'étranger, la promotion par le biais des liens familiaux et du réseautage représentent un obstacle considérable à leur retour au Sénégal. Les liens de parenté, le copinage et le niveau social constituent les critères largement utilisés en matière de promotion sociale;
- L'inadaptation des carrières avec les opportunités offertes;
- Un manque d'opportunités de travail et de recherche viables et attrayantes. Des réelles opportunités de carrières sont pratiquement inexistantes pour des personnes hautement qualifiées aussi bien dans l'administration que dans les entreprises industrielles;
- Les salaires qui ne répondent pas toujours à l'attente de ces étudiants diplômés.

Ainsi, la question du retour et du non-retour apparaît largement comme étant un choix réfléchi et rationnel. Elle s'inscrit parfaitement dans la logique de la mondialisation et de l'internationalisation des compétences. Au regard de cette nouvelle génération d'immigrés, l'État et les entreprises n'ont pas pu créer un environnement favorable dans lequel ils pourraient évoluer de manière transparente et dynamique. L'environnement existant ne répond nullement à leurs aspirations et à leurs préoccupations tout à fait normales et légitimes.

Ainsi, nous avons rencontré quelques anciens étudiants sénégalais qui se sont fixés dans le Nord de la France, par exemple cet ancien étudiant sénégalais qui nous explique pourquoi il est resté en France : « Les salaires proposés au Sénégal sont insuffisants pour entretenir correctement une famille, je prends mon expérience personnelle, après mes études à Bordeaux, je suis rentré au pays pour apporter ma pierre à l'édification de la nation. D'abord, je n'ai eu qu'un poste de contractuel, dans l'administration avec un salaire de misère. Le cinq du mois, j'étais obligé d'entrer dans un cycle d'endettement pour survivre, de guerre lasse, j'ai pris un billet pour l'occident, et dire que je voulais rester au pays pour travailler ». Mais aussi cette ancienne étudiante qui nous explique aussi son cas : « Après mes études sanctionnées par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) obtenu à Paris, la société dans laquelle je travaille m'a proposé un salaire de départ de 2500 euros, au même moment l'administration sénégalaise me proposait 250 000 F CFA, vous voyez la différence, je ne pouvais que rester ».

De façon générale le migrant sénégalais travailleur ou étudiant aspire à rentrer un jour au Sénégal, pour un étudiant ce retour est généralement déterminé par la part de satisfaction et de déception qu'il pourrait avoir pendant son cursus universitaire en France ».

Nous avons retenu les propos de quelques étudiants, par exemple cet étudiant de 2<sup>e</sup> cycle de biochimie à Lille 1 qui explique sa satisfaction par rapport à ses études : « Ce que je suis en train de faire ici déjà n'existe pas au Sénégal en deuxième cycle. Les études sont plus performantes, les professeurs sont de renommées, des labos bien équipés franchement il y a tout pour réussir ». Concernant sa déception il dit : « J'ai repris mon année, pour moi c'est décevant vu la formation initiale que j'avais par rapport à la formation que je suis en train de suivre, j'ai eu quelques difficultés, mais je crois que c'est une déception temporaire ». Mais aussi cet étudiant de 2<sup>e</sup> cycle d'anglais à Poitiers de dire : « Je ne suis pas trop satisfait je trouve qu'ici je fais de l'anglais, mais elle est trop mélangée avec le français, ce n'est pas ce que je croyais au début, même au Sénégal on fait beaucoup plus d'anglais qu'en France ».

Cet étudiant de 3<sup>e</sup> cycle de droit des assurances nous dit par rapport à sa satisfaction : « Si je compare par rapport au Sénégal, ici on arrive à respecter le programme établi durant l'année, du moins c'est des connaissances dont - on est sûr d'acquérir à la fin de l'année, il y a le matériel qui est disponible ce qui n'est pas le cas au Sénégal ». Par rapport à sa déception, il dit : « Avant de venir ici on nous faisait croire que les études étaient faciles en France on réussissait facilement, mais là quand on a vu la réalité on sait qu'il faut vraiment travailler ». Ainsi dans le cadre de notre enquête de terrain, sur les 100 étudiants enquêtés 67 affirment leur intention de retourner travailler au Sénégal à la fin de leurs études, contre 22 qui

affirment changer de pays à la fin de leurs études universitaires, et 11 pensent qu'ils ont leur chance de trouver un emploi stable en France. Sur la question des projets en matière d'installation géographique, les données recueillies sont dans ce domaine à manier avec beaucoup de prudence. Ces réponses véhiculeraient-elles sans nulle équivoque des intentions solidement formées? Il faut faire une différence entre les dites - intentions, avec les décisions finales. Ce que l'on appréhende ici c'est un état à un moment précis, des décisions des étudiants, rien ne permet de dire que cet état sera durable. Dans ce cas, on ne peut pas affirmer des positions du genre : le taux de retour, ou de non-retour est de... il faut prendre ces résultats pour ce qu'ils sont, il y a évidemment fort loin de ces affirmations publiques à la réalité des pratiques finales. Si nous avons décidé de traiter cette question dans notre thèse, c'est de savoir d'abord ce qu'envisagent les étudiants sénégalais à la fin de leurs études puisqu'il n'est pas maintenant évident pour eux de trouver un emploi, surtout pour les diplômés sauf ceux qui ont un réseau d'amitié ou familial qui pourra les intégrer dans l'administration ou dans le réseau universitaire.

À travers ces propos, nous allons voir l'impact de l'exode des étudiants sénégalais sur le développement du Sénégal.

### **3. L'impact de l'exode des étudiants sénégalais sur le développement du Sénégal**

Ce phénomène de l'exode des étudiants prend des proportions alarmantes dans les pays en voie de développement et en particulier au Sénégal. Ceci est d'autant plus préoccupant qu'il touche des secteurs et des activités à haute technologie et à forte valeur ajoutée.

En effet au Sénégal, cette nouvelle forme d'émigration concerne surtout les lauréats du « concours général », organisé pour récompenser les meilleurs élèves des lycées du Sénégal. Mais aussi des étudiants de deuxième et troisième cycle, formés dans les universités sénégalaises. Ainsi, tous les lauréats et beaucoup d'étudiants du deuxième et troisième cycle partent à l'étranger chaque année soit juste après leur formation soit pendant leur formation. On constate de véritables brigades de recrutement des lauréats, qui sont mises en place à travers un système d'octroi de bourse pour une spécialisation dans un domaine bien précis.

Les coûts de ce précieux phénomène sont incommensurables pour le développement économique et social du Sénégal. En l'absence de statistiques globales et fiables, on peut

avancer quelques éléments d'appréciation qui donnent une idée et de l'ampleur de cette forme d'émigration sur le développement.

- Au niveau des coûts en formation : On peut avancer une indication permettant de situer un peu ce genre de coûts. Ainsi, un étudiant boursier sénégalais en France coûte environ 3 000 euros par an à l'État et combien de milliers d'euros cela fera si l'étudiant doit aller jusqu'au doctorat? À ce montant il faut ajouter toutes les dépenses liées à sa formation avant son départ. Cette indication permet de mesurer l'ampleur des pertes subies par l'État du Sénégal du fait de ce phénomène. Ainsi, le budget de l'État sénégalais supporte les coûts en formation d'une partie non négligeable des ingénieurs et cadres des pays développés. Autrement dit, un volume appréciable des dépenses budgétaires relatives à l'éducation et à la formation sert en fait à financer le développement technologique des pays bénéficiaires de cette nouvelle forme d'émigration.
- Au niveau de l'appel aux experts étrangers, cette fuite de compétences ne peut se traduire que par l'appel important et de plus en plus coûteux à l'expertise internationale. Ce phénomène grève lourdement les ressources déjà très maigres des pays en développement, dont le Sénégal. Dans ce cadre, « (pour combler ces fuites, le continent fait non seulement appel au personnel qualifié en provenance des pays occidentaux (100 000 expatriés non africains), mais également débourse de fortes sommes (4 milliards \$ américains annuellement) »<sup>9</sup>, selon le quotidien Le soleil, Fuite des cerveaux en Afrique : Une saignée de 23 000 universitaires par an 23.oct. 2007

Ces données assez élémentaires montrent l'autre facette de cet exode en termes de coûts financiers directs et qui certainement connaîtront de fortes augmentations au cours des prochaines années.

Dans ces conditions, les pays en développement, dont le Sénégal, se trouvent dans un véritable cercle vicieux. Ils dépensent beaucoup d'argent pour la formation de leurs étudiants et cadres bien sûr qui fuient à l'étranger d'un côté, et doivent faire venir des experts étrangers pour leurs besoins à des coûts exorbitants de l'autre côté.

- Au niveau enfin des coûts en expériences, ils sont difficilement quantifiables et sont souvent de source de dégâts considérables. Ils s'agissent des coûts inhérents au

---

<sup>9</sup> Quotidien Le Soleil, Fuite des cerveaux en Afrique : Une saignée de 23 000 universitaires par an 23.oct. 2007

« pompage » de cadres, ingénieurs, médecins, et enseignants - chercheurs, qui ont déjà une grande expérience au sein des entreprises, universités, et hôpitaux dans le pays de départ. Car il faut souligner qu'ils partent pour la majorité pour une spécialisation à l'étranger et restent pour la plupart après leur formation. Ces coûts peuvent se mesurer en termes de perte de fonctionnement rationnel et efficace, de réduction de compétitivité, de non-réalisation des projets... pour les entreprises et l'administration du Sénégal victimes de ce véritable pillage. En effet cette dernière catégorie d'émigrés nouveaux est non seulement bien formée, mais a également une expérience pratique importante au sein du tissu économique du pays.

Face à l'ampleur du phénomène de l'exode des compétences et de ses conséquences très fâcheuses, il est devenu de plus en plus urgent d'arrêter cette saignée ou du moins d'en atténuer les dommages. Ainsi une véritable stratégie nationale visant à retenir les cadres, ingénieurs, médecins et à faire rentrer le maximum d'entre eux doit être initiée et mise en œuvre. Celle-ci doit s'articuler autour d'un ensemble de mesures et d'actions cohérentes et complémentaires visant à créer un environnement général favorable à ces compétences. Parmi les mesures de réformes à envisager, on peut insister, en particulier, sur :

- Une amélioration très profonde des mécanismes de fonctionnement de l'État et des entreprises à travers l'installation d'une véritable méritocratie : respect des compétences réelles, véritables plans de carrières, ouvrir la voie de la responsabilité aux jeunes.
- Une moralisation de la vie publique et au sein des entreprises au moyen de l'application des principes de priorité, d'intégrité, d'honneur... les sens de la responsabilité et de la citoyenneté doivent être de mise un peu partout;
- La nécessité de moderniser les mentalités tout en élargissant les espaces de liberté et de démocratie. De même, la culture du travail, le sens du professionnalisme;
- La mise en application d'une véritable politique de promotion de la recherche/développement. Il s'agit entre autres de développer les centres et instituts de recherche tout en les dotant des moyens humains et techniques satisfaisants, d'élargir l'interface entre le monde de la recherche et celui des affaires...

En somme, nous pouvons dire que la « fuite des cerveaux » est devenue la nouvelle forme d'émigration des Temps modernes. Le Sénégal n'échappe pas à ce phénomène qui prend une ampleur sans précédent et très inquiétante. Ainsi, une grande partie des étudiants sénégalais formés au Sénégal partent chaque année à l'étranger. Et le départ contribue certes à une perte pour le pays qui a dépensé beaucoup d'argent, mais qui va en dépenser davantage par le biais de bourses d'études qui leur sont octroyées. Ainsi, ces derniers restent dans les pays développés à la fin de leurs études. De même que ceux qui ont gagné de l'expérience dans les entreprises sénégalaises et qui partent pour une spécialisation et qui malheureusement ne reviennent plus. Ces situations entraînent des pertes aussi bien en termes de coûts financiers, qu'en termes d'expériences et de performances des entreprises et des administrations. Mais aujourd'hui, il faut être beaucoup plus nuancé quand on parle de fuite de cerveau en évoquant la notion de perte ou de gain. Pour faire face à l'avancée de la science et de la technologie, le Sénégal est obligé comme les autres pays en voie de développement, d'envoyer ou de laisser partir ses étudiants et intellectuels étudier ou se former à l'étranger en particulier dans les pays développés. Ainsi, il convient de repenser la façon dont la fuite des compétences est analysée et perçue, l'idée serait de laisser tomber le concept négatif de « fuite des cerveaux » pour parler de « circulation des cerveaux ». Car jusqu'en 1990 cette expression de « fuite des cerveaux » évoquait, l'idée d'une migration définitive et à sens unique de personnes hautement qualifiées, venant du monde en voie de développement vers les pays industrialisés. De nos jours, ce type de migration n'est plus un déplacement définitif dans un seul sens, les effets positifs de celle-ci sur le progrès économique et social et culturel ont fini par faire comprendre que la circulation des compétences et de la main-d'œuvre pouvait être un catalyseur du développement. On peut remarquer de multiples retombées globales de ce type de migration internationale : la création et le transfert de connaissance, constitution d'une main-d'œuvre instruite et qualifiée et le développement des relations commerciales, sont dans certaines mesures, partagées par les pays situés aux deux extrémités de la chaîne migratoire, par le biais des étudiants qui retournent dans le pays d'origine. De nombreux expatriés contribuent déjà massivement à l'économie de leur pays de départ par les transferts de fonds à destination de leur famille, notamment les diplômés qui restent dans le pays de formation ou dans un autre pays du Nord. Ainsi, pour appuyer cette thèse révèle, une étude de la DPEE (direction de la prévision et des études économiques), citée par l'APS (agence de presse sénégalaise), que les transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur ont représenté en 2007 environ 460 milliards, soit trois fois plus que les investissements directs étrangers. Ce qui explique l'importance de ces fonds. Toujours selon la même source, la principale conclusion

tirée de cette étude, mentionne que les envois de fonds des migrants réduisent significativement, le nombre de ménages en dessous du seuil de pauvreté (incidence) à hauteur de 31 %. Ce qui signifie que le tiers des ménages recevant des transferts auraient été pauvres, s'ils ne recevaient pas ces fonds. Cette étude révèle que les transferts de fonds accroissent en moyenne de 60 % les dépenses par tête des ménages qui les reçoivent, même si la répartition selon les milieux de résidence et le niveau de revenu fait sortir des disparités au sein des ménages. Les résultats de l'étude révèlent que le découpage des ménages en cinq groupes de revenu allant du plus pauvre au plus riche (quintile) montre une évolution croissante de l'effet des transferts en fonction du revenu. L'étude ajoute que Dakar et les autres villes présentent les impacts les plus forts avec respectivement 95 % et 63,2 % d'accroissement des dépenses en raison des transferts, comparés au milieu rural où l'impact n'est que de 6 %. Dans les autres villes, note l'étude, on remarque une baisse beaucoup plus forte de l'incidence de la pauvreté (60 %), en raison des transferts des migrants, et précise aussi que deux ménages sur trois des autres villes recevant des transferts auraient été pauvres en l'absence de transferts. On précisera que cette catégorie de personnes qualifiées toutefois n'est pas perdue pour le Sénégal, et constitue une réserve de main-d'œuvre qualifiée que le pays pourra utiliser en cas de décollage économique. En effet pendant la période de l'alternance en 2000 au Sénégal, le pouvoir politique avait fait venir de l'étranger des personnes qui occupaient de hautes fonctions dans les pays développés pour occuper des postes ministériels.

Maintenant dans la partie qui suit nous analyserons l'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France qui retournent dans leur pays d'origine à la fin de leurs études, afin de mieux comprendre comment cela s'organise sur place.

# **CHAPITRE II : L'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine**

L'insertion socio - professionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France a connu des variations au cours du temps à travers les différentes générations d'étudiants qui sont revenues au Sénégal. Il faut souligner à ce propos que la première génération c'est-à-dire des indépendances jusqu'en 1980, ils n'ont pas connu beaucoup de difficultés pour leur insertion socioprofessionnelle. Le Sénégal indépendant avait besoin de cadres en substitution des Français qui occupés l'administration politique et économique, ainsi que des fonctions importantes telles que l'enseignement supérieur et secondaire et la santé. En plus, l'enseignement était adapté au système du pays colonisateur et orienté vers la consolidation du projet d'assimilation.

Dans cette partie nous analyserons l'État et le retour des diplômés c'est-à-dire quels sont les mécanismes mis en œuvre pour faciliter leur insertion à leur retour? Mais avant nous verrons le cas de certains pays qui ont réussi à faire revenir leurs étudiants et scientifiques basés à l'étranger. Toujours dans cette partie nous verrons les secteurs d'activités qui recrutent les étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine.

Enfin pour finir nous analyserons les situations d'insertion socioprofessionnelle des étudiants diplômés en France de retour au Sénégal à travers la chance de trouver un emploi et les méthodes de recherche d'emploi.

## **1. L'État sénégalais et le retour des diplômés**

Le retour est logiquement considéré comme la meilleure solution contre la « fuite des cerveaux » et progressivement, les différentes mesures économiques globalement préconisées pour barrer ce phénomène cédèrent la place à des approches nationales variées, visant à apporter des solutions ad hoc pour répondre à des situations précises, et cela, particulièrement en termes de politiques favorisant le retour. Ainsi, nous verrons les cas de certains pays

d'Asie du Sud - Est principalement la Corée du Sud et Taiwan avant de parler du cas du Sénégal.

Ainsi pour le cas de ces deux pays cités plus haut selon Gaillard (J) : « Un point commun à ces deux pays fut de voir dans l'expatriation de leurs jeunes nationaux formés un moyen d'acquérir les technologies nouvelles qui leur permettaient de devenir compétitifs au niveau international. C'est ainsi que, d'abord conçu comme un moyen pour combler un retard, le programme de retour (intrinsèquement lié aux politiques scientifiques nationales) devint progressivement le moyen d'acquérir des technologies de pointe permettant de transformer un système de recherche-développement déficient en un système dynamique et innovant en phase avec le développement économique ». <sup>11</sup> Gaillard (J) nous apprend que sur le plan pratique, ces dispositifs d'incitation au retour prévoyaient : des allocations de voyage, des propositions d'emploi, des aides à la création d'entreprises pour les scientifiques souhaitant introduire des technologies nouvelles, des conditions particulières d'accueil pour des professeurs et experts nationaux résidant à l'étranger afin qu'ils puissent travailler durant de courtes périodes dans leur pays, des programmes de recrutement d'experts confirmés pour des projets à court terme (ou à long terme) tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Cela va forcément exiger des mesures spécifiques extrêmement favorables pour ceux qui revenaient, mesures incluant des salaires compétitifs, des facilités de logement, ou encore une assistance scolaire spécifique pour leurs enfants. Toutes fois, selon Gaillard (J) si l'ensemble de ces mesures s'avèrent pendant longtemps relativement inefficace dans les deux pays, elles finirent par amorcer une véritable évolution concourant à élever le niveau général des conditions de la pratique scientifique et technique. En effet, on comprit rapidement dans ces deux pays que, pour attirer les expatriés et surtout les garder, il fallait chercher à améliorer les conditions d'exécution des métiers scientifiques et académiques. Cela impliquait un grand nombre de transformations, allant des pratiques bureaucratiques à l'amélioration des équipements de recherche, en passant par des critères d'avancement de carrières ou encore les conditions de revenus et de travail. Ce n'est finalement que durant la décennie quatre-vingt que les retours s'amorcèrent de façon croissante et définitive. Cette même décennie a vu revenir en Corée pas moins des deux tiers des titulaires de doctorats américains dans les trois années qui suivirent l'obtention de leur diplôme, et à Taiwan, les retours qui s'effectuaient à un rythme d'un millier de personnes par an entre 1982 et 1985, sont passés à environ 6 000 par an, à partir de 1990. Il faut souligner, ce qui est à l'origine, de ce renversement de situation dans ces deux

---

<sup>11</sup> Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, Rabat, 2002 (pp 41-49).

pays, est principalement l'expansion économique régulière durant ces trente dernières années, qui a permis une réduction du décalage de niveau de vie entre les pays développés et le pays d'origine, ainsi que le développement de l'industrie et du système scientifique et technique autorisant les titulaires de diplômes étrangers originaires de Taiwan et de la Corée à pouvoir trouver un travail dans leur domaine, dans leur pays, sans avoir à redouter une baisse considérable de leur niveau de vie. Il s'agit donc, dans les deux pays, d'un véritable flux de retour, ce qui n'empêche d'ailleurs pas que les étudiants partent toujours se former à l'étranger (dont 90% aux États-Unis).

Il est important de préciser que si ces opérations de retour ont été possibles, c'est aussi parce que les autorités des deux pays ont fait d'énormes efforts pour reconnecter leurs élites avec le pays d'origine dans le cadre de réseaux scientifiques et techniques. Cela s'est progressivement effectué à travers des activités de rassemblement : financement de symposiums, de réunions et d'ateliers entre la communauté scientifique et technique locale et les associations d'expatriés précédemment identifiées et localisées, puis par la mise en place de programmes de bourses et autres activités de sciences et de technologies favorisant les liens et les échanges de cette communauté expatriée avec le pays d'origine. À l'époque il ne s'agissait pas de constituer des réseaux mobilisables à distance comme ils le sont devenus depuis, mais de localiser et de motiver les talents pour les inciter à retourner dans leur pays. Ces exemples illustrent fort bien le fait que si le retour des élites scientifiques et techniques est pour une large part lié au développement économique du pays et du développement d'un système national de recherche performant, il est également étroitement dépendant de la densité et de la qualité des échanges existant entre le pays d'origine et la diaspora scientifique expatriée.

L'observation montre en outre que ces retours ont été favorisés par l'existence de réseaux formels ou informels entre les diasporas qu'elles soient traditionnelles ou scientifiques (lorsque ces dernières existent) et les communautés scientifiques et techniques nationales. Cela a amené plusieurs pays à envisager le rôle des diasporas comme central en tant que stratégie de contournement et de récupération du brain drain.

Dans le cas du Sénégal, comme nous l'avons dit dans la présentation du concept de réseau, s'il existe une diaspora basée à l'étranger et qui joue un rôle dans l'économie sénégalaise, c'est bien celle des « mourides ». Cependant, il n'existe pas vraiment un réseau scientifique et technique à l'étranger participant au développement du pays. Pour favoriser et encourager le retour des étudiants et intellectuels sénégalais basés à l'étranger, l'État devrait répertorier, organiser et reconnecter les personnes hautement qualifiées avec leurs homologues présents

sur le territoire national. Au Sénégal il n'y a jamais eu de politique pour encourager les diplômés et les intellectuels sénégalais basés à l'étranger de retourner travailler dans leur pays. À quoi correspond pour le Sénégal un plan de formation de boursiers ? Comment organise-t-on leur retour ?

Selon le chef de la division de non-fonctionnaire du ministère de la Fonction publique et de l'Emploi que nous avons rencontré à Dakar : « Il n'y a pas d'insertion spécifique aux diplômés et en particulier ceux venant de la France », toujours selon lui : « L'État ne fait plus signer d'engagement aux étudiants boursiers, pour servir après leur formation dans la fonction publique ». Entre 1983 et 1996, le recrutement a été bloqué et seuls les secteurs de l'enseignement et de la santé recrutait. En 2003 il y avait un recrutement de 147 agents de la santé et il n'y a eu que 97 qui ont déposé leur demande. Parmi ces 97 on a un diplômé de la France, 3 des pays de l'Est, 2 du Maghreb, et 91 diplômés du Sénégal.

Le problème majeur pour les diplômés sénégalais en France concerne surtout les ingénieurs en informatique. Comme il y a un classement par rapport aux universités de provenances, ceux qui ont fait leur formation dans les chambres de commerce en France et les écoles privées auront peu de chance de trouver un emploi. Il faut aussi rappeler que si les étudiants sénégalais diplômés en France, aux États-Unis, au Canada et des pays de l'Europe occidentale ont une facilité d'être recrutés dans la fonction publique, ce n'était pas le cas de leurs camarades venant des pays d'Europe de l'Est qui éprouvaient d'énormes difficultés pour s'insérer. La raison était simple puisque dans leurs formations selon le chef de la division des non-fonctionnaire : « Il y a des cours d'idéologies communistes ». Cependant depuis 2003 avec la sortie d'un décret sur le recrutement dans la fonction publique, dans son article 5 qui stipule que : « Dans un délai de 2 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret et par dérogation aux conditions normales de recrutement, les agents de l'État titulaires de diplôme d'ingénieur agronome de l'institut agronomique Nicolae Balcescu de Bucarest ( Roumanie) ou de diplôme d'ingénieur agronome de l'institut agronomique de Petru groza cuj napoca de Bucarest ( Roumanie) peuvent sur leur demande, s'ils sont fonctionnaires, être intégrés dans le corps des ingénieurs agronomes de la hiérarchie A1 ou s'ils sont agents non-fonctionnaires de l'État y être nommés stagiaires.

Il leur est rappelé une ancienneté civile pour l'avancement allant de la date de reprise de service ou de prise de service après l'obtention du diplôme acquis à la date d'entrée en vigueur du présent décret. Toutefois pour les non-fonctionnaires de l'État, ce rappel d'ancienneté ne s'effectue qu'après titularisation ». Peut-être cela leur permettra de rentrer

dans la fonction publique au même titre que les autres diplômés sénégalais venant des autres pays occidentaux.

D'autres types d'emplois des diplômés sénégalais ont connu le jour depuis 2000, recrutés par la présidence de la république sous forme de contrat. Car leur salaire est au dessus de celui d'un fonctionnaire de l'État, ainsi ils occupent des postes de conseillers. La seule politique d'insertion faite par l'État, remonte en 1996, le gouvernement de l'époque avait décidé d'allouer un prêt aux étudiants diplômés d'au moins d'une maîtrise pour créer une petite entreprise. Ainsi, des juristes se retrouvaient boulangers ou transporteurs, en plus ces étudiants venant en général de familles modestes ont investi le prêt dans le social, l'opération n'a jamais été renouvelée.

En guise de conclusion nous remarquons que des pays comme la Corée, Taiwan ont mis sur pied des politiques de retour pour leurs étudiants et intellectuels basés à l'étranger. En leur offrant des conditions d'accueil et d'insertion favorables. Même si au début cela n'a pas suscité beaucoup d'intérêts pour les étudiants et intellectuels basés à l'étranger. Les mesures prises pour inciter cette catégorie d'émigrants ont finalement connu un succès important, favorisant le retour des étudiants et intellectuels vivant à l'étranger. Dans le cadre du Sénégal aucune mesure d'incitation pour le retour n'a jamais été prise. Les étudiants qui retournent pour s'insérer n'ont aucun soutien de l'État pour les aider à trouver du travail, ainsi la majeure partie repart après quelques mois de recherche de travail. Dans la partie qui va suivre nous donnerons l'exemple de quelques entreprises qui recrutent les étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine.

## **2. Exemples de secteurs d'activités qui recrutent les diplômés sénégalais de France**

Le Sénégal fut, découvert par les Européens, pénétré par l'économie marchande de type colonial. Par sa situation géographique, le pays fut le pont de départ de la colonisation française en Afrique de l'Ouest. L'économie sénégalaise occupe une bonne place dans la sous-région ouest-africaine. Son économie est principalement tournée vers l'Europe et l'Inde. Cependant, depuis la reprise des relations entre le Sénégal et la Chine, la coopération économique et commerciale entre ces deux pays prend de plus en plus d'ampleur.

Très pauvre en ressources naturelles, les principales recettes du Sénégal proviennent de la pêche, qui constitue la principale source de devises, des phosphates et du tourisme. Compte tenu de sa situation géographique et de sa stabilité politique, le Sénégal dispose d'une

industrie avec une certaine importance grâce à l'implantation de multinationales majoritairement d'origine française et dans une moindre mesure américaine. Le secteur agricole emploie à peu près 70% de la population active, mais celui-ci est très sensible aux aléas climatiques et aux invasions acridiennes.

Le secteur tertiaire est très développé maintenant avec l'implantation de grandes firmes multinationales dans les secteurs de la banque, des assurances, de la téléphonie. D'ailleurs, ce sont les secteurs qui recrutent le plus les étudiants diplômés en France.

Dans cette partie nous ne ferons pas une description structurelle et administrative des entreprises. Car comme nous l'avons souligné dans la partie des difficultés rencontrées il se pose un véritable problème statistique, car il n'y a aucune base de données pour savoir l'effectif des étudiants sénégalais diplômés en France qui travaillent dans ces entreprises. Ainsi, nous analyserons le cas des banques, des sociétés d'assurances, et des sociétés de la téléphonie mobile l'exemple d'Alizé (département de la Sonatel qui a le monopole dans ce secteur).

- Les banques : En 1999 le nombre total d'emplois dans les 10 banques que sont : SGBS, BICIS, CBAO, BHS, CITIBANK, CLS, BIS, BST, ECOBANK, est estimé à 1 530 contre 1 495 emplois en 1998, soit 35 emplois de plus. La proportion des cadres est estimée de 19% en 1998 à 23% en 1999 alors que celle des employés dans la même période passe de 81 à 77%.

**Tableau n°31 : Effectifs dans les banques de 1997 à 1999**

Désignation	Effectifs au 30/09/97	Effectif au 30/09/98	Effectif au 30/09/99
Employés	1193 (81%)	1206 (81%)	1176 (77%)
Cadres	279 (19%)	289 (19%)	354 (23%)
Total	1 472 (100%)	1495 (100%)	1530 (100%)

Source : BCEAO : (rapport annuel commission bancaire)

Le tableau n° 13 nous montre une augmentation des effectifs au niveau des banques de 1997 à 1999. Cela est surtout dû d'après un responsable de la société générale de banques au Sénégal que nous avons rencontré à Dakar : « A l'arrivée de jeunes diplômés des pays du Maghreb qui acceptent de revenir au pays à la fin de leur formation, mais aussi des étudiants formés dans des écoles privées au Sénégal ». Et toujours d'après ce responsable si dans les années 80 la

plupart des employés de banque étaient formés en France. Aujourd'hui ils reçoivent moins de demandes d'embauches de la part des étudiants sénégalais diplômés de la France. Sauf pour les cadres où ils parviennent à recevoir des demandes de personnes qui ont déjà commencé à travailler en France et qui décident de revenir au Sénégal.

- Les sociétés d'assurance : En 2001, le nombre total d'emplois existant dans les compagnies d'assurance IARD ET VIE est estimé à 555 emplois contre 514 en 2000, soit 41 emplois de plus. La proportion des cadres en 2001 est de 27,6% contre 27% en 2000, celle des agents de maîtrise et des employés est respectivement de 41% et 32% en 2001 contre 41% et 32% en 2000. Ces effectifs ne prennent pas en compte les réseaux commerciaux rémunérés à la commission.

- Les compagnies IARD (Incendie Accident et Risques Divers) comptent 464 emplois en 2001 soit 84% de l'effectif total contre 85% en 2000. La proportion des cadres au niveau des IARD est de 28,4% en 2001 contre 27% en 2000. Celle des agents de maîtrise et employés est respectivement de 38,6% et 33% en 2001 contre 39,5% et 33,3% en 2000.

- Les compagnies VIE comptent 91 emplois en 2001, soit 16,4 de l'effectif total contre 15,4% en 2000. les cadres au nombre de 21 représentent 23% en 2001 contre 24% en 2000. Quant aux agents de maîtrise et aux employés, leur proportion est respectivement de 52,7% et 24,2% en 2001 contre 50,6% et 25,3% en 2000.

Ainsi d'après les responsables des deux compagnies d'assurance que nous avons rencontrés, la majeure partie des employés surtout des cadres viennent de la France, mais il se pose toujours un problème de les quantifier.

-Société de la téléphonie mobile (Alizé) : Au niveau de cette société, 30 agents ont été recrutés en 2002, contre 54 agents en 2004. Et la majorité est diplômée du Maroc et de la France. Ainsi, les diplômés les plus demandés dans ce secteur sont les techniciens, et les ingénieurs de niveau Bac + 5. D'après le chef de personnel que nous avons rencontré, les diplômés qu'ils embauchent sont aussi formés au Sénégal et viennent particulièrement du CMT (centre multimédia et technique), et à l'ESP (École Supérieur Polytechnique), qui envoient leurs étudiants les plus brillants à travers un classement. Mais dans cette société on se heurte toujours aux problèmes statistiques pour connaître le nombre de diplômés venant de France.

Connaître le nombre de personnes ayant fait ses études en France dans les entreprises sénégalaises n'est pas une chose facile. Mais nous savons que c'est dans le secteur du tertiaire que la plupart trouvent du travail à leur retour au Sénégal. Ainsi dans la dernière partie de ce chapitre nous analyserons les situations d'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France à travers la chance de trouver un emploi et les méthodes de recherche d'emploi.

### **3. Analyse des situations d'insertion socioprofessionnelle : la chance de trouver un emploi et les méthodes de recherche d'emploi**

L'insertion socioprofessionnelle est le problème de milliers de gens. C'est en effet le cas de beaucoup de jeunes qui viennent de finir leur formation scolaire et professionnelle. Ainsi, chaque année, des finissants de l'université, du collège ou du secondaire, ont une préoccupation majeure, se trouver du travail. Si pour certains d'entre eux cette insertion n'est que passagère, car ils retournent aux études au début de l'automne. Mais pour d'autres, cette insertion se veut durable, c'est le cas des étudiants sénégalais diplômés de France de retour au Sénégal. « Pour tous ces gens à la recherche d'un emploi durable, l'insertion professionnelle doit être la mieux réussie possible, sinon elle sera porteuse de frustration, de déception, d'agressivité, de violence, de démobilisation, sans compter qu'elle aura été une occasion de dépenses importantes : déménagement, achat d'une voiture, adaptation de sa garde-robe, etc. Sans compter les « coûts » d'un autre ordre comme le questionnement, l'ébranlement, voire la rupture de relations amicales et /ou amoureuses ou encore la séparation avec un milieu géographique ou familial qui nous a vus naître ou grandir », <sup>14</sup> selon Limoges (J). Ainsi, limoges de continuer en disant que : « Pour certain, cette insertion sera doublée d'une insertion dans un milieu linguistique ou culturel différent ». <sup>14</sup> Car ceux qui n'arrivent pas à s'insérer repartiront dans leur pays de formation ou dans un autre pays développé. Dans ces explications Limoges nous fait savoir que : « La mobilité est un beau concept sur papier. Dans la bouche des politiciens, elle rime avec ouverture, optimisation des chances, vision nationale, pays sans frontières internes ! Au plan personnel, la mobilité signifie prises de conscience souvent douloureuses, transitions significatives, affrontement du risque et de l'inconnu,

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), trouvez son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

tiraillement entre le « j'ai » et le « j'aurai ».<sup>14</sup> Ici la mobilité s'accorde avec les mots transition, passage et séparation. Harancourt a raison : « Partir, dit-il, c'est mourir un peu ». Pour lui tout cela ne concerne que l'immédiat. Par la suite, si cette mobilité a conduit à une insertion professionnelle réussie, ce passage ou cette transition apparaîtra comme un vieux souvenir, un acte que l'on referait encore, une fleur à sa boutonnière d'aventurier, une expérience significative, et quoi encore... ».<sup>14</sup>

Les situations d'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour au Sénégal, seront analysées à travers le trèfle chanceux de Jacques Limoges. De prime abord, nous tenterons d'expliquer le trèfle chanceux de Jacques Limoges ensuite nous analyserons la politique d'emploi au Sénégal et du chômage, enfin nous analyserons l'origine sociale face aux chances d'emploi et les méthodes de recherche d'emploi au Sénégal.

-Le trèfle chanceux de Jacques Limoges

Il faut souligner d'emblée que la réussite de l'insertion socio - professionnelle est vitale autant pour la société que pour la personne. Et selon Limoges (J) (1987) que cette réussite dépendant de quatre dimensions : l'environnement socio-politique économique, le soi, le lieu et la méthode. Ces quatre dimensions interagissent ensemble pour former ce qu'il appelle le trèfle chanceux.

#### ■ La dimension « environnement socio-politique économique »

Ceci comprend l'univers complexe de la conjoncture socio-économique qui prévaut au moment de l'insertion professionnelle d'un individu. L'élément politique concerne l'ensemble des réglementations globales et celles spécifiques au marché du travail. La mise à niveau de ses connaissances professionnelles par un retour aux études est une action qui relève de cette dimension. « Se connaître comme travailleur (se) potentiel(le) et se connaître comme chercheur d'emploi implique une compréhension et une utilisation juste et satisfaisante de ces personnes qui forment notre environnement socio-économique »<sup>14</sup> selon Limoges (J). Sans

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), trouvez son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

minimiser le caractère dynamique du système, la dimension environnement sociopolitique est considérée en premier parce que selon Limoges : « Cette dimension influence, précise, modifie et supporte de façon bien particulière toutes les autres dimensions ».

#### ■ La dimension « soi »

« Cette dimension s'appelle SOI, parce qu'elle représente la « connaissance de soi »<sup>14</sup> et qu'elle porte sur le « concept de soi ». Elle se nomme ainsi pour traduire le « self » des interactionnistes tel Ruesch (1968) » selon Limoges. Toujours Limoges de poursuivre : « Cette dimension ne s'appelle pas « moi »<sup>14</sup> pour éviter toute référence au triptyque freudien ça -moi - surmoi quoi que le « moi » des psychologues « égologiques », tel loevinger, pourrait nous convenir (Limoges 1988). D'ailleurs pour résumer l'ego, devant chacun de ses stades, loevinger place le pronom « I » se traduisant par « Je ». Cette dimension se réfère à la connaissance de soi : ses intérêts, ses aptitudes, ses valeurs et ses motivations. Cette connaissance de soi doit se réaliser en fonction d'une pression environnementale. Elle est perçue par la personne comme une série de « dissonances cognitivo affectives »<sup>14</sup> selon Limoges. Il explique que la personne en quête d'emploi : « Doit se voir comme travailleur potentiel » et « comme chercheur potentiel d'un emploi ». « S'orienter et surtout s'insérer dans un marché du travail impliquant une matière première à explorer-voir à exploiter- et une mise en marché de cette matière première »<sup>14</sup>d'après Limoge.

#### ■ La dimension « Lieu »

Selon Limoges : « la dimension Lieu », répond à la question « où s'insérer ? »,<sup>14</sup> mais surtout à la question « où rechercher du travail? »<sup>14</sup>. Si la première question identifie le lieu ultime d'insertion, la seconde met en relief les lieux intermédiaires ». Cette dimension n'est pas le

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), trouvez son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

lieu de travail, elle est spécifique à la stratégie d'insertion professionnelle. Le mot « lieu » est considéré dans son sens collectif, l'ensemble des lieux de recherche d'emploi. Nous savons par exemple que les lieux traditionnellement consultés (centres d'emploi, journaux, petites annonces) exposent environ 10 à 15% des emplois disponibles. Une réinsertion professionnelle réussie devra donc prendre en considération ces autres lieux de recherches d'emploi : les énoncés de projets, l'émergence de nouveaux problèmes, les données sur le vieillissement du personnel, les projets d'expansion, les réseaux de contacts, etc....

#### ■ La dimension « méthodes »

Cette dernière dimension est la plus vulnérable, car elle dépend des trois premières. Certaines études ont indiqué que l'efficacité des méthodes varie entre 0% et 80%. Ces différences dans les résultats sont la conséquence de la présence ou de l'absence d'une ou plusieurs des autres dimensions. La question est de savoir si la méthode choisie s'harmonise avec le soi, le lieu et l'environnement. Si cette dernière dimension reçoit les pressions des dimensions précédentes, elle constitue en contrepartie la sortie et le point de jonction de l'environnement socio-politico-économique.

Ainsi comme le démontre Limoges (J), la figure n°20, ces quatre dimensions regroupées et en interaction forment un trèfle à quatre feuilles, c'est-à-dire un trèfle chanceux, garant d'une stratégie d'insertion professionnelle efficace et réussie, tant pour l'individu que pour la société (Limoges et Lemaire, 1985. Limoges, 1986). Ce trèfle chanceux constitue l'espace vocationnel contrastant avec l'espace non vocationnel représenté dans la figure par le fond pointillé. Dans le langage du trèfle chanceux, cela revient à dire la maîtrise et l'insertion constante des quatre dimensions. Bref, l'employabilité c'est, à un moment donné (environnement), la meilleure personne (soi) qui cherche ou qui crée un emploi au meilleur endroit (lieu) et la meilleure façon (méthode) dans un laps de temps le plus près possible de zéro (Limoges et Boudreau, 1987). Ainsi, nous reprendrons les explications de Limoges à travers son trèfle chanceux pour comprendre les positions d'employabilité.

Selon lui dans la figure n°20 ci-dessous, où le trèfle chanceux est repris, ces positions sont représentées par des lettres majuscules : « L'intersection A indique la position de contrôle et d'utilisation des quatre dimensions, l'intersection B contrôle des dimensions soi × lieu × environnement, l'intersection C le contrôle des dimensions soi × méthode × environnement, l'intersection D la maîtrise des dimensions soi × environnement. On voit très bien qu'en plus

d'optimiser ces trois premières intersections, l'introduction de la dimension environnement socio-politico-économique fait émerger une autre intersection, c'est-à-dire l'intersection D faite des dimensions soi × environnement. Enfin, la position grande E représente le pôle extrême et externe par rapport à la démarche d'insertion professionnelle, c'est-à-dire la personne qui ne contrôle aucune des quatre dimensions du trèfle chanceux. Il s'agit ici du plus bas niveau d'employabilité ».<sup>14</sup>

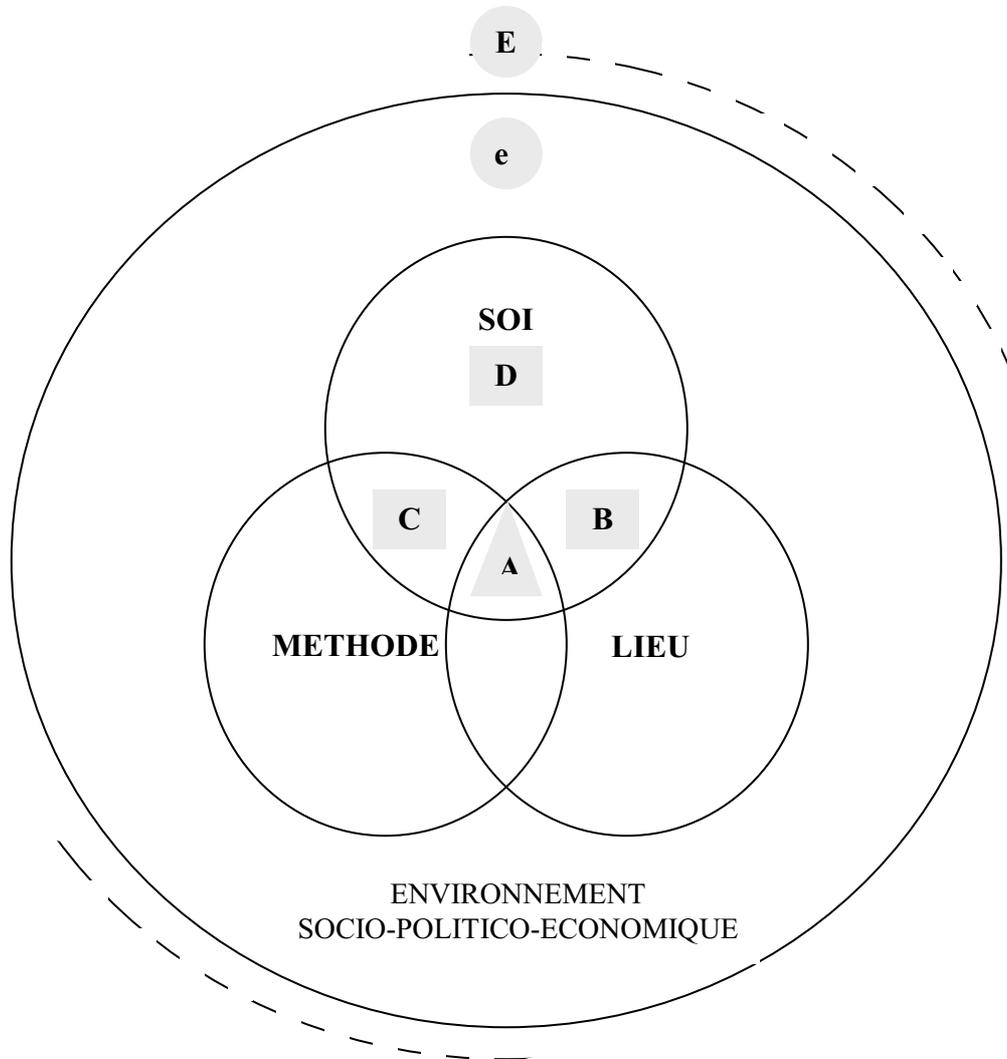
Toujours selon Limoges, par rapport à l'insertion professionnelle : « La position E est considérée parce que, tout en faisant abstraction des quatre dimensions, cette position reconnaît le dynamique individu-environnement et les quatre dimensions. Pour une personne en position E, l'insertion professionnelle ne saurait être possible que dans la mesure où cette personne prend conscience de « l'appel de travail » et y répond. Elle est simplement non prête ! et il décrit l'espace hors du cercle « environnement » comme le lieu où il n'y a plus de problématiques inhérentes aux études et au travail. En d'autres mots, il s'agirait de l'espace existentiel non vocationnel. Cet espace inclut le soi non relié aux études et au travail, l'environnement non relié aux études et au travail, etc. il s'ensuit bien sûr que l'insertion professionnelle ne fait pas partie de cet espace ».<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), trouvez son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), trouvez son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p

**Figure 20 : Les positions d'employabilité**



**Légende :**

- Les quatre cercles représentent les dimensions de l’insertion professionnelle, donc l’espace vocationnel dans un contexte donnée.
- L’espace pointillé correspond à l’espace non vocationnel.
- Les cinq lettres majuscules indiquent les cinq positions de l’insertion professionnelle ; la position A étant optimale
- Le e minuscule indique une position intermédiaire.

Source : Trouver son travail Limoges J., Lemaire R., Dodier F., page 149

Dans le cadre du Sénégal nous analyserons l'environnement socio-politico-économique du pays à travers la politique d'emploi, et le chômage. Mais avant nous allons voir quelques types de chômage que nous explique Lemaire (R) selon lui tout comme il existe plusieurs types de travail (le bénévolat, le travail à contrat de durée déterminée, le travail à horaire variable, le travail à temps partiel, le travail à temps plein, le travail au noir, le travail pour étudiants ou stagiaires, le travail saisonnier, le travail subventionné, etc.), il existe aussi plusieurs types de chômage. « Cependant, il semble beaucoup plus difficile de choisir un type de chômage que de choisir un type de travail. Le chômage ne se choisit généralement pas, on le subit. Il n'en reste pas moins que les individus possèdent un certain pouvoir sur l'expérience du chômage et donc un certain pouvoir aussi sur ses conséquences. Ainsi, un individu peut choisir de se laisser abattre complètement par cette expérience et vivre le « chômage maladie » alors qu'un autre choisira plutôt d'utiliser cette expérience pour se reconstruire une nouvelle vie. Il vivra alors le chômage créateur. Dans le but de démêler les différentes sortes de chômage, voici les types de chômage les plus connus ».<sup>14</sup>

Selon Lemaire qui cite Demers (1983), analysant le phénomène du chômage chez les jeunes, et distingue deux sortes de chômage : le chômage maladie et le chômage banalisé. S'appuyant sur les études de Le Mouel et de Gallan et Louis, elle les définit comme suit :

- Chômage maladie : c'est le chômage vécu comme un malaise c'est-à-dire une difficulté d'entretenir une valorisation et un investissement important dans le travail. Il est alors ressenti comme une maladie.
- Chômage banalisé : c'est le chômage vécu par ceux qui remettent en cause le travail. Pour eux, le chômage n'est ni culpabilisant, ni vécu comme une exclusion, mais plutôt comme un temps libre.

Toujours selon Lemaire (R), citant Schnapper (1981) qui distingue trois sortes de chômage selon diverses catégories de personnes, par exemple les cadres, les intellectuels, etc., et selon leur façon spécifique de vivre l'expérience du chômage :

- Le chômage total : c'est le chômage surtout des personnes qualifiées et non qualifiées et de tous ceux pour lesquels le travail représente le mode privilégié ou unique de l'expression de soi dans la société. En perdant le travail, ils perdent presque tout.
- Le chômage inversé : tous ceux qui connaissent le chômage inversé ont en commun, outre l'âge, une origine sociale moyenne ou supérieure et un niveau de formation soit

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

faible, soit moyen ou même élevé, et un niveau d'exigences non adapté aux besoins du marché de l'emploi. Et selon lui deux comportements sont adaptés :

- a) Le chômage est vécu comme des vacances prolongées ; les chômeurs sont des rentiers provisoires. Pour eux, le chômage reste, comme les vacances, une période de non-travail justifié, avec les mêmes occupations dont ils tirent le maximum de satisfaction : par exemple, les enfants des familles aisées.
  - b) Le chômage vécu comme la vie d'artiste. C'est le chômage vécu, selon Schnapper (1981), par les artistes ou les intellectuels, lesquels opposent aux normes et à la valeur du travail professionnel les normes d'une autre culture fondée sur l'authentique. Le sens donné au chômage et au travail est inversé. Ils confèrent au chômage un sens positif, c'est grâce à lui qu'est retrouvée la possibilité de créer, de réaliser sa vocation.
- Le chômage différé : cette notion concerne les cadres. Étant donné leur qualification sociale et leur système de valeurs les cadres utilisent leur chômage en des termes inédits, différant souvent au-delà d'un an l'apparition des traits propres au chômage total. Ainsi, adoptant des techniques d'occupation rationnelle du temps, comme ils ont l'habitude de la faire, ils s'occupent huit heures par jour, soit à rechercher un emploi, soit à exécuter des activités de substitution.

Selon Lemaire qui cite Fortin (1983), qui distingue trois types de chômage à partir des ambitions visées par l'absence de travail. Ces trois types de chômage sont les suivants :

- Chômage d'insertion : chômage que connaissent les jeunes et les femmes qui désirent s'insérer ou se réinsérer dans le marché du travail. Leur chômage n'est pas dû à une mise à pied.
- Chômage de mobilité : chômage vécu par ceux ou celles qui laissent leur emploi pour des raisons d'insatisfaction.
- Chômage d'exclusion : mise à pied temporaire ou définitive.

Enfin Lemaire citant Perrot (1984), distingue dix types de chômage à partir surtout d'une vision économique du chômage. Ainsi, il distingue :

- Le chômage conjoncturel ou cyclique : chômage dû aux fluctuations de l'activité économique et notamment à son ralentissement.
- Le chômage structurel : chômage résulte du décalage entre la structure de la consommation et la structure de la production.
- Le chômage sectoriel : chômage relié à tel ou tel secteur de l'activité économique ou à une catégorie d'entreprise.
- Le chômage partiel : forme de sous-emploi qui se produit lorsque le fléchissement de l'activité d'une entreprise l'oblige à procéder à une réduction de la durée hebdomadaire du travail.
- Le chômage technique : situation caractérisée par l'impossibilité pour une entreprise de poursuivre ses activités pour des raisons techniques : incendies, inondations, manque de matières premières, etc.
- Le chômage d'incohérence : existence de chômage alors que les entreprises manquent de main-d'œuvre.
- Le chômage technologique : conséquence de la modification des conditions techniques de production permettant une économie de main-d'œuvre.
- Le chômage saisonnier : forme de sous-emploi qui se produit à certaines périodes fixes de l'année et dans des proportions assez identiques dans certains secteurs professionnels.
- Le chômage déguisé (ou larvé) : forme de sous-emploi non visible, caractérisé par le comportement de travailleurs conduits à conserver un emploi et dont la mise au chômage ne modifierait pas la production totale, car leur productivité est nulle.
- Le chômage frictionnel (ou d'adaptation) : résulte du fait qu'il y a toujours des salariés qui, ayant quitté un emploi pour un autre, doivent attendre quelques jours ou quelques semaines avant d'en trouver un qui leur convienne.
- Le chômage volontaire : « Dû au refus d'une unité de main d'œuvre d'accepter une rémunération équivalente au produit attribuable à sa productivité marginale, refus qui peut être libre ou forcé, et qui peut résulter soit de la législation, soit des usages sociaux, soit d'une coalition au cours d'une négociation collective de salaires, soit de la lenteur des adaptations aux changements soit enfin de la simple nature humaine »<sup>14</sup> selon (J.M Heynes) cité par Lemaire.

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

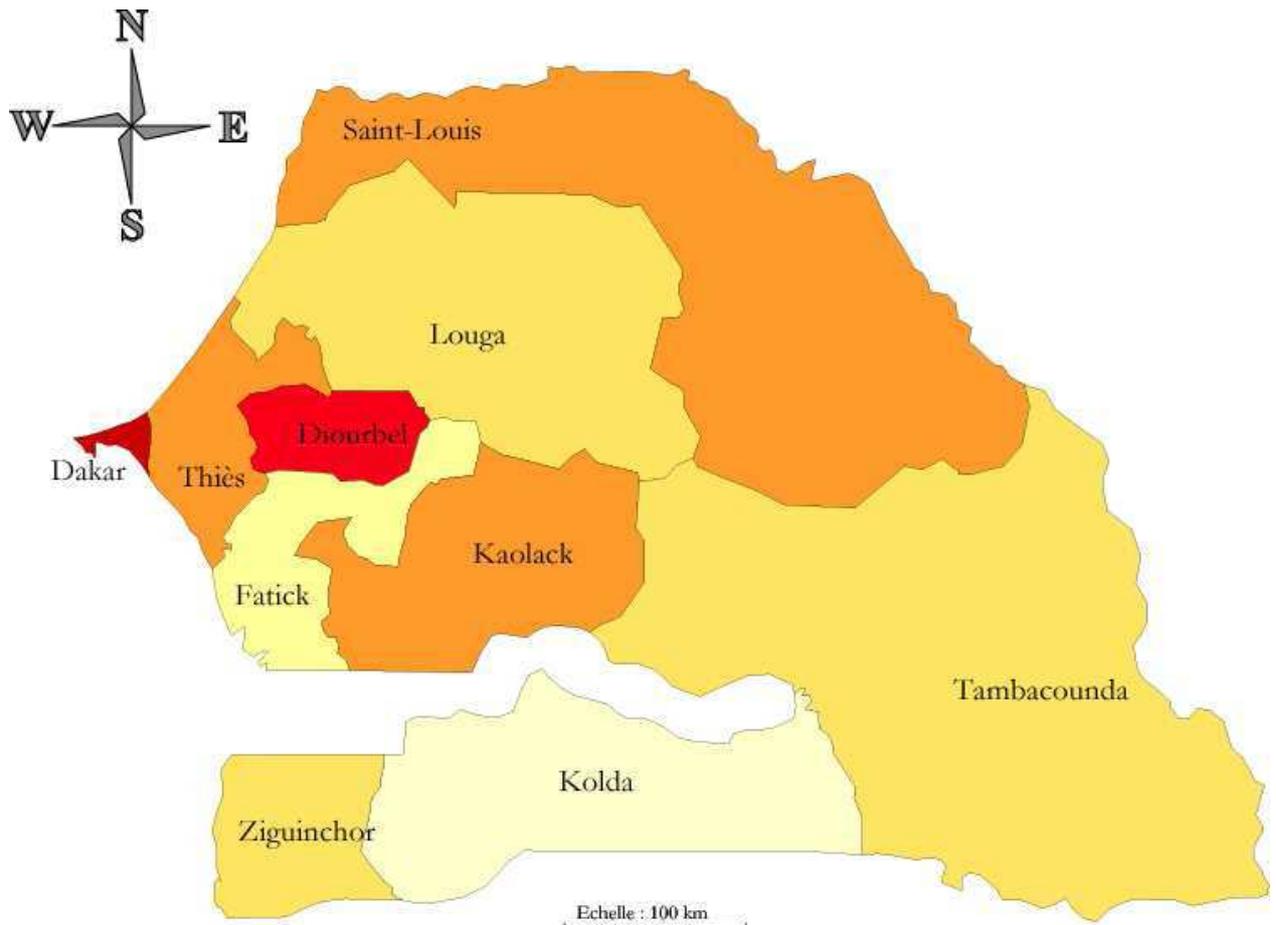
S'il nous semble important d'expliquer dans cette partie les différentes typologies des définitions du chômage à partir du point de vue économique, parce que nous pensons important de placer les expériences du chômage dans un contexte économique. Ainsi, une expérience de chômage frictionnel est différente d'une expérience de chômage conjoncturel.

En ce qui concerne le chômage, au Sénégal, il faut noter que les estimations du chômage issues de l'enquête sur les priorités (ESP, 1991), indiquent un taux de chômage d'ensemble de 10,6% au Sénégal, ce qui représente 315 000 personnes âgées de 10 ans et plus à la recherche d'un emploi. En milieu urbain, le taux est de 23,4 % soit 234 500 individus. Le recensement de 1976 estimait le nombre de chômeurs à 4,9% de la population active contre 8, pour le recensement de 1988 soit une croissance inter censitaire de 0,3 point. Le chômage affecte beaucoup plus les hommes que les femmes ; en 1991 par exemple, le taux de chômage des femmes était estimé à 8,8% contre 11,5% chez les hommes. On remarquera cependant la faiblesse du taux d'activité chez les femmes qui s'explique par le fait que beaucoup d'entre elles sont déclarées « femmes au foyer » donc comptées dans une population inactive, ce qui contribue à sous-estimer leur taux de chômage.

Concernant le chômage des hommes en milieu urbain, dans la tranche d'âges des 10- 24 ans, un jeune sur quatre (25%) est au chômage. Selon l'ESP, le sous-groupe d'âges le plus affecté est celui des 10 – 14 ans qui affiche un taux record de 43% de la population active. C'est ensuite dans la tranche des 20- 24 ans que le chômage sévit le plus avec 35 % de ces jeunes actifs. Le taux de chômage le plus faible, 15% de la population active, est observé dans le groupe des 30 ans et plus.

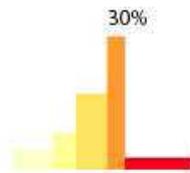
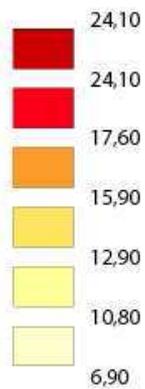
Pour ce qui est du chômage des femmes, les catégories les plus touchées sont les jeunes filles de 10- 14 ans avec un taux de 47%. Bien que d'une manière générale le chômage des hommes soit plus élevé que celui des femmes, aux tranches d'âges les plus jeunes (10 à 14 ans 15 à 19 ans et 20 à 24 ans), les femmes sont plus affectées. Ce n'est qu'à partir de 25 ans que la tendance s'inverse. En réalité, aux tranches d'âges supérieurs, le taux de chômage des femmes est très certainement sous-estimé. En effet, de nombreuses femmes au foyer sont considérées comme « femmes inactives ».

Concernant le chômage urbain au Sénégal, des disparités énormes caractérisent les taux de chômage selon la région. Dakar qui concentre 52% de la population urbaine du pays se singularise avec un taux élevé de 24,1%, plus de 17 points le séparent de Kolda qui affiche un taux de chômage le plus bas (6,9%). Le recours à des activités de type agricoles pourrait expliquer les bas taux observés dans cette région et à Fatick. Ces deux régions se caractérisent en effet par les taux d'urbanisation les plus faibles des 10 régions du pays. Par contre, même avec de faibles taux d'urbanisation, Louga et Tambacounda présentent bien des taux de chômage élevés. Les régions de Thiès, St Louis, Ziguinchor, Kaolack les mieux loties en infrastructures présentent des taux de chômage intermédiaires (voir carte n°9). Ainsi pour mieux comprendre les taux de chômage urbain des régions nous allons voir celui des femmes et des hommes dans les différentes régions sénégalaises.



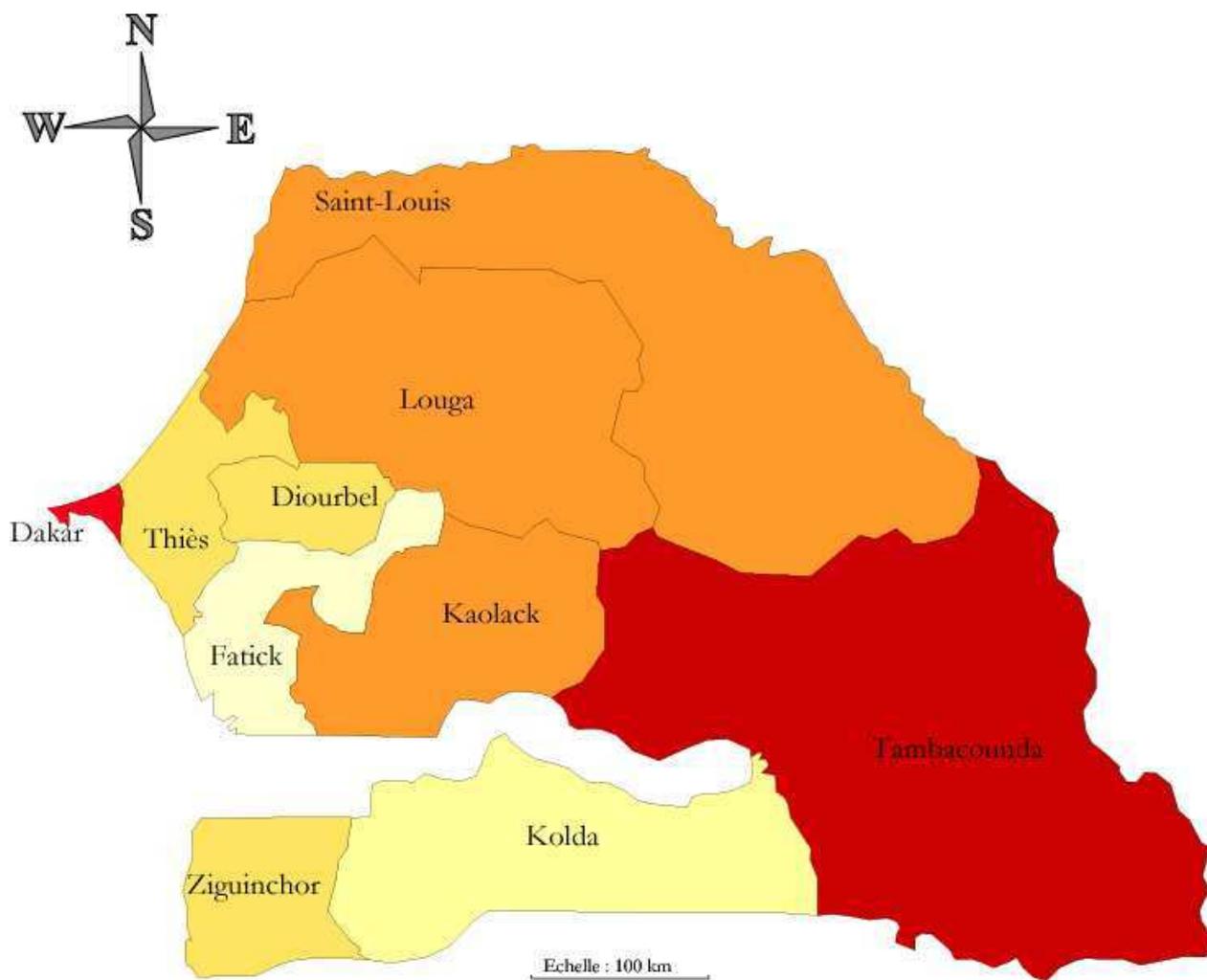
**Légende**

Tx 10 ans et +



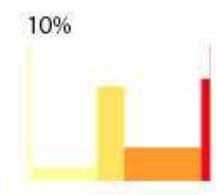
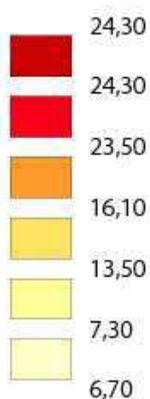
Source : Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal (DPS), 2000

**Carte n°9 : Taux de chômage urbain comparé des régions (Hommes et Femmes 10 ans et plus)**



**Légende**

Tx femmes 10 ans et +

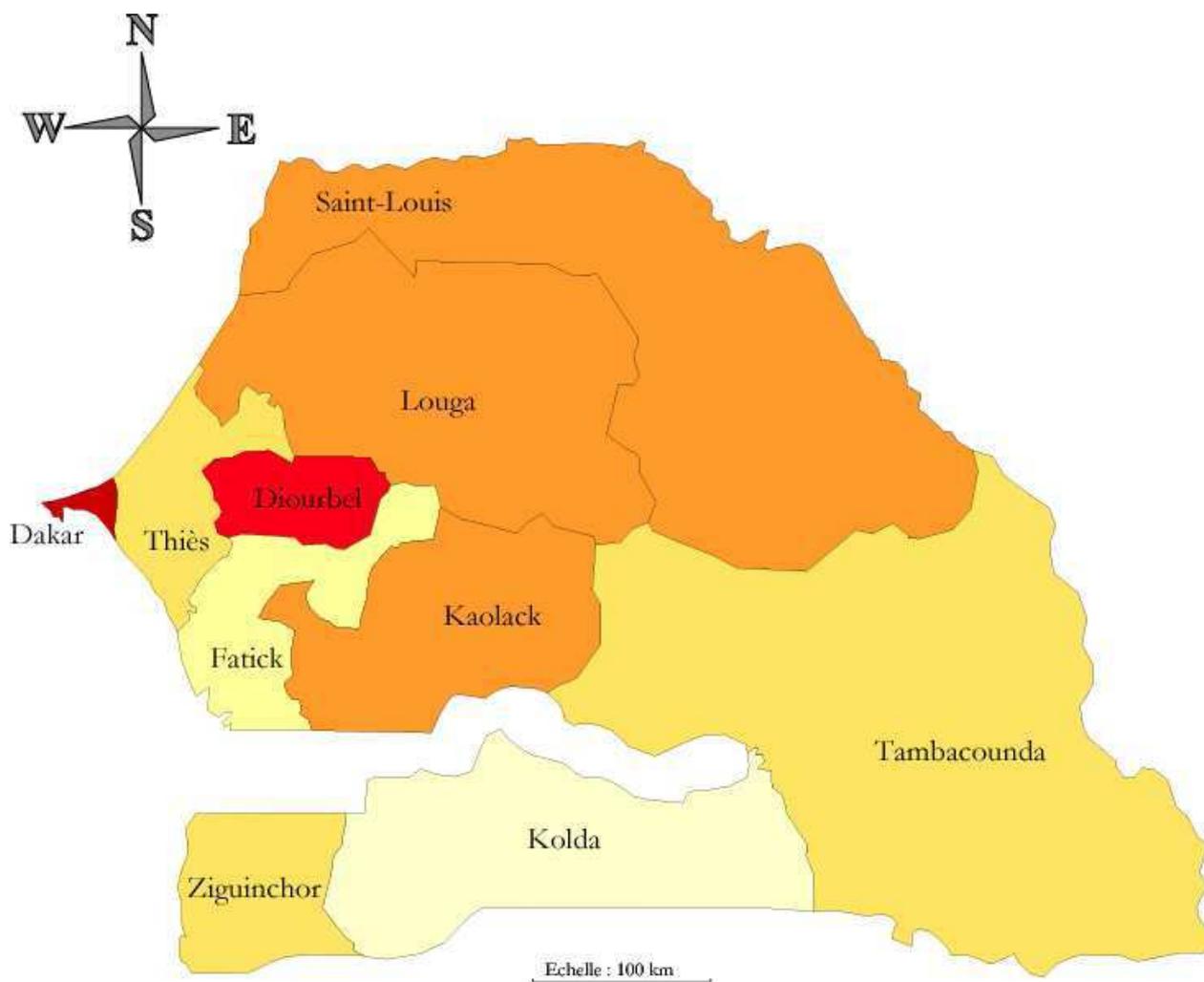


Source : Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal (DPS), 2000

**Carte n°10 : Taux de chômage urbain comparé des régions (Femmes 10 ans et plus)**

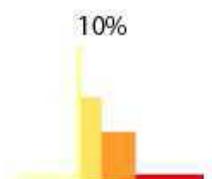
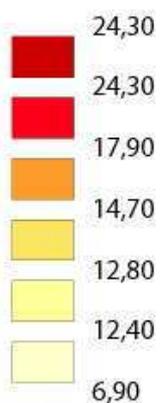
La carte n°10, nous montre que le taux de chômage urbain des femmes est de 24,3% à Tambacounda contre 6,7% à Fatick. Bien que sur l'ensemble du pays, le chômage des hommes soit supérieur à celui des femmes, il n'en va pas de même dans toutes les régions. En effet, six régions du pays présentent des taux de chômage féminins supérieurs à ceux des hommes. À Tambacounda, par exemple, le chômage des femmes est de dix points supérieurs à celui des hommes. Tambacounda, Dakar, Saint Louis et Kaolack sont les régions les plus touchées avec pour chacune un taux de chômage féminin supérieur à 19%. Kolda et Fatick avec des taux inférieurs à 7,5% sont les régions les moins affectées.

En ce qui concerne le chômage des hommes il faut dire en milieu urbain, le taux de chômage des hommes 24,3% à Dakar contre 6,9% à Kolda selon le recensement de 1988. Le taux de chômage des hommes en milieu urbain dépasse 12% dans toutes les régions du pays hormis Kolda où il n'est que de 6,9%. Les quatre régions les plus urbanisées semblent être dans le peloton des régions les plus affectées par le chômage. La région de Louga faiblement urbanisée présente cependant le deuxième taux le plus élevé chez les hommes. (Voir carte n°11).



**Légende**

Tx hommes 10 ans et +



Source : Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal (DPS), 2000

**Carte n° 11 : Taux de chômage urbain comparé des régions (hommes 10 ans et plus)**

Ainsi, même s'il n'y avait pas eu auparavant de politique nationale de l'emploi au Sénégal, il faut noter que l'emploi est demeuré une préoccupation constante du gouvernement à travers soit des programmes d'inspiration sociale, soit des politiques de relance de la croissance. On entend par politique de l'emploi, un ensemble cohérent de démarches et mesures actives, diversifiées et organisées visant à promouvoir l'élargissement de l'occupation des citoyens, l'amélioration de la qualité des emplois et l'équité dans l'accès au travail. Les grandes préoccupations qui ont guidé la formulation de la politique de l'emploi reposent, pour l'essentiel sur l'accroissement du niveau de l'emploi productif dans le cadre des politiques nationales de développement économique et social, l'absorption d'une main-d'œuvre qualifiée disponible pour l'économie et l'équité dans la répartition de la richesse nationale à travers l'emploi et la création d'un cadre de concertation entre acteurs.

Considérant les enjeux majeurs du pays, la politique nationale de l'emploi (PNE), tient compte à ce titre :

- Des marges de manœuvre de la politique macro-économique et la nécessité de sauvegarder des équilibres économiques et financiers dans le contexte actuel de concurrence de l'économie qui implique l'amélioration continue de la productivité, la compétitivité et l'adaptation de l'appareil de production.
- De la nécessité de s'appuyer sur le secteur privé (initiatives individuelles, entreprises organisées...) ainsi que sur les institutions régionales et locales pour la création des activités et des emplois, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- Du rôle central qu'elle doit jouer dans la lutte contre la pauvreté (en procurant des revenus de niveau approprié et des moyens de subsistance stables pour améliorer les conditions de vie des populations), dans la maîtrise des déséquilibres spatiaux et des inégalités sociales, de la sauvegarde de l'environnement.

Ainsi, l'objectif global à long terme du gouvernement est la réalisation du plein emploi et à court et moyen terme, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion, à travers trois objectifs spécifiques :

- la réduction de la pression du chômage en milieu urbain par la redynamisation des activités, la préservation des emplois existants et la modernisation du secteur informel pour le rendre plus productif.
- Le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural en réduisant le taux de sous emploi grâce à la multiplication des opportunités d'occupation en milieu rural.

- L'amélioration de l'employabilité d'une main d'œuvre en constante augmentation et de la qualité de l'emploi pour ainsi contribuer à l'élévation de la productivité globale de la nation.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, les axes stratégiques ci-après ont été fixés :

- La mise en place d'un cadrage macroéconomique indicatif qui favorise le développement et la croissance des entreprises évoluant dans un contexte de marché concurrentiel de plus en plus ouvert
- La promotion de l'emploi rural
- La transformation des PME/ PMI en fer de lance de la création d'emploi au Sénégal. Une politique spécifique de promotion de ce secteur avec la récente création d'un ministère chargé des PME permettra de lever les obstacles pour faciliter leur développement et en même temps augmenter les possibilités d'occupation.
- L'ajustement de la formation aux besoins de l'économie. Tout le monde s'accorde à reconnaître les difficultés du système d'information axé sur l'observatoire de l'emploi, facilitant le pilotage stratégique et opérationnel des politiques mises en œuvre.
- La modernisation du service public de l'emploi par la professionnalisation de ses ressources humaines et le développement de sa mission fondamentale d'intermédiation sur le marché du travail fondée sur une offre de service compétitif aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.
- La promotion des approches, HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) par la création d'une cellule interministérielle qui permettra d'optimiser le contenu en emploi de projets et programmes publics.
- L'assurance d'une meilleure coordination des politiques et programmes de différents ministères pour une prise en compte des objectifs d'emploi et leur suivi.

Il faut souligner que l'origine sociale, et le rang social qu'occupe la famille de l'étudiant qui doit revenir au Sénégal sont toujours déterminants pour trouver un emploi. En effet ces deux éléments sont quasi incontournables pour bien se positionner quand on doit rechercher un emploi à la fin de ses études pour tous les Sénégalais de façon générale.

Au Sénégal les rapports entre les politiciens, les fonctionnaires supérieurs et les administrateurs de corporations publiques sont parfois étroits, on peut affirmer que l'élite

contrôle à la fois la vie économique et la vie politique du pays. Pour cette raison nous proposons la classification sociale suivante :

**Tableau n°32 : Répartition de la population sénégalaise en classes sociales**

L'Élite dominante (I)	Les politiciens du parti au pouvoir, cadres et fonctions intellectuelles supérieures, les chefs religieux, les administrateurs de corporations publiques, les chefs de l'armée et de la sécurité.
L'Élite intermédiaire (II)	Profession de l'enseignement, de la fonction publique et commerciale des entreprises, de la Santé. Commerçants import-export, officiers et sous-officiers, les immigrants.
La classe dominée (III)	Artisans, ouvriers, pêcheurs, cultivateurs, les commerçants de détails, les militaires, les policiers, employés et inactifs divers

Source : enquête thèse de doctorat 2008

Ainsi l'analyse du tableau n°32, ci-dessous nous montre que parmi les 18 anciens étudiants diplômés en France de retour au Sénégal, qui se sont insérés leur origine et rang social ont joué un rôle majeur pour leur insertion professionnelle.

**Tableau n°33 : Origine sociale et les chances d'emploi pour les 18 enquêtés au Sénégal**

Origine sociale	Chances d'emploi	
	Oui	Non
Elite dominante	14	0
Elite intermédiaire	2	1
Classe dominée	0	1

Source : Enquête thèse de doctorat 2008

Le tableau n° 33 nous montre que les étudiants issus de l'élite dominante avaient plus de chance de trouver un emploi à la fin de leurs études. Ainsi, 14 étudiants d'entre eux affirment avoir la chance de trouver un emploi, contre 2 pour l'élite intermédiaire. Tandis que 1 étudiant de l'élite intermédiaire affirme n'avoir pas de chance de trouver un emploi lors de leur retour au Sénégal, contre 1 étudiant de la classe dominée. Et cela laisse à penser que les étudiants issus de l'élite dominante ont plus de chance de trouver un emploi et sont souvent aidés par des parents qui ont une certaine influence dans le domaine politique et économique. Nous pouvons citer les propos de cet ancien étudiant de DEA de comptabilité publique que nous avons rencontré : « Je m'étais fixé pour objectif de trouver du travail dans un délai de 18 mois après mon retour. Bien avant j'ai réussi à décrocher un travail dans un cabinet d'avocat d'un des amis de mon père, puis un autre travail dans une société où je m'occupais de contentieux et qui me payait très bien, car c'est un ami qui m'a présenté au responsable et mon travail lui plaisait très bien. Mais pour des raisons d'indépendance, mais aussi de carrière, j'ai atterri à la RTS (radio télévision sénégalaise) où je suis actuellement. Moi je dirai de façon générale il est bon de revenir tenter sa chance à la fin de ses études, mais si on n'a pas quelqu'un qui puisse vous donner un coup de main ce n'est pas la peine, vous allez dépenser tout l'argent que vous avez ramené et il n'y a personne qui va vous aider après. J'ai eu la chance que ma famille connaisse plusieurs personnes bien placées ».

Dans un pays où le taux de chômage est très élevé il est difficile pour des étudiants diplômés en France de trouver un emploi, sauf pour ceux qui appartiennent à l'élite dominante où se sont les parents qui s'occupent de la recherche d'emploi et voici les propos d'un ancien étudiant en France en master professionnel administration économique et sociale pour sa recherche d'emploi : « Parce que la vie était difficile en France et je savais que je pouvais avoir du travail en rentrant au Sénégal par l'aide des parents et connaissances ». Par contre, ceux de la classe intermédiaire et dominée où ce sont eux même qui font les démarches, la chance de trouver un emploi est quasiment nulle. Ainsi, ce sont ces derniers qui restent dans leur pays de formation ou retournent après une tentative infructueuse de recherche d'emploi. Il faut aussi souligner que la plupart des étudiants sénégalais optent pour de longues études et finissent un peu plus tard leurs études entre 28 et 35 ans. Au Sénégal 30% des chômeurs ont plus de 35 ans, ainsi d'après le premier ministre lors de la cérémonie d'ouverture de la semaine de l'emploi en mai 2004 à la foire de Dakar : « Le chef de l'État et le gouvernement sont très sensible aux difficultés d'insertion socio- professionnelle de la frange d'âge de plus

de 35 ans ». <sup>15</sup> Cette catégorie représente près de « 30% des cent soixante milles demandeurs d'emploi recensés en 1999 », souligne le premier ministre pour qui cette proportion est préoccupante pour le gouvernement. Toujours selon lui : « Compte tenu des spécificités socio- démographiques de cette catégorie de citoyens, eu égard à leur niveau d'instruction et de qualification professionnelle ainsi qu'à leur statut matrimonial, l'État décide à mettre en place un instrument d'aide à l'emploi. Cet instrument sera adapté à leur situation sur le marché du travail, notamment par une meilleure orientation des stratégies du fonds national d'actions pour l'emploi ». <sup>15</sup> Ainsi, selon le premier ministre qui pense, pour prendre en compte cette situation, il est : « Nécessaire de réviser la politique nationale de l'emploi pour l'adapter à nos visions nouvelles de développement économique et social et d'améliorer la gouvernance du marché du travail l'observatoire national des emplois et qualifications professionnelles qui sera créé va étendre le cadre d'aide à l'emploi aux demandeurs de plus de 35 ans ». <sup>15</sup> Mais, cette nouvelle orientation, n'a pas encore résolu le problème du chômage des étudiants sénégalais diplômés en France qui souhaitent s'insérer au Sénégal.

Concernant l'insertion des étudiants sénégalais diplômés en France dans les différentes régions du Sénégal. La majorité des étudiants qui retournent au Sénégal s'insèrent dans la capitale qui est Dakar d'une part parce qu'elle regroupe une part considérable de l'activité économique et politique. D'autre part, les autres régions sont frappées par un taux de chômage élevé et sont marquées aussi par des activités du secteur primaire (agriculture, pêche, etc.). Depuis sa fondation en 1957, la capitale sénégalaise est fortement marquée par ses différentes fonctions que sont : les fonctions politico-administratives centrales, mais également par une très forte croissance urbaine, générée tant par la croissance démographique qu'une importante concentration des activités économiques. Ainsi, on comprend les bases de la domination et de l'attrait de Dakar sur le reste du pays. En effet cette domination date de sa promotion comme capitale de l'A.O.F (Afrique occidentale française), qui lui consacra l'avènement d'éléments ayant contribué à la mise en place de sa forte centralité : gouvernement de la colonie, camps militaires, building administratif, équipements de transports, et de la santé, etc. Aujourd'hui, devenu capitale politique du Sénégal, siège du pouvoir économique et du pouvoir de l'État, tout le pays dépend presque exclusivement de la ville, mais aussi du seul quartier du plateau

---

<sup>15</sup> Macky Sall, premier ministre du Sénégal, Semaine de l'emploi, Dakar, mai 2004.

où sont rassemblés les centres de décisions concernant la vie de tous les jours. Ces fonctions économiques peuvent se scinder en équipements commerciaux tels que le port de Dakar et le marché Sandaga et en établissements financiers et bancaires. Le commerce reste le secteur le plus dynamique de l'économie urbaine. Et représente près de 72% des micro-entreprises à lui seul et 41,8% des emplois informels de la région, c'est le seul secteur avec l'artisanat à pouvoir offrir certaines possibilités d'activités à des catégories de population à majorité jeune et sans qualification. Il faut noter que la quasi-totalité des grandes banques du Sénégal a leur siège à Dakar. Ainsi, la proximité des établissements financiers renforce le dynamisme commercial à Dakar et favorise par la même occasion l'émergence de sociétés d'investissements et de compagnies d'assurances. Comme nous l'avons expliqué plus haut ce sont ces différentes activités économiques qui recrutent en majorité les étudiants sénégalais diplômés en France qui s'insèrent au Sénégal. Par ailleurs même nous remarquons que la majeure partie des études suivies par les étudiants sénégalais en France sont liées à la littérature, les sciences juridiques, et les sciences économiques donc leur insertion est plus probable à Dakar où ils peuvent trouver des activités liées à leur formation. Parmi les 4 personnes que nous avons suivies au Sénégal pour trouver un emploi, aucun n'a effectué des démarches dans les autres régions du pays. En effet comme nous l'avons expliqué sur le chômage au Sénégal, les régions connaissent des taux élevés de chômage favorisant même l'exode de la population active vers Dakar, qui plus est il existe peu d'activités industrielles, commerciales pouvant attirer les jeunes diplômés. Lors de nos enquêtes de terrain, sur les 4 personnes que nous avons rencontrées à Kaolack, 3 sont des fonctionnaires de l'État sénégalais et une seule personne travaille dans l'entreprise familiale en import-export. Tandis qu'à Saint, sur les 4 personnes rencontrées, 2 travaillent dans la fonction publique, et les 2 autres travaillent à la SAED (société d'aménagement et d'exploitation du delta).

En effet, ce qu'il faut souligner c'est d'une part le « réseautage » qui se fait, profitant des étudiants appartenant à la classe sociale dominante, mais d'autre part le manque ou la mauvaise organisation d'une bonne méthode de recherche d'emploi.

Pour confirmer cette hypothèse, nous avons suivi pendant une durée de 3 mois, quatre étudiants diplômés pour comprendre leur processus de recherche d'emploi. Ainsi, chacun avait une feuille de route, pour noter ses différentes démarches en vue de trouver l'emploi de ses rêves.

En résumé voici les différents parcours :

- Dépôt de CV dans les entreprises susceptibles de les recruter.
- Recherche de personnes influentes (parents, amis, connaissances) appartenant à l'élite dominante pour décrocher une entrevue.
- Téléphoner à des entreprises pour avoir un rendez-vous avec le responsable des ressources humaines.
- Aller sur place sans rendez-vous pour rencontrer un responsable pour obtenir un entretien, etc.

Ainsi, après 3 mois de recherche il n'y a qu'une personne qui a trouvé du travail par l'intermédiaire de son père ancien député à l'Assemblée nationale du Sénégal.

Au Sénégal, bien qu'il existe une agence pour l'emploi des jeunes, cette structure ne dispose que de petits boulots qui ne répondent pas aux qualifications des jeunes diplômés sénégalais de France. Nous avons constaté qu'il n'existe pas de structure pour accueillir les diplômés et les aider dans leur recherche d'emploi. Après 3 mois de recherche d'emploi infructueuse, trois des quatre étudiants ont regagné la France dans l'espoir de trouver du travail ou dans un délai de quelques mois de tenter d'aller s'installer au Canada. Voici les propos d'un d'entre eux : « Moi je savais que cela serait très difficile, mais au point de ne rien trouver même un poste de conseiller dans une banque, je n'y crois pas. En effet de mon côté j'ai fait une tentative de retour au pays natal. Mais le sort en est jeté, il ne me reste plus qu'à chercher du travail en France avant la fin de mon titre de séjour et de commencer les démarches pour partir au Canada le plutôt possible ».

Comme le souligne Limoges (J) : « Pour avoir accès aux 10% à 15% du marché des emplois connus et à un pourcentage du « marché non dit » des emplois, les méthodes appropriées peuvent consister à composer un bon curriculum vitae (CV), à remplir un formulaire de demande d'emploi, à répondre à une petite annonce, à se présenter à une entrevue de sélection, etc. ».<sup>14</sup> Toujours selon lui : « Pour chacune de ces étapes, on peut considérer des techniques fort différentes. Mais déjà la chose n'est pas aussi simple que ça ».<sup>14</sup> Et l'auteur de s'interroger en disant : « Par exemple, est-ce qu'il vaut mieux préparer un curriculum vitae

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

détaillé ou thématique, ou est-il préférable de respecter la chronologie ou la pertinence des expériences ? La présentation du curriculum vitae doit-elle respecter le format légal et coutumier ou prendre une apparence hors de l'ordinaire ? ». <sup>14</sup> Le Sénégal devrait être en mesure d'avoir des structures et des gens bien formés pour aider ses jeunes diplômés qui veulent revenir travailler dans leur pays d'origine à pouvoir rédiger un bon curriculum vitae (CV). L'exemple des structures d'accueil pour les nouveaux immigrants au Québec peut servir de modèle.

Il faut souligner dans le contexte actuel, du marché du travail, il sera toujours nécessaire de chercher, d'autres méthodes de recherche d'emploi pour rejoindre une large partie du marché de l'emploi. Selon Limoges (J) : « Ces autres méthodes peuvent être fort différentes de celle énumérées plus haut. Elles impliquent habituellement de s'insérer progressivement, par exemple par l'entremise d'un stage, d'un séjour comme bénévole (bénévolat d'investissement) ou par l'élaboration et l'entretien de réseaux superposés de contacts. À titre d'exemple, ces réseaux peuvent inclure à un premier niveau des parents et amis, à un deuxième niveau des voisins et à un troisième niveau des personnes prestigieuses. Tous ces gens sont informés des intentions et des modalités d'insertion du protégé qui les a choisis et gagnés à sa cause (Limoges, 1985B). Un retour aux études pensé en fonction d'un plan lucide de carrière peut aussi faciliter une insertion professionnelle ». <sup>14</sup>

Limoges(J) de poursuivre : « Ces autres façons de s'insérer dans le marché du travail impliquent quelquefois de réduire à l'essentiel ses exigences initiales de travail, tout en ayant un plan gradué de réintroduction de ses exigences, par exemple en acceptant de travailler pour un certain temps dans une petite firme locale alors que sa vision de l'emploi idéal présuppose de travailler dans une grande firme multinationale (c'est en ce sens que nous écrivons plus tôt que le lieu de travail peut être également associé à la dimension méthode) ». <sup>14</sup> Enfin, pour terminer avec les méthodes de recherche d'emploi Limoges nous dit : « A la limite, certaines de ces méthodes impliquent la démonstration de ses capacités entrepreneuriales, intrapreneuriales ou d'artisan. Dans la plupart des cas, ces méthodes suggèrent de démontrer davantage sa polyvalence, sa flexibilité et sa mobilité que sa spécificité. Cette démonstration

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

peut se faire à l'occasion d'un congrès professionnel ou d'une contribution à titre de pigiste ou auprès de plusieurs employeurs à la fois. Toutes ces « autres » méthodes n'ont pas une efficacité automatique... pas plus que les méthodes régulières, d'ailleurs ! Mais les études démontrent qu'elles augmentent de trois à quatre fois les chances de succès d'une recherche d'emploi ».<sup>14</sup>

Pour trouver l'emploi de ses rêves, il faut une capacité de chercher un emploi. En effet si le chômage des années 1960 fut moins traumatisant pour beaucoup de chercheurs d'emploi, il semble, que les perspectives économiques étant meilleures, la chance de trouver un emploi était plus large qu'aujourd'hui. Ainsi lors de nos enquêtes de terrain, à la question avez-vous la chance de trouver un emploi à la fin de vos études ? 90% de nos enquêtés affirment que : « non » contre 10% qui pensent que « oui ». Ce pourcentage montre bien l'état de la confiance qu'entretiennent les étudiants sénégalais à l'égard des perspectives d'emploi. Il est très facile de comprendre maintenant la confiance des étudiants sénégalais diplômés en France qui veulent retourner au Sénégal lorsqu'ils effectuent plusieurs démarches de recherche d'emploi infructueuses. La confiance en prend un dur coup. Ainsi d'après Lemaire (R), plusieurs auteurs, Feather et Davenport (1981), Demers (1983), Kaufman (1982), Hayes/Nutman (1981), Admundson/Borgen (1982), ont tenté d'étudier ce facteur ; voici quelques conclusions. Selon lui : « Il semble que la force de motivation à chercher du travail peut être reliée à l'espoir d'aboutir à la découverte d'un emploi et à la perception alléchante qu'on en a. (Feather et Davenport, 1981) Il y aurait donc d'une part une attente fondée sur des probabilités (l'expectative) de réussite et d'autre part une attirance vers la nouveauté, attirance que Feather et Davenport (1981) qualifient de « valence » impliquant ici une idée d'instrumentalisée au sujet de l'emploi recherché. Lorsqu'après plusieurs démarches l'emploi fait défaut s'enclenche un processus de dégradation du bien-être allant de l'enthousiasme au *burnout* et du *burnout* à l'apathie (Admunson/Borgen, 1982). Comme le confirme Feather/Davenport (1981), les attitudes négatives qui surviennent après des démarches infructueuses de recherche d'emploi sont plus fortes chez les individus qui sont très motivés à rechercher un emploi. Il appert de plus que ceux qui deviennent dépressifs sont moins portés au début à se blâmer eux-mêmes et plus portés à blâmer les causes externes (ex : la situation économique). Cependant, ce phénomène, confirmé par Feather et Davenport (1981), pourrait bien être spécifique à leur clientèle très scolarisée. En effet, compte tenu qu'ils n'ont pas raison, du moins au début, de blâmer leur incompetence, ils attribuent volontiers leur insuccès

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

à des causes externes. Les moins scolarisés se comportent-ils différemment ? Ressentent-ils plus les refus d'embauche comme des jugements négatifs sur leurs compétences ? Il y a là une excellente piste de recherche ».<sup>14</sup>

Toujours selon Lemaire : « Au niveau des types d'occupations recherchées, il apparaît que ceux qui ont une piètre estime de soi sont portés à choisir des occupations de niveau inférieur à la perception qu'ils ont de leurs aptitudes et de leurs habilités (Kaufman, 1983). En conséquence, cette perte d'estime de soi conduirait les individus à des décisions de « ré-emploi » pauvre, phénomènes que Limoges (1983) a associé à du « marchandage », c'est-à-dire à l'acceptation de presque n'importe quel emploi. Beaucoup de femmes, entre autres, seraient tout particulièrement prêtes à accepter des emplois peu satisfaisants, d'autant plus facilement qu'elles considèrent leur situation comme temporaire (en attendant le mariage) (Demers, 1983) ».<sup>14</sup> Ainsi, nous remarquons que cela reflète le cas de nombreux étudiants sénégalais diplômés en France, qui ont décidé après leurs études de rester dans leur pays de formation pour travailler. Au début ils acceptent de travailler dans des domaines autres que leur discipline d'études en attendant de trouver mieux. Cependant, beaucoup d'entre eux finissent par voir cette situation se maintenir très longtemps.

Lemaire poursuit dans la capacité de chercher un emploi : « Enfin, les démarches infructueuses de recherche d'emploi, en plus de provoquer une modification dans les choix des individus, provoqueraient une perte de motivation qui se refléterait dans l'habillement et les comportements des chômeurs lorsqu'ils se présentent dans les entreprises (Hayes/Nutman, 1981). En effet, plus ils sont convaincus que les chances de trouver un emploi sont ténues, moins ils essaient de créer des conditions propices à leur ré-emploi. A cette perte de motivation, s'associe fréquemment une remise en question du travail comme point central de leur vie, et ce, principalement chez les jeunes (Demers, 1983) ».<sup>14</sup>

« Il en ressort donc que la capacité de chercher un emploi comprend des éléments propres à l'individu (expectative, valence), des habiletés à utiliser une ou des méthodes efficaces de recherche d'emploi et, enfin, une connaissance d'endroits ou de milieux propices à l'obtention d'un emploi »<sup>14</sup> selon Lemaire.

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p

Il est aussi important de noter que vu l'évolution rapide de la technologie, il faut souligner le phénomène du vieillissement des compétences. Comme le remarque Lemaire : « Les enseignants, les employés de bureau, les travailleurs, les administrateurs, les ingénieurs, etc., presque tous sentent leurs compétences devenir inadéquates. La course est au perfectionnement sous toutes ses formes. Ceux et celles qui se refusent à emboîter le pas sont rapidement sujets au déclassement ou à la mise à pied. Si le vieillissement des compétences menace ceux qui sont au travail, il est facile d'imaginer la gravité de la situation pour les chômeurs qui voient leur compétence non utilisée devenir désuète encore plus rapidement. Ce phénomène du vieillissement des compétences est aujourd'hui appelé obsolescence, concept que Kaufman (1982) définit comme le « degré d'inadéquation des connaissances et des habiletés nécessaires pour maintenir une performance effective dans les rôles de travail courant ou futur ».<sup>14</sup>

Nous remarquons à ce sujet, que beaucoup d'étudiants sénégalais diplômés en France, qui ont décidé de s'y établir parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail dans leur domaine d'études en France se trouvent dans ce phénomène de vieillissement des compétences, car ils s'occupent par de petits boulots loin de leurs objectifs de départ. Ainsi Lemaire de dire : « L'obsolescence n'affecte pas uniquement les travailleurs d'expérience. La situation des jeunes diplômés est aussi dramatique en regard de l'obsolescence. En effet, cette clientèle, n'ayant pas l'occasion de mettre en pratique ses connaissances, s'inquiète et est vite dépassée par l'évolution rapide des techniques de travail (Limoges, 1983). Les conséquences de cette inadéquation due à l'absence de travail pourraient bien se traduire par des gains inférieurs et des perspectives de carrières plus limitées tout au long de leur vie (Schnapper, 1981) »<sup>14</sup>.

Ainsi après avoir analysé les situations d'insertion socioprofessionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour au Sénégal. Nous donnerons la façon de rechercher, de demander un emploi et la voie de recherche d'emploi, à travers les explications de Limoges (J), se basant sur son trèfle chanceux.

Selon lui : « Il y a mille et une façon de faire une recherche/demande d'emploi. On n'a qu'à répertorier la littérature, surtout celle en provenance des États-Unis, pour en être convaincu. Tout y passe : vendre à tout prix, miser sur l'optimisation du curriculum vitae ou d'une

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

technique d'entrevue, jouer le jeu du système, exploiter les portes d'entrée non usuelles comme les stages, le bénévolat, etc. Certains auteurs proposent des techniques plus douces, mystiques mêmes, ou d'inspiration orientale. D'autres exploitent des approches créatrices ou de groupes. Pour témoigner l'efficacité de la technique proposée, l'un se donne en exemple, l'autre cite des témoignages et d'autres encore rapportent des données scientifiques ». <sup>14</sup> Pour l'auteur, l'optique de ces différentes descriptions est d'amener celui qui est à la recherche d'emploi à se demander quelle approche ou quelle technique lui conviendrait le mieux, compte tenu du rôle et de la place qu'elle désire donner au travail dans sa vie. Ainsi, la personne doit être capable d'avoir une vision juste et critique des techniques proposées. Pour Limoges (J) : « On peut regrouper ces différentes approches et techniques en deux catégories. La première comprend celles qui valorisent des actions visant la **pénétration du milieu**, ce qu'ailleurs nous avons appelé des techniques basées sur le « hors-soi ». Se vendre, déjouer une réceptionniste, faire en sorte que l'on pose les premières questions de l'entrevue sont du nombre de ces techniques. Elles sont aussi décrites comme exploitant le principe **masculin** des gens.

Quant à la deuxième catégorie, elle regroupe les approches et techniques qui mettent l'accent sur **l'ouverture**, l'accueil et l'écoute de soi, donc sur le « en-soi » (Limoges, 1984). Respecter ses convictions, se détendre avant une entrevue, utiliser l'imagerie mentale pour se familiariser avec un futur milieu d'entrevues et surtout avec les émotions qu'il engendre sont toutes des techniques associées à « l'en-soi », techniques aussi associées au principe **féminin**. Ainsi à travers ces catégories la personne qui est à la recherche d'un emploi peut identifier quel principe est dominant chez lui, c'est-à-dire lequel lui convient le mieux pour sa démarche d'insertion professionnelle ». <sup>14</sup>

D'après Limoges en ce qui concerne la recherche/demande d'emploi, l'utilisation du **trèfle chanceux** permet d'identifier cinq positions et cinq catégories de demandeur/chercheurs d'emploi (voir Figure n°20) : « En position **A**, nous retrouvons les personnes qui maîtrisent et tiennent en interaction les quatre dimensions. Ces personnes sont prêtes et trouveront très efficacement du travail. Elles maîtrisent aussi bien le passé, le présent et l'avenir que l'espace nécessaire au maintien de cette temporalité. Si elles ont besoin d'aide, cette aide se limitera à

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

les supporter pour assurer l'interaction de ces dimensions et garantir la pleine spatio-temporalité ».<sup>14</sup>

Toujours selon Limoges : « En position **B**, nous plaçons les demandeurs/chercheurs d'emploi qui sont presque prêts ; ils leur manquent seulement la dimension méthode. Pour eux, les causes sont identifiées. Cependant, quelques solutions restent à trouver ».<sup>14</sup>

L'auteur de poursuivre dans l'explication des positions : « Le **C** représente les personnes ne sachant pas où aller. La dimension « futur » leur fait défaut et une telle situation, selon Nuttin (1980) et Lemaire (1985), est intenable. Elle est génératrice d'anxiété et le réveil des pathologies les plus profondes. De plus, sans la dimension lieu, toute méthode s'avère presque aléatoire ».<sup>14</sup> Limoges pense que : « Par ailleurs, le manque d'un lieu précis de recherche d'emploi révèle souvent une piètre connaissance du contexte socio-économique de la recherche d'emploi et une faible emprise sur lui. C'est pourquoi nous concluons que les personnes à la position **C** sont **moins prêtes** à s'insérer dans le marché du travail. Elles ont d'abord besoin d'information scolaire et professionnelle- information pour se donner une méthode appropriée et ainsi restaurer les aspects futurs et présents de leur temporalité. Ce faisant, elles passeront à la position **A** ».<sup>14</sup> Cette position pourrait bien représenter les étudiants sénégalais diplômés en France qui retournent pour chercher du travail au Sénégal. En effet ils sont loin du lieu de recherche d'emploi et ont de moins en moins d'informations sur les contextes de la réalité socio-économique du Sénégal. Donc ils devraient s'informer de la réalité socio-économique du pays qu'ils ont quitté pour certains depuis plus de cinq ans, et doivent aussi se rendre sur les lieux au moins deux fois de suite, notamment la dernière année avant la fin de leurs études, afin de préparer la méthode de recherche d'emploi la plus adéquate à utiliser.

Limoges dit : « En position **D**, nous retrouvons les personnes qui ne se connaissent guère comme travailleurs potentiels et demandeurs/chercheurs d'emploi, du moins pas suffisamment pour les amener à préciser un lieu et une méthode de recherche d'emploi. Au

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

plan vocationnel, elles n'ont identifié ni les causes ni les solutions... Avec ces personnes, un processus complet d'orientation est à faire : exploration des intérêts, aptitudes, valeurs, déterminismes socio-économiques, etc. Cette démarche de découverte de **soi** ne peut encore une fois vraiment se faire sans interaction constante avec la dimension socio-politico-économique. La consolidation de la position **D** est d'autant plus facile qu'elle se situe à l'intérieur de l'espace vocationnel. Cela revient à dire que les personnes en position **D** sont plus ou moins conscientes de la nécessité de se connaître comme travailleurs potentiels et comme chercheurs/demandeurs potentiels d'emploi. C'est pourquoi nous qualifions ces personnes de peu prêtes à l'insertion professionnelle, le « prêts » de la locution indiquant qu'elles ont au moins un pied dans cette démarche, tandis que le « peu » met en évidence le fait qu'il leur reste quatre étapes importantes à compléter avant d'être prêtes à l'insertion ». <sup>14</sup>

Cette étape peut correspondre aux étudiants sénégalais diplômés en France qui décident de rester dans leur pays de formation, mais qui s'occupent que par de petits boulots. Or ils sont qualifiés et peuvent entreprendre des démarches pour chercher un emploi dans leur pays d'origine ou de formation, mais dans un domaine correspondant à leur formation.

Quant à : « La position **e** minuscule n'est qu'hypothétique. Elle ne reflète aucune personne, car elle n'inclut pas la dimension **soi**. Cependant, elle rappelle que l'environnement **socio-politico-économique** est la meilleure porte d'accès à la personne ainsi que le meilleur stimulateur de la démarche ou du processus vocationnel » <sup>14</sup>selon Limoges.

Enfin, il dit : « En position grand **E** nous retrouvons les gens **non prêts**. Aucune insertion professionnelle n'est possible ou souhaitée par ces gens, compte tenu que les quatre dimensions de cette insertion sont totalement absentes ou niées. Le temps comme l'espace propre à l'orientation sont totalement absents. Certains les décrivent comme des chômeurs, voire des loques humaines par rapport au travail (Limoges, 1983 ; Limoges et Lemaire, 1985). Ces gens sont absents de l'espace vocationnel ». <sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

En ce qui concerne la voie de la recherche d'emploi, Limoges affirme que : « Les positionnements de l'insertion professionnelle et, d'une façon bien particulière, la voie de la recherche/demande d'emploi sont des démarches progressives et cumulatives. Conséquemment, un individu en position **E**, qui désire se rendre en position **A**, doit d'abord passer par **D**, ce qui implique la position intermédiaire **e**, puis par **C** et ainsi de suite ».<sup>14</sup>

Il faut dans un premier temps aider les individus à se voir dans l'espace vocationnel. Cela est tout à fait possible, en les confrontant avec la dimension socio-économique.

Pour Limoges : « Pour atteindre la position **D**, il faut explorer le soi comme travailleur potentiel, puis comme chercheur potentiel ». Ainsi pour ce faire rien de mieux que de faire le point sur son cheminement vocationnel. Et cette démarche comprend trois parties qu'il décrit ainsi, « Où je suis rendu (i.e. un bilan), où je vais idéalement (i.e. une perspective) et que je dois garder/changer pour atteindre cet idéal (i.e. un plan d'action) »<sup>14</sup>.

La prochaine étape à atteindre est : « La position **C**, laquelle implique la maîtrise du lieu de la recherche d'emploi. A titre d'exemple, une liste des lieux fréquentés jusqu'à ce jour, une mise en commun de ces lieux, un remue-méninge sur les lieux possibles, enfin un parallèle entre ces deux listes amènent la personne ou les participants concernés à prendre conscience de la faiblesse de leur feuille lieu. Ils découvrent souvent qu'ils n'ont exploré qu'un infime pourcentage du marché de l'emploi. Lecture, remue-méninges, mise en situation, élaboration de réseaux superposés sont autant d'activités susceptibles d'élargir cette feuille du trèfle chanceux »,<sup>14</sup> selon Limoges qui poursuit ainsi : « La personne concernée- ou la groupe en question- est prêt à passer à la position **B**, c'est-à-dire à consolider sa méthode de recherche d'emploi. Or le trèfle chanceux indique que la méthode ne peut pas être uniforme pour tous les gens. Cette feuille doit être en lien direct avec les trois autres. Présentation, témoignages, simulations, mises en situation sont quelques-unes des activités pour aborder cette question ».<sup>14</sup>

Enfin pour finir Limoges (J) pense que : « Dans les divers programmes au groupe éducation-chômage, le passage de la position **E** à la position **A** prenait 20 à 40 d'heures d'intervention

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

collective et en moyenne 80% des participants à ces programmes-pilotes réussissaient une insertion professionnelle directe c'est-à-dire dans un emploi, ou indirecte c'est-à-dire dans un programme de formation conduisant à une insertion et reflétant le « soi » comme travailleur potentiel » qu'ils avaient identifié... Si la durée de nos programmes d'intervention est beaucoup plus courte qu'ailleurs- tout en étant aussi efficace et même plus-, cela est dû, croyons-nous, aux propriétés interactives du modèle engendré par le trèfle chanceux. Oui, la maîtrise du trèfle chanceux constitue le plus haut degré d'employabilité »<sup>14</sup>, (Voir tableau n°34, ci-dessous).

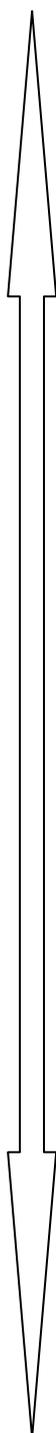
En somme, en appliquant ce modèle dans leur démarche de recherche d'emploi, les étudiants sénégalais diplômés en France et qui veulent s'insérer professionnellement, peuvent trouver un emploi dans leur domaine d'études. La preuve lors de notre passage au Québec pour suivre une formation pour les nouveaux immigrants qui s'intitule : « Réalités socio-économiques du Québec », le modèle d'insertion du trèfle chanceux de Limoges est enseigné. Et lors des ateliers qu'organisent les clubs de recherches d'emploi du ministère de l'immigration, ce modèle est mis en application. Ainsi pendant trois semaines les candidats à la recherche d'emploi font leur pratique sur le terrain. Et dans les activités, il y a la rédaction de curriculum vitae, des appels téléphoniques, des simulations d'entrevues, la rédaction de carte d'affaire, la recherche d'entreprises dans les pages jaunes ou sur internet, la participation à des rencontres de réseautage etc. Ainsi à la fin de la session 13 candidats ont trouvé du travail dans leur domaine d'études sur les 15 candidats inscrits. Les deux qui restaient, leur problème d'insertion est dû à la barrière de la langue, car ils ne s'expriment pas bien en français ni en anglais.

Voici un modèle de recherche d'emploi qui dans nos prochaines études, nous permettra de faire son application dans le cadre de l'insertion professionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France qui veulent retourner travailler dans leur pays d'origine. Mais cela va nécessiter l'aide et le soutien des autorités sénégalaises.

---

<sup>14</sup> Limoges (J), Lemaire (R), Dodier (F), Trouver son travail, éditions Fides, Canada, 1987,202p.

**Tableau n°34 : Position d'employabilité et recherche/demande d'emploi**

Continuum de l'employabilité	Position	Description des groupes	Besoins
<p>Personnes prêtes</p>  <p>Personnes non prêtes</p>	A	<p>Groupes prêts</p> <p>Se connaissant comme travailleurs potentiels, savent où ils vont (lieu) et comment (méthode) y aller. Il ne leur reste donc qu'à interagir et à s'intégrer à l'environnement.</p>	<p>- être encadrés et soutenus afin de maintenir à jour et en interaction les 4 dimensions de la recherche d'emploi.</p>
	B	<p>Groupes presque prêts</p> <p>Comme en A sauf qu'ils ne maîtrisent pas une méthode efficace et appropriée de recherche d'emploi.</p>	<p>- maîtriser une méthode efficace et appropriée de demande/recherche d'emploi (i.e. conforme à ses autres dimensions).</p>
	C	<p>Groupes moins prêts</p> <p>Comme en A sauf qu'ils ne savent pas où ils devraient aller chercher un emploi. Conséquemment, leur méthode est caduque.</p>	<p>- être informés et aidés dans l'exploration de leur lieu de recherche d'emploi.</p>
	D	<p>Groupe peu prêts</p> <p>N'ont une compréhension d'eux que comme travailleurs potentiels, sans plus.</p>	<p>- être aidés à préciser leur soi comme travailleur et chercheur potentiel, le lieu et la méthode de recherche, donc besoin d'orientation.</p>
	E	<p>Groupes non prêts</p> <p>Ne se perçoivent pas comme travailleurs et encore moins comme chercheurs/demandeurs d'emploi. Ils sont hors de l'espace vocationnel nécessaire à la recherche d'emploi.</p>	<p>- d'abord se voir dans l'espace vocationnel et s'y insérer puis se découvrir comme travailleur potentiel.</p>

Source tiré et adapté de Limoges et Lemaire (1985).

Dans cette ultime partie de notre thèse, nous allons faire l'interprétation et l'analyse des résultats, en rapport avec les objectifs et les hypothèses de la recherche. En effet comme nous l'avons souligné plus haut, le phénomène de la migration des étudiants étranger occupe aujourd'hui une place importante, dans la recherche au niveau de différentes disciplines dans le domaine des sciences humaines, sociales et économiques. Sujet d'actualité, ainsi de nombreux travaux ont été effectués dans ce cadre notamment aux États-Unis par l'existence d'une très forte tradition de recherches sociologiques sur les étrangers. Par ailleurs, les recherches et études effectuées sur les étudiants étrangers ne sont pas très nombreuses et quasiment inexistantes pour les pays en voie de développement et le Sénégal en particulier qui concerne notre espace d'études. De prime abord, nous notons que les différents facteurs qui nous ont permis de mieux appréhender notre sujet sont d'une part, l'analyse de la problématique de la migration sénégalaise dans toutes ses dimensions à savoir : l'immigration internationale sénégalaise, la migration vers le Sénégal, et l'immigration estudiantine. En effet, c'est cette dernière qui constitue notre sujet de recherche, et à travers elle nous avons analysé, ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants, et d'autre part, leur devenir à la fin de leurs études en particulier ceux qui retournent pour s'insérer dans leur pays d'origine. Dans le cadre de la migration étudiante sénégalaise en France, il faut noter qu'une bonne compréhension de la migration sénégalaise de façon générale est nécessaire. Comme nous l'avons dit plus haut, le sénégalais est « un grand voyageur ». Sa présence est remarquée pratiquement dans tous les continents. Cependant, ils sont plus nombreux dans certains pays que d'autres. Nous pouvons en citer quelques-uns, par exemple les pays les plus fréquentés en Afrique sont : la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, le Bénin, le Maroc, la Tunisie, le Nigeria, la République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud. En Europe, nous citerons, la France qui est le premier pays d'accueil des Sénégalais à l'étranger, l'Italie, l'Espagne, et le Portugal, l'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse, la Russie, et la Hollande. Sur le continent américain, nous avons les États-Unis, et le Canada qui sont les pays les plus fréquentés. En Asie, nous les rencontrons au Koweït, en Thaïlande, en Arabie Saoudite. Enfin en Océanie on les retrouve en Australie. Ainsi dans cette migration sénégalaise il faut faire la différence entre les migrants qualifiés et ceux qui sont non qualifiés. Dans cette dernière catégorie, leur migration est surtout d'ordre économique, déterminé par la sécheresse des années 1970, qui a obligé beaucoup des habitants de la vallée du fleuve Sénégal à émigrer en France. Par la suite d'autres destinations vont se créer en l'occurrence l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Jusqu'aux années 1980, ces migrants pouvaient retourner au Sénégal temporairement ou pendant les congés annuels, les fêtes religieuses, etc. Dans la mesure où ils n'éprouvaient pas beaucoup

de difficultés pour régulariser leur situation, c'est-à-dire avoir un titre de séjour. Mais avec les mesures restrictives de l'immigration en France qui ont suivi à cette période, la majorité reste trop longtemps avant de pouvoir régulariser leur situation. Ce sont ce groupe de migrants qui dans les dernières décennies accueille et encourage l'arrivée des étudiants sénégalais en France pour venir poursuivre leurs études. D'où l'importance de l'appartenance à une telle origine ethnique ou géographie spécialisée dans l'immigration vers la France. Ce sont ces conditions qui nous ont poussées à l'introduire dans le cadre de notre recherche. Qui plus est le Sénégal accueille beaucoup d'étrangers venus des pays de la sous région ou d'autres continents ce qui lui vaut le nom de « pays de la téréngana » c'est-à-dire de l'hospitalité.

Concernant les migrants qualifiés notamment les étudiants, la France a toujours attiré cette catégorie de migrants dans le cadre de leur formation dans l'enseignement supérieur. Il faut rappeler que la France est le pays colonisateur, avant et même après l'indépendance l'élite sénégalaise était toujours formée en France. En plus, la langue officielle du Sénégal est le français d'où la facilité pour ces derniers de venir étudier en France. La qualité supérieure de l'enseignement avec tout ce que cela peut comporter (matérielle, pédagogique, etc.). La valeur du diplôme étranger (France) sur le marché du travail local ou international. La possibilité d'obtenir une bourse d'études. Les conditions ou facilités favorisant l'accès des étrangers à l'enseignement supérieur. La connaissance préalable et l'image positive du pays d'accueil. La-quasi-gratuité des études comparée à certains pays du Nord en particulier les pays anglophones. Il faut aussi ajouter la mauvaise qualité des universités locales. La défaillance de l'offre de formation dans une discipline ou un niveau donné, ou des situations particulières comme les grèves cycliques qui gangrènent l'enseignement au Sénégal à tous les niveaux. Sans oublier les effectifs pléthoriques dans l'enseignement supérieur. A cet égard n'est-il pas judicieux de choisir la France comme pays de formation comme nous l'avons posé dans notre première hypothèse de recherche ? En effet, nous répondrons par : « oui ». Et cela est d'autant plus justifié par la croissance des effectifs à partir de 1998. Marquée par la volonté de la France à ouvrir ses frontières aux étudiants étrangers, en leur facilitant l'obtention du visa. Enfin, nous constatons que les garçons sont plus nombreux que les filles dans l'enseignement supérieur en France. Cela est en rapport avec le poids de la tradition qui assimile aux femmes un rôle d'épouse et de mère, donc réduites aux tâches ménagères.

Cependant malgré tous les avantages liés aux choix de la France comme pays de formation, il existe la partie cachée de l'iceberg, que les étudiants ne découvrent qu'au moment de leur

arrivée, notamment les dures conditions de séjour en France. Parmi ces conditions nous citerons : la difficulté de trouver un logement étudiant. Comme nous l'avons expliqué plus haut, il existe un certain nombre de critères que l'étudiant doit remplir pour prétendre à une chambre universitaire. Nous n'allons pas énumérer tous ces critères, mais celui qui a retenu notre attention est la priorité accordée aux étudiants boursiers. En effet nous l'avons souligné dans notre analyse que la majorité des étudiants sénégalais ne dispose pas de bourses. Ainsi de prime abord beaucoup se trouvent exclus dans l'attribution de logement universitaire. Certains restent plusieurs mois, sans logement et sont hébergés par des amis, ou des parents. Cette situation va avoir des répercussions sur la stabilité des études de l'étudiant, de même sur le plan mental. Ce qui entraîne généralement l'échec de l'étudiant durant son premier séjour en France. Nous parlerons aussi du financement des études, en France nous avons deux types d'étudiants dans ce cadre : les boursiers et les non-boursiers. Ces derniers éprouvent plus de problèmes que leurs camarades boursiers. Ainsi pour financer leurs études, soit ils ont une aide familiale qui dans la plupart du temps n'est pas régulière ou n'arrivent jamais. Pour subvenir à leurs besoins, la majorité travaille soit à temps plein ou à temps partiel. Du coup les études sont compromises dans la mesure où il est difficile d'allier les études et le travail surtout pour les étudiants du 1<sup>er</sup> et 2e cycle, avec le nombre d'heures qu'ils ont durant l'année. Cependant, certains arrivent à terminer avec succès leurs études, tandis que pour d'autres c'est l'échec, où ils restent plus longtemps aux études que prévu. Une autre difficulté dans les conditions de séjour des étudiants sénégalais en France est relative à l'obtention du fameux titre de séjour. Il faut le dire c'est l'élément le plus important dans le parcours de l'étudiant en dehors de l'inscription à l'université, mais ce dernier ne présente pas de problèmes majeurs. L'obtention du titre de séjour requiert aussi un certain nombre de critères que nous n'allons pas exposer ici. Mais sa demande et son obtention peuvent durer 3 mois à 9 mois, selon la situation de l'étudiant. Il permet de trouver un travail étudiant, d'avoir accès aux services sociaux et sans oublier que c'est le passeport pour effectuer un voyage à l'étranger. Enfin, nous parlerons des difficultés liées à l'intégration avec la population d'accueil. Comme nous l'avons souligné, l'étudiant sénégalais qui débarque en France ne devrait en aucun cas connaître ce problème. Dans la mesure où il maîtrise le français, qui permet d'être en contact avec la population d'accueil, et ils sont accueillis par des amis (sénégalais ou français), ou des parents qui séjournent en France depuis au moins une année ou plus. Cependant, nous remarquons que l'intégration est plus facile dans la communauté sénégalaise que française, encouragée par l'organisation de manifestations des associations étudiantes sénégalaises dans les différentes régions françaises. Beaucoup de ces étudiants nous affirment dans le cadre de

nos enquêtes qu'ils sont bien intégrés dans leur université ou dans leur classe d'études. Dans la mesure où ils passent plus de temps dans ces lieux et c'est à partir de là qu'ils vont aller vers les autres en particulier vers leurs camarades français.

Face à toutes ces difficultés des conditions de séjour faut-il adopter de nouvelles stratégies pour s'en sortir? Nous répondrons par : « Oui ». Dans la mesure où la majeure partie finit par obtenir leurs diplômes d'études et certains envisagent même d'aller s'installer au Sénégal. Dans cette dernière analyse on va s'interroger sur le devenir des étudiants sénégalais diplômés en France, en particulier ceux qui retournent dans leur pays d'origine. D'emblée, même si on ne s'intéresse pas beaucoup à ceux qui restent en France, il faut dire que c'est une catégorie qui alimente la « fuite des cerveaux ». Ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui, même si c'est dans les années 80 qu'on en parle le plus et ne concerne que les pays en voie de développement. Il faut savoir que cela affecte également les pays industrialisés. Ce qui pousse à certains chercheurs à nommer ce phénomène non pas par la « fuite des cerveaux », mais la circulation des compétences. Sans aucun doute ce phénomène a des conséquences sur le développement du pays, qui va voir ses meilleurs intellectuels partir dans les pays du Nord. Mais ceux qui partent bénéficient d'une meilleure formation dans le pays d'accueil, qu'ils ne pouvaient avoir s'ils étaient restés chez eux. Cependant, tout le monde ne reste pas dans le pays de formation, certains dès l'obtention de leurs diplômes retournent au pays. Certains par le biais de leurs réseaux (familial, amis, connaissances, etc.) arrivent à trouver du travail. Ceux qui ne détiennent aucun réseau peinent à trouver du travail, et après quelques mois de recherches infructueuses décident de retourner dans leur pays de formation ou dans un autre pays du Nord.

Dans ce cas de figure la migration étudiante sénégalaise est-elle une perte ou bien est-on en présence d'un schéma « gagnant-gagnant » ? C'est une perte certes pour le Sénégal, mais il faut relativiser les choses. Dans la mesure où le Sénégal devrait mettre en œuvre des structures adéquates pour faciliter l'insertion de ses diplômés venus de l'étranger. En effet les mécanismes qui sont en place ne répondent guère à leur insertion socioprofessionnelle. Ainsi, l'État devrait s'inspirer des méthodes de recherches d'emploi appliquées dans les pays du Nord. L'exemple du Québec nous paraît intéressant dans la mesure où ce sont des migrants qualifiés qui viennent s'installer dans le pays et des structures sont mises en place pour leur faciliter leur insertion socioprofessionnelle, par le biais des centres de recherches d'emploi pour nouveaux arrivants. Qui plus est les étudiants diplômés doivent s'inspirer de la méthode de recherches d'emploi proposée par Jacques Limoges dans son modèle du trèfle chanceux qui est un modèle d'insertion réussie enseigné et appliqué au Québec et qui fonctionne

parfaitement. L'État doit organiser des réseaux pour connecter ses migrants qualifiés avec ceux restés au pays, en organisant des rencontres, des séminaires, des conférences, des séances de recrutements des étudiants sénégalais basés à l'étranger, proposer également de meilleures conditions de travail et de salaires. Les étudiants qui retournent qui ont réussi à avoir du travail s'insèrent pour la majorité à Dakar qui est la capitale politico-économique et regroupe l'ensemble des activités qui sont susceptibles de les recruter au détriment des autres régions, à savoir les banques, les assurances, et les services liés à la téléphonie. Donc nous constatons une mauvaise répartition économique sur le territoire national ce qui entraîne forcément une mauvaise insertion de ce groupe de travailleurs diplômés venus de France. Le schéma « gagnant-gagnant » est aussi présent dans la mesure où la France recevant des cadres grâce aux étudiants qui restent et participeront au développement de son économie et qui diffusent sa culture par l'intermédiaire de ceux qui retournent. Le Sénégal gagne quelques cadres qualifiés par le biais de ceux qui rentrent et des devises venues de ceux qui restent en France ou dans un autre pays étranger.

Comme nous l'avons mentionné dans la partie des difficultés rencontrées, le problème majeur que nous avons rencontré est d'ordre statistique, dans la mesure où les données sont très fragmentaires et difficiles à collecter. Ainsi nous amenant à faire des entretiens- semi directifs auprès de nos sujets étudiés, cependant certes le nombre d'étudiants enquêtés ne représente pas la totalité des étudiants sénégalais, mais cela nous permet d'avoir une idée de la migration étudiante sénégalaise en France.

En bout de piste, la thèse contribuera à la connaissance de la migration des étudiants étrangers en France particulièrement sénégalaise dans la recherche géographique en montrant que le thème peut être étudié par la géographie qui va privilégier son aspect principal qui est l'espace géographique.

Cela permettra aussi aux étudiants sénégalais (futurs ou actuels migrants) d'avoir une idée de la vie étudiante sénégalaise en France, qui plus est les autorités sénégalaises et françaises pourront à travers cette thèse améliorer le départ, le séjour et le retour insertion des étudiants sénégalais diplômés en France et éventuellement penser insérer ces étudiants dans des projets intervenant dans les autres régions autres que Dakar en vue de corriger les disparités économiques. Enfin, cette thèse permettra aux jeunes diplômés de savoir comment faire une recherche d'emploi ? Et quels sont les différents outils qu'il faut avoir en main pour une insertion réussie? Où se positionner pour trouver son emploi de rêve?

Dans le monde actuel aucun pays ou peuple ne peut vivre en vase clos, ainsi la migration des étudiants étrangers, leur permettra une fois leurs études terminées de participer au développement politique, économique, culturel, social de leur pays d'origine. Dans les pays en voie de développement la migration des étudiants devient incontournable dans la mesure où les universités sont tellement diminuées en matière de technologies et ce sont ces nouveaux outils, qui régissent actuellement l'évolution des sciences et de la technologie du coup ces pays ne peuvent pas échapper à cette nouvelle donne. Pour être sur le sillage des pays développés, les étudiants du sud sont obligés d'aller dans les universités occidentales pour acquérir une meilleure formation.

Au terme de cette étude, d'autres pistes de recherches peuvent être envisagées : par exemple, faire une étude de la migration étudiante sénégalaise vers les pays d'Amérique du Nord. En effet on constate que cette migration prend de plus en plus d'importance depuis une décennie. Si la France reste toujours le premier pays d'accueil, le nombre d'étudiants sénégalais partant en Amérique du Nord (États-Unis ou le Canada) est multiplié par 4. Ainsi, cette étude permettra de savoir pourquoi ce changement de direction? Quelles sont les motivations? Sachant que les études dans ces pays ne sont pas gratuites comme en France, quels sont les types d'étudiants qui y vont (origine sociale, ethnique, géographique). On peut également réfléchir toujours en rapport avec la migration étudiante, le Canada est devenu le nouveau pays d'accueil des étudiants sénégalais diplômés en France depuis quelques années. Ils sont des centaines chaque année à s'exiler vers le Canada. Pourquoi choisir le Canada comme pays d'insertion socioprofessionnelle? Ceux qui ne retournent pas dans leur pays d'origine pourquoi quittent-ils la France pays de formation? Au Canada travaillent-ils dans leur domaine d'études? Pensent-ils retourner au Sénégal? Voilà en somme quelles questions intéressantes pour une éventuelle étude sur ce sujet.

## **CONCLUSION GENERALE**

Dans le cadre de notre thèse de doctorat de géographie, il était question pour nous d'étudier, la migration des étudiants sénégalais en particulier sur ses déterminants, les conditions de séjour des étudiants et leur devenir après l'obtention de leurs diplômes à leur retour dans leur pays d'origine. Faire une étude sur une telle problématique n'est pas facile, dans la mesure où les données statistiques sur ce sujet sont peu nombreuses et fragmentaires. Cependant de façon générale de nombreux travaux sur les étudiants étrangers ont été effectués aux États-Unis en particulier dans le domaine de la sociologie notamment avec l'école de Chicago. Concernant les travaux sur les étudiants étrangers en France, venus des pays en voie de développement en particulier le Sénégal, sont pratiquement faibles et ne concernent que des travaux de thèses faits par des étudiants étrangers portant sur les ressortissants de leur propre communauté. Ainsi, cinq disciplines se repartissent souvent les travaux, il s'agit de la sociologie, la psychologie, sciences de l'éducation, les études linguistiques, et l'histoire. Il s'agissait pour nous de démontrer que la recherche sur les étudiants étrangers peut être faite par la géographie en mettant l'accent sur son aspect principal qui est l'espace géographique. Mais nous avons aussi analysé notre sujet sur différentes approches, sociologique, économique, politique, historique, anthropologique. Pour avoir une meilleure compréhension de notre sujet, nous avons effectué des recherches bibliographiques sur le thème de la migration des étudiants étrangers, des entretiens semi-directifs ont été également effectués auprès des étudiants sénégalais séjournant en France dans quelques académies que nous avons choisies en fonction de la possibilité que nous avons pour collecter des informations, mais aussi sur les anciens étudiants qui sont restés en France après leurs études. D'autres enquêtes ont été faites notamment au Sénégal auprès d'anciens étudiants qui sont retournés et ont réussi à trouver un emploi, en plus nous avons suivi des étudiants au Sénégal dans le cadre de leur processus de recherche d'emploi en vue de s'insérer professionnellement. Ainsi, trois grandes parties se sont dégagées dans le cadre de notre recherche à savoir les déterminants de la migration étudiante sénégalaise, les conditions de séjour de cette catégorie et enfin leur devenir socioprofessionnel.

Il nous semblait nécessaire de comprendre la problématique de la migration sénégalaise avant d'introduire ses déterminants. Dans la mesure où la migration sénégalaise est multipolaire, ainsi nous pouvons faire la différence entre la migration internationale, l'immigration au Sénégal, et enfin la migration estudiantine qui représente notre sujet de recherche.

Concernant la migration internationale, le sénégalais est réputé être un « grand voyageur ». Comme nous l'avons expliqué dans nos différentes analyses, les Sénégalais sont présents dans tous les continents, cependant certains pays sont plus prisés que d'autres. Mais aussi il faut

rappeler que le Sénégal est un pays d'immigration, quand on voit le nombre d'étrangers qui vivent dans le pays. On trouve les ressortissants de la sous région : Guinéens, Maliens, Gambiens, Mauritaniens, mais également d'autres communautés de l'Afrique exemple, les Ivoiriens, les Togolais, les Nigériens, pour ne citer que ceux-là, sans oublier les Maghrébins : Marocains, Tunisiens, etc. d'autres ressortissants venant des autres continents sont présents : les Européens en particulier les Français, les Chinois, les Libanais, etc. En ce qui concerne la migration étudiante, la France a toujours attiré les étudiants sénégalais dans le cadre de leur formation. Cela ne date pas d'aujourd'hui, la France pays colonisateur avait favorisé la formation de l'élite sénégalaise sur son territoire en octroyant des bourses d'études aux habitants des quatre communes du Sénégal à savoir Dakar, Gorée, Saint-Louis et Rufisque. Et même après l'indépendance jusqu'à maintenant la destination de la France est toujours prisée, faisant de la France le premier pays d'accueil des étudiants sénégalais. À partir de 1998, nous constatons la croissance des effectifs des étudiants sénégalais qui partent poursuivre leurs études en France. Cette croissance s'explique par la volonté de la France à assouplir l'entrée et le séjour des étudiants étrangers sur son territoire national. Cette arrivée en France est aussi motivée et encouragée par la présence de parents ou d'amis présents sur place d'où l'importance de l'appartenance à une telle ethnie, car il y a certaines ethnies qui sont spécialisées dans la migration vers la France, sans oublier l'importance de l'origine géographique, en effet on a une majorité d'étudiants citadins c'est-à-dire venus des grandes villes du Sénégal en particulier à Dakar. Où il existe une classe dominante (politique, économique) qui envoie leurs enfants en France. Mais les vraies motivations souvent évoquées par les étudiants sont : la recherche de la qualité des études, un diplôme reconnu sur le plan local et international pour avoir une facilité de trouver un emploi, l'offre de bourses, la connaissance de la langue, les conditions ou facilités favorisant l'accès des étrangers à l'enseignement supérieur, la gratuité des études faisant la comparaison aux pays anglo-saxons, la connaissance et l'image positive du pays d'accueil. Il faut également souligner d'autres facteurs que sont : la mauvaise qualité de l'enseignement supérieur du pays de départ, la défaillance de l'offre de formation dans une discipline ou un niveau donné, les conseils des parents, des amis, des situations particulières comme les grèves qui surviennent chaque année dans l'enseignement supérieur et qui peuvent durer au minimum trois mois voire plus, et dans certaines occasions même entraînant des années invalides. Rappelons que le nombre de garçons est largement supérieur à celui des filles et cela s'explique par l'accès faible des filles à l'enseignement surtout à l'université, marqué par le poids de la tradition qui

limite, la femme à son rôle d'épouse et de mère. Voilà en somme les décisions pour choisir la France comme pays de formation.

Malgré ces nombreux avantages, il existe des difficultés liées aux conditions de séjour que l'étudiant ne découvrira qu'à son arrivée sur son lieu de formation et qu'il est laissé à lui-même par les parents et amis qui ont servi de guides à son arrivée. Parmi ces dures conditions du séjour, nous citerons d'entrée l'obtention d'une chambre universitaire auprès des Crous. Comme nous l'avons expliqué, beaucoup de critères lui sont associés, mais celui qui va retenir le plus notre attention c'est la priorité accordée aux étudiants boursiers. Nous constatons que la majorité des étudiants sénégalais ne sont pas boursiers, donc ils se retrouvent bloquer par ce dernier critère. Ainsi, beaucoup vont continuer à faire les démarches, qui peuvent durer plusieurs mois voire une année. Ils se retrouvent héberger par des parents, amis, du coup leurs études ne sont plus stables, ce qui fait que beaucoup reprennent l'année scolaire pendant leur première année d'études en France. Parlant des modes de financements des études, deux catégories d'étudiants se dessinent : les boursiers et les non-boursiers. Si les étudiants boursiers éprouvent moins de difficultés par rapport à leurs camarades non-boursiers cela ne les empêche pas de dénoncer le montant faible des bourses qui leur sont accordées. Ainsi, beaucoup d'entre eux cherchent un emploi pour compléter les fins de mois. Cependant, leurs camarades non-boursiers n'ont que deux alternatives soit ils ont des aides familiales qui n'arrivent pas de façons régulières, soit ils cherchent un travail à temps plein ou partiel et c'est le cas de la majorité de ce groupe d'étudiants. Ainsi, les études vont prendre un sacré coup, on s'absente pour aller travailler, on n'a pas beaucoup de temps à revoir les cours donnés en classe, etc. En fin de compte, certains vont échouer et d'autres vont rester plus de temps que prévu aux études pour finir. On parlera aussi de l'obtention du titre de séjour que les étudiants comparent à un parcours de combattant. En effet, c'est l'élément essentiel pour la stabilité de l'étudiant étranger qui en fait la demande, puisse qu'entre sa demande et son retrait cela peut aller de 45 jours à une année complète tout dépend de la complexité du dossier de l'étudiant. Sans ce dernier l'étudiant surtout non-boursier ne peut rien faire à savoir : chercher du travail, bénéficier des services sociaux, aller à l'étranger, etc. Une autre difficulté dans les conditions de séjour se trouve être l'intégration avec la population d'accueil. Les étudiants sénégalais qui arrivent en France sont mieux préparés pour faciliter leur intégration quand on fait la comparaison par exemple avec leurs camarades asiatiques ou anglophones. Ils connaissent bien le pays d'accueil, ils maîtrisent la langue du pays, ils sont accueillis pour la majorité par des parents ou amis qui ont séjourné au moins une

année ou plus en France. Cependant, leur intégration reste un peu difficile, dans la mesure où celle-ci se fait plus facilement avec leur propre communauté que celle du pays d'accueil. Renforcer par la participation aux différentes activités organisées par les associations étudiantes sénégalaises dans les différentes régions françaises. Cependant, malgré les difficultés du séjour en France, beaucoup arrivent à obtenir leurs diplômes et certains retournent même au pays pour une insertion socioprofessionnelle. Mais la question du retour est toujours problématique pour les étudiants sénégalais depuis quelques décennies. Si pendant la colonisation et après même l'indépendance jusqu'aux années 1980 la majeure partie retournait au Sénégal pour leur insertion, cela n'est plus le cas aujourd'hui. En effet le Sénégal est frappé par un taux de chômage élevé, en plus il n'existe pas de structures capables, de favoriser le retour et l'insertion des étudiants diplômés de l'étranger. Parmi ceux qui retournent, les étudiants qui ont des réseaux (familiaux, amis, connaissances, etc.) arrivent facilement à trouver du travail, contrairement aux autres qui ne disposent pas de réseaux leur facilitant leur insertion socioprofessionnelle. Après quelques jours voire quelques mois de recherches infructueuses, ils repartent dans leur pays de formation ou dans un autre pays du Nord. Ainsi, cette catégorie qui repart va alimenter le phénomène de la « fuite des cerveaux », que d'autres appellent la circulation des compétences dans la mesure où ce phénomène ne touche pas uniquement les pays en voie de développement comme expliqués dans la plupart des ouvrages parlant de la migration de personnes hautement qualifiées. Ce phénomène représente-t-il une perte pour le Sénégal? La réponse est oui, mais il faut relativiser les choses. En effet le Sénégal devrait se doter de moyens pour encourager et retenir le retour des intellectuels comme l'ont bien réussi les pays de l'Asie du Sud-est. En favorisant la connexion des ses intellectuels basés à l'étranger et ceux restés au pays, par le biais de conférences, de symposiums, séminaires. Mais également préparer ses étudiants qui sont à l'étranger à un retour au pays, en organisant des forums d'emploi, créer des structures pour les accueillir en les aidant à rechercher un emploi, faire de CV, se préparer à aller à une entrevue d'embouche, intégrer le système de « réseautage » etc. Nous pouvons également affirmer que nous sommes dans un système « gagnant-gagnant », dans la mesure où la France recevant des cadres grâce aux étudiants qui restent et participeront au développement de son économie et qui diffusent sa culture par l'intermédiaire de ceux qui retournent. Le Sénégal gagne quelques cadres qualifiés par le biais de ceux qui rentrent et des devises venues de ceux qui restent en France ou dans un autre pays étranger. Il faut préciser que ces transferts de fonds comme nous l'avons expliqué plus haut constituent un facteur qui permet le recul de la pauvreté au Sénégal. Sans oublier que cette catégorie peut être une réserve de personnes

hautement qualifiées en cas de décollage économique du Sénégal. Il faut souligner que la majorité des étudiants diplômés qui retournent au Sénégal, s'insèrent à Dakar qui regroupe l'ensemble des activités économiques du pays, en particulier les secteurs d'activités qui recrutent les étudiants sénégalais diplômés en France à savoir les banques, les assurances et les services téléphoniques au détriment des autres régions du Sénégal. Ainsi, pour notre prochaine étude nous allons faire une étude comparative des étudiants sénégalais diplômés en France de la date d'avant les indépendances jusqu'en 1980 et des étudiants sénégalais diplômés en France de la période 1980 à aujourd'hui. Pour analyser les similitudes et les différences de leur migration vers la France.

# ABREVIATIONS

**ADP : Aide développement publique**

**APD : Aide publique de développement**

**AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

**AES : Association des étudiants sénégalais**

**AES : Administration économique et sociale**

**ALS : Aide au logement social**

**APL : Aide personnalisé au logement**

**APS : Agence presse sénégalaise**

**APT : Autorisation provisoire de travail**

**AT : Aide technique**

**AUF : Agence universitaire de la francophonie**

**BGF : Boursiers du gouvernement français**

**BGE : Boursiers du gouvernement étranger**

**CAF : Caisse d'allocation familiale**

**CDD : Contrat à durée déterminée**

**CDI : Contrat à durée indéterminée**

**CIME : Coursus intégré pour la mobilité des étudiants**

**CNOUS : Centre national des œuvres universitaires et scolaires**

**CNP : Conseil national du patronat**

**CPGE : Classes préparatoires et technologies**

**CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires**

**DDTEPP : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

**DEA : Diplôme d'études approfondies**

**DEP : Direction de l'éducation permanente**

**DPEE : Direction de la prévision et des études économiques**

**EGIDE : Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux**

**FMI : Fonds monétaire international**

**FPR : Fichier des personnes recherchées**

**FSDIE : Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes**

**FSP : Fonds de solidarité prioritaire**

**FSU : Fonds de solidarité universitaire**

**GISTI : Groupe d'information et de soutien aux travailleurs**  
**HLM : Habitat à loyer modérée**  
**MAE : Ministère des affaires étrangères**  
**NTIC : Nouvelles techniques de l'information et de la communication**  
**OMD : Objectifs du millénaire pour le développement**  
**ONG : Organisation non-gouvernementale**  
**PAES : Projet d'amélioration de l'enseignement supérieur**  
**PATS : Personnels administratifs techniques et de services**  
**PDEF : Plan décennal de l'éducation et de la formation**  
**PMA : Pays les moins avancés**  
**PME : Petites et moyennes entreprises**  
**PMI : Petites et moyennes industries**  
**SAED : Société nationale d'aménagement et d'exploitation du delta**  
**SIS : Système d'information Schengen**  
**SODAGRI : Société de développement agricole et industriel du Sénégal**  
**SOMIVAC : Société pour la mise en valeur de la Casamance**  
**STI : Sciences et techniques de l'ingénierie**  
**STS : Section de techniciens supérieurs**  
**SVAFD : Service des visas de l'ambassade de France à Dakar**  
**TBS : Taux Brut de scolarisation**  
**UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar**  
**UGBS : Université Gaston Berger de Saint-Louis**  
**UGTSF : Union générale des travailleurs sénégalais en France**  
**UNACOIS : Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal**  
**UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture**

# BIBLIOGRAPHIE

## THESES, MEMOIRES, RAPPORTS

- ALLIOT-MARIE (M.), *Les boursiers étrangers en France : errements et potentialités*, Rapport d'information n°384, Assemblée Nationale, 1997, 56p.
- ASSOCIATION DES UNIVERSITES ET COLLEGES DU CANADA (AUCC) ET LE RESEAU DES CENTRES D'EDUCATION CANADIENS (RCEC), « *Ouvrir la porte aux étudiants étrangers : comparaison internationale des politiques et pratiques d'immigration* », étude comparative portant sur les politiques et méthodes en matière d'autorisation d'études au Canada, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en France, les principaux pays présents sur le marché de l'éducation internationale, 2002.
- ATTALI JACQUES : *Vers un modèle européen d'enseignement supérieur- juillet 1998*.
- BADJI (R.-E.), *Devenir professionnel des étudiants à la faculté des sciences économiques et de gestion*, mémoire de maîtrise, UCAD, Dakar, 85p.
- BANQUE MONDIALE, *Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme*, Dakar, 1992, 64p.
- B.I.T, *Rapport des travaux, atelier national des femmes dans l'enseignement technique et professionnel au Sénégal (rapport non publié, Dakar, novembre 1994)*.
- BORGOGNO (V.), STREIFF-FENART (J.), VOLLENWEIDER-ANDRESEN (L.), SIMON (V.), *Les étudiants étrangers en France*, Rapport SOLIIS, Univ Nice Sophia-Antipolis, 1995, 100p.
- BOUYA (A), *les femmes enseignantes dans l'enseignement technique et professionnel au Bénin et au Mali, rapport d'une enquête financée par le B.I.T (Genève, B.I.T, janvier 1994)*.
- BREDIA (Bureau régional pour l'Education en Afrique), *Enseignement supérieur en Afrique : réalisations, défis et perspectives*, Dakar, UNESCO, 1998.

- CEDEP, *La démographie de 30 Etats d'Afrique et de l'Océan Indien*, Paris, CEDEP, 1994, 345p.
- COHEN (E), *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France. diagnostic et propositions juillet 2001*.
- COMMISSION INTERNATIONALE SUR L'EDUCATION POUR LE XXIe s., *L'éducation, un trésor est caché dedans*, Paris, UNESCO, 1996.,
- DEM (K.), *Les étudiants sénégalais en France*, mémoire de DEA, IRFED, 1987, 98p.
- DIOP (A.B), *Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants*, Rome, CeSPI, février 2006, 99p.
- DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA STATISTIQUE, *Enquête sur les priorités (ESP)*, ministère de l'économie et des finances, Dakar, 1991/92, 119p.
- DUMONT (F.), *Les étudiants sénégalais en France*, rapport de mission, Dakar 18-25 novembre 2000.
- EUROSTAT, *Statistiques sociales européennes, Migration*, Luxembourg, Commission Européenne, 2000.
- LATRECHE (A.), *Les migrations internationales des étudiants : cas des étudiants maghrébins en France*, thèse, Paris, Institut de démographie de l'université de Paris I, 1999, 287p.
- LEBOUL (P.), *Rapport sur l'enseignement supérieur au Sénégal*, Paris, Ministère de la Coopération, 1992, 58p.
- LIAGRE (R.), *Les étudiants étrangers à Dakar*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Lille, 2001, 62p.
- MINISTERE DE LA COOPERATION, *Exode des compétences des P.V.D. vers la France*, Etudes et documents, Service des études et questions internationales, juillet 1979, 60p.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Rapport sur les conditions d'inscription et d'accueil des étudiants étrangers dans les universités, juin 2005*, 105p.
- MORIN (N.), *Echanges internationaux et migrations étudiantes : acceptation des marginalités et construction des centralités*, mémoire de DEA en Sociologie, Saint-Denis, Université de Paris VIII, 1997, 130p.
- NAIR (S.), *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*, mission interministérielle " migrations / codéveloppement ", Paris, Ministère des Affaires Etrangères, 1997, 28p.
- NDIAYE (S.), ROBIN (N.), *Migrations internationales ouest-africaines : analyse critique des sources statistiques disponibles*, Colloque ORSTOM, Tijuana, 1994.

- NDIONE (B.), *Les étudiants sénégalais en France et le “ brain drain ”*, mémoire de DEA, Poitiers, Univ. Poitiers, 1993, 60p.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE, *La disparité des emplois du temps, OVE info n°11- Mai 2005, 6p.*
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ETUDIANTE, (OVE), *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Univ de Paris 8 Centre de recherche sur l'enseignement supérieur, mars 2003.
- O.I.M. (Organisation Internationale pour les migrations), *Etat de la migration dans le monde en 2000*, Nations Unies, 2000, 308p.
- PEREZ (S), *les femmes enseignantes dans l'enseignement technique et professionnel au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal : une étude comparative, programme des activités sectorielles, document de travail sectoriel n°83 (Genève, B.I.T, 1995).*
- POUTIGNAT (P.) ; STREIFF-FENART (J.) ; VOLLENWEIDER-ANDRESEN (L.) ; BIMBOU (G.), *Etre étudiant africain dans l'Université française*, IDERIC, Nice, 1993, 121p.
- SALL (H.), *Efficacité et équité de l'enseignement supérieur : quels étudiants réussissent à l'Université de Dakar*, thèse de Sciences de l'Education Dakar, Univ. Dakar, 1996.
- SCHAEFFER (F), *Le territoire des passe-frontières- dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain. Thèse de doctorat, université de Poitiers, 2004, (2 vol), 478p*
- SEFROUI (S.), *Les migrations étudiantes des pays en développement : étude dans le cas particulier des flux d'étudiants vers la France*, thèse de Sciences Economiques, Dijon, Université de Bourgogne, 1997, 430p.
- SIMON Valérie, *La migration des étudiants maghrébins en France et ses transformations (1962-1994)*, thèse micro fichée à Lille III n°97PAO70113, Paris VII, 1997.
- STAMELOS Georges, *Les phénomènes étudiants étrangers : le cas des étudiants hellènes dans les universités françaises*, thèse micro fichée à Lille III n°90PAO80464, Paris VIII, 1990.
- TEDGA J-P (sous la direction de), *Dix mesures pour relancer l'Université africaine*, Paris, TB Conseils, 1993, 262p.
- UNESCO, *Annuaire statistique, USA*, Unesco publishing & Bernan Press, 1998.
- VIGUIER (M.-C.), *La vie sociale des étudiants étrangers à Toulouse*, Toulouse, Université de Toulouse, Thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle de sociologie, 1996, 238p.
- WEIL (P), *Mission d'études des législations de la nationalité et de l'immigration : pour une politique de l'immigration juste et efficace*, Rapport au premier ministre, coll. Des rapports officiels, la documentation française 19997.

## REVUES

- ANGELIER (J.-P.), *La nouvelle politique française des visas*, in *Migrations Société*, 2001, n°74, vol.13, p.51-57.
- BAROU (J.), *Les étudiants d'Afrique Noire dans les pays de la Communauté*, in *Hommes et Migrations*, 1987, n°1108, p.62-74.
- BORGOGNO (V.), VOLLENWEIDER-ANDRESEN (L.), *Les étudiants étrangers en France : trajectoires et devenir*, in *Migrations Etudes*, Janvier, Février, Mars 1998, n°79.
- De BOURMONT (G.-R.), *Les étudiants étrangers à Paris et en région parisienne*, in *Hommes et Migrations*, 1987, n°1108, p.20-24.
- BOUSSAÏD (L.), *Le transfert inverse de technologies*, in *Migrations Société*, 1994, n°32, p.90-98.
- BRUNEAU (M.), *Espaces et territoires de diasporas*, in *L'Espace Géographique*, 1994, n°1, p.9-18.
- CART (B.), VEREZ (J.C.), *Ajustement et éducation : le cas du Niger et du Sénégal*, in *Afrique Contemporaine*, 1994, n°172, p.241-260.
- CHARBIT (Y.), REGNARD (C.), *Dynamiques démographiques et dimensions géographiques des populations africaines*, in *Espace, Populations, Sociétés*, 1999, n°1, p.13-27.
- CHRISSANTAKI (P.), KUIPER (E.), *Les Africains en Europe : un portrait en chiffres*, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1994, n°3, p.189-197.
- CONDAMINES (C.), *Migrations et coopérations internationales*, in *Migrations Société*, 1994, n°32, p. 37-41.
- CROCQ (M.), *Etudiants étrangers : accueil et écueils*, in *Factuel*, 1997, n°26.
- DEWITTE (P.), 1945-1960, *le regard des étudiants africains sur la France*, in *Hommes et Migrations*, 1994, n°1175, p.30-34.
- DIRAT (P.-A.), *Fuite des cerveaux : le retour des diplômés est-il possible ?*, in *Jeune Afrique Economie*, 1997, n°253, p.22-34.
- GAILLARD (J.) et (A.-M.), *Fuite des cerveaux, retours et diasporas*, in *Futuribles*, février 1998, n°228, p.25-49.
- GEISSER (V.) ; LATRECHE (A.), *Faire ses études en France, et après ? Le devenir des diplômés maghrébins formés dans l'Hexagone*, in *Migrations Société*, 2001, n°74, vol.13, p. 87-97.
- GOUDEAU (M.), *Le nombre d'étudiants étrangers en France diminue*, in *Monde (Le) de l'Education*, 1996, n°242.

- GUENGANT (J.-P.), *Migrations internationales Sud-Nord et développement du Sud*, in *Hommes et Migrations*, 1998, n°1214, p.17-27.
- GUENGANT (J.-P.), *Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes*, in *Problèmes Economiques*, 1997, n°2520, p.16-22.
- GUILMOTO (C.), SANDRON (F.), *La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement*, in *Populations*, 2000, n°1, p.105-133
- JESSOP (K.), *Retour des compétences*, in *Accueillir*, Mai - Juin 1994, n°196/199, p.34-35.
- KORNER (H.), *Pays en développement : la " fuite des cerveaux " continue*, in *Problèmes économiques*, 2000, n°2656-2657, p. 73-76.
- LAMOURE-RONTOPOULOU (J.), *L'université africaine à la croisée des chemins*, in *Afrique Contemporaine*, 1994, n°172, p.149-161.
- LATRECHE (A.), *Les migrations étudiantes de par le monde*, in *Hommes et migrations*, 2001, n°1233, p.13-27.
- LEBON (A.), *Les étudiants étrangers en France*, in *Hommes et Migrations*, 1987, n°1108, p. 7-19.
- LERICOLLAIS (A.), ROQUET (D.), *Croissance de la population et dynamique du peuplement au Sénégal depuis l'Indépendance*, in *Espace, Populations, Sociétés*, 1999, n°1, p.93-106.
- MANE (I.), *UCAD : la vieille dame fait sa toilette*, in *Démocraties Africaines*, 1995, n°3, p.34-35.
- MANSOURI-GUILANI (N.), *Pour une nouvelle régulation des relations internationales*, in *Hommes et migrations*, 1998, n°1214, p.5-16.
- MAUGENEST (D.), *L'enseignement supérieur privé*, in *Afrique Contemporaine*, 1994, n°172, p.174.185
- OUEDRAOGO (D.), *Population, migrations et développement*, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1994, n°3, p.7-15.
- PAYE (M.), *Sénégal : une saison blanche et sèche*, in *Jeune Afrique Economie*, 1997, n°243, p.70-72.
- PETIT (V.), *Les migrations internationales*, in *Notes et Etudes Documentaire*, 2000, n°5123, p.99-129.
- ROBIN (N.), *Une nouvelle géographie entre concurrences et redéploiement spatial : les migrations ouest-africaines au sein de la C.E.E.*, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1994, n°3, p.17-31.

- ROBIN (N.), *Espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : panorama statistique*, in *Hommes et migrations*, 1992, n°1160.
- SIMON (G), *Penser globalement les migrations*, Ceras-revue projet n°272, décembre 2002, pp37-45.
- SLAMA (S.), *La France et ses étudiants étrangers : l'aventure d'une politique de la suspicion*, in *Plein Droit, GESTI*, 1997 n°36-37, p.55-58.
- SUHARE (P-H.), *Les démarches à accomplir pour suivre des études supérieures en France*, in *Hommes et Migrations*, 1987, n°1108, p.75-79.
- TANDONNET (M.), *L'Europe et l'immigration, après le sommet de Nice*, in *Migrations Société*, 2001, n°74, vol.13, p.39-49.
- THAVE (S.), *Les sources statistiques d'études sur les immigrés en France*, in *Espace, Populations, Sociétés*, 1996, n°2/3, p. 197-214.
- VERHAEREN (R.-E.), *Exode des cerveaux et développement*, in *Migrations Société*, 1994, n°32, p.42-59.
- VERHAEREN (R.-E.), *Migrations internationales et gouvernance*, in *Recherches Internationales*, 1998-1999, n°55, p.97-117.
- WITHOL DE WENDEN (C.), *La nouvelle donne migratoire*, in *Migrations Société*, 2001, n°74, p. 33-37.
- WITHOL DE WENDEN (C.), *Un essai de typologie des nouvelles mobilités*, in *Hommes et migrations*, 2001, n°1233, p.5-12.
- Numéro spécial d'*Afrique Education, Retour en Afrique des cadres et diplômés africains*, mars 1997

## QUOTIDIENS

- APS, Emigration- Finance, Dakar, 2 juin 2008.
- Le Quotidiens Le Soleil, *Nations- Unis- 10 ans de fuite de cerveaux : Le Sénégal a perdu 24% de ses diplômés du supérieur*, 21 juin 2007.
- Quotidien Le Soleil, *Comprendre le Sénégal*, Dakar, 2001, Hors-série.
- Quotidien Le Soleil, *Fuite des cerveaux en Afrique : une saignée de 23.000 universitaires par an*, 23 .Oct. 2007.
- Quotidien Walfadiri, l'Aurore Interview du Consul général à Dakar, 17/01/2005.
- NDIAYE (P.), *La galère des étudiants sénégalais*, in *Courrier International*, 2000, n°501, p.15.

- COURTOIS (C.), A Bordeaux, plusieurs dizaines d'étudiants étrangers ne trouvent pas de logement, in *Le Monde*, 4-5 novembre 2001, p.8.
- AMADOU YORO DIA, « une diaspora active », Le Soleil, 1991, Sénégal

## OUVRAGES

- AMOUGOU (E.), *Etudiants d'Afrique noire en France : une jeunesse sacrifiée ?*, Paris, L'Harmattan, 1997, 137p.
- APPLEYARD (R.), (sous la direction de), *Incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, Paris, O.C.D.E., 1989, 453p.
- ASSOCIATION MAROCAINE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES MIGRATIONS, *La migration Sud-Nord : la problématique de l'exode des compétences*, Rabat, 2002, 231p.
- BAILLY (A.), BEGUIN (H.), *Introduction à la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, 1998, 216p.
- BAILLY (A), et AL., *Les concepts de la géographie humaine*, Colin U, 1998,332p.
- BAKIS (H), *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, collection « Que sais-je ? » (PUF), 1993, 127p.
- BASSAND (M) et alii, *Les Suisses entre mobilité et sédentarité*, Lausanne, Presses polytechniques Romandes, 1985.
- BAUDELLOT (C) & ESTABLET (R), *Le niveau monte*, Paris, seuil, 1989.
- BERTAUX (D), *Destins individuels et Structure de Classe*, Paris, 1977.
- BLANCHET (A.), GOTMAN (A.), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, 125p.
- BOMMERLAER (H), *Trouver le bon job grâce au réseau*, Paris, édition Eyrolles, 2005, 233p.
- BOUDON (R), *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, A. Colin 1973.
- BOURDIEU (P) & PASSERON (J-C), *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964.
- BOURDIEU (P) & PASSERON (J-C), *La reproduction pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.
- BRUNET (R), FERRAS (R), THERY (H), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, reclus- la documentation française 1993.

- CARDINAL (L), Comment bâtir un réseau de contacts solide, Québec, les éditions transcontinental Inc. Et les éditions de la fondation de l'entrepreneurship, 1998, 140p.
- CARDINAL (L), Réseautage d'affaire : mode d'emploi, Québec, les éditions transcontinental Inc. Et les éditions de la fondation de l'entrepreneurship, 2000, 142p
- CHEDEMAIL (S.), *Migrants internationaux et diasporas*, Paris, Armand Colin, 1998, 188p.
- CHERKHAOUI (M), « La mobilité » in Boudon Raymond (dir.), traité de sociologie, Paris, PUF, pp 153-193, 1992.
- COSTA-LASCOUX, WEIL (J.), *Logique d'Etats et immigrations*, Paris, Editions Kimé, 1992, 298p.
- DECAT (M.), MERCIER (T.), *Etudiants d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans la Communauté Européenne*, Paris, Karthala, 1989, 234p.
- DEVET (M.), *Le Sénégal*, Paris, Karthala, 2000, 306p.
- DE SINGLY (F), L'enquête et ses méthodes : le questionnaire, Nathan, Paris, 1992, 128p.
- DOLLFUS (O), La mondialisation, Paris, Presse de fondation nationale des sciences politiques, 1997.
- GAILLARD (A.-M.) et (J.), *Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences*, Paris, L'Harmattan, 1999, 234p.
- GENDREAU (F.), *Démographie africaine*, Paris, ESTEM, 1996, 123p.
- GHIGLIONE (R.), MATALON (B.), *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*, Paris, Armand Colin, 301p.
- GUIMONT (F.), *Les étudiants d'Afrique noire (1950-1965)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 331p.
- GUMUCHIAN (H.), MAROIS (C.), FEVRE (V.), *Initiation à la recherche en géographie*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 2000, 425p.
- HALARY (C.), *Les exilés du savoir : les migrations scientifiques internationales et leurs mobiles*, Paris, L'Harmattan, 1994, 300p.
- JAVEAU (C) : L'enquête par questionnaire, Editions université de Bruxelles et les Editions d'organisations- Paris 1978, 158p.
- KNAFOU (R), « Vers une géographie du rapport à l'autre » in Knafou Rémy (dir.), la société « nomade ». les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Paris, Berlin, 1998, pp7-17.
- KOM (A.), *Education et démocratie en Afrique, le temps des illusions*, Paris, L'Harmattan, 1996.

- LACOSTE (Y.), *Géographie du sous-développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, 290p.
- LEVY (J), LUSSAULT (M), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Editions Berlin, 2003, 1034p.
- LIMOGES (J), Réussir son insertion professionnelle, Avant- Pendant- Après, collection pratiques professionnelles, Québec, 1997, 284p.
- LIMOGES (J), LEMAIRE (R), DODIER (F), *Trouver son travail*, éditions Fides, Canada, 1987, 202p.
- MA MUNG (E.) (sous la direction de), *Mobilité et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1996, 272p.
- MINGAT (A), SUCHAUT (B), *Les systèmes éducatifs africains : Une analyse économique comparative*, Bruxelles, De Boeck Université, 2000, 288p.
- MOSCOVICI (S), BUSCHINI (F), *Les méthodes des sciences humaines*, Presse universitaires de France, 2003, 477p.
- MOUMOUNI (A.), *L'éducation en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1998, 317p.
- N'DIAYE (J.-P.), *Elites africaines et culture occidentale : assimilation ou résistance ?* Paris, Présence Africaine, 1969.
- NICOLAS (G), *L'espace original, axiomatisation de la géographie*, New- York, lang, 1984
- NICOLAS (G) (dir.), *Géographie (s) et langage (s) : interface, représentation, interdisciplinaire*, Actes du colloque UIKB-IRI (UNIL) de Sion 1997, institut universitaire Kurt Bösch- société scientifique eratosène, 1999.
- NOIN (D.), THUMERELLE (P.-J.), *Etude géographique des populations*, 1993, Paris, Masson, 1993, 119p.
- NOIN (D.), *Géographie de la population*, Paris, Masson, 1988, 300p.
- PILUDO (J. R.), *Le guide de l'étudiant étranger*, Paris, Jeunes Editions, 1997, 273p.
- PROST (A), *L'enseignement s'est-il démocratisé ?* Paris PUF, 1986.
- REMY (J), « Mobilités et Ancrage : vers une autre définition de la ville ». in Hirschhorn (M) & BERTHELOT (J-M) (dir.), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?* Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 135-153.
- RENAUDAT (C.), *Les étudiants africains à Bordeaux*, Bordeaux, Centre d'Etude d'Afrique Noire, 1998

- SIMON (G.), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, 429p.
- SLAMA (S.), *La fin de l'étudiant étranger*, Paris, L'Harmattan, 1999, 312p.
- TAPINOS (G.), *Eléments de démographie : analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Paris, Armand Colin, 1991, 333p.
- TEDGA (P.), *L'enseignement supérieur en Afrique noire francophone : la catastrophe ?*, Paris, L'Harmattan, 1998, 199p.
- THUMERELLE (P.-J.), *Peuples en mouvement : la mobilité spatiale des populations*, Paris, SEDES-CDU, 1986, 297p.
- ULLMAN (E), « Geography at spatial interaction », in *Geography as spatial interaction*, Seattle, University of Washington Press, 1980.
- ZELINSKY (w), "The hypothesis of the mobility transition" *geographical Review*, vol. 61, n° 2, pp. 219-249, 1971.

#### SITES INTERNET

- Ambassade du Sénégal en France : [www.amb-senegal.fr](http://www.amb-senegal.fr)
- EKHAUGUERE (G.-O.), *L'enseignement supérieur et la formation en Afrique : défis et opportunités* : [www.cepes.ro/publications/hec\\_french/3\\_2000/ekhaugere.htm](http://www.cepes.ro/publications/hec_french/3_2000/ekhaugere.htm)
- Ministère de l'Education Nationale du Sénégal : [www.refer.sn/sngal\\_ct/edu/men/home1.htm](http://www.refer.sn/sngal_ct/edu/men/home1.htm)
- Ordonnance relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France : [www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MBFAA.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/MBFAA.htm)
- Statistical, Economic and Social Research and Training Centre for Islamic Countries : [www.sesrtcic.org](http://www.sesrtcic.org)
- Statistiques de l'UNESCO : <http://unesco.org>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## 1- PREMIERE PARITE : PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE

### Chapitre II : Méthodologie de la recherche

Tableau n°1 : Répartition des sujets enquêtés par rapport aux 3 régions choisies

Tableau n°2 : Répartition des sujets enquêtés par rapport aux différentes académies choisies

## 2- DEUXIEME PARTIE : PROBLEMATIQUE DE LA MIGRATION AU SENEGAL

### Chapitre I : La multi polarisation de la migration sénégalaise et l'immigration au Sénégal

Carte n°1 : Les migrations sénégalaises dans le monde en 1994

Carte n°2 : Itinéraires migratoires à partir du Sénégal via la Gambie

Carte n°3 : itinéraire migratoire à partir du Sénégal et du Mali

Carte n°4 : Géographie des principaux flux ouest-africains vers le Sénégal

### Chapitre II : Caractéristiques de l'émigration Sénégalaise pour études et la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal

Carte n°5 : Répartition d'étudiants de l'Afrique de l'ouest inscrits dans les universités de la France en 1999-2000

### Chapitre I : La multi polarisation de la migration sénégalaise et l'immigration au Sénégal

Figure n°1 : Les destinations sénégalaises en Afrique

Figure n°2 : Evolution du nombre de migrants sénégalais en Italie

Figure n°3 : Principales zones d'origine des migrants

### Chapitre II : Caractéristiques de l'émigration Sénégalaise pour études et la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal

Figure n°4 : Flux des étudiants étrangers en France 1991/2002

Figure n°5 Courbe comparative du nombre d'étudiants français et étrangers en France 1991/2002

Figure n°6 : Les flux d'étudiants sénégalais inscrits dans les universités françaises entières entre 1999/2000

Figure n°7 : Répartition par cycle universitaire des étudiants africains en France 2001/2002

Figure n°8 : Répartition par disciplines d'étudiants étrangers originaire d'Afrique en 2001/2002

Figure n°9 : Evolution des effectifs de l'université Cheikh Anta Diop de 1990 à 1995/96

Figure n°10 : Evolution des effectifs de l'université Gaston Berger de 1990 à 1995/96

## **Chapitre I : La multi polarisation de la migration sénégalaise et l'immigration au Sénégal**

Tableau n°3 : Sénégalais à l'étranger (décembre 1994)

Tableau n°4 : Les grandes destinations européennes des sénégalais (1995)

Tableau n°5 : Motifs indiqués pour le retour temporaire

## **Chapitre II : Caractéristiques de l'émigration Sénégalaise pour études et la crise de l'enseignement supérieur au Sénégal**

Tableau n°6 : Flux des étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 25 pays d'Europe)

Tableau n°7 : Flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale entre 1999 et 2004 (dans 7 pays d'Asie)

Tableau n°8 : Flux des étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 4 pays du continent américain)

Tableau n°9 : Flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (dans 7 pays d'Afrique Noire et du Maghreb)

Tableau n°10 : Flux d'étudiants sénégalais en mobilité internationale dans le monde entre 1999 et 2004 (en Océanie)

Tableau n°11 : Evolution des effectifs et des pourcentages d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en France de 1971 à 1994

Tableau n°12 : Evolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (France métropolitaine)

Tableau n°13 : Evolution de deux catégories d'étudiants étrangers dans l'université française entre 1984-1985 et 1993-1994

Tableau n°14 : Taux de variation des différentes catégories d'étudiants étrangers entre 1984-1985 et 1993-1994

Tableau n°15 : Statistiques des visas long séjour pour études entre 1998 et 2003

Tableau n°16 : Etudiants internationaux (ou en mobilité internationale) en France entre 1993 et 2004

Tableau n°17 : Statistiques de visas long séjour pour études et concours pour la période 01/07/04- 30/06/05 et 01/07/06- 30/06/06

Tableau n°18 : Répartition de l'offre d'enseignement supérieur de 1997/1998

Tableau n°19 : Répartition des effectifs à l'UCAD en 1999/2000

Tableau n°20 : Les formations proposées au Sénégal

Tableau n°21 : Répartition de la population scolarisable selon les niveaux d'enseignements scolaires et par sexes

Tableau n°22 : Répartition de l'offre d'enseignement élémentaire en 99/2000

Tableau n°23 : Variation différentielle de l'impact de l'effort de scolarisation dans l'enseignement élémentaire en 1999/2000

Tableau n°24 : Répartition de l'offre d'enseignement moyen en 1998/99

Tableau n°25 : Evolution du taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire

Tableau n°26 : Répartition des effectifs et classes dans l'enseignement secondaire

Tableau n°27 : Problématique de la migration Sénégalaise en France

### **3- TROISIEME PARITE : LA MIGRATION DES ETUDIANTS SENEGALAIS EN FRANCE : SES DETREMINANTS, LES CONDITIONS DE SEJOUR DES ETUDIANTS**

#### **Chapitre I : les déterminants de la migration des étudiants sénégalais en France**

Carte n°6 : Répartition des étudiants boursiers du gouvernement sénégalais en France 2001/2002

Figure n°11 : Sex-ratio des étudiants sénégalais se rendant en France à la rentrée 2000/2001

Figure n°12 Les modes de financements des étudiants migrants vers la France en 2000/2001

Figure n°13 : Etudiants sénégalais boursiers et non-boursiers dans la région du Nord-Pas-de Calais en 1999

Figure n°14 : Types d'études et durée de travail en heures, en 1<sup>er</sup> cycle

Figure n°15 : Sexe et organisation de la vie studieuse

Figure n°16 : Emploi des étudiants sénégalais dans la région du Nord-Pas-de Calais en 1999

Tableau n°28 : Origine sociale et fonction des chefs de familles des personnes enquêtées au Sénégal

Tableau n°29 : Etudiants n'assistant pas à des enseignements (cours, TD, ou TP) par choix (en %)

## **Chapitre II : Les conditions de séjour des étudiants sénégalais en France**

Carte n°7 : Taux d'étudiants étrangers accueillis par académies

Carte n°8 : Nombre de logements Crous pour 100 demandes

Figure n°17 : Part d'étudiants habitant le domicile parental ou un logement distinct

Figure n°18 : Part d'étudiants trouvant un logement sous formes variées

Figure n°19 : Part d'étudiants par types de résidences

Tableau n°30 : Comparatif des procédures de délivrance de visas et titre de séjour

## **4- QUATRIEME PARTIE : LA MIGRATION DES ETUDIANTS SENEGALAIS EN FRANCE : LE DEVENIR SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS DIPLOMES DE RETOUR DANS LEUR PAYS D'ORIGINE**

### **Chapitre II : Le phénomène de la « fuite des cerveaux » retour et non retour des étudiants et l'impact de l'exode des étudiants sur le développement du Sénégal**

Carte n°9 : Taux de chômage urbain comparé des régions (hommes et femmes 10 ans et plus)

Carte n°10 : Taux de chômage urbain comparé des régions (femmes 10 ans et plus)

Carte n°11 : Taux de chômage urbain comparé des régions (hommes 10 ans et plus)

Figure n°20 : Les positions d'employabilité

Tableau n°31 : Effectifs dans les banques de 1997 à 1999

Tableau n°32 : Répartition de la population sénégalaise en classes sociales

Tableau n°33 : Origine sociale et les chances d'emploi pour les 18 enquêtés au Sénégal

Tableau n°34 : Position d'employabilité et recherche/demande d'emploi

## **TABLE DES ANNEXES**

- ◆ **Exemplaires de la grille des entretiens**
- ◆ **Présentation de quelques tableaux**

## Présentation de la grille des entretiens faite auprès des étudiants séjournant en France

### I- Identification de l'étudiant

- Sexe ? : Mas /Fme
- Quel est votre âge ? . Votre lieu de naissance ?
- Quelle est ta situation matrimoniale ?  
Célibataire  – Marié (e)  autre
- Quel est le lieu de résidence de vos parents ?
- Quelle est la profession du chef de famille (parents) ?

### II- Motivation du voyage et les caractéristiques du diplômé

- Qu'est ce qui vous a motivé à venir étudier en France ?
- Avez-vous déjà un projet d'études universitaires post- baccalauréat ? Oui/ non
- Si oui le quel ?
- Quel est le rôle des parents dans votre projet de départ ?
- Avez-vous suivi des études universitaires au Sénégal ? Oui / non
- Si oui dans quelle (s) université (s) ?
- Dans quelle (s) discipline (s) ?
- Quelles sont les années d'études ?
- Suivez-vous le même cursus universitaire en France ? Oui / non

- Sinon pourquoi ?
- Votre formation existe-elle au Sénégal ? oui / non
- Quelle est votre origine ethnique ?
- Quelle est votre origine géographique ?  
Citadin  – Banlieusard  – Dans la région
- Quel est votre niveau d'études actuel ?  
1<sup>er</sup> cycle  – Master  - Doctorat
- Dans quelle université êtes-vous inscrit (e) ? :
- Dans quelle discipline ?
- Êtes-vous boursier ? oui/ non
- Si oui de quel organisme ?
- Est- elle suffisante ? Oui / non
- Sinon pourquoi ?
- Comment complétez-vous vos revenus ?  
Aide familiale  - Salaire - Autre
- Si vous n'êtes pas boursier comment financez –vous vos études ?  
Aide familiale - Salaire – Autre
- Est- elle suffisante ? oui / non
- Sinon pourquoi ?

### III- Conditions sociales et économiques des étudiants Sénégalais en France

- A votre arrivée en France avez-vous été accueilli ?

- Si oui par qui ?

Amis français  – Etrangers  – Parents –Autres

- Avez-vous des parents en France ? Oui/non

- Si oui dans quelle région habitent-ils ?

- Où vivez-vous à votre arrivée immédiate ?

- Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver un logement durable ? oui/ non

- Si oui lesquelles ?

- Chez qui êtes vous logé ?

Résidence universitaire  - Chez le particulier  - Chez des parents  - Autre

\_ Votre mode de logement vous pose t-il des problèmes ?

- Si oui lesquels ?

- Avez-vous rencontré des difficultés lors de votre inscription à l'université ?

- Si oui lesquelles ?

- Avez-vous rencontré des problèmes pour obtenir votre carte de séjour ? OUI/ NON

- Vous sentez vous intégré dans votre classe ? oui/non

- Sinon pourquoi ?

- Vous sentez vous intégré dans votre université ?
- Sinon pourquoi ?
- Comment évaluez-vous votre intégration par rapport à la population d'accueil ?  
Très bien  - Bien - Moyen - Difficile-  sans réponses
- Comment évaluez-vous votre intégration par rapport à la population sénégalaise ?  
Très bien - Bien - Moyen - Difficile- sans réponses
- Participez vous à la vie associative dans votre région ?oui/ non
- Si oui lesquelles ?

Sénégalaise	
Africaine	
Française	
Autres.	

- Pourquoi ?
- Comment évaluez-vous l'association que vous fréquentez ?  
Très bien  - Bien - Moyen - Insuffisant
- Si vous ne participez pas à la vie associative quelles sont les raisons ?
- Comment évaluez-vous la vie estudiantine sénégalaise de façon générale ?

#### IV- Projet d'avenir

- Aujourd'hui quel est votre principal projet ?
- Envisagez-vous de retourner au Sénégal ?
- Si oui pourquoi ?

- Sinon pourquoi ?

- Quelle est la part de satisfaction et de déception par rapport à vos études supérieures en France (actuellement) ?

- Avez – vous une chance de trouver un emploi à la fin de vos études au Sénégal ?

- Si oui comment cela va s’organiser ?

- Sinon pourquoi ?

Que pensez- vous de façon générale de l’arrivée des étudiants sénégalais de France et de leur insertion socio- professionnelle à la fin de leurs études (France – Sénégal- autres pays?)

**Merci pour votre compréhension**

## Présentation de la grille des entretiens faite auprès des anciens étudiants sénégalais diplômés en France de retour au Sénégal

- SEXE ? MAS / Fme
- Quel est votre âge ?
- Quel est votre lieu de naissance ?
- Quelle est votre situation matrimoniale ? Célibataire - Marié(e)- autre
- Quel est le lieu de résidence de vos parents ?
- Quelle est la fonction du chef de famille (parents) ? (quant vous étiez étudiant)

## **II – MOTIVATION DU VOYAGE ET LES CARACTERISTIQUES DU DIPLÔME**

- Qu'est ce qui vous avez motivé d'aller étudier en France ?
- Aviez-vous déjà avant de partir un projet d'études universitaire post- baccalauréat ?
- Quel est le rôle des parents dans votre projet de départ ?
- Quelle étude aviez vous suivie en France ?
- Quel est le rôle de vos parents dans ce choix ?
- Aviez-vous suivi des études universitaires au Sénégal avant votre départ ?
- SI oui dans quelle(s) discipline (s) ? et les années d'études ?
- Aviez-vous suivi le même cursus universitaire en France ?
- Si oui pourquoi ?
- Sinon pourquoi ?
- Étiez-vous boursier ?
- Si oui de quel organisme ?
- Sinon comment aviez vous financé vos études ? Aide familiale- salaire- autres
- Quelle est votre origine ethnique ?
- Dans quelle (s) université (s) étiez vous inscrit en France ?

- Quel est votre diplôme le plus élevé ? DUT- MAITRISE – DESS – DEA – DOCTORAT

- Pouvez – vous nous raconter vos conditions de vie et d'études en France ?

### **III- PROJET DE RETOUR**

- Envisagiez-vous de retourner au Sénégal à la fin de vos études en France ?

- Si oui pourquoi ?

- Sinon pourquoi ?

- Quelle année êtes vous revenu ?

- Aviez-vous une chance de trouver un emploi à votre retour ?

- Si oui comment cela s'est organisé ?

- Quelle est la part de satisfaction et de déception par rapport à votre projet de retour ?

- Regrettez-vous de revenir ?

-Si oui pourquoi ?

- Sinon pourquoi ?

- Que pensez- vous de façon générale de l'insertion socio professionnelle des étudiants sénégalais diplômés en France de retour dans leur pays d'origine ?

**TABLEAU DES ÉTUDIANTS BOURSIERS DU GOUVERNEMENT SÉNÉGALAIS  
EN FRANCE ANNÉE 2001-2002.**

<b>Crous</b>	<b>Effectifs</b>
Paris	188
Montpellier	56
Bordeaux	41
Toulouse	31
Nancy	30
Aix en Provence	29
Lyon	26
Lille	24
Grenoble	22
Orléans	19
Reims	19
Rouen	15
Strasbourg	12
Amiens	12
Caen	11

Clermont ferrant	11
Nice	09
Besançon	07
Nantes	07
Renne	06
Dijon	02
Poitiers	01
Limoge	01
Corte	01

Sources: Service de gestion des étudiants sénégalais à l'étranger.

## **RESUME**

Cette thèse propose une étude sur la migration des étudiants sénégalais en France. En effet le phénomène de la migration estudiantine a trouvé son importance dans le processus des migrations internationales. Ainsi de nombreux travaux ont été réalisés dans ce domaine notamment aux Etats-Unis, contrairement en France, surtout en ce qui concerne la migration des étudiants étrangers des pays en voie de développement et le Sénégal en particulier où les études sont rares et surtout faites de thèses préparées par les ressortissants du pays des étudiants étrangers à étudier. Les disciplines qui étudient ce phénomène se trouvent être souvent, la sociologie, l'histoire, les sciences de l'éducation, la psychologie, et les études linguistiques. Dans le cadre de notre doctorat nous avons pensé que ce phénomène pouvait aussi être étudié par la géographie, en mettant l'accent sur l'espace. Mais dans le cadre de nos analyses l'apport des autres disciplines dans ce domaine ont été sollicitées. Pour une bonne compréhension de notre sujet nous avons analysé, d'une part les facteurs déterminants de cette migration des étudiants sénégalais en France, à travers les caractéristiques socio-économiques et démographiques des étudiants, et les conditions de séjour des étudiants sénégalais à travers, le logement, les démarches administratives, l'intégration. D'autre part, de s'interroger sur le devenir socioprofessionnel de cette catégorie de migrants qualifiés faisant la différence avec les migrants sénégalais non-qualifiés, à travers : une analyse du phénomène de la « fuite des cerveaux » et de l'insertion des étudiants sénégalais diplômés en France qui retournent dans leur pays d'origine. Cette thèse permet de comprendre ce phénomène qui a pris une ampleur importante à partir de 1998 au Sénégal. Et amènera les autorités sénégalaises à changer les méthodes qui sont en place pour favoriser le retour des étudiants sénégalais, qui plus est de les intégrer dans des projets de développement à l'intérieur du pays, pour favoriser un certain équilibre économique au Sénégal.

## **SUMMARY**

This thesis proposes a study on the migration of the Senegalese students in France. Indeed the phenomenon of the student's migration found its importance in the process of the international migrations. Thus of many work were realized in this field in particular in the United States, contrary in France, especially with regard to the migration of the foreign students of the countries in the process of development and Senegal in particular where the studies rare and are especially made theses prepared by the nationals of the country of the foreign students to study. The disciplines which study this phenomenon often find being, sociology, the history, sciences of education, psychology, and the studies linguistic. Within the framework of our doctorate we thought that this phenomenon could also be studied by the geography, by stressing space. But within the framework of our analyses the contribution of the other disciplines in this field were requested. For a good comprehension of our subject we analyzed, on the one hand the determining factors of this migration of the Senegalese students in France, through the socio-economic and demographic characteristics of the students, and the conditions of stay of the Senegalese students through, housing, the administrative approaches, and integration. In addition, to wonder about becoming to it socio-professional of this category of qualified migrants making the difference with the Senegalese migrants not-qualified, through: an analysis of the phenomenon of the "brain drain" and insertion of the graduate Senegalese students in France who turn over in their country of origin. This thesis makes it possible to include/understand this phenomenon which became important extensive as from 1998 in Senegal. And will bring authorities sénégalaises to change methods which is in place to support the return of the Senegalese students, which more is to integrate them in development projects inside the country, to support a certain economic balancing in Senegal.

### **Mots clés :**

Etudiants étrangers- Etudiants Sénégalais- Migrations internationales- Insertion- Retour- Enseignement supérieur- Pays d'accueil- Pays d'origine- Migration étudiante- Réseaux- Sénégal- France